This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 00055925 6

Laporte

Laporte

LE

VOYAGEUR FRANÇOIS,

OU

LA CONNOISSANCE

DE L'ANCIEN

ET DU NOUVEAU MONDE,

Mis au jour par M. l'Abbé DELAPORTE.

NOUVELLE EDITION.

TOME XVIII.

Prix 3 liv. relié.

A PARIS,

Chez L. CELLOT, Imprimeur - Libraire, rue Dauphine.

M. DCC. LXXVI.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

LE

VOYAGEUR FRANÇOIS.

LETTRE CCXXI.

Suite de l'Angleterre.

Nous entrâmes à Londres par le quartier de Weſtminſter ; & je pris dans les environs du parc Saint-James, un appartement compoſé de trois petites pieces légerement meublées ſuivant l'uſage du pays, à raiſon d'une guinée par ſemaine ; car les loyers ſont d'autant plus chers, que nulle part les taxes ſur les maiſons ne ſont plus fortes que dans cette ville. A côté de moi loge un vieux garçon, eſpece de philoſophe, dont l'aïeul étoit un de ces Réfugiés que l'édit de Nantes avoit diſperſés loin de leur

patrie qu'ils aimoient & ſervoient en bons citoyens. Celui-ci, après avoir demeuré long-tems dans les Colonies, vit à Londres d'un revenu médiocre, qu'il s'eſt fait de ſes épargnes, & ne connoît de François que le nom, qu'on lui a ſouvent répété dans ſon enfance, avec ces larmes du cœur qui ſe tranſmettent dans les familles. M. de Broſſier, c'eſt ainſi que s'appelle cet honnête voiſin, jouit à 60 ans, de toute la gaieté de la jeuneſſe, fruit d'une vie paſſée dans la modération de tous les deſirs, loin du trouble des paſſions, & à l'abri des perſécutions de religion & du fanatiſme des ſectes. Une certaine conformité de caractere, & peut-être auſſi ma qualité de François, dont il fait gloire de porter le nom, a établi entre nous, dès les premiers jours de notre connoiſſance, la liaiſon la plus intime. « Je » veux, m'a-t-il dit, dans un pays où » vous connoiſſez peu de monde, être » votre conducteur, votre interprête » & votre guide ».

Nous commençâmes nos premieres courſes par les lieux les plus apparens de notre voiſinage; & l'objet qui fixa d'abord mon attention, eſt la célebre

abbaye de Weſtminſter. C'étoit anciennement un monaſtere de Bénédictins, autour duquel s'eſt formé une ville qui fait partie de la Capitale. Edouard, dit le Confeſſeur, y fit conſtruire, dans le onzieme ſiecle, le premier palais des Rois d'Angleterre. Guillaume le Roux l'augmenta, & y bâtit cette grande ſalle, qui, au moyen des réparations ordonnées par Richard II, ſubſiſte encore dans le même emplacement. C'eſt un quarré long d'une étendue immenſe, & dont la voûte toute en charpente & chargée de ſculptures gothiques, eſt lambriſſée d'une ſorte de bois d'Irlande, auquel on aſſure que la pouſſiere & les araignées ne s'attachent jamais; du moins n'y en ai-je point apperçu, quoique les murs en fuſſent couverts. Les Cours de Juſtice, qui, juſqu'au treizieme ſiecle avoient ſuivi le Souverain, furent rendues ſédentaires, & fixées dans cette ſalle par Henri III.

On a obſervé comme une choſe ſinguliere, le contraſte de divers événemens, dont ce même lieu a été le théatre. C'eſt le premier endroit où les Monarques Anglois ſe placent ſur le trône; & ce fut celui où Richard II fut dépoſé.

Pluſieurs d'entr'eux y ont tenu des banquets royaux, où ils ont traité avec ſplendeur les plus grands potentats de l'Europe ; Henri III y donna à manger à ſix mille pauvres, & en avoit fait un hôpital. Dans le tems que le Parlement y tenoit ſes ſéances, un débordement d'eau arriva ; & on le traverſoit en bateau ; ce fut dans cette même ſalle que le Parlement faillit d'être conſumé par le feu, ou de ſauter en l'air, lors de la conſpiration des poudres, par l'effet d'une mine. Les jours de couronnement, un champion armé de toutes pieces y entre à cheval, & jettant ſon gant à terre, fait un défi à quiconque oſera conteſter le droit du nouveau Souverain : une femme, vêtue en courtiſanne, montée pareillement ſur un cheval, y entra de même, tandis qu'Edouard II donnoit un feſtin à toute ſa Cour. Elle ſe promena autour des tables, jetta devant le Roi un écrit qui l'accuſoit d'injuſtice & de tyrannie, tourna la bride, ſalua les aſſiſtans l'un après l'autre & s'en alla. On fit accroire à Edouard, que cette femme étoit envoyée du Ciel : les Anglois, pour donner une leçon à leur Prince, avoient,

dit-on, imaginé ce moyen extraordinaire, dont ils prétendent que notre Pucelle d'Orléans n'eſt qu'une copie.

Le palais de Weſtminſter a été le logement des Rois de la Grande-Bretagne depuis Edouard le Confeſſeur, juſqu'à Henri VIII qu'un incendie obligea d'en ſortir. Tout fut conſumé, à l'exception des chambres ou s'aſſemble le Parlement, & de la ſalle où ſe font toutes les grandes cérémonies. Voici en particulier ce qui ſe paſſe à celle du Sacre.

Sa Majeſté arrive & va ſe placer ſur un trône qui lui eſt préparé. On apporte trois épées qu'on met devant elle ſur une table. La premiere appellée *Curtana* ou ſans pointe, appartenoit à ſaint Edouard, & eſt regardée comme le ſymbole de la clémence. Une autre repréſente le glaive de la juſtice; & la troiſieme, deſtinée pour l'offrande, ſe rachete ſur le champ moyennant un certain nombre de pieces d'or. Elle ſe porte nue devant le Roi & eſt comme l'emblême de ſon autorité. Ces épées, ainſi que la couronne, qui eſt encore celle de S. Edouard, ſon bâton royal, l'anneau, les deux ſceptres & le globe ſont d'autres ornemens de cette ſolemnité. L'an-

neau ſignifie que le nouveau Souverain doit être l'époux de la Nation & le pere de ſes peuples : le globe dénote l'empire dont il entre en poſſeſſion ; les deux ſceptres déſignent ſa puiſſance ſpirituelle & temporelle. L'un eſt ſurmonté d'une croix, comme défenſeur & chef ſuprême de l'égliſe Anglicane ; l'autre d'une colombe, ſymbole de la douceur du gouvernement. Un calice & une patene ſont des marques ſacerdotales, pour montrer que le maître qui régit la Grande-Bretagne, en eſt en même tems le Souverain Pontife. Les Anglois ont, comme nous, une Sainte-Ampoule, qui paſſe pour avoir été apportée miraculeuſement à ſaint Thomas de Cantorbéry, comme la nôtre à ſaint Remy, par une colombe. Vous ſavez que c'eſt le nom que l'on donne à une petite fiole qui conſerve l'huile ſainte, avec laquelle on ſacre les Rois.

Lorſque, de la grande ſalle, Sa Majeſté paſſe à l'égliſe de Weſtminſter où doit ſe faire le couronnement, elle marche ſous un dais porté par les Barons des cinq Ports. On appelle ainſi les Députés des villes maritimes les plus expoſées aux entrepriſes de la France, &, par-

cette raiſon, toujours favoriſées par la Cour. Ces villes armerent autrefois à leurs propres frais pour la défenſe du royaume ; & c'eſt ce qui leur a mérité pluſieurs diſtinctions. Leurs Députés ont l'honneur de dîner, ce jour-là, à la même heure & dans la même ſalle que Sa Majeſté.

Arrivé au milieu de la nef, le Roi ſe place ſur un fauteuil de velours. L'Archevêque de Cantorbéry s'avance vers le lieu où les Pairs ſont aſſis, & demande par trois fois, à voix haute, à tous les aſſiſtans, s'ils ne conſentent point à recevoir George II pour leur ſouverain ? La réponſe eſt, à chaque fois, un cri général d'approbation & de joie. Le Prince ſe leve enſuite, s'approche de l'autel, & fait debout le ſerment uſité. « Promettez, lui dit le Prélat, & jurez de gouverner le peuple » de ce royaume d'Angleterre, & les » Etats qui en dépendent, conformément aux loix reçues, & aux ſtatuts » réglés par le Parlement. Le Monarque répond, je le promets & le jure. » L'Archevêque ajoute : travaillerez-» vous à maintenir la vraie profeſſion » de l'Evangile, & la religion proteſ-

» tante réformée, telle qu'elle eſt » maintenant établie ? Conſerverez-» vous aux Evêques & au Clergé de ce » royaume, ainſi qu'aux égliſes con-» fiées à leurs ſoins, tous les droits & » privileges qui leur appartiennent ou » pourront leur appartenir ? Sa Majeſté » répond encore : je le promets ». Alors mettant la main ſur l'Evangile ; elle fait à genoux ce ſerment : « Je jure » d'obſerver & d'accomplir les choſes » que je viens de promettre » ; après quoi elle va ſe placer ſur un trône où ſe fait le couronnement à la vue des Pairs, des Députés de la Chambre des Communes, & d'une infinité d'autres ſpectateurs.

L'Archevêque de Cantorbéry, aſſiſté d'un ou de deux Evêques, ôte au Roi ſon bonnet, ſon manteau & ſon habit, verſe dans une cuilliere d'or de l'huile de la Sainte-Ampoule, & fait les onctions ordinaires aux mains, aux bras, aux épaules, à la poitrine & à la tête du Monarque. On lui met enſuite des brodequins, des gants de toile, un ſurplis, une étole, une dalmatique & une ceinture. En même tems le Pontife prend ſur l'autel le ſceptre monté d'une croix,

& le donne au Roi en lui disant : « ac-
» ceptez cette marque du pouvoir sou-
» verain : servez-vous de cette verge
» de vertu, pour gouverner votre
» peuple avec justice. Défendez l'é-
» glise que Dieu a commise à votre
» garde ; punissez les méchans, & pro-
» tégez les gens de bien ». Le Prince reçoit le sceptre de la main droite ; & bientôt après on lui présente celui de la colombe, que Sa Majesté prend de la main gauche. Alors le Prélat va chercher sur l'autel la couronne de saint Edouard ; & après avoir fait quelques prieres sans se mettre à genoux, il la pose sur la tête du Roi en disant : « que » l'Eternel vous couronne du diadême » de justice & de gloire ». Dans l'instant on entend une acclamation générale ; & toute l'église retentit des cris répétés de Vive le Roi, accompagnés du bruit de la musique, des cloches & du canon. C'est dans ce moment, que se fait la présentation du globe, des deux sceptres & de l'anneau, que l'Archevêque met lui-même au doigt du Monarque.

Sa Majesté se place ensuite sur un trône plus élevé, où les Pairs ecclésias-

tiques & ſéculiers vont lui rendre hommage, lui baiſent la joue gauche, & portent la main à ſa couronne pour témoigner qu'ils ſont prêts à la défendre au péril de leur vie. Pendant cette cérémonie, le Grand-Tréſorier du Palais jette de tous côtés des médailles d'argent, ſur leſquelles eſt empreinte l'image du Roi. Après la ſolemnité, on conduit le Monarque dans la chapelle de ſaint Edouard, où il trouve d'autres habits, avec leſquels il rentre dans la grande ſalle, & aſſiſte au banquet royal. C'eſt au milieu de ce feſtin, entre le premier & le ſecond ſervice, que ſe fait, par le champion de Sa majeſté, le défi dont j'ai parlé, après lequel un hérault d'armes proclame, de nouveau, Souverain de la Grande-Bretagne, le Prince qui vient d'être couronné.

Les Pairs du royaume & les grands Officiers de la Couronne, chacun ſuivant ſon rang & ſa dignité, aſſiſtent à toutes ces cérémonies. On y fait paroître un Duc de Normandie & un Duc d'Aquitaine, en mémoire de l'ancienne domination Britannique ſur ces deux provinces. Quelques jours avant le Sacre, il ſe tient un tribunal, où l'on prononce ſur

les prétentions des perſonnes qui y exercent quelques fonctions. Celle du Seigneur de Bardolf eſt de faire apprêter, pour la bouche du Roi, un plat de gruau qu'il ſert lui même ſur la table de Sa Majeſté. Le Seigneur de Scoulton eſt le Lardeur en chef de la cuiſine royale ce jour-là; & tout le lard qui reſte après le repas lui appartient. Le Seigneur de Wirkap fournit au Prince le gant qu'il met à ſa main droite. Le Seigneur de Lyſton doit ſeul faire les gauffres & les ſervir ſur la table du Souverain. Les autres prétentions, dont la liſte ſeroit trop longue, ſont relatives à tout ce qui ſe pratique dans cette circonſtance; & il n'y a point d'article qui ne forme l'objet de quelque conteſtation.

Chacun emporte les effets que ſon emploi ou ſa dignité lui ont donné le droit de toucher ou de ſervir. Le grand Chambellan a lui ſeul, pour avoir préſenté la chemiſe, trente aunes de velours cramoiſi, le lit du Roi, & tout le meuble de la chambre où il a couché, ainſi que ſes habillemens de nuit; mais il eſt d'uſage que tout ſoit racheté le jour même. Le champion garde le cheval qu'il a monté, & reçoit de plus une

coupe & un couvert d'or. Il en revient autant au Lord-Maire de Londres, qui verſe du vin au Roi après le dîner. Toute la vaiſſelle d'argent appartient au Grand-Ecuyer en qualité de Sergent de l'argenterie. Le Doyen & le Chapitre de Weſtminſter retiennent quantité d'effets précieux qui ont ſervi à la ſolemnité. Tous ces articles de l'étiquette ont été réglés au couronnement de Jacques II ; & l'on en conſerve l'état dans la Cour des Rôles.

L'égliſe où ſe paſſe cette grande cérémonie, portoit anciennement le nom de Saint-Pierre, auquel elle eſt dédiée ; mais on ne la connoît plus aujourd'hui, que ſous celui d'Abbaye de Weſtminſter. Queſques-uns croient que Sibert, Roi d'Eſſex, & premier Prince chrétien du pays, la fonda ſur les ruines, &, en partie, des matérieaux d'un temple d'Apollon. Les Danois la détruiſirent lorſqu'ils prirent poſſeſſion de la Grande-Bretagne. S. Edouard entreprit de la rebâtir ; mais il n'en jetta que les fondemens. Henri III y fit travailler le reſte de ſon regne ; & Edouard ſon fils la conduiſit au point où elle eſt actuellement. Cet édifice eſt vaſte, très-ex-

hauſſé, mais mal proportionné & conſtruit à la gothique; les tours n'ont pas été élevées plus haut que la voûte de la grande nef. On y voit une chapelle qu'Henri VII fit bâtir, & qui égale par ſes ſtatues, ſes ornemens & ſa ſculpture, tout ce que l'Italie offre de plus magnifique en ce genre. C'eſt le lieu où repoſent le corps de ce Prince & ceux de ſes ſucceſſeurs. On ne l'ouvre qu'à certains jours, à certaines heures; & l'on paie pour y entrer. Les tombeaux d'Henri VII & d'Henri VIII ſont exécutés avec beaucoup de ſoin. La Reine Eliſabeth n'a qu'une épitaphe qui, par ſa noble ſimplicité, donne une haute idée du regne & des qualités de cette Princeſſe. Les Rois ſuivans ont été mal ſervis à cet égard; on ne voit aucun monument en leur honneur: pour y ſuppléer, on a répandu, dans les chapelles, leurs figures en cire avec l'habit de cérémonie lorſqu'ils ſiégeoient au Parlement.

Eliſabeth changea le monaſtere de Weſtminſter, un des plus riches du royaume, en une collégiale, & y mit un Doyen, douze Chanoines, trente demi-prébendés, &c. Henri VIII l'éri-

gea en évêché ; mais il le ſupprima douze ans après. Cette égliſe eſt aujourd'hui le dépôt des monumens élevés à la gloire de la Nation, & renferme, comme l'Eliſée de Virgile, les perſonnes célebres qui ont illuſtré ou ſervi la patrie. Le peuple y prend l'intérêt le plus vif ; & le temple qui les réunit, eſt ſans ceſſe rempli de gens attentifs à les conſidérer. On y voit juſqu'à des vendeuſes d'herbes ſe faire expliquer les inſcriptions, & marquer leur admiration pour les grands hommes dont elles contemplent les ſtatues. J'ai vu des Anglois pleurer aux pieds de celle de Shakeſpeare, en ſe rappellant les ſcenes touchantes qui les avoient attendris au théatre.

A l'aſpect de tous ces tombeaux, vous avez, « diſois-je à mon conduc-» teur, un moyen ſingulier d'encourager les talens. Dès qu'il meurt chez » vous un Bel-Eſprit, vous lui faites » dreſſer un mauſolée ; & vous le pla-» cez au milieu de vos Rois, tandis » que de ſon vivant, il eſt auſſi mal » reçu à la Cour, que s'il alloit pré-» ſenter un placet contre les Miniſtres. » L'argent que vous mettez à lui ériger

» un monument après ſa mort, eût été
» mieux employé à le faire vivre.

» Ce reproche, répondit M. de Broſ-
» fier, ne peut regarder que nos peres;
» car aujourd'hui un homme de génie
» eſt tellement favoriſé du Public, &
» ſes ouvrages ſe vendent avec tant de
» rapidité, qu'il peut ſe paſſer des ſe-
» cours & des faveurs du Gouverne-
» ment. D'ailleurs les honneurs qu'on
» lui rend à Weſtmiſter, ont quelque
» choſe de plus généreux, de plus dé-
» ſintéreſſé, & par conſéquent de plus
» flatteur, que des penſions qui, le
» plus ſouvent, ne s'accordent qu'en
» échange d'un encens auſſi aviliſſant
» pour celui qui le reçoit, que pour celui
» qui le donne. Je ne connois de penſion
» fondée en Angleterre pour les Gens
» de Lettres, que celle du Poëte Lau-
» reat; encore ne fait-elle que l'expo-
» ſer à la ſatyre, & quelquefois au
» mépris de ſes confreres. L'eſpoir
» d'un tombeau à Weſtminſter excite
» plus vivement nos Beaux-Eſprits à ſe
» diſtinguer; & ils ſe conſolent aiſément
» de vivre comme les gueux, dans l'eſ-
» pérance d'être un jour enterrés com-

» me les Rois. Je vous crois pourtant » plus ſenſés, de fournir aux vôtres les » ſecours qui les font vivre, & après » leur mort, de les enterrer comme le » reſte des humains ».

Je ne citerai point tous les grands hommes qui ont un mauſolée dans cette abbaye : voici ſeulement une partie des noms que j'ai retenus en parcourant les épitaphes.

Celle de Newton eſt en vers latins, avec une inſcription très-emphatique. Un paſſant la trouvant trop longue, écrivit avec un crayon : « *Virum ſi* » *neſcis*, *abito* : Si tu ne le connois » pas, va-t-en ». Ce monument occupe une des places les plus diſtinguées de l'égliſe ; la ſtatue eſt environnée de livres, de globes, & de tous les attributs de l'aſtronomie. Quel que ſoit le zele des Anglois pour la réputation de cet homme célebre, c'eſt ſon nom autant que ſon ſyſtême, qu'il aiment à répandre, c'eſt-à-dire, la gloire de leur Nation autant que les lumieres de ſa philoſophie.

L'épitaphe de Chaucer nous apprend que ſon tombeau fut fait par un ſimple

particulier, cent ſoixante-ſix ans après la mort de ce poëte. Simon Harcourt, Chancelier d'Angleterre, a rendu les mêmes honneurs au poëte Philips. On trouve parmi ces brillantes ſépultures des exemples fréquens d'une pareille généroſité.

Dryden fut enterré par ſouſcription; mais ſa tombe étant reſtée ſans ornemens, le Duc de Buckingham, qui aimoit les Gens de Lettres, lui fit bâtir un mauſolée, ſur lequel on voit ſa ſtatue avec une inſcription latine d'une noble ſimplicité.

La Nation entiere s'unit, après la mort de Spenſer, pour honorer ſa mémoire. L'épitaphe, qui eſt en Anglois, dit: « Ci gît le prince des Poëtes de » ſon tems. Son divin génie n'a pas be» ſoin d'autre témoignage que celui de » ſes œuvres ».

Butler vécut dans la pauvreté juſqu'à l'âge de ſoixante-huit ans, & fut inhumé, aux frais d'un ami, dans le cimetiere de S. Paul, où il n'eut d'abord ni épitaphe ni tombeau. Un citoyen de Londres lui en fit élever un à Weſtminſter; & à cette occaſion, un Poëte compoſa des vers dont voici le ſens. « Tan-

» dis que le pauvre Butler reſpiroit en-
» core, il ne trouvoit perſonne qui lui
» donnât à dîner. Mort preſque de faim
» & réduit en poudre, on lui érige un
» monument. Voilà le ſort des poëtes;
» ils demandent du pain, on leur donne
» une pierre ».

Les ouvrages de Gay plurent à la Cour; mais on négligea ſa perſonne. Il eut mille protecteurs, point de penſion, mourut pauvre; mais il repoſe ſous une riche ſépulture. Le Duc & la Ducheſſe de Queens-Bury firent conſtruire ce mauſolée; & Pope en compoſa l'épitaphe. Gay en avoit fait une lui-même, où il diſoit: « La vie eſt un
» jeu d'enfant: je le penſois autrefois;
» je l'éprouve aujourd'hui ».

Pope n'a point ici de monument; il s'eſt privé de cet honneur en vivant & mourant Catholique. Cette raiſon n'a pourtant pas empêché notre Saint-Evremont de figurer dans ce noble cimetiere avec les Beaux-Eſprits & les Rois.

Non loin de ſa tombe, eſt celle du poëte Owens, auſſi célebre par le ſel & le tour aiſé de ſes épigrammes, que par ſon extrême miſere & ſa force à la ſupporter.

Charles II apprenant la mort de

Cowley, dit que ce poëte n'avoit pas laiſſé un plus honnête homme que lui en Angleterre. C'étoit la ſeule inſcription qu'il falloit mettre ſur ſon tombeau qui ſe voit à Weſtminſter.

Adiſſon eſt enterré dans le cloître, où une pierre adoſſée à la muraille, déſigne ſimplement le lieu de ſa ſépulture. La douleur publique honora plus ſa pompe funebre, que cette magnificence inventée par l'orgueil des vivans, pour rendre un ridicule hommage aux cendres inſenſibles des morts. On raconte qu'un crocheteur traverſant cette égliſe, & voyant une foule de ſpectateurs occupés, les uns à contempler ces monumens, les autres à lire ces épitaphes, s'écria tout-haut: « Combien de men-» ſonges ſur toutes ces pierres »!

Ce terrein renferme auſſi les cendres des gens ſinguliers ou par leurs talens, telle que l'actrice Oldfield, ou par un grand âge, comme Thomas Par, dont l'inſcription porte qu'il mourut âgé de cent cinquante-deux ans en 1635, & vêcut ſous dix Souverains, depuis Edouard IV juſqu'à Charles I. A l'âge de cent ans il fut appellé en juſtice, pour avoir fait un enfant à une jeune fille,

& condamné à une pénitence publique devant la porte de l'égliſe, couvert d'un drap blanc, & un cierge à la main, ſuivant l'uſage du tems.

Les tombeaux de Weſtminſter ne ſe font point aux frais de l'Etat. C'eſt une affaire de pur intérêt particulier, & non une inſtitution nationale. On s'adreſſe au Chapitre, qui pour 20 ou 30 guinées, accorde le privilege de creuſer une ſépulture, & pour une double ſomme, fournit une place convenable pour un mauſolée. Un particulier qui avoit épouſé la niece de Newton, fit ſeul les frais du monument funebre de ce grand Philoſophe. Caſaubon reçut le même ſervice d'un chanoine de cette égliſe, où il avoit lui-même poſſédé une prébende.

Comme les talens ne déshonorent point en Angleterre, un acteur chéri du Public eſt enterré avec beaucoup de pompe, & a toujours un concours nombreux à ſes funérailles. La célébre actrice Oldfield a été inhumée par les ſoins & aux dépens de ſes amis. Elle avoit été expoſée pendant deux jours ſur un lit de parade; & ſes obſeques ſe firent avec autant de magnificence & de dignité,

dignité, que ſi pendant ſa vie elle eût été un de ces auguſtes perſonnages, qu'elle n'avoit fait que repréſenter au théatre. Le drap mortuaire qui couvroit ſon cercueil, fut porté par ſix perſonnes de la premiere qualité; & le Doyen du Chapitre de Weſtminſter officia à la cérémonie. Cette Actrice nous eſt repréſentée comme la femme de ſon tems, qui a pouſſé le plus loin le luxe & la ſenſualité; & voici ce que Pope lui fait dire au moment de l'agonie : « Quelle hor-» reur! un linceuil de laine! ah, cela ré-» volte! Que mes femmes préparent » mes dentelles les plus précieuſes, mon » linge le plus beau; ſur-tout que le » rouge ne ſoit point épargné; je ne puis » ſouffrir l'idée de paroître laide après » ma mort ». Le linceuil de laine dont ſe plaignoit Mademoiſelle Oldfield, fait alluſion au bill du Parlement, qui, pour augmenter la conſommation des laines, ordonne que tous les morts ſoient enſevelis dans de la flanelle.

C'eſt dans la grande ſalle de Weſtminſter, qu'un Lord d'Angleterre, accuſé d'un crime capital, eſt jugé par l'aſſemblée des Pairs. Ce jugement eſt l'acte le plus auguſte, que puiſſe exercer la

juſtice criminelle ; & elle s'y montre avec toute la pompe qui accompagne ailleurs les plus grandes ſolemnités. Les Pairs abſens ſont ſommés d'y aſſiſter ; la famille royale y eſt invitée ; & Sa Majeſté eſt ſuppliée d'indiquer le jour pour l'ouverture des ſéances, de donner une garde pour le nouveau tribunal, & de nommer un grand Sénéchal pour y préſider.

Cette charge étoit autrefois la premiere du royaume ; mais Henri IV qui l'avoit exercée, trouvant ſon autorité trop étendue, jugea à propos de la ſupprimer. Elle fut héréditaire dans la maiſon de Lancaſtre juſqu'au regne de ce Monarque ; mais depuis, elle n'a plus eu qu'une exiſtence momentanée ; ſoit pour le jugement d'un Pair, ſoit pour le couronnement des Rois. Dans le dernier cas, c'eſt chez lui que ſe tient le bureau où l'on décide les prétentions de ceux qui ont droit d'être employés à la cérémonie ; c'eſt lui qui porte la couronne royale dans les proceſſions qui ſe font à cette occaſion. Ses appointemens ſont au moins de mille guinées par jour ; mais il eſt rare qu'il occupe plus de deux ou trois jours cette grande place.

Dans le procès fait à un Lord, cet Officier repréſente la perſonne du Roi; & toutes les fois que l'Accuſé ſort, rentre & reparoît à la barre de la Cour, il ſe met à genoux devant le Grand Sénéchal, comme ſi le Monarque étoit préſent. Le fond de la ſalle eſt occupé par deux grandes tribunes fermées de rideaux, dont la droite eſt pour la famille royale, la gauche pour les Miniſtres étrangers & autres gens de diſtinction. Vis-à-vis de ces loges, s'éleve un trône ſurmonté d'un dais de velours cramoiſi; & au-deſſous du marchepied eſt le ſiége du Grand Sénéchal; les autres Officiers ſont les Secrétaires d'Etat, les Grands Juges aſſis en face du trône ſur des ſacs de laine, pour qu'on n'oublie jamais, dans ce Conſeil auguſte de la Nation, que la laine eſt de toutes les productions du pays la plus utile, & que l'ayant ſans ceſſe ſous les yeux, on ne faſſe aucune diſpoſition qui puiſſe nuire à cette branche de commerce. Il y a, des deux côtés, des ſiéges ſemblables pour les autres Pairs. A l'extrêmité de la ſalle, vis-à-vis du trône, eſt la barre de la Cour, où doit être placé le Coupable, & devant lui, ſuivant la nature du crime, une

hache droite ou renverſée. Au bas de cette barre, on ménage deux bancs, l'un pour l'Avocat du Roi & le Procureur Général, l'autre pour la famille de l'Accuſé, & le Juriſconſulte dont il lui eſt permis d'employer le miniſtere. Toute cette Cour n'occupe que le milieu de la ſalle ; dans les côtés, ſont diſpoſés, en amphitéatre, des ſiéges remplis par les perſonnes diſtinguées en hommes & en femmes ; que la curioſité y amene.

La ſalle, le trône, les bancs, les gradins & toutes les parties de cette grande décoration, ſont couverts de diverſes étoffes couleur de feu ; & l'on évalue cette dépenſe à cent mille francs. Le Grand Chambellan, qui en a la direction & en fait les honneurs, répand dans le Public autant de billets, que le lieu peut contenir de ſpectateurs. Il y a de ces billets qui ont cours ſur la place pour ſix guinées, & trouvent des acquéreurs.

Ce fut dans cette même ſalle, ainſi diſpoſée, & au milieu d'une ſemblable affluence, qu'a été inſtruit le procès du malheureux Charles I. Il ſeroit difficile d'imaginer une aſſemblée plus brillante : elle réunit en femmes toute la nobleſſe des trois royaumes, qui ſe trouve à Londres, ou qui y accourt pour aſſiſter à ce

grand jugement : car ici aucune affaire criminelle ne ſe traite en ſecret : les interrogatoires ſe font à portes ouvertes ; & tous les procès intéreſſans s'impriment dans les gazettes.

L'aſſemblée commence à ſe former à ſept heures du matin. Les Pairs marchent deux à deux, vêtus de robes rouges bordées d'hermine : ils ſont ſuivis des Princes, des Grands Juges, & du Grand Sénéchal qui porte une longue baguette de coudrier pour marquer ſa dignité. Il la tient à la main pendant toute la ſéance, où le Grand Chambellan, qui en a une moins longue, fait les fonctions de maître des cérémonies. Chaque Seigneur, en paſſant devant le trône, s'incline par reſpect, & ſalue la Majeſté royale qui eſt cenſée y réſider.

L'Accuſé ſorti de ſa priſon, arrive vêtu de noir dans ſon carroſſe avec ſa livrée. Il entre dans la ſalle précédé d'un Huiſſier, & accompagné de deux Sergens, tenant chacun une hache d'armes. S'il ne doit avoir que la tête tranchée, le taillant eſt en dehors : ſi le crime mérite la potence, la hache eſt tournée en dedans & renverſée. Il commence par ſe mettre à genoux ; mais le Grand Sé-

néchal lui ayant annoncé les chefs d'accuſation, lui permet de ſe lever & de ſe tenir debout, toujours environné de l'effrayant cortege avec lequel il eſt arrivé.

On lit enſuite les procédures faites par le premier Juge pour conſtater le corps du délit. Les témoins déjà ouïs ſont préſentés au Coupable, qui propoſe contre la plupart d'entr'eux des moyens de récuſation, que la Cour admet ou refuſe ſuivant l'équité. Les dépoſitions ſont lues à haute voix ; on s'arrête à chaque phraſe ; l'Accuſé y répond, fait des interpellations, lie une eſpece de converſation avec les témoins, ſatisfait aux queſtions que chaque Pair veut lui faire ; & le tout eſt à l'inſtant même noté par le Greffier. On entend enſuite les témoins que l'Accuſé a droit de produire pour ſa décharge ; & le Procureur Général fait à leur égard le même perſonnage, que le Priſonnier envers ceux qui ont dépoſé contre lui. Un des Grands Juges réſume les motifs de condamnation, combine les moyens de défenſe, & préſente aux Pairs le point de leur déciſion ſous l'aſpect le plus favorable à l'Accuſé. Le Grand Sénéchal re-

cueille les voix; & chaque Lord mettant la main ſur la poitrine, ſans faire de ſerment, car c'eſt un de leurs privileges d'en être diſpenſés, répond ſuivant les cas : « Je déclare ſur mon honneur, » qu'un tel eſt coupable ; ou je certifie » qu'il eſt innocent ». Quel que ſoit ſon ſort, le Sénéchal prononce la ſentence & rompt ſa baguette, pour ſignifier que ſa commiſſion ceſſe dans ce moment.

Ici, tout le monde eſt jugé par ſes pairs : gens de robe, gens d'épée, négocians, bourgeois, artiſans, laboureurs, tous les états enfin ſe jugent entre eux dans les affaires criminelles. On nomme douze perſonnes choiſies exprès pour chaque procès, ou tirées au ſort parmi les habitans du lieu, qui doivent être de la même condition que l'Accuſé. C'eſt ce qu'on appelle les Jurés. La loi veut qu'ils ſoient au moins locataires d'une maiſon, qu'ils aient la réputation de gens d'honneur & de probité, & n'aient pas moins de vingt ans. Celui qui préſide, qui recuille les voix & qui prononce, prend le titre de Chef de la Juſtice. Il porte, comme le Grand Sénéchal, une baguette qui marque ſa dignité. Il la remet à l'Huiſſier qui

la tient à la main tant que dure l'inſtruction. Les Jurés font ſerment d'obſerver les formes juridiques, & de rendre leur jugement avec équité. C'eſt à quoi les exhorte un des Grands Juges dans un diſcours où il leur dit: « qu'en devenant les arbitres de la vie & de la mort » de leur concitoyen, ils doivent joindre, dans cette auguſte fonction, la ſimplicité, la bonne foi de leurs ancêtres » aux motifs d'honneur & de conſcience qui les dirigent ». La loi prononce les plus grandes peines contre ceux qui ſeroient convaincus d'avoir prévariqué dans leur miniſtere. Elle les déclare infames, indignes de créance, déchus de tous droits, deſtitués de toute protection de la part du Prince, & de tout appui de la part des loix. Leurs biens ſont confiſqués, leurs maiſons démolies, leurs prés labourés, leurs arbres arrachés, & leurs corps détenus dans une priſon perpétuelle. Les mêmes peines ſont décernées contre les faux témoins & contre les délateurs calomnieux en matiere capitale.

Après que les Jurés ont pris leur place & que l'Accuſé eſt arrivé, ce dernier ſe tient debout; & les témoins ſe

ient dans leurs accusations, ou les
nuent, ou les aggravent.
s criminels peuvent se faire assister
n avocat qui leur sert de défenseur
conseil; mais toute discussion de
ui est interdite; son ministere se
e à débattre l'application de la loi,
en éluder, s'il le peut, la décision
prononce contre sa partie. Les
ens les plus ridicules, les plus fri-
s, les subtilités les plus misérables,
plus puériles, sont quelquefois
loyés avec succès: les jugemens
'impriment chaque année avec les
sations & les défenses, en offrent
ins en tems divers exemples. Un
me mis en justice pour avoir épousé
femmes, déclaré coupable par le
, alloit être condamné aux peines
noncées contre les bigames. Son
cat opposa le texte même de la loi.

cette obſervation ; & le coupable fut renvoyé abſous. Un autre nommé Chriſtophe, fut arrêté pour crime de haute trahiſon ; & dans le procès, ſon nom latin étant écrit par un *e*, *Chriſtopherus*, l'Avocat prétendit faire valoir cette faute d'ortographe, & prouver qu'on ne devoit pas attribuer à *Chriſtophorus*, l'attentat commis par *Chriſtopherus*.

Après l'inſtruction du procès, qui ſe fait toujours publiquement, le priſonnier ſe retire. Le Juge donne, de bouche, aux Jurés le réſumé des charges réſultantes des dépoſitions, les inſtruit des circonſtances du délit, & leur ayant expoſé les différens points de la loi, leve le ſiége, ſort & les laiſſe décider. Les Jurés ne prononcent pas que l'Accuſé doit être pendu, brûlé, &c ; il ſuffit qu'ils dénotent la nature & l'exiſtence de ſon crime ; car dès qu'il en eſt convaincu, il encourt néceſſairement la peine portée par la loi. Comme le jugement doit être unanime, ils paſſent dans la Chambre du Conſeil, & y demeurent enfermés ſans boire ni manger, ſans feu, ſans lumiere, juſqu'à ce qu'ils ſoient tous d'accord. Si le délit ſe trouve d'une pleine & entiere évidence, ils jugent quel-

quefois ſur le lieu même ; & ſi l'un d'eux venoit à mourir avant la déciſion, le Coupable ſeroit ſouſtrait à la Juſtice.

Vous voyez que toutes les formes judiciaires ſont en faveur de l'Accuſé. On lui laiſſe la liberté de ſa perſonne en donnant une caution ; il peut récuſer un certain nombre de témoins & même de Jurés ; & ſi, à l'audience, il ne ſe préſente ni accuſateur, ni partie, il eſt réputé innocent, malgré les preuves acquiſes & fortifiées par ſon aveu. S'il eſt déclaré coupable, il peut réclamer en ſa faveur le Bénéfice du Clergé, qui s'étend non-ſeulement aux gens d'égliſe, mais aux laïques mêmes dans pluſieurs cas.

Sous le regne de Guillaume II, les Anglois étoient ſi ignorans, qu'à peine les Prêtres même ſavoient-ils lire. Ce Prince, pour engager ſes ſujets à s'inſtruire, ordonna que pour meurtre commis ſans deſſein prémédité, pour un vol ſans effraction, pour crime de polygamie, &c, l'Accuſé pourroit racheter ſa vie, s'il étoit capable de lire une page à livre ouvert dans la Bible. Quoiqu'aujourd'hui il n'y ait preſque pas un payſan dans le royaume, qui ne ſache lire & écrire, cette loi ſubſiſte encore par

amour pour l'humanité. On dit au Coupable : « Vous qui êtes convaincu de tel » crime, qu'avez-vous à dire pour em- » pêcher que Sentence de mort ne ſoit » prononcée contre vous ? Il répond : » je réclame le Bénéfice du Clergé » ; & auſſi tôt on lui préſente une Bible en caracteres gothiques, dont il lit quelques mots. Le Juge demande au Miniſtre : « lit-il, ou ne lit-il pas ? Le Miniſ- » tre répond : il lit comme un Clerc » ; & alors le Criminel eſt marqué, à la main, d'un fer chaud, & renvoyé. Au reſte, les lettres gothiques ne ſont guere moins connues en Angleterre que le caractere romain ; & l'on s'en ſert encore dans pluſieurs occaſions : les actes du Parlement, les proclamations des Rois, &c, ne s'impriment point autrement. Les Lords ſont toujours cenſés ſavoir lire, & ne ſont pas marqués d'un fer chaud, lorſqu'ils ſe rachetent par le Bénéfice du Clergé. On ne peut invoquer plus d'une fois ce ſingulier privilege.

Dans aucune affaire criminelle, on n'exige le ſerment de l'Accuſé : cette formalité ne regarde que les Jurés & les témoins ; & ſi le priſonnier eſt abſous, il peut agir en dommages-inté-

rêts contre le dénonciateur, contre la partie civile, & même contre la partie publique. Toute écriture privée ne fait foi, qu'après que celui contre lequel on s'en ſert, avoue de ſon plein gré qu'elle eſt de ſa main. Le ſimple déni de la reconnoître, annulle ou exclut toutes preuves contraires.

La douceur & l'humanité ſe manifeſtent juſques dans la ſentence de condamnation : « vous avez été amené en » juſtice, dit le Juge au Criminel; vous » vous en êtes rapporté au jugement de » Dieu & du peuple, qui vous déclare » coupable. Les loix ordonnent que » vous finiſſiez vos jours par tel ou tel » genre de mort ».

On n'exécute aucun malfaiteur dans tout le royaume, que ſa ſentence ne ſoit ſignée par le Roi, & que Sa Majeſté n'ait marqué le jour du ſupplice. Juſqu'à ce moment, il voit ſes amis, boit, ſe divertit avec eux, & fait, de ſa mort même, un ſujet de plaiſanterie. Un lieutenant de milice condamné à perdre la tête, envoya, la veille, des billets à ſes camarades avec cette adreſſe : « le lieutenant » Cambell fait bien des complimens à » M.... Il l'invite à venir prendre une

» taſſe de chocolat chez lui demain ma-
» tin, & à lui faire l'honneur de l'accom-
» pagner juſqu'à Tyburn, pour aſſiſter à
» la cérémonie de ſon exécution ». Ty-
burn eſt un grand chemin à un quart de
lieue des fauxbourgs de Londres, où
l'on fait mourir les criminels.

On ne connoît ici que deux ſortes de peines capitales pour cauſe d'aſſaſſinat; le feu pour les femmes coupables du meurtre de leurs maris, & la potence pour les hommes dans tous les cas d'homicide volontaire. Les Pairs ſont eux-mêmes condamnés à ce ſupplice. Anciennement il étoit au pouvoir du Roi de commuer la peine; mais par une diſpoſition nouvelle, qui ordonne que toute perſonne convaincue de meurtre, de quelque rang qu'elle puiſſe être, ſoit pendue & portée à l'amphithéatre de chirurgie, Sa Majeſté n'a plus que le droit d'accorder la grace, ou de différer l'exécution. Du moment qu'on a lu la ſentence au priſonnier, il ne peut voir perſonne, & ne doit plus vivre que de pain & d'eau; mais cette loi eſt mal obſervée.

Le ſeul cas où l'on fait ſubir la torture en Angleterre, c'eſt lorſque l'Ac-

cuſé refuſe de répondre à l'interrogatoire. S'il s'obſtine à garder le ſilence, on le remet dans ſon cachot ; & on lui donne une eſpece de queſtion que les Anglois appellent *Peine forte & dure.* S'il parle, on inſtruit ſon procès par la voie ordinaire : s'il perſiſte à ſe taire, on l'étend ſur le dos ; on lui met ſur le corps une planche ou une plaque de fer chargée de différens poids, qu'on accumule juſqu'à ce qu'il parle ou qu'il expire. Dans ce dernier cas, ſes biens ne ſont pas confiſqués ; raiſon qui a ſouvent engagé des malfaiteurs à ſe laiſſer écraſer, pour conſerver leur ſucceſſion à leurs enfans.

Il ſuffit que la queſtion ait été un moyen bas & cruel d'extorquer aux eſclaves la confeſſion de leurs crimes, pour que les Anglois l'aient toujours rejettée. « Si l'Accuſé eſt innocent, quelle » indemnité, diſent-ils, peut le dédom» mager de ce qu'il a ſouffert ? S'il eſt » coupable, pourquoi le ſupplicier » avant que ſon crime ſoit connu ? Ces » peines ſerviles ſont ſi oppoſées au » génie de notre nation, que les loix » ont reſpecté notre averſion pour ce » genre de cruauté. Coupables ou non, »

» nous avouerions tout ce qu'on vou-
» droit au moment de la torture; peu
» ſenſibles à la mort, nous redoutons
» infiniment la douleur. Nos criminels
» meurent avec une intrépidité, une
» gaieté qui donne au peuple un ſpec-
» tacle divertiſſant ».

Comme les aſſiſes pour leur jugement ne ſe tiennent qu'en certain tems de l'année, il y a toujours pluſieurs de ces ſcélérats pendus à la fois. On en met juſqu'à ſix, mais ordinairement trois dans le même tombereau; & on les mene à reculons, la corde au col, au fatal Tyburn. L'Exécuteur fait arrêter la voiture ſous le gibet, & attache à la poutre l'extrémité des cordes, dont les autres bouts ſont tournés autour du cou de ces malheureux. Il donne un coup de fouet au cheval; le tombereau part; & dans l'inſtant tous ces coquins ſont en l'air. Le bourreau ne ſe donne pas la peine de leur fouler les bras & les épaules pour qu'ils ſoient plutôt étranglés; ce ſont les parens & les amis qui prennent ce ſoin, & tirent l'agoniſant par les pieds pour abréger ſon ſupplice.

Les Anglois ſe moquent de la délicateſſe des autres nations, où l'on ſe fait

une ſi grande affaire d'être pendu, & ſont même très-jaloux, le jour de leur exécution, d'y paroître d'une maniere convenable. Ils ont l'attention de ſe faire raſer, de s'habiller proprement; & lorſque l'habit, les gants, le chapeau, la perruque, le bouquet ſont achetés & préparés, c'eſt alors qu'ils ſongent à leur conſcience. Pour l'ordinaire, ils méditent un diſcours qu'ils prononcent ſous le gibet, & le donnent par écrit au Shérif ou au Miniſtre avec priere de le faire imprimer. Si ce ſont des filles, on en voit qui s'habillent de blanc, ont de grandes écharpes de taffetas, & portent des corbeilles pleines de fleurs qu'elles répandent ſur leur paſſage. Il faut pourtant convenir que ſi, parmi ces malheureux, pluſieurs meurent proprement & gaiement, le plus grand nombre ſe fait pendre avec un habit très-négligé & une mine fort triſte.

Les ſupplices de rouer, de tenailler, de tirer à quatre chevaux ſont inconnus chez les Anglois. On paſſe par les armes les ſoldats qui déſertent. Les voleurs qui joignent le meurtre au larcin, ſont portés, après leur mort, dans les écoles de chirurgie de Londres pour y être

diſſéqués. S'ils meurent dans la province, leur cadavre eſt expoſé ſur le chemin même où le délit a été commis. On l'attache avec des chaînes de fer, & on le ſuſpend au gibet.

Le pilori eſt la peine deſtinée à ceux qui ſe ſont rendus coupables de fourberie inſigne ou d'infame impoſture, comme d'avoir publié des libelles diffamatoires, rendu de faux témoignages, blaſphêmé publiquement, &c. On les expoſe dans un lieu élevé, la tête paſſée entre deux planches de bois entaillées, dont celle d'en haut tombant en couliſſe, embraſſe le cou dans la double entaille. Les mains priſes de chaque côté, ſont gênées de la même maniere; & le perſonnage demeure ainſi, faiſant une figure ridicule, pendant plus ou moins de tems, ſuivant la nature de ſon crime. Si le peuple n'y trouve rien de trop odieux, il ſe contente de regarder le coupable & d'en rire; mais ſi l'action paroît baſſe & infame aux yeux même de la canaille, cet honnête homme, qui porte ſur un grand papier attaché à ſa cravatte, ſon éloge en gros caracteres, devient le jouet de la populace. Elle ſe divertit à lui jetter de la

boue, des pommes pourries, & même des pierres, quoiqu'elles ſoient défendues par la police.

Ce que les Anglois appellent Crime de Haute-Trahiſon, ne l'eſt pas toujours de Leze-Majeſté. Dans un ſtatut donné ſous Edouard III, il eſt dit que d'enlever, d'empriſonner ou de tuer le Chancelier, le Grand-Tréſorier & les grands Juges faiſant les fonctions de leurs charges, d'entretenir un commerce criminel avec la Reine, la fille aînée du Roi, la femme de l'héritier préſomptif de la couronne, de contrefaire le grand ou le petit ſceau, de rogner la monnoie & d'en faire de la fauſſe, ſont des Crimes de Haute-Trahiſon. Une femme qui ôte la vie à ſon mari, un enfant qui tue ſon pere ou ſa mere, un domeſtique qui fait mourir ſon maître ou ſa maîtreſſe, un prêtre qui aſſaſſine ſon évêque, ne ſont que des Crimes de Petite-Trahiſon, pour leſquels les hommes ſont traînés ſur la claie & pendus, les femmes brûlées après avoir été étranglées. Voici la ſentence qui ſe prononce contre les délits de la premiere eſpece. « De la priſon vous ſerez conduit ſur » une claie au lieu de votre ſupplice;

» là vous ſerez pendu par le cou, & ir
» continent déraché étant encore e
» vie, afin que vos intérſtins ſoient ſe
» parés de votre corps, & brûlés à vo
» yeux. Votre tête ſera coupée, &
» votre cadavre ſera ſéparé en quatr
» parties, dont on diſpoſera ſelon l
» bon plaiſir de ſa Majeſté ».

Mais c'eſt aſſez, Madame, parler d jugemens, d'exécutions, de criminels de gibets, de morts & de tombeaux; le ſpectacles de Londres, l'état actuel d ſes différens théatres, les pieces, le Acteurs, les Actrices pourront vou offrir des objets plus agréables, que j réſerve pour la lettre ſuivante.

Je ſuis, &c.

A Londres, ce 30 août 1755.

LETTRE CCXXII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

ON croit assez généralement que l'Angleterre n'a eu des théatres qu'après tous ses voisins. On parle cependant de certains poëtes vagabonds qui, dès le quatorzieme siecle, exécutoient des farces en pleine campagne. Les Clercs des paroisses de Londres représenterent des pieces saintes, auxquelles on accouroit de toutes les parties du royaume. Les Anglois eurent donc, comme nous, comme les Italiens, comme les Espagnols, des Mysteres & même des Moralités, qui se jouoient quelquefois par des Ecclésiastiques.

L'*Eguille de Dame Gurton*, sous le regne d'Henri VIII, est regardée comme la premiere comédie Angloise, c'est-à-dire, la plus ancienne. C'est alors que les écrivains commencerent à travailler pour le théatre. Henri Parker composa quelques tragédies; & Jean Hoker s'exerça dans le genre comique. Après eux parurent Sackville, Buc-

khurſt, Norton, Ferrys, Heywood & Lillie : mais l'art n'étoit encore qu'à ſon enfance ; & ces Auteurs mettoient l'enflure à la place de la nobleſſe, les pointes, les jeux de mots à la place de la plaiſanterie : les tragédies & les comédies violoient également les regles de l'honnêteté & celles du théatre. Le véritable art dramatique reçut l'exiſtence, &, pour ainſi dire, la perfection du génie créateur de Shakeſpeare.

La premiere troupe réguliere de comédiens qui s'établit en Angleterre, fut celle des *Enfans de la Chapelle royale* au commencement du regne d'Eliſabeth. Quelques années après, comme les pieces devenoient plus bouffonnes, il ſe forma une autre troupe ſous le nom des *Enfans de la Joie*. Toutes deux acquirent de la réputation, & en firent naître d'autres qui remplirent Londres de ſalles de ſpectacles. La Reine prit douze des principaux Comédiens à ſes gages ; & à ſon exemple, pluſieurs Seigneurs en eurent à leur ſervice, qui repréſentoient non-ſeulement en particulier dans les maiſons des nobles, mais encore en public ſous leur protection. Les ſalles étoient de grands

cabarets, où les jeunes gens des deux ſexes venoient contracter des engagemens illicites, où l'on tenoit publiquement des diſcours indécens & ſédirieux, où l'on donnoit une libre carriere au libertinage & à la licence. Ces abus firent défendre de jouer publiquement aucune piece, qui n'eût été approuvée par le Lord-Maire; mais comme ce réglement fut mal obſervé, & que les ſpectacles n'en devinrent pas moins licentieux, on les ſupprima pendant quelque tems, comme pernicieux à la religion, à l'Etat, aux bonnes mœurs.

Le théatre reprit tout ſon crédit ſous le regne de Jacques I. Shakeſpeare, Fletcher & d'autres obtinrent un privilege, qui les autoriſoit à repréſenter des comédies, non-ſeulement dans leur ſalle ordinaire, mais dans toute l'étendue du royaume. On vit paroître alors d'excellens acteurs & de bons poëtes; & chaque année on donnoit des pieces nouvelles, qui porterent au plus haut dégré la paſſion des Anglois pour la comédie. Ce goût dura juſqu'au regne de Charles I; mais les Puritains, devenus puiſſans, attaquerent ouvertement les

ſpectacles comme des jeux infames & diaboliques. Les théatres reſterent fermés pendant le Protectorat de Cromwel; ils ſe rouvrirent à l'avénement de Charles II; & ce Prince, amateur du plaiſir, favoriſa ſpécialement celui de tous les arts, qui ſemble, à pluſieurs égards, le plus fait pour en procurer.

En vous parlant autrefois des Auteurs dramatiques qui vivoient alors, j'ai oublié le célebre Wicherley, qui fut long-tems l'amant déclaré de la maîtreſſe chérie de ce Monarque. Cet homme paſſoit ſa vie dans le plus grand monde, en connoiſſoit les vices, les ridicules, & les peignoit du pinceau le plus ferme, avec les couleurs les plus vraies. Il a fait un *Miſantrope* qu'il a imité de Moliere, avec des traits plus forts & plus hardis, mais moins de régularité, de fineſſe & de bienſéance.

Vu les modeles que notre théatre offre aux Anglois, il eſt étonnant qu'ils s'obſtinent à tourner le dos, dans la plupart de leurs pieces, à ces mêmes regles qu'ils admirent ſi ſouvent dans les nôtres. Ces fiers voiſins ne veulent rien tenir de nous. Il ſuffit que la raiſon & le goût ſoient de notre côté, pour qu'ils

qu'ils cherchent à s'en éloigner. Mais ce qui leur manque du côté des regles, eſt abondamment remplacé par le choix des ſituations les plus capables de déchirer l'ame. Nous conduiſons une intrigue dramatique avec plus d'eſprit, plus de délicateſſe; nous ſavons piquer davantage la curioſité, & ſoutenir les progrès d'un intérêt qui va toujours en croiſſant. Ce ſont les grandes paſſions que les Anglois s'efforcent d'exciter. Chez nous les émotions de l'inquiétude ſont le terme où s'arrête le pathétique; chez eux on le pouſſe juſqu'à l'extrême déſeſpoir. C'eſt au cœur qu'ils portent leurs coups; d'une main hardie & vigoureuſe ils en ébranlent toutes les fibres, & ne craignent pas de donner aux ſpectateurs une doſe trop forte de ſentiment. Auſſi les tragédies qu'ils ſuivent avec le plus de fureur, ſont un aſſemblage de ſcenes atroces qui font frémir l'humanité. Mourir eſt ſi peu de choſe pour ces Inſulaires, qu'il faut, pour les toucher, des images plus fortes que la mort même.

A parler en général, les Anglois n'ont ni le goût fort délicat, ni l'eſprit fort ſenſible aux beaux arts; pour leur plaire,

leurs poëtes tragiques n'ont que la reſſource du poignard, & les comiques, que celle des obſcénités. Les premiers vous mettent ſous les yeux tout ce que peut exécuter, tout ce qu'eſt capable d'imaginer la cruauté la plus brutale, la plus rafinée ſcélérateſſe. Les ſeconds ne ſongent qu'à amuſer, jamais à corriger ou à inſtruire. Ces défauts viennent de la corruption & de la débauche que la Cour de Charles II inſpira aux Auteurs de ſon tems, leſquelles ont ſervi de modeles à leurs ſucceſſeurs. Une piece nouvelle où l'on ſe propoſeroit de rendre les hommes vertueux, paſſeroit pour inſipide.

La confuſion dans l'intrigue, le déſordre dans le plan, une multiplicité d'actions qui étouffe l'intérêt principal, ſont les vices ordinaires des drames Anglois, qui tiennent peut-être par-là du caractere de la Nation. Ces Peuples ne veulent pas concevoir que plus le ſujet eſt ſimple, plus il y a de mérite à le développer. Pour des gens qui ſe piquent de littérature, doivent-ils ignorer que c'étoit-là une des grandes qualités de Sophocle & d'Euripide, ces premiers maîtres de l'art du théatre ? Soit que l'habitude ait prévalu, ſoit que les An-

is aient le génie trop tragique pour
)lier à la ſage régularité des François
des Grecs, leurs poëtes ſemblent
:re fait un principe de violer les loix
plus fondamentales de cet art.
On a ſouvent demandé d'où peut
r venir ce goût pour les pieces monſ-
euſes ? pourquoi ils exigent que de-
ıt eux la ſcene ſoit toujours enſan-
ntée, & qu'on leur offre ſans ceſſe le
, le poiſon, les tortures, les gibets,
; ombres, des ſpectres, des démons,
; ſorciers, &c ? C'eſt, diſent quelques-
s, que ce Peuple étant naturellement
reur & mélancolique, il faut, pour
réveiller, les plus violentes ſecouſ-
, des batailles ſanglantes, des monſ-
:s, des enfers, des cadavres. D'au-
:s penſent que les arts de pur agré-
:nt étant peu cultivés en Angleterre,
total de la Nation eſt encore dans une
)ece de barbarie, & qu'il eſt naturel
ie des ſpectacles barbares ſoient de
n goût. Ceux qui, parmi nous fré-
ıentent le théatre, ſont preſque tous
:s gens bien élevés, qui ont une tein-
re des lettres, & ſont connoiſſeurs
ſqu'à un certain point ; au lieu qu'à
ondres, la populace forme le gros

du parterre ; & vous ſavez qu'il n'y a guere que des maſſacres horribles & des morts funeſtes, qui puiſſent frapper cette claſſe d'habitans.

Ces ſcenes de carnage ſont annoncées par un grand tapis qui forme le champ de bataille, & qu'on enleve enſuite avec les morts. C'eſt quelque choſe de plaiſant, que de voir relever ces cadavres de deſſus le théatre. Deux valets ſont chargés de ce miniſtere ; l'un prend la tête, l'autre les pieds. Si l'Acteur mort ne joue pas bien ſon rôle, il eſt ſifflé, & applaudi à tout rompre s'il s'en acquitte au gré des Spectateurs. Comme il eſt cenſé être déjà froid, il faut qu'il conſerve toutes les formes d'un cadavre qu'on remue ; qu'il ait les bras roides, les jambes de même, &c.

Vous avez ſouvent entendu parler de ces ſcenes de bas comique, qu'on voit paroître avec ſurpriſe dans les pieces du genre le plus noble ; telles que celle des Foſſoyeurs dans Hamlet, des Magiciennes dans Macbeth, des Savetiers dans Jules Céſar, de Maligorne avec le diable dans le Duc de Guiſe, &c. C'eſt encore pour répandre plus de variété, qu'on y intro-

duit de la muſique avec des chanſons tendres, pieuſes, ou bouffonnes; qu'on y trouve juſqu'à des conciles, des proceſſions, des mariages, des baptêmes & des vœux monaſtiques. Tous ces écarts ne ſont vus de bon œil à Londres, que parce qu'ils ont leur fondement dans les préjugés d'une mauvaiſe éducation. Le peuple ſe ſoucie peu des regles, pourvu qu'on l'amuſe ou qu'on l'étonne. Chez toutes les nations il aime tellement les ſpectacles terribles, qu'on le voit courir en foule aux ſanglantes exécutions des Criminels, & environner ces théatres de douleur & d'ignominie, dreſſés dans les places publiques.

Les tragédies Angloiſes ſont preſque toutes hiſtoriques; & les ſujets anciens ou modernes leur conviennent également. Le plus grand nombre eſt tiré de l'hiſtoire d'Angleterre. Shakeſpeare, qui vivoit ſous le regne d'Eliſabeth, a introduit ſur la ſcene Henri VIII, pere de cette Princeſſe, & ne l'a aſſurément pas flatté. Il appelloit ſes pieces, non des tragédies, mais des hiſtoires, ne changeoit preſque rien aux circonſtances; & lorſque les événemens d'un

regne étoient trop multipliés, il en faiſoit deux ou trois tragédies qu'il intituloit premiere, ſeconde ou troiſieme partie de telle hiſtoire. Elles ſont, pour l'ordinaire, plus longues que les nôtres ; & l'action compliquée eſt ſi eſſentielle dans ces ſortes de drames, que nos meilleures tragédies jouées à Londres, ne feroient nul plaiſir au commun des Spectateurs. Les Auteurs Anglois connoiſſent ſi bien le goût de leur Nation à cet égard, qu'après avoir traduit pluſieurs de nos pieces, ils n'ont oſé les haſarder au théatre dans leur ſimplicité. Phedre, Mithridate, l'Avare, le Miſantrope n'ont paru à Londres, qu'après avoir été ſurchargées d'intrigues & de ſpectacles. Toutes ces machines, qui nous paroiſſent d'un goût groſſier & ſubalterne, ſont néceſſaires pour remuer un peuple, qu'il faut toujours réveiller par la diverſité des images & le changement des ſituations.

Depuis près de deux ſiecles, la réputation de Shakeſpeare ſe ſoutient ſur tous les théatres d'Angleterre. C'eſt toujours un nouveau plaiſir à la repréſentation de ſes drames. Les Comédiens voient

ils leur ſpectacle déſert, & le parterre inſenſible aux différens ouvrages qu'on lui annonce ? Ils ont recours à ceux de ce grand Poëte ; & le Public y accourt en foule. C'eſt ici le lieu de dire un mot de cet illuſtre Dramatique : ce que vous aprendrez de ſon éducation, de ſes emplois, de ſes mœurs, de ſa fortune, pourra ſervir à vous donner une idée plus diſtincte de ſon génie & de ſes talens.

Guillaume Shakeſpeare naquit en 1564 à Strafford, dans le comté de Warwick. Son pere, chef d'une manufacture de laine, ſe trouvant chargé d'une nombreuſe famille, ne lui donna d'autre éducation que ſon propre commerce. Quelques-uns prétendent qu'il lui fit apprendre le latin ; d'autres aſſurent que Shakeſpeare n'avoit aucune teinture des langues ſavantes, aucune connoiſſance des anciens Poëtes. En effet, on ne remarque rien dans tout ce qu'il a écrit, qui paroiſſe imité de leurs ouvrages ; mais on ne peut guere douter qu'il n'ait ſu le François ; ſes pieces ſont remplies de mots & de ſentences employés dans les termes mêmes de cette langue.

Ce Poëte ſe maria fort jeune à la fille d'un riche fermier, avec laquelle il paſſa tranquillement quelques années de ſa vie; mais s'étant joint à des libertins de ſon âge, ils volerent le gibier d'un parc voiſin; & cette aventure de jeuneſſe l'obligea de quitter ſa province. Il ſe retira à Londres où il ſe fit comédien. Le tour admirable de ſon génie, naturellement porté à cette profeſſion, le fit bientôt diſtinguer, ſinon comme Acteur, du moins comme un compoſiteur excellent; mais il vivoit dans un ſiecle où la groſſiereté & l'ignorance étoient des vices dominans; & il y auroit de l'injuſtice à le juger ſuivant les regles de l'art, puiſqu'il n'a jamais connu aucune regle. On aſſure que la Reine Eliſabeth prit tant de goût pour tout ce qui ſortoit de ſa plume, qu'elle ne dédaignoit point de ſe faire rendre compte du plan de ſes pieces, & de l'aider quelquefois de ſes conſeils. On dit qu'après avoir quitté le théatre où il s'étoit enrichi, il retourna dans ſa province, & y vécut encore quelques années, eſtimé des Grands, chéri de ſes amis, & jouiſſant de ſa fortune.

Le génie de Shakeſpeare ne s'eſt pas

moins affranchi du joug de la rime, que des regles de la vraiſemblance. C'eſt le premier auteur Anglois qui ait oſé employer les vers blancs & la proſe, même dans la tragédie. Ceux qui l'ont pris pour modele, en adoptant ce qu'il a de défectueux, ne l'ont pas également imité dans ce qu'il a de ſublime. Ils ſe ſont permis ſes négligences, & ne les ont pas rachetées par les mêmes beautés. C'eſt par pareſſe que Shakeſpeare a écrit pluſieurs de ſes tragédies en proſe; c'eſt manque de talent que les autres ont ſuivi la même route. Un des articles où le Sophocle Anglois paroît le plus admirable, eſt celui de la morale. On en trouve de fréquentes leçons dans ſes drames, appuyées ſur des exemples frappans, qui leur donnent encore plus de force.

Les Anglois, à la maniere des Anciens, ont un Prologue à la tête de leurs pieces, & un Epilogue qui les termine; mais les prologues des Anciens faiſoient corps avec l'ouvrage, au lieu que ceux des Anglois ſont des morceaux abſolument étrangers, qu'on pourroit appliquer à toute autre piece. Auſſi leur ſuccès n'eſt-il pas de longue durée: ceux qui réuſſiſſent le plus, ne

franchiſſent guere la troiſieme, ou tout au plus, la quatrieme repréſentation. Ils ſont toujours remplis de louanges pour la nation Britannique, & très-ſouvent de ſatyres contre la nôtre.

A l'égard de l'Epilogue, ce n'eſt, en général, qu'un amas de quolibets & de plaiſanteries groſſieres, qui révoltent les honnêtes gens. Il ſeroit peut-être dangereux d'ôter ce plaiſir au parterre de Londres: il ne faut pas le laiſſer dans le flux des paſſions qu'un ſpectacle, ordinairement plein de carnage & de meurtres, peut exciter. Son caractere penche naturellement à une mélancolie noire, qui reſſemble aſſez à ce triſte charbon de terre qui brûle dans ſon iſle, ardent, mais ſans flamme. Comme il y avoit à Sparte une harmonie guerriere, qui mettoit tous les habitans en fureur & ſur le point de s'égorger, il y en avoit une plus douce, qui faiſoit renaître le calme dans leur ame. L'Epilogue peut produire le même effet ſur les Anglois. Ils ont bien, comme nous, leurs petites pieces qu'ils appellent farces, mais l'intervalle de l'une à l'autre eſt très-long; parce que les acteurs ſont obligés, comme quelquefois à Paris,

de changer d'habillemens ; & il ſeroit à craindre que la fermentation n'eût déjà trop gagné les eſprits. Ainſi dès que la tragédie eſt finie, l'Acteur ou l'Actrice qui doit dire l'Epilogue rentre & s'avance ſur la ſcene ; quelquefois même il n'en ſort pas, comme dans le martyre de ſainte Catherine. Cette Sainte, étendue morte ſur le théatre, dit à ceux qui veulent emporter ſon corps : « Arrêtez. Êtes-vous fous ? Que le ciel » vous confonde, damnés chiens que » vous êtes. Laiſſez-moi me relever : » ne ſavez-vous pas qu'il faut que je » récite l'Epilogue » ?

Un Ecrivain ingénieux, qui, ſous le voile de l'ironie, a fait la critique du théatre Anglois, en releve les défauts à peu près de la maniere ſuivante : « Voulez-vous, dit-il à un jeune homme, compoſer une tragédie qui ait du » ſuccès ? Les regles ne doivent pas vous » arrêter ; elles ne ſervent qu'à refroidir » le génie. Prenez-moi tout ſimplement » un drame chez nos voiſins ; changez-en » le titre & le nom des perſonnages ; & » vous conſerverez la piece comme un » fondement pour bâtir votre édifice. » Les François vous fourniront les ma-

» tériaux ; & vous ſerez l'architecte.
» Comme ils ſe contentent d'être natu-
» rels dans leurs récits, mais qu'ils ſont
» trop ſimples, vous aurez ſoin de char-
» ger les vôtres, & de les enfler le plus
» qu'il vous ſera poſſible.

» Finiſſez votre premier acte par un
» concert, qui ſuppléera au défaut de
» pathétique dans les expreſſions ; &
» ouvrez le ſecond, ſoit par la grotte
» d'un magicien occupé à conjurer les
» démons, ſoit par l'intérieur d'un tem-
» ple, où tout un peuple eſt attentif
» aux cérémonies de ſes Prêtres. Vous
» ajouterez à votre piece deux ou trois
» perſonnages de votre invention pour
» doubler l'intrigue & embarraſſer l'ac-
» tion principale, qui, comme je l'ai dit,
» peche toujours en France par trop de
» ſimplicité. Avec la permiſſion que
» vous avez ici de changer le lieu de la
» ſcene, & de le tranſporter où bon vous
» ſemble, il vous ſera aiſé d'amener ces
» nouveaux Acteurs. Pour éviter un ton
» trop uniforme, ce qui eſt toujours
» un défaut parmi nous, vous ferez
» d'un de ces perſonnages poſtiches, un
» plaiſant qui divertira les Spectateurs.
» Il faut qu'une ſcene bouffonne ſuc-

» cede toujours à une ſituation pathé-
» tique. Vous paſſerez des vers à la
» proſe, toutes les fois que vous quit-
» terez le ſérieux pour le burleſque; &
» ſi vous voulez plaire à la lie du peu-
» ple, donnez-lui de tems en tems de
» ces ſcenes de cohue, où elle puiſſe
» ſe reconnoître. Raſſemblez-la autour
» de quelque perturbateur, dont les
» diſcours ſéditieux tendent à exciter
» des ſoulevemens contre l'autorité
» légitime.

» N'épargnez pas le tems néceſſaire
» pour le développement de votre in-
» trigue; ſi huit jours ne ſuffiſent pas,
» prenez un mois, prenez un an. Quoi-
» que de pareilles licences ſoient des
» fautes, commettez-les hardiment,
» parce qu'elles conviennent à notre
» génie. N'épargnez pas ſur-tout les
» ſcenes nocturnes; c'eſt alors que les
» revenans inſpirent plus de terreur; &
» pour garder plus de vrai-ſemblance,
» vous ferez paroître vos perſonnages
» en bonnet de nuit & en chemiſe. Si
» vous traitez le meurtre de Laïus,
» gardez-vous bien de ſupprimer le pa-
» thétique tableau de la peſte. Vous tâ-
» cherez d'en rendre toute l'horreur,

» en jonchant le théatre de corps m
» & de figures expirantes. Songez,
» quelque voie que ce ſoit, à faire
» rir un de vos perſonnages, afin
» voir, au dernier acte, une omb
» votre commandement.

» Si vous introduiſez ſur la ſcene d
» reines rivales, faites-les parler c
» me des harangeres ; car quoiqu'
» ſoient princeſſes, ce ſont des fem
» Vous avez pour modele le grand
» keſpeare, celui de tous les po
» anciens & modernes, qui a ét
» plus fidele à la nature. Il doit
» être de même de vos héros : n'
» pas dégrader leur caractere, ſous
» texte de l'ennoblir. Achille en
» lere doit parler comme un porte
» Le poëte Rowe, qui a ſi bien pr
» de la lecture d'Homere, no
» laiſſé, dans ſa tragédie d'Ulyſſe,
» chefs-d'œuvres en ce genre. I
» den vous donnera l'exemple d
» Reine qui ſe plaint hautement
» mauvaiſes nuits qu'elle paſſe avec
» époux, lui reproche la glace de l
» & ſon impuiſſance. La morale du t
» tre françois eſt trop rigide, pour
» mettre aux Auteurs d'y peindre

» grands mouvemens. Quelle chaleur » peut-il y avoir dans leurs pieces, » lorſqu'ils n'oſent rien appeller par leur » nom? Si les entretiens les plus laſcifs » ne peuvent ébranler la ſageſſe d'une » princeſſe vertueuſe, l'amant doit » avoir recours à la violence pour ſa- » tisfaire ſa paſſion, & ſe rendre heu- » reux par la force. Le poëte Rowe » peut encore vous ſervir de modele.

» Si vos héros ſe trouvent accablés » ſous le poids de leurs malheurs, ils » ſe rouleront par terre; & vous ferez » chanter des chanſons pour les endor- » mir. Des génies ou des ſonges, des » démons ou des anges viendront dan- » ſer autour d'eux; à moins que vous » n'aimiez mieux finir l'acte par quel- » que cérémonie religieuſe, où ces » chants & ces danſes ſeront exécutés » par des Prêtres.

» Songez ſur-tout que, pour don- » ner plus d'action à votre drame, il » y faut une ou deux batailles, que » vous moulerez ſur celle d'Azincourt » dont Shakeſpeare, le modele de tou- » tes les batailles du théâtre anglois. » Enfin, pour inſpirer plus de terreur, » vous obſcurcirez la ſcene; vous re-

» préſenterez des prodiges en l'air, un
» ciel de ſang, deux ſoleils, des eſprits
» aëriens qui ſe battent; & vous ac-
» compagnerez les décorations d'éclairs
» & de tonnerres. Alors vous ferez ſor-
» tir de terre des ſpectateurs enſanglan-
» tés, qui expoſeront les motifs de leur
» apparition; & vous ramenerez vos hé-
» ros victorieux au bruit des tambours,
» des trompettes & de l'artillerie. Mais
» ſi une princeſſe amoureuſe a perdu
» ſon amant à la bataille, l'excès de ſa
» douleur dérangeant ſa raiſon, elle
» viendra débiter des bouffonneries:
» nous devons à Shakeſpeare cette heu-
» reuſe invention; & nos meilleurs
» Auteurs l'ont imité avec ſuccès.

» Pour ne jamais vous écarter de
» l'exemple de ces grands Maîtres, vos
» perſonnages feront un pacte avec le
» Diable; vous conjurerez les eſprits
» infernaux; vous parlerez contre les
» Rois, contre les Miniſtres; vous com-
» poſerez une tirade ſur les loix; vous
» direz deux mots ſur la religion, ſui-
» vis d'un long éloge du gouvernement
» anglois. Comme un échafaud eſt ce
» qui termine le mieux une piece tra-
» gique, pour ne rien épargner de ce

» qui peut en augmenter l'horreur, vous » étalerez des haches, des poignards » & tous les appareils d'un ſupplice. » Si cette reſſource vous manque, vous » pourrez terminer votre piece par un » enterrement.

» Vous ferez faire, par un ami, un pro- » logue & un Epilogue, ou ſi vous n'avez » perſonne qui puiſſe vous louer digne- » ment, vous compoſerez vous-même » l'un & l'autre; & vous direz que le » premier eſt d'une main inconnue, & » l'autre d'une perſonne de qualité. Au » reſte, ne vous croyez pas obligé d'y » être modeſte; vous avez l'exemple de » nos plus foibles auteurs, qui ont fait, » ſans ſcrupule, l'éloge de leurs talens » & de leurs productions. Si vous êtes » du parti de la Cour, vous louerez le » gouvernement: ſi au contraire vous » êtes mécontent du Miniſtre, vous di- » rez du mal de lui pour le forcer à vous » faire une penſion. Si la Nation eſt en » paix, vous demanderez la guerre; ſi » elle eſt en guerre, vous parlerez en » faveur de la paix. Pour aſſurer encore » plus le ſuccès de votre piece, faites » réciter votre Epilogue par l'Actrice » chérie du Public; & aſſaiſonnez-le,

» d'un bout à l'autre, de ces plaiſan
» ries qui obligent les femmes à ſe co
» vrir de leur éventail. Enfin, po
» qu'il ne manque rien à votre ouvr
» ge, il faut l'accompagner à l'impr
» ſion, d'une Préface du même ton q
» votre Prologue, ou d'une Epitre d
» dicatoire qui en tienne lieu.

» Si vous travaillez dans le ger
» comique, vous prendrez une pi
» de Moliere ou d'un autre, don
» faudra outrer les caracteres & bien
» brouiller l'action. D'un miſanthro
» vous ferez un brutal; & vous lie
» deux intrigues de façon, qu'on
» puiſſe diſtinguer quelle eſt la pri
» pale. N'oubliez pas d'y introduire
» Petit-Maître François, que vous
» pierez d'après les avanturiers
» viennent chercher fortune dans no
» iſle. Ces rôles produiſent un gr
» effet ſur notre théatre; & les co
» de pied qu'un valet donne à un M
» quis poltron, ſont de toutes les p
» ſanteries, celle qui fait le plus
» notre parterre.

» Si vous mettez ſur la ſcene le
» niſtre d'une paroiſſe, ou le chape
» d'un Seigneur, faites-en des ath

du moins, à l'exemple de Shakeſ-
are, donnez-leur quelque rôle bas
ridicule. Vous ſavez que notre
ge eſt d'expoſer continuellement
Clergé au mépris des eſprits liber-
s, & de n'introduire des Prêtres
nos théatres, que pour leur faire
er le perſonnage d'un ſot, d'un
ogne, d'un frippon ou d'un ſcélé-
. Je vous conſeille d'admettre auſſi
s Moines dans votre comédie, &
les traiter avec le mépris que vous
vez inſpirer à vos compatriotes
ur des gens de cette eſpece. C'eſt
core un moyen ſûr de plaire, que
montrer quelques-uns de nos
on-Conformiſtes. Ce ſont de ces ca-
ſteres d'autant plus aiſés à rendre ri-
cules, qu'il ſuffit le plus ſouvent de
r habit pour exciter le rire public.
Pour vous conformer au plus grand
mbre des Spectateurs, ménagez
ns votre piece une ou deux ſcenes
taverne, où vous trouverez moyen
ntroduire des filles de joie & des
leurs. Quel ſpectacle plus divertiſ-
nt, que de voir des malheureux
argés de fer, danſer, chanter,
ire & rire dans les priſons, & de

» la Juſtice qui les y retient, & du ſup
» plice qui les attend ! Le moyen le plu
» ſûr d'inſpirer de l'éloignement pou
» la mauvaiſe compagnie, eſt d'expo
» ſer les dangers que l'on y court. Ainſ
» lorſqu'on voit une fille débauché
» dans ſon lit, & un libertin en chemiſ
» prêt à y aller prendre place, tombe
» tous deux, par une trappe, dans un
» cloaque d'infection, dont un inſtan
» après ils reparoiſſent tout couverts,
» il eſt aiſé de concevoir que l'Auteu
» veut apprendre aux jeunes gens à ſe
» défier des filles de mauvaiſe vie. Un
» poëte comique doit peindre le vice
» dans toute ſa difformité, ſans craindre
» d'expoſer aux yeux des Spectateurs
» le tableau des actions qu'ils ne crai-
» gnent pas de commettre. Un homme
» à la mode pourra, dans l'eſpace de
» trois heures, ſéduire trois honnêtes
» femmes. Celles qui ſe trouveront à
» cette modeſte repréſentation, met-
» tront leur viſage derriere un éven-
» tail, pour montrer qu'elles ſavent
» rougir; mais on verra qu'elles ſont, en
» général, fort ſatisfaites des exploits
» héroïques de ce brave Gentilhom-
» me. Vous pouvez auſſi, pour rendre

» l'intrigue plus piquante, placer quelquefois la ſcene dans un couvent, » & introduire un amant au pied de ſa » maîtreſſe, déguiſé en religieux, ou » donner un rendez-vous dans une » égliſe.

» A l'égard du ſtyle, il n'eſt pas néceſſaire qu'il ſoit enflé comme celui » de la tragédie; mais vous pouvez » faire uſage de figures hardies, de » comparaiſons & d'antitheſes; vous » pouvez même riſquer les expreſſions, » les plaiſanteries les plus indécentes » ſur l'Ecriture ſainte, les épigrammes, » les jeux de mots, les équivoques, » les ordures; & ſi quelque Cenſeur s'aviſe de vous critiquer, vous lui répondrez que ſur notre théatre, tout » eſt permis, excepté d'ennuyer ».

Les Anglois ont à Londres deux ſalles de comédie, un opéra italien, les bals, des concerts, des ſpectacles forains, &, pendant l'été des jardins & des promenades publics. Ces divers amuſemens, quoique plus coûteux que les nôtres, ſont cependant plus ſuivis. Les deux théatres pour la comédie ſont dans le quartier de Weſtminſter. L'un eſt occupé par la troupe de Drury-

lane, l'autre par celle de Cowen
den. Ce dernier endroit étoit jad
couvent de moines : le premier eſ
cien théatre ; & le célebre Gar
auteur paſſable, & excellent Comé
en eſt aujourd'hui le Directeur.

Cet Acteur réunit tous les ge
& les rend avec une perfection é
vérité qui lui attirent les applau
mens, les ſuffrages, l'admiration
éloges de ſa Nation & des étranger
geſtes, ſa phyſionomie, ſes regard
ſi éloquens, ſi perſuaſifs, ſi natu
qu'ils mettent au fait de la ſcene
même qui n'entendent pas la lang
pays. Il fait éprouver dans le trag
les mouvemens des paſſions les
violentes. Il arrache les entraill
Spectateur, déchire ſon cœur,
ſon ame, & lui fait répandre des l
de ſang. Dans le comique noble,
duit & il enchante. Dans le jeu r
élevé, il amuſe, divertit, & s'ar
à la ſcene avec tant d'art, qu'il eſ
vent méconnu des perſonnes mêm
vivent avec lui. Il a, pour ainſi
un viſage différent pour chaque
Il ſait diſtribuer à propos, & ſu
que les caracteres l'exigent, que

ıps de pinceau ſur les endroits où la yſionomie doit faire tableau. L'âge, ituation, l'emploi & le rang du rſonnage qu'il doit repréſenter, déminent ſes couleurs. Fidele imitaır de la nature, il en ſait faire le plus au choix, & la montre toujours ns ſes poſitions les plus heureuſes. es talens ſi extraordinaires, joints à ux de la compoſition, ont procuré ce Comédien fameux une fortune ale à celle de nos Financiers: on aſre que tous frais prélevés, il lui reſte ır an quatre-vingt mille livres de reenu.

Rich eſt le Directeur du théatre de ;owen-Garden: on y joue les mêmes ieces qu'à celui de Drury-lane: mais ı troupe en eſt mauvaiſe, & ne réuſt que par des pantomimes. On y trouve plus de farceurs que d'acteurs, même ıédiocres. Les Anglois ſont plus frapés d'une face large & d'un gros nez, ue d'un viſage noble & gracieux. C'eſt our cela que dans le comique, leurs aracteres ſont ſi outrés. Plus l'Acteur rouve ſon rôle chargé, plus il penſe ue ſon jeu doit l'être; & c'eſt moins ar des fineſſes de ton, que par les gri-

maces du viſage, qu'il s'étudie à
rendre l'eſprit. La déclamation tragi
eſt ampoulée, pleine d'affectation
admet fréquemment une eſpece d
clamation douloureuſe, un cer
port de voix lugubre & affligeant,
répand la triſteſſe dans l'ame du ſpe
teur. Les premiers rôles ſont touj
plus mal joués, à meſure qu'ils der
dent plus de dignité. Les rôles ſu
ternes, dans le comique ſur-tout,
rendus plus naturellement. Un ſave
une ſoubrette en ont réellement
propos & l'habit; mais nos Act
l'emportent dans le genre noble &
la maniere de ſe mettre. Les ſpecta
de Londres ſont brillans, les théa
vaſtes, aſſez bien décorés & en
mieux illuminés, les muſiciens en gr
nombre & très-bien choiſis.

Année commune, le revenu
ſimple Comédien de l'une & de l'
tre troupe eſt de ſeize mille franc
ne travaille que huit mois; car
ſpectacles ſont fermés tout l'été
une partie du printems. Pendant c
interruption, on permet de jouer
de petits théatres, mais toujours
le quartier de la Cour; car on
ſou

ſouffre aucun dans ce qu'on appelle la Cité, ſans doute pour la même raiſon qui les a fait bannir de Genêve. Le Comédien Foote eſt aujourd'hui l'entrepreneur d'un de ces ſpectacles, & retire, en pur bénéfice deux mille louis de ſa ſaiſon. Les Acteurs, auxquels il fait le plus foible traitement, gagnent au moins cinquante piſtoles tous les mois. Enfin il n'y a point d'hiver, que les deux grands théatres, tout le monde payé, ne produiſent cent mille écus pour quelque objet utile à la Nation.

La troiſieme repréſentation d'une piece nouvelle étant au profit de l'Auteur, ſon plus grand ſoin eſt de plaire à la foule, & d'offrir des ſottiſes en ſi grand nombre, que les laquais même donnent leur argent pour les entendre. Auſſi le théatre Anglois eſt-il une des principales ſources de la corruption de Londres : c'eſt là que les femmes apprennent à ne pas s'effrayer d'une intrigue galante, & la jeuneſſe à ſe familiariſer avec le vice. On joue, on jure, on boit, on débauche une femme, on ſe bat ; & l'honnête homme de la piece n'eſt pas toujours le moins corrompu. On y trouve à la vérité

quelques folies tournées en ridi
mais le poëte va les chercher hors d
pays,& l'homme dont il ſe moque
dinairement un François, ou un An
qui en affecte les manieres. S'il att
des défauts pris dans la Nation mêm
ſont ſi ſinguliers, ſi extravagans, q
ne les connoît que pour les avoir
au théatre. En général, les repr
tations données au profit de l'Au
ne ſont utiles, qu'autant qu'on a
femmes à la mode, qui veulent
diſtribuer les billets & recevoir les
nées. Le célebre miniſtre, Robert
pole, a gêné la liberté des ouvrages
matiques, par l'établiſſement d'un
parlementaire, qui les aſſujettit à la
ſure,& défend aux Acteurs de joue
cune piece nouvelle, ou de faire
anciennes aucun changement, au
addition, ſans la permiſſion expreſ
Lord-Chambellan.

A la premiere repréſentation d
Comédie, il eſt d'uſage que l'orch
exécute les vaudevilles courans. A
te le parterre demande tel vaudevil
gauche il en veut un autre ; & les
chants partent enſemble ; car la lib
Angloiſe ne badine pas dans ſes pla
La police abandonne les ſpect

à eux-mêmes, & croit devoir respecter la gaieté passagere d'une nation qui n'a que ce tems là pour faire treve à la tristesse & au sérieux de son caractere. Le parterre se charge de maintenir l'ordre ; & ses opérations, quoiqu'un peu violentes, ne sont pas les scenes les moins récréatives. Il ne souffre point d'entre-actes d'une longueur indécente, ni sans beaucoup de bonne musique. Il ne sait ce que c'est que de payer & d'attendre; & quoique le spectacle dure quatre heures, le théatre est presque continuellement occupé.

Le mot de Siffler une piece paroît trop foible aux Anglois : ils disent damner une piece, damner un Acteur. Cette façon de parler n'est pas trop forte, pour exprimer la maniere dont ils reçoivent un ouvrage qui leur déplait. Ils chassent les Acteurs de la scene ; & il n'y auroit peut-être pas de sûreté pour la vie même de l'Auteur, si, dans ce moment, il tomboit entre leurs mains. Ceux qui font ce vacarme, ne sont ni les écoliers, ni les clercs de procureurs, ni les procureurs eux-mêmes, mais les Avocats. Ces Messieurs se comportent, au théatre de Londres, com-

me autrefois nos Pages à celui de la Foire.

La derniere ſcene de chaque acte eſt coupée dans l'endroit le plus intéreſſant par le ſon d'une clochette, qui avertit la muſique de ſe tenir prête pour l'entre-acte. Les actrices qui, dans les premiers rôles, traînent de longues queues, dont l'ampleur eſt proportionnée à l'importance de leur perſonnage, ont pour page un petit poliſſon qui les ſuit dans tous leurs mouvemens. Il a conſtamment l'œil fixé ſur la queue de la Princeſſe, la rajuſte au moindre dérangement, & court à toutes jambes & d'un grand ſérieux (lorſqu'elle ſe tranſporte d'un côté du théatre à l'autre) réparer les irrégularités continuelles de cette queue.

L'opéra fut long-tems à Londres un genre de ſpectacle nouveau pour les Anglois. Doués du ſentiment qui fait aimer & goûter les arts, mais non du génie qui enfante & qui crée, ils avoient d'abord adopté les opéra Italiens; mais ces opéra ne pouvoient être un amuſement pour le peuple; parce que le charme de la muſique étoit trop affoibli par l'ignorance de la langue. Ils imaginerent donc de ſubſtituer des

mots anglois aux paroles italiennes, & d'y appliquer le même chant. Il eſt aiſé de concevoir ce que pouvoit produire ce mêlange monſtrueux : les effets de la poéſie & de la muſique ſe détruiſoient réciproquement ; & un contre-ſens continuel devoit réſulter de la différence énorme des deux idiomes & de la tranſpoſition des paroles. Auſſi tous les gens de goût s'élevant contre cette abſurde nouveauté, tournoient en ridicule des perſonnes qui paſſoient les ſoirées à voir jouer des pieces qu'elles n'entendoient pas. Comme on n'y alloit que par air, on s'en dégoûta bientôt ; & quelque belle que fût la ſalle, elle n'eut plus l'air que d'un temple conſacré à l'ennui. On eut beau attirer à grands frais de nouveaux chanteurs d'Italie : l'immenſe diſproportion qui ſe trouvoit entre une dépenſe exceſſive & le peu de plaiſir qu'on en retiroit, fit renoncer à ce ſpectacle ; mais l'arrivée du célebre Muſicien Hendel en Angleterre, le rétablit peu de tems après.

Cet Artiſte (1), né dans la Haute-Saxe,

(1) Mort depuis quelques années, & enterré à Weſtminſter.

ſe diſtingue dans ſon art par d'excellens ouvrages de ſa compoſition. Il mit d'abord en muſique le poëme de *Rinaldo*, qui fut exécuté avec beaucoup de ſuccès. Ses partiſans formerent le plan d'une ſouſcription pour établir à Hay-Market un nouvel opéra; & cet habile compoſiteur en eut la direction. Le fonds de cette ſouſcription étoit de douze cens mille francs de notre monnoie. Il fut rempli avec une célérité dont on ne trouve d'exemple que dans cette Nation, où une Nobleſſe généreuſe, opulente & populaire porte ſes goûts juſqu'à la fureur. L'opéra prit une forme ſolide, & Hendel le dirigea pendant près de neuf ans; mais s'étant brouillé avec ſes principaux Acteurs, cette Société protégée par le Roi lui-même, ſoutenue par la plus grande partie de la Nobleſſe, & dont l'établiſſement avoit coûté des ſommes immenſes, fut détruite par la déſunion de quelques chanteurs, que des louanges exagérées & une libéralité extravagante avoient enivrés d'un fol orgueil.

On forma une nouvelle ſouſcription pour fonder un autre opéra. On fit venir Porpora, qui étoit un compoſiteur agréable, & le célebre Farinelli

qui raviſſoit les oreilles par la magie de ſon chant. Mais ce ſpectacle étoit abſolument dénué de tout ce qui contribue à la variété de notre opéra : je veux parler des danſes, des décorations & des chœurs. Les Acteurs n'avoient ni action, ni grace, ni contenance : les grimaces & les contorſions des Actrices étoient inſupportables ; & pour avoir du plaiſir à les entendre, il falloit renoncer à les voir.

Obligé d'abandonner ſon théatre, le muſicien Saxon introduiſit à Londres les *Oratorio* qui n'étoient encore connus qu'en Italie : mais les ſujets de ces pieces étant tirés de l'Ecriture ſainte, on regarda comme une eſpece de profanation, de les repréſenter ſur un théatre public. On exigea qu'elles fuſſent ſimplement récitées comme des dialogues, ſans jeu, ſans décoration, ſans aucun appareil théatral. Cette réforme nuiſit au ſuccès des *Oratorio* ; mais celui que notre muſicien donna ſous le titre du *Meſſie*, leur concilia une nouvelle faveur. Hendel le fait exécuter tous les ans au profit des Enfans-Trouvés ; & ce trait de bienfaiſance a tellement diſpoſé les eſprits, que le

nouveau genre jouit encore d'un ſuccès non interrompu, & d'une gloire non conteſtée. Hendel eſt l'ame de cette eſpece de Concert Spirituel, où des paroles angloiſes ſont chantées par des Italiens, & accompagnées d'une multitude d'inſtrumens. Il y paroît précédé de deux flambeaux qu'on met ſur ſon orgue : mille mains l'applaudiſſent ; il ſe place ſur ſon ſiege, & auſſi-tôt le coup d'archet le plus précis ſe fait entendre. Dans les intermedes il joue ſeul. On joint l'orcheſtre à des concerts admirables de ſa compoſition. Aucun inſtrument ni voix n'exécute des morceaux détachés, comme dans notre Concert Spirituel : il n'eſt queſtion que d'un motet entre-mêlé de récitatifs & d'ariettes.

Les Anglois n'ont point de muſique nationale proprement dite : ce qui reſte de leurs anciens vaudevilles, eſt un chant lugubre, qui ne porte qu'un caractere de triſteſſe. Guillaume le Conquérant marchant à la conquête de la Grande-Bretagne, n'eut rien de mieux à faire chanter avant la bataille qui la décida, que la chanſon de Roland, compoſée du tems de Charlemagne.

Richard Cœur-de-lion fut un des premiers muſiciens de ſon ſiécle. Blondel de Neſle le reconnut au ſon de ſa voix dans la tour ténébreuſe où l'Empereur le retenoit; & ce Prince dut à ſon chant ſon ſalut & ſa liberté.

Cet art fit quelques progrès en Angleterre ſous le regne d'Eliſabeth; mais ce n'étoit qu'une ſorte de dialecte de la muſique Allemande. L'Italienne, inſenſiblement accomodée au goût des Anglois, eſt, en quelque façon, naturaliſée dans cette Iſle. Leurs Compoſiteurs, ſans être en général fort habiles, travaillent avec aſſez de ſuccès; à l'égard de l'exécution, ils font venir la plupart des inſtrumens & toutes les voix d'Italie, quelquefois même les compoſitions, quand Hendel n'en fournit pas. Cette admiration outrée pour les arts de pur agrément, eſt donc en eux un ſentiment monſtrueux, puiſque la nature leur a refuſé les moyens de la ſatisfaire. En effet, ils ne peuvent s'y livrer, ſans être obligés de payer bien cher de mauvais Acteurs qui, après avoir été ſifflés ſur les bords du Tibre, viennent s'enrichir & ſe faire admirer ſur la Tamiſe. C'eſt

un ſpectacle bien ſcandaleux, de voir ces étrangers mercénaires devant des protecteurs fanatiques, qui s'extaſient à la vue des idoles qu'ils viennent de ſe former. Les Anglois ſe ſont dégoûtés trop tôt de leurs premiers eſſais en ce genre. Si, comme nous, ils avoient encouragé leurs Poëtes & leurs Muſiciens, peut être auroient-ils maintenant un bon opéra national. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que s'ils euſſent continué de faire chanter dans leur propre idiome, cette langue, toute rude qu'elle eſt, ſe ſeroit adoucie, & probablement leur caractere avec elle.

Il eſt ici d'autres ſpectacles dont on n'a nulle idée en France, tels que certains combats d'hommes & d'animaux, & les aſſemblées de Waux-Hall & de Renelagh (1). Le combat des Gladiateurs fut long-tems, comme chez les Romains, un des amuſemens de prédilection du peuple Anglois. Vous ſavez qu'à Rome c'étoient des eſclaves qui combattoient avec des épées nues ſur l'arêne pour le plaiſir des ſpectateurs. Ce cruel divertiſſement, qui venoit des

(1) On a depuis établi un Waxal à Paris.

atiques, remontoit aux premiers
is de l'hiſtoire profane. L'uſage étoit
nmoler des priſonniers de guerre
: mânes des Héros qui mouroient
s la bataille. C'eſt ainſi que dans
ade, Achille ſacrifie douze Troyens
'atrocle ſon ami. Dans la ſuite on
nola des captifs aux funérailles des
ſonnes conſidérables; mais comme
arut barbare de les maſſacrer comme
animaux, il fut réglé qu'ils ſe bat-
ent entr'eux, & ſauveroient leur
, s'ils le pouvoient, en faiſant mou-
leur adverſaire. Dès-lors ce genre
combat devint un art; & il y eut
gens qui acheterent des eſclaves,
formerent à cet exercice, & les
dirent à ceux qui vouloient donner
peuple cet horrible ſpectacle. On
que Brutus, qui chaſſa les Rois de
me, fut le premier qui honora les
ëques de ſon pere de ces jeux inhu-
ns. On les repréſentoit d'abord
s du tombeau du mort; mais ils paſ-
nt enſuite à l'amphitéatre; & il y
des particuliers qui porterent ce
ſir brutal juſques dans les feſtins.
tre les eſclaves qu'on y engageoit,
avoit quelquefois des homm

libres, qui ſe louoient pour cette infame profeſſion. On les faiſoit jurer qu'ils ſe battroient juſqu'à la mort; & s'ils manquoient à leur ſerment, ils périſſoient dans les ſupplices. Néron fit paroître dans ces tragiques ſcenes juſqu'à quatre cens Sénateurs & ſix cens Chevaliers Romains; & Domitien, autre monſtre de cruauté, imagina des combats de femmes pendant la nuit.

Quelque tems avant le jour où devoient ſe donner ces affreux ſpectacles, on avertiſſoit le peuple par des programes & des affiches qui marquoient le nom des Gladiateurs, leur nombre, & l'eſpece d'arme avec laquelle ils devoient ſe battre. Ils commençoient par s'excrimer avec des fleurets, & ſe ſervoient enſuite du poignard. Si le vaincu rendoit les armes, le vainqueur ne pouvoit pas lui accorder la vie: ce droit n'appartenoit qu'au Prince ou au peuple. Le ſigne, par lequel ce dernier marquoit qu'il faiſoit grace, étoit d'abattre le pouce, ou de le ſerrer ſous les autres doigts: mais quand il vouloit qu'on achevât le combat, il levoit le pouce, & le tournoit du côté du vaincu, juſqu'à ce qu'il périt de la main de ſon adverſaire. C'étoit un crime à ces

malheureux, de ſe plaindre lorſqu'ils étoient bleſſés, ou de demander la vie quand ils ne pouvoient plus la défendre : on ne la leur accordoit que lorſqu'ils ſembloient ne pas craindre la mort. Conſtantin abolit les Gladiateurs en Orient, Honorius à Rome, & Théodoric dans le reſte de l'Italie.

Il en exiſtoit encore il y a peu de tems, mais avec moins d'horreur en Angleterre. Les aſſiſtans étoient placés dans des galeries qui formoient une eſpece de cirque. Au milieu ſe trouvoit l'arêne, où l'on ne voyoit, comme aux autres ſpectacles, ni chanteurs ni joueurs d'inſtrumens, mais des ſangliers, des ours, des dogues & des hommes. Plus la ſcene étoit enſauglantée, & plus le plaiſir paroiſſoit vif. Chaque plaie nouvelle excitoit un redoublement d'applaudiſſement & de joie.

Avant que la police fît ceſſer ce cruel divertiſſement, la plupart des honnêtes gens y avoient renoncé ; & l'on n'y voyoit plus guere que la plus vile populace. Quelques Seigneurs firent d'abord aſſez de cas de ce barbare exercice, pour vouloir l'apprendre eux-mêmes, & l'Angleterre avoit des maîtres, ſous leſquels ces braves Gentilshommes

faiſoient leur apprentiſſage. Un d'entre eux mit dans les papiers publics le cartel ſuivant.

« Moi, George Bishop, maître dans » toutes les parties de la noble ſcience » de ſe défendre, ſoit contre les ani- » maux, ſoit contre les hommes, ayant » été provoqué par le gentilhomme » Maguire en ce qui regarde celle de » l'épée, je l'invite à ſe battre à toute » outrance avec moi ſur le théatre.

» *Réponſe* Moi, Félix Maguire, maî- » tre de mon épée, & qui me ſuis battu » avec les plus illuſtres des trois royau- » mes, je ne manquerai pas de joindre » le gentilhomme Bishop au lieu & au » tems dont il ſera convenu; & je ſau- » rai maintenir contre lui l'honneur de » mon épée & de mon pays ».

Je le répete, ces combats n'avoient ni la férocité, ni la barbarie qu'on reproche aux Gladiateurs de l'ancienne Rome. Ils n'étoient point à outrance; & il n'y a peut-être pas d'exemple de mort d'homme. Les champions commençoient par s'entre-choquer de la tête comme des béliers; de-là on en venoit aux coups de poings; & la loi étoit de ne plus frapper, dès qu'un homme étoit à terre. Ils ne ſe quit-

toient point, que l'un des deux ne demandât quartier; & ils ne le demandoient guere, qu'ils ne fussent hors de défense. L'atrocité de ce spectacle a, sans doute, suffi pour le faire abandonner. Plusieurs l'ont regardé comme une preuve du génie martial des Anglois, & ont cru y découvrir l'esprit de liberté qui caractérise cette nation. Quand on leur reproche ces scenes d'horreur, ils répondent que » trop de sensibilité énerve le courage; que pour trop chérir » l'humanité, on cesse souvent d'aimer » sa patrie, que ce rafinement dans les » mœurs conduit à la mollesse & ensuite » à l'esclavage. Nous parviendrons, continuent-ils, à haïr les combats sérieux » & utiles, quand nous aurons perdu » l'habitude d'en retracer l'image dans » nos plaisirs & dans nos fêtes. Vous autres François, vous tenez pour la Rome » moderne, où se trouvent, avec des ba» ladins & des eunuques, la corruption » & la servitude. Nous au contraire, » nous sommes pour l'ancienne; nous » voulons des gladiateurs & la liberté ».

Le combat des chiens & celui des coqs sont encore deux grands divertissemens de l'Angleterre. Les chiens de ce pays sont braves, & se battent

juſqu'à la mort ſans aboyer & ſans crier. On en voit qui ont la jambe caſſée, & ſe traînent pour retourner à la charge. D'autres ſe laiſſent couper les quatre jambes ſans jamais lâcher priſe. Ils ſont taciturnes comme leurs maîtres, & pacifiques quand on ne les attaque pas ; mais, comme eux auſſi, ils s'acharnent dans la mêlée, & paroiſſent inſenſibles aux coups. On croit trouver entre eux & les Anglois cette différence, que hors de leur iſle, les dogues deviennent plus méchans, & les hommes plus traitables.

Vous aimeriez à voir, dans le combat du coq, la colere divertiſſante de cet animal, & ſon chant de triomphe lorſqu'il s'éleve fierement ſur le corps de ſon ennemi. Ce qui rend ce ſpectacle moins agréable, c'eſt cette foule de parieurs, plus animés que le coq même, qui paroiſſant auſſi vouloir ſe battre, font encore plus de bruit que lui. Les Evêques écrivent ſouvent des lettres circulaires, pour engager les eccléſiaſtiques de leurs dioceſes à exhorter les peuples à la clémence envers les animaux, dans la vue d'abolir ces ſcenes de cruauté, qui dégarniſſent & ruinent les baſſes-cours. Ces lettres ont

ſur-tout pour objet de détruire la barbare coutume de tirer des coqs pour l'amuſement du peuple, principalement au carnaval.

Le Waux-Hall eſt un autre genre de ſpectacle ſur les bords rians de la Tamiſe, où, pour vingt-quatre ſous, on peut jouir du plaiſir de la promenade, de la danſe, de la muſique, & le ſoir d'une illumination & d'un feu d'artifice. Il y a toujours un excellent orcheſtre; & l'on y chante des ariettes Italiennes. On y trouve auſſi de toute eſpece de rafraîchiſſemens; mais on les paie extrêmement cher. Quelquefois il s'y donne des bals de nuit à une guinée par tête; & pour ce prix on vous fournit toutes ſortes de mets. Vous y trouvez des ſymphonies, une foire, des chants, des danſes & des maſcarades auſſi élégantes que les parures des divinités de nos opéra: les dames ne ſe démaſquent point. Ces bals ſont à la vérité aſſez rares; mais, chaque jour, des perſonnes de tout rang, de tout âge, dans un joli négligé, viennent y charmer leurs ennuis. Ce qui paroît un phénomene aux François, c'eſt l'ordre & le ſilence qui regnent au milieu de cette multitude.

Le jardin de Waux-Hall eſt
orné par la nature que par l'art ; r
l'art n'y eſt pas totalement négl
Plus de quinze cens lumieres attacl
aux arbres, éclairent toutes les all
Une rotonde, où l'on peut ſe retire
cas de pluie, eſt décorée ſans mag
cence, mais avec goût. On y remai
pluſieurs grands tableaux de Hayn
dont l'un repréſente la conquêt
Canada par les Anglois, & le Gér
qui offre aux Sauvages la protectio
l'empire Britannique. Les petits c
nets répandus de côté & d'autre,
ornés de peintures du même ma
On a ménagé dans les jardins des
quets ſolitaires, favorables aux am
& l'on croit que c'eſt là principaler
ce qui y attire le beau ſexe.

Le Waux-Hall (les Anglois proi
cent Fax-Hall) eſt compoſé de c
mots. Hall a pluſieurs ſignifications
entre autres celles de ſalle, de mai
de palais, de château. Dans l'empl
ment qu'occupe aujourd'hui ce lie
divertiſſement, étoit un château
partenant à un M. de Vaux ou Wa
d'une de ces familles Normandes,
ſe ſont anciennement établies en An

terre. On l'appelloit Waux-Hall, ou maiſon de Vaux; & ce nom eſt reſté à la promenade publique, mais fermée, où les habitans de Londres peuvent entrer pour une ſomme modique.

Celle de Renelagh, moins ornée que la précédente, offre au milieu des boſquets, à une demi lieue de Weſtminſter, un ſallon en rotonde, à trois rangs de loges, capable de contenir ſept à huit cens perſonnes. Le centre eſt occupé par une cheminée portée ſur quatre colonnes, environnée de baluſtrades, & garnie ſur ſes quatre faces, d'un grand braſier où l'on fait chauffer le thé, le café, le chocolat qui ſe conſomment dans l'aſſemblée. Ce feu répand une chaleur moins peſante que celle d'un poële, & forme une partie de l'illumination. Des luſtres, des cordons de lumiere ſymmétriquement diſtribués dans le pourtour, achevent de donner à cette ſalle une clarté auſſi vive & plus douce que celle du jour. Vis-à-vis d'une des faces du braſier, s'éleve un amphithéatre occupé par des muſiciens, qui, pendant toute la nuit, donnent alternativement de grandes ſymphonies, des airs de danſe, & des morceaux de

chant italien ou anglois. Mille lampes éclairent la verdure, & en éloignent la licence. On y va plus volontiers le matin qu'au Waux-Hall. On y déjeûne ; on s'y promene ; & le ſoir on y entend la muſique.

Marybone, à l'une des extrêmités de la ville, offre, en petit, tous les agrémens des jardins de Waux-Hall & de Renelagh : un concert, des danſes, des illuminations, & toutes ſortes de rafraîchiſſemens. Dans les beaux jours d'été, le peuple de Londres prend auſſi le plaiſir de la pêche. On le voit, les fêtes & les dimanches, border les deux côtés de la petite riviere de Lée, & attendre en ſilence le ſuccès de ſa patiente aſſiduité. Il fréquente auſſi les guinguettes, & s'y régale de thé, de gâteaux & de biere. Les apprentifs artiſans & marchands y vont avec leurs maîtreſſes, qu'ils prennent chez les ouvrieres en modes, parmi les filles de boutique, ou dans les lieux de débauche. Il n'y a point de tavernes ni de jeux de boule aux environs de Londres, qui ne ſoient décorés de verdure & de boſquets.

Je ſuis, &c.

A Londres, ce 2 Septembre 1755.

LETTRE CCXXIII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

J'AI parlé, Madame, de tous les ſpectacles de Londres; je vais vous dire auſſi un mot d'un autre plaiſir des Anglois, de leurs *Clubs* ou Coteries. Vous ſavez que c'eſt le nom qu'on donne à ces ſociétés, dont les aſſemblées ſe tiennent au cabaret. On appelle Tavernes en Angleterre, toutes les maiſons de traiteurs & de marchands de vin; & il eſt auſſi commun aux honnêtes gens de les fréquenter à Londres, qu'en France d'entrer dans un café. Elles ſont le rendez vous ordinaire des corps de métiers, des compagnies de marchands, & en général de tous ceux qui ont à parler d'affaires. Les différens partis qui ſe forment dans les élections, dans le Parlement, dans les procès d'éclat, dans les intérêts publics ou particuliers, s'aſſemblent à la taverne. C'eſt-là enfin, que pour jouir d'une plus grande liberté, & épargner aux étrangers l'eſpece d'impôt établi par les domeſtiques, on

les prie à pic-nic ; ce qui, en effet, eſt moins cher pour eux, & plus commode.

Depuis le Pair du royaume, juſqu'au ſimple artiſan, tous ont leur coterie particuliere ; & comme on affecte de paroître populaire, il y a tel Gentilhomme qui demande comme une faveur, d'être aſſocié à des porteurs de chaiſe, & tel Plébéïen que les plus grands Seigneurs ne dédaignent pas d'admettre dans leurs aſſemblées. Quoique ces différentes liaiſons tendent toutes au même but, elles ont cependant des loix qui leur ſont propres, & que chacune d'elles ſe fait un devoir d'obſerver. Il y a de ces coteries où il n'eſt permis de parler de ſuite, qu'un petit nombre de minutes. Le Préſident tient une montre & un marteau dont il frappe dès que le tems eſt écoulé. Tous écoutent en ſilence ; & le deſir d'exprimer ſa penſée rend l'Orateur laconique & concis. Il en eſt d'autres qui ſe font une loi de ſacrifier continuellement à Bacchus, & de ne jamais laiſſer le temple ſans prêtres, ni l'autel ſans victimes. Chacun a ſes heures de ſervice, les uns le jour, les autres la nuit. Ceux dont la ferveur

lus grande, ſont les maîtres de
jamais ſortir ; & dans quelque tems
n s'y préſente, on eſt ſûr d'y trou-
les confreres toujours occupés du
de la Divinité.
es Sociétés ont pour ſtatuts fonda-
aux les devoirs les plus rigoureux
mitié ; & l'on aſſure que ſi quel-
n des membres a beſoin d'argent,
es les bourſes lui ſont ouvertes. Il
e même que des gens opulens ne
point chercher d'héritiers hors de
coterie. Cette fraternité réunit
ent les différentes religions, mais
is des factions oppoſées ſur les af-
s publiques. Les étrangers, les
çois ſur tout n'y ſont admis que
caution. Un ſurvenant prend en
ce la premiere place qui ſe trouve à
lir, ou il s'arrange derriere le cer-
après avoir ſalué l'aſſemblée d'un
coup de tête, que lui rendent
à la portée deſquels il ſe rencontre.
gens qui ſortent s'épargnent même
ut. La matiere que l'on traite, n'a-
pas toujours celle qui ſuit : il y a
intervalles, pendant leſquels les
ans ſe taiſent, ſe regardent & ré-
iſſent, le menton appuyé ſur leur

poing ſoutenu par une canne. C ſilence ſe rompt ou par la continu tion du même propos, ou par l'ou verture d'un autre diſcours, auqu on paſſe ſans tranſition.

Pluſieurs Anglois ont formé des cot ries uniquement fondées ſur le malheu qu'ils avoient de ſe reſſembler par quel que défectuoſité corporelle. Une entr autres, toute compoſée de boiteux prenoit ſes premiers officiers parm ceux qui boitoient le plus fort. Le Co lonel boitoit des deux côtés, & faiſoi faire l'exercice à ſa troupe, boitant & buvant en cadence ſous les enſeigne de Vulcain.

La coterie Catonienne, ainſi nom mée parce qu'elle avoit choiſi pour pa trons & pour modeles les deux Catons tenoit ſes aſſemblées dans une ſalle, où pendoient en regard les portraits de ce deux Romains. Ceux d'Héraclite, d Zenon, d'Epictete & de Seneque pa roient les murs collatéraux; & le bu de cette Société étoit de rompre en vi ſiere au genre humain. Elle fut d'abord fort nombreuſe, par le rapport qui ſe trouve entre l'humeur dominante de Anglois, & le caractere féroce de deu

Républicains ; mais ayant décharur ſageſſe & leur bile les uns ſur itres, elle manqua d'être anéantie oment même de ſa naiſſance. Cha-écipiendaire étoit tenu de préſen-ſon entrée, les Commentaires de r, qu'on brûloit ſur le champ, en : de ce que leur Auteur, s'étant renaître d'un Etat libre, avoit réduit un Catons à ſe poignarder. On expour la table du Préſident les ouvrale Saluſte, de Cicéron, de Plutar-oujours ouverts dans les endroits on fait l'éloge de l'un ou de l'autre n. Il étoit enjoint à chaque aſſo-, d'avoir continuellement dans ſa e le Brutus de M. de Voltaire, ou iton de M. Adiſſon, & de porter boutonniere une médaille repréent ce Romain qui ſe déchire les ailles. Les mots de complaiſance, ndeſcendance, d'indulgence, d'é-, de politeſſe devoient être effacés jamais du Dictionnaire de cette iable aſſociation.

: peu de commerce que ces Inſus ont avec les femmes, joint à leur hant à l'intempérance, a donné à ces Coteries, que pluſieurs vou-

droient décorer du nom d'Académie. L'endroit où ſe tiennent les conférences, n'en fait que trop connoître l'objet; & ſi l'on y admet d'autres plaiſirs que ceux de la table, ce ſont les dez, les cartes & les filles. Les jeunes gens aiment que leurs maîtreſſes ſoient de toutes ces parties, & qu'elles leur tiennent tête le verre à la main; mais ils leur préferent le plaiſir de boire, quoiqu'en général les femmes ici ſoient fort aimables, & le vin communément très-mauvais.

Au reſte, les Anglois s'aſſemblent moins pour s'entretenir avec la liberté que donne la table, que pour boire triſtement à la ſanté les uns des autres. Ils appellent *Toſtes* ces ſantés de perſonnes abſentes, qu'ils ſe portent réciproquement, & dont nul ne peut ſe diſpenſer ſans impoliteſſe. Le jeune homme boit à ſa maîtreſſe, le négociant à ſon correſpondant, le prêtre à ſon Evêque, le Partiſan de la Cour à celle du Roi; & dans le parti contraire, on boit à la ſanté des Seigneurs qui ſont oppoſés aux Miniſtres. Il eſt auſſi d'uſage de porter celle des femmes à la mode, quand même on ne les connoîtroit que de vue; un petit-maître ſe

donne, par-là, l'air d'un homme à bonnes fortunes. Cet hommage qu'on rend à leurs charmes, eſt une preuve de leur célébrité; & pour faire l'éloge d'une jolie perſonne, on dit que c'eſt une des premieres Toſtes du Royaume.

Le mot de Toſter, & la cérémonie qu'il exprime, viennent d'une maîtreſſe de je ne ſais quel Roi d'Angleterre, qui ſe baignoit en préſence des courtiſans: un d'entr'eux avala, par galanterie, une taſſe d'eau du bain de la Déeſſe; & chacun en but à ſon tour. Le dernier dit: « Je retiens la rôtie », pour faire alluſion à l'uſage du tems, de boire avec une rôtie au fond du verre; car toſter veut dire rôtir.

Les ſantés à la ronde ne finiſſent, que lorſqu'on n'a plus la force de les continuer; & tant qu'elles durent, on boit au bonheur de ſes amis, à la proſpérité de ſes alliés, à la perte, à la ruine, à la damnation de ſes ennemis. Il n'eſt aucune extravagance dont on ne s'aviſe, pour s'exciter à tous les excès de la débauche.

C'eſt en buvant enſemble, que les Anglois ſe communiquent cet eſprit patriotique, qui les rend ſi attentifs

aux affaires du gouvernement. Si
unis par l'amitié, ils le ſont par
tude ; & de la communication d
idées, naît toujours le deſſein fo
ſoutenir la conſtitution nation
plus timide prend à la taverne
nouvellement de zele qui ani
courage ; & s'il a du penchan
le parti de la Cour, la crainte
mépriſé de ceux de ſa coterie, le
rejetter les offres qu'on lui fait
ſéduire. En renonçant au cabare
glois perdroit bientôt cet eſprit
tion, auquel eſt attachée peut
conſervation du gouvernement

On prétend que c'eſt à ces ſo
Sociétés, qu'on doit attribuer l'
des Francs-Maçons : il paroît d
que c'eſt aux Anglois qu'eſt du
tution de cet ordre fameux, do
lébrité même a, pour ainſi dire
l'aviliſſement. Comme je ne ſui
initié dans ſes myſteres, j'emp
pour en parler, la plume d'un
membres.

« Cette aſſociation embraſſe
» Etats : le Prince & l'Artiſan
» nent freres, & s'engagent à n
» révéler un ſecret qui leur eſ

» ſous la religion du ſerment. Le
» nombre de ceux qui s'y ſont aggré-
» ger eſt infini ; & cependant ce ſe-
» cret eſt ignoré de tous ceux qui n'y
» ſont point admis ; ou du moins per-
» ſonne ne peut être aſſuré de le con-
» noître. Le nom de Frere eſt celui que
» tous les Francs-Mâçons ſe donnent
» entre eux ; parce qu'en cette qualité,
» ils ſe regardent tous comme égaux.
» Ils appellent célébrer les myſteres,
» l'exercice des cérémonies qu'ils ob-
» ſervent dans leurs aſſemblées ; & ſi on
» les en croit, ces mêmes myſteres les
» conduiſent à la pratique de toutes les
» vertus. Auſſi, dans leur langage, avoir
» été reçu parmi eux, c'eſt avoir vu la
» lumiere ; & ils déſignent par le mot
» de Profanes, ceux qui ne ſont point
» de leur confrairie. Ils en ont écarté
» les femmes, pour en exclure à la fois
» l'indiſcrétion & la rivalité.

» L'Ordre des Francs Maçons eſt di-
» viſé par Loges : ce mot ſignifie les
» lieux où l'on s'aſſemble, & les mem-
» bres qui compoſent les aſſemblées.
» Chacun eſt attaché à celle où il a été
» reçu ; mais il peut aller dans une autre
» ſans y être appellé, ſans même y être

» connu ; & alors il eſt déſigné par la » qualité de Frere viſiteur.

» Chaque Loge a un Préſident qu'on » nomme le Vénérable, & deux Offi- » ciers dont les fonctions ſont de veiller » au maintien de la regle. L'Orateur eſt » celui qui inſtruit les nouveaux Freres » des ſtatuts de l'ordre & des devoirs » qu'il impoſe. Toutes les Loges recon- » noiſſent un Chef commun, qui eſt le » Grand-Maître. Ce qu'on appelle tenir » Loge, c'eſt être aſſemblé pour la célé- » bration des myſteres ; ouvrir la Loge, » c'eſt commencer à les célébrer ; mais » on ne fait cette ouverture, que lorſ- » qu'on ne peut être vu d'aucun pro- » fane. Si, malgré toutes les précau- » tions, il s'en gliſſe quelques-uns dans » la compagnie, le premier qui s'en ap- » perçoit crie *Il pleut* ; & les exercices » ceſſent à l'inſtant, ainſi que les con- » verſations qui y ont rapport.

» Dans quelque lieu du monde que ſe » rencontrent les Francs-Maçons, ils ont » des ſignes pour ſe reconnoître, tels que » le geſte, l'attouchement & la parole : » mais ils varient ſuivant les différens » grades ; car il y a trois degrés dans la » Maçonnerie, l'Apprentif, le Compa-

» gnon & le Maître. Tous ces ſignes,
» dont le détail pourroit ne pas amu-
» ſer, ſe font avec une célérité qui n'eſt
» apperçue que des Freres, quoiqu'exé-
» cutés en préſence des Profanes.

» Dans les aſſemblées ſolemnelles,
» chaque Frere a un tablier de peau
» blanche, attaché avec deux cordons
» pareils. Les Officiers y ajoutent les
» principaux inſtrumens de la Maçon-
» nerie, tels que l'équerre, le compas,
» la truelle, &c. On place le Récipien-
» daire dans une ſalle obſcure; on lui
» demande ſon nom & ſes qualités; on
» lui ôte tout ce qu'il peut avoir d'or,
» d'argent, de métal, boucle, bou-
» tons, tabatieres, &c. On lui décou-
» vre à nud le genoux droit; on lui fait
» mettre un de ſes ſouliers en pentouf-
» fle; on lui bande les yeux avec un mou-
» choir; & on l'abandonne pendant une
» heure ſeul à ſes réflexions. Enfin le
» Frere qui le préſente, frappe en
» Maçon à la porte de la Loge. On lui
» répond de même; la porte s'ouvre;
» & l'on introduit le Poſtulant.

» Au milieu de la chambre ſont deſſinés
» les débris du Temple de Salomon, dont
» on lui fait faire trois fois le tour;

» & comme il a toujours les yeux ban-
» dés pendant ſa marche, on cherche
» à l'effrayer par le bruit que fait cha-
» que Frere avec ſon tablier. Enfin il ar-
» rive vis-à-vis du Vénérable, qui eſt aſſis
» dans un fauteuil derriere une eſpece
» d'autel, ſur lequel eſt l'Evangile de
» ſaint Jean, une équerre & un com-
» pas. Là on lui ôte ſon bandeau; &
» dans ce moment, il ſe voit environné
» de tous les Freres, tenant l'épée nue
» à la main, dont ils lui préſentent la
» pointe. L'Orateur l'avertit que dans
» l'Ordre, dont il va devenir membre,
» il n'y a rien de contraire à la religion,
» à l'État & aux mœurs. On lui fait
» mettre enſuite le genou droit ſur un
» tabouret; on lui poſe une des pointes
» du compas ſur la mamelle gauche;
» & tenant la main ſur l'Evangile, il
» promet de ne jamais révéler les ſe-
» crets de l'Ordre; en cas d'infraction,
» il conſent que ſa langue ſoit arrachée,
» ſon cœur déchiré, brûlé, réduit en
» cendres & jetté aux vents. Il baiſe
» l'Evangile, paſſe à côté du Vénéra-
» ble, reçoit le tablier, & apprend les
» ſignes qu'il doit connoître en qualité
» d'Apprentif.

» Pour devenir Compagnon, il n'eſt » aſſujetti qu'à quelques formalités peu » intéreſſantes ; mais l'état de Maî- » tre exige plus de cérémonie. Entre » autres figures tracées ſur le parquet, » on y voit celle d'un cercueil. On fait » faire au Récipiendaire trois fois le » tour de la Loge : on le ſaiſit ſubite- » ment ; on le couche ſur cette figure ; » on lui couvre le viſage d'un linge qui » paroît enſanglanté ; tous les Freres » portent la pointe de l'épée contre ſon » corps, & l'y laiſſent quelques inſtans. » Le premier ſurveillant frappe trois » coups dans ſa main, & tout le monde » remet l'épée dans le fourreau. Le Vé- » nérable s'approche alors du nouveau » Maître, le prend par la main, le re- » leve ; & on lui fait connoître les ſignes » de ſa nouvelle dignité.

» On appelle Loges de la Table, les » repas que font entre eux les Francs- » Maçons. Le Vénérable occupe la pre- » miere place ; & les lumieres ſont tou- » jours diſpoſées en triangle. Les plats » ſe ſervent par trois, par cinq, par ſept, » par neuf ; & l'on met les bouteilles & » les verres devant les convives. On cé- » lebre enſuite quatre ſantés en commun,

» celle du Roi, celle du Grand-Maître ;
» celle du Vénérable, & celle de tous
» les Freres. Ces ſantés ſe boivent en
» autant de tems, & avec les mêmes
» cérémonies, qu'un ſoldat à qui l'on
» fait faire l'exercice ; & l'on ſe ſert
» preſque des mêmes paroles. On don-
» ne aux bouteilles le nom de barrils,
» au vin celui de poudre, aux gobelets
» celui de canon. La converſation eſt
» ſubordonnée aux regles de la ſageſſe
» & de la décence : on ne parle ni de la
» religion ni du gouvernement ; toute
» raillerie, à plus forte raiſon toute in-
» jure, eſt bannie, & ces ſortes de re-
» pas, ainſi que toute la Maçonnerie
» en général, ne paroiſſent avoir d'au-
» tre objet, que de boire avec plus de
» liberté. Le but eſt le même que celui
» des Coteries Angloiſes, dont l'Ordre
» ſemble tirer ſon origine ; & comme
» je ne lui ſuppoſe pas d'autre motif,
« je penſe que ce n'étoit pas la peine
» d'en faire un ſecret ».

Le ridicule qu'Adiſſon n'a ceſſé de répandre ſur ces coteries, n'en a fait perdre le goût à aucun de ſes concitoyens. Vous connoiſſez celle des gros hommes, établie dans une des principales villes de la grande Bretagne : deux

portes fermoient l'entrée de la chambre où ſe tenoient les aſſemblées. L'une étoit d'une grandeur médiocre ; l'autre s'ouvroit à deux battans. Le Candidat étoit rejetté, ſi, pour paſſer par la premiere, il ne faiſoit aucun effort : mais quand il avoit le bonheur d'être preſſé au point d'en perdre la reſpiration, il étoit reçu d'une commune voix. On évaluoit à ſoixante quintaux le poids de quinze membres de cette monſtrueuſe confrairie. Celle des ſots s'aſſeyoit ſans mot dire, fumoit, buvoit, mangeoit en ſilence, & ſe retiroit ſans avoir proféré une ſeule parole. Celle des Deux Sols avoit fixé à cette ſomme, pour chaque Aſſocié, les repas qu'ils alloient prendre à la taverne.

La Coterie femelle, nouvellement établie, eſt compoſée des plus grands ſeigneurs & des premieres femmes de la Cour. Perſonne ne peut y être admis, qu'au préalable il n'ait été propoſé 15 jours auparavant à la Compagnie ; & la réception ſe fait par la voie du ſcrutin. Ce ſont les femmes qui admettent les hommes ; & les hommes éliſent les femmes. Chaque membre paie par an quatre guinées, & la même

ſomme le jour de ſon élection, indépendamment d'une piſtole qu'il donne pour le dîner; l'écot du ſouper n'eſt pas déterminé. On dîne à quatre heures, & l'on ſoupe à onze. Il n'eſt permis de jouer que dans la ſalle d'aſſemblée; ceux qui joueroient dans celle où l'on mange, ſeroient condamnés à payer ſeuls les frais du repas.

Quelques négocians de la Cité de Londres ont formé entre eux, ſous le nom de Société prévoyante, une autre eſpece de coterie, dont le but eſt d'aſſurer à ſes membres une reſſource dans la vieilleſſe contre les revers de la fortune. On peut y entrer à tout âge; mais on ne jouit des avantages qu'elle procure, qu'à cinquante ans, & après dix ans d'aſſociation. Le contrat qui aſſure cet établiſſement, a été enregiſtré dans la Chancellerie; & les fonds ſont dépoſés à la banque d'Angleterre. Un des réglemens porte, que la rente dont jouiront les Aſſociés, ne pourra être au-deſſous de ſix cens francs, ni au-deſſus de douze cens; elle augmentera à meſure que les fonds de la Société s'accroîtront. Un pere peut ſouſcrire pour ſon fils dès le jour de ſa naiſſance; mais cet enfant ne commencera à payer,

que lorſqu'il aura atteint l'âge de vingt ans. Le premier paiement de la ſouſcription ſe fait le jour même où l'on eſt reçu; le ſecond ſix mois après, & toujours de même, de ſix mois en ſix mois, juſqu'au tems où le ſouſcripteur commence à entrer en jouiſſance de la rente. Il ſe tient tous les ans deux aſſemblées, qui doivent être au moins de quarante membres. On y nomme les Directeurs & les Caiſſiers, qui ſe réuniſſent tous les mercredis à la taverne : les autres membres peuvent s'y trouver s'ils le jugent à propos.

A l'imitation de cette Société, les Tailleurs de Londres ont établi une caiſſe pour le ſoulagement de leurs ouvriers vieux ou infirmes. Les veuves, les enfans orphelins de ces mêmes ouvriers ſont nourris aux dépens de l'aſſociation; & les principaux ſtatuts ſont, que les maîtres contribueront à proportion du nombre d'hommes qu'ils emploient ; que ceux-ci, en cas de maladie, participeront aux diſtributions de la caiſſe, ſix mois après qu'ils auront été inſcrits ; mais qu'ils ceſſeront d'y prétendre au moment qu'ils ſeront parvenus à la maîtriſe ; que chaque garçon recevra douze francs par ſemaine lorſ-

qu'il tombera malade; que ceux
par leurs débauches, ſe ſeront mis
l'impuiſſance de travailler, ne pou
être admis à demander les ſecou
la Société; qu'à chaque enfant qu
tra à un ouvrier inſcrit depuis u
il lui ſera donné une guinée; &
les étrangers, de quelque nation
ſoient, ne pourront être exclus d
néfice de cet utile établiſſement.

On m'a parlé d'une autre e
de confrairie, dont la principa
tention eſt de publier des ouvra
piété & de morale, pour ſervir
tidote à l'irréligion & à la licenc
ſont quelquefois des tragédies fa
quelquefois des romans pieux, pr
à inſpirer du goût pour la vert
l'horreur pour le vice. Mais ma
reuſement on n'emploie, pour fai
ſortes de livres, que des gens d
talent répond mal à de ſi bonnes
tions.

La plus nombreuſe Société,
ſeulement de l'Angleterre, ma
l'Europe, eſt celle des Arts, f
depuis quelques années par M.
liams Shipley, homme ſens
& ſimple citoyen de Northan
Elle comprend déjà plus de troi

aſſociés, parmi leſquels on lit les noms de plus de cent vingt Pairs de la Grande-Bretagne. Chacun de ſes membres contribue de deux guinées par an; & il en eſt peu qui ſe bornent à cette ſomme, que l'on ſe pique d'excéder à proportion de ſon rang & de ſes richeſſes. Les fonds très-conſidérables que produit cette contribution, ſont employés à donner des prix à tous ceux qui préſentent de nouveaux moyens, ou inventent de nouvelles machines pour ſimplifier la main d'œuvre dans tous les métiers. Les projets d'amélioration, les vues, les expériences qui tendent à perfectionner l'agriculture, y ſont ſpécialement récompenſés; & l'objet général de la Compagnie eſt l'encouragement des arts, des manufactures & du commerce.

M. Shypley avoit commencé à faire, en petit, le premier eſſai des opérations d'économie politique, dont la Société a depuis ſi fort étendu la ſphere & l'activité. Cet eſſai fut l'ouverture d'une ſouſcription pour entreprendre des achats de charbon, & le vendre au peuple à un taux raiſonnable. Il s'agiſſoit d'obliger par-là les monopoleurs à baiſſer le prix

de cette marchandiſe : ce moyen
le prix tomba d'un tiers le prem
ver. Un ſuccès ſi rapide ouvrit à l'
nation patriotique de M. Shipl
vaſte carriere. Aidé des conſeils d
ques amis, & de la protection d
ou trois Seigneurs, il oſa former
ſein d'établir à Londres un corps
toyens, qui, à ſes propres frais
vroit le grand projet d'encoura
de perfectionner l'agriculture, l
& le commerce. Le fameux D
Hales lui communiqua ſes lum
& l'introduiſit auprès de quelqu
ticuliers auſſi zélés qu'opulens, c
réunion fut la baſe de cette Com
naiſſante. Elle forme aujourd'h
corps auſſi célebre par les talens
partie de ſes membres, que puiſſa
crédité & reſpectable par leur no
leur rang, leur fortune & l'eſp
triotique dont ils ſont tous a
Des Pairs du royaume y préſide
dinairement, avec quelques-u
principaux Négocians de la Ci
des plus grands poſſeſſeurs d
res. Pluſieurs Savans jouiſſent
eux de cette noble égalité, que
de vues & d'objets rend encor
précieuſe. Les fonds, d'abord trè

diques, ſe ſont accrus ſi conſidérablement par d'abondantes ſouſcriptions, qu'il n'y a preſque point de production dans l'agriculture, de fabrique dans l'induſtrie, de branche dans le commerce, auxquelles on n'ait aſſigné des prix & aſſuré des encouragemens.

Un des principaux objets de la Société, & le plus analogue à ſon origine, c'eſt de veiller ſans ceſſe ſur la cupidité des monopoleurs, qui depuis long-tems ſe ſont fait un ſyſtême d'affamer, pour ainſi dire, méthodiquement la ville de Londres. Les moyens que l'Académie emploie pour réprimer les ravages ſourds & continus de ces ennemis publics, ont été plus efficaces que la terreur des loix toujours équivoques ou inſuffiſantes. Vous en jugerez par ce ſeul exemple : Les marchands de marée ſavoient, par leurs manœuvres, rendu exorbitant le prix du poiſſon. Un membre de cette Société imagina d'en faire venir par charroi, & d'en fournir à des prix beaucoup plus bas. La Compagnie le ſoutint par des avances, & obtint du Parlement des actes ſi favorables à cette entrepriſe, que le marché de Londres devint abondant par la

quantité du poiſſon, & acceſſ
peuple même pour le prix.

La marine Angloiſe a auſſi une
compoſée de citoyens de tout r
toute qualité; & ſon objet étan
utilité générale, perſonne, pa
l'artiſan, n'en eſt exclus. Elle
pe à ramaſſer les vagabonds,
ſans aveu, & ceux qui, par le
vreté & leur ignorance, ſont
ge à l'Etat. Elle les fait traite
ſont malades; s'ils ſont nuds,
habille; ſi ce ſont des enfans,
fait élever, & en forme des
de matelots. On imprime
gazettes les ſouſcriptions qu'
çoit; & l'on voit, par les ſom
menſes qu'on lui apporte,
cet établiſſement utile eſt agré
Nation. Les théatres lui accorde
que année, une repréſentatio
trouve toujours une grande
de monde. L'acteur qui récite
logue, eſt communément entou
troupe d'enfans élevés & inſt
les ſoins de la Société, & d'
ront peut-être un jour de n
Drakes, de nouveaux Raleigh

Pour concevoir encore mie

e cette Compagnie, il faut ſavoir que
ans les vaiſſeaux de guerre de ſoixante
anons & de quatre cens hommes
'équipage, les Officiers ont droit d'a-
'oir à leur ſuite trente domeſtiques,
lont ils reçoivent les gages qui font
artie de leur paie. Ce ſont de jeunes
ens depuis treize juſqu'à dix-huit ans.
'ils étoient plus âgés, ils préféreroient
e ſervir en qualité de matelots, parce
ue leur paie ſeroit plus forte. Ils ne
ont pas ſeulement utiles aux Officiers;
n les regarde encore comme une ex-
ellente pépiniere de navigateurs, puiſ-
u'avec l'âge & le ſervice journalier
u'on leur fait faire, ils acquierent,
ı quelques années, l'adreſſe & la
orce requiſes pour un homme de mer.
Cependant on a de la peine à s'en
rocurer; car, en Angleterre comme
lleurs, les mendians préferent la
ireſſe à une vie laborieuſe & fati-
ante. Ceux qui aimeroient le ſervice
aritime, ne ſavent ſouvent comment
parvenir; & l'Officier, qui eſt preſque
ujours ſur ſon bord, ne peut en
ire la recherche. Uniquement appli-
ée à cet objet, la Compagnie va au-
vant de tout ce qui peut fournir

des ſujets à la marine ; de ſorte qu'un malheureux à qui tout manque, ſe trouve tout-à-coup au-deſſus de ſes beſoins.

La Société des Antiquaires a pour but la recherche des monumens, ſoit antiques, ſoit de moyen âge, qui exiſtent dans la Grande-Bretagne, & qu'elle fait deſſiner & graver à ſes dépens. Elle s'occupe principalement des monnoies & des vieux reſtes d'égliſe ou de monaſtere, répandus dans les trois royaumes. Tout monument antique ou ſingulier, dont le haſard procure la découverte, eſt ſoumis à ſon examen ; & cette Compagnie ſavante a ſauvé plus d'une fois du fourneau des ouvriers une infinité de morceaux dont le prix n'étoit pas connu.

Il eſt étonnant que dans un pays où le patriotiſme eſt ſi vif, ſi général, ces ſortes d'établiſſemens ne ſoient encouragés par aucune récompenſe de la part du gouvernement. Les Anglois ſont humiliés de le voir là deſſus auſſi indifférent que dans les tems gothiques, tandis que Paris ſeul renferme cinq Académies logées au Louvre, & penſionnées avec une magnificence royale. Il n'eſt, dans toutes ces Compagnies, ni

Philoſophe, ni Orateur, ni homme de Lettres, ni Artiſte du premier rang, qui ait échappé aux regards du Souverain. Il ſuffiroit de nommer les grands hommes qui, depuis un ſiecle, ont illuſtré ces cinq Corps, pour montrer autant de monumens de la magnificence de nos Rois.

Londres a long-tems manqué de bibliotheque publique; & c'eſt en ce point ſur-tout, que Paris l'emporte ſur la capitale de l'Angleterre. On y voit cependant, depuis quelques années, un cabinet d'hiſtoire naturelle, que le Parlement a acheté des héritiers de M. Sloane, médecin du Roi, & ſavant Naturaliſte. On y trouve une ſuite de papillons, qui réunit tout ce que l'ancien & le nouveau monde peuvent offrir de plus curieux en ce genre. Les métaux, les minéraux, les pierres fines ont été raſſemblés & aſſortis avec le même ſoin. Un Anglois dont le nom eſt connu de toute l'Europe, le Chevalier Robert Coton, avoit formé à ſes frais une immenſe collection de manuſcrits qui font aujourd'hui partie de ce riche cabinet. La Grande Charte d'Angleterre y eſt

également dépoſée, ainſi qu'une infinité de titres originaux, dont le catalogue ſeul remplit pluſieurs volumes. Parmi une foule de morceaux auſſi intéreſſans que précieux en émail & en miniature, le *Muſée Britannique*, c'eſt le nom qu'on donne à ce cabinet, poſſede le recueil des deſſeins originaux de la ſavante Mademoiſelle Mérian, qui peignit à Surinam toutes les richeſſes du continent de l'Amérique. Les livres imprimés & les médailles ſont les parties les plus foibles de cet immenſe aſſemblage ; mais de la maniere dont les Anglois penſent actuellement, ils ne tarderont pas à les compléter.

Indépendamment de ce que renferme le *Muſœum*, il peut par lui-même intéreſſer la curioſité. C'eſt l'édifice le plus vaſte, le plus ſomptueux & le plus orné de cette capitale. On le nommoit, ci-devant, l'hôtel de Montaigu : le Duc de ce nom, Grand-Maître de la garde-robe, & l'ami de Charles II, le fit bâtir avec une magnificence royale. Les peintures de l'eſcalier & des plafonds ſont de notre célebre Lafoſſe, qui a traité tous ſes ſujets avec une grandeur digne du palais d'un Souverain. Joignez à ces avantages

es agrémens de la vue dont jouiſſent es appartemens. Ils ſont ouverts ſur ne campagne auſſi riche que variée, & terminée par un côteau que cou-onne un village. Le Parlement a ac-uis cet hôtel, & l'a conſacré au Pu-olic, en y réuniſſant les monumens qui peuvent conſtater l'état préſent des ſciences en Angleterre, & en aider les progrès pour l'avenir.

On a publié à Londres un projet de ſouſcription, dont le but eſt d'engager les Gens de Lettres à ſe marier. La plupart de ceux qui vivent du produit de leur plume, ſont condamnés au célibat, par la difficulté d'aſſurer un douaire convenable à une femme. Cet inconvénient eſt d'autant plus fâcheux, dit l'Auteur du Proſpectus, qu'outre qu'il augmente le nombre des Célibataires, il cauſe encore un autre préjudice pour les mœurs de la Nation. Les gens, qui trouvent tant d'obſtacles au mariage, ſont préciſément ceux qui, par un effet néceſſaire de la bonne éducation qu'ils ont reçue, meneroient la vie la plus décente dans l'état conjugal. L'objet de la ſouſcription pro-

poſée eſt donc de trouver des fonds pour les veuves & les orphelins de ces mêmes Gens de Lettres, qui ne craignant plus de donner des enfans à l'Etat, leur tranſmettroient des lumieres qu'ils emportent ordinairement au tombeau.

Les Anglois ſe piquent d'honorer les Lettres & d'aimer les Savans; mais ſi ces ſortes de quêtes flattent l'amour-propre des Grands qui ſe diſtinguent par leurs largeſſes, combien ne doivent-elles pas mortifier l'Ecrivain qui les reçoit ? Il eſt obligé d'aller de porte en porte préſenter la liſte de ſes protecteurs, à moins que quelque jolie femme ne mette pour lui ſes amis & la Cour à contribution. Un Lord qui, à la tête d'un Ouvrage, ſouſcrit pour une douzaine d'exemplaires, fait parade de ſa généroſité ; & l'homme de Lettres qu'elle humilie, ſemble, en la publiant, la recevoir comme une aumône.

Quel que ſoit le motif de ces libéralités, il n'eſt point de pays où elles procurent de plus riches, de plus nombreux, de plus utiles établiſſemens qu'en Angleterre. Outre ceux dont je viens de parler, le Chevalier Gresham bâtit la bourſe, fonda

fonda cinq hôpitaux, inſtitua un college, & plaça des ſommes conſidérables, dont les revenus ſont diſtribués, tous les trois mois, aux malheureux qui gémiſſent dans les priſons de Londres. Le Chevalier Sloane a donné aux apothiquaires de cette ville, un jardin des plantes auſſi vaſte que celui de Paris, & a laiſſé des fonds pour ſon entretien. Un autre citoyen, M. Midleſon a fait venir à ſes frais, de vingt lieues, par un immenſe aqueduc, une riviere pour procurer une plus grande abondance d'eau à la Capitale. L'hôpital de Sulton a été fondé par un particulier de ce nom, pour quatre-vingt pauvres gentilshommes, qui doivent être entretenus honorablement, & pour quarante jeunes gens à qui l'on apprend le latin & le grec. On les inſtruit juſqu'à ce qu'ils ſoient en état d'entrer à l'univerſité de Cambridge; & on leur donne enſuite pendant huit ans, environ 500 livres pour continuer leurs études. Comme il y a neuf paroiſſes dont la nomination appartient à cette maiſon qui étoit anciennement un couvent de Chartreux, ceux qui mon-

trent le plus de capacité, ont ſeuls de les poſſéder.

On doit la fondation de l'hôpit la petite vérole inoculée & natur une ſouſcription faite par nomb particuliers, qui ambitionnoien donner les premiers l'exemple charité ſi utile à l'humanité. Co les ſentimens ſont partagés ſur les a tages de l'inoculation, on a ſoi ſuivre exactement la volonté de que bienfaiteur; de n'employer les inoculés, que l'argent qui eſt fo par les partiſans de cette méthod conſacrer au ſoulagement de la p vérole naturelle, les ſommes dor à ce deſſein; & l'on met dans la r commune. celles des ſouſcripteurs n'ont pas ſpécifié leurs intentions.

L'hôpital Wallon ne ſubſiſte qu charités des Réfugiés François, c entretiennent deux cens quarante lades. Celui de Bancroſt, qui por nom de ſon fondateur, a été bâti cent vingt-quatre jeunes filles. L'h tal des Incurables fut commencé un Libraire de Londres, nommé qui laiſſa en mourant cent mille

iées en legs pieux. Les hôpitaux de Weſtminſter, de Midleſex, de Saint George, des Enfans trouvés, ont été établis par ſouſcription.

Les Anglois ſavent allier l'économie la plus exacte dans leur vie commune, à la généroſité la plus noble, quand il s'agit du bien public. Lorſqu'on faiſoit une collecte pour le bâtiment de l'hôpital de Bedlam, les Commiſſaires chargés de cette quête, arriverent dans une maiſon dont la porte étoit ouverte. Du bas de l'eſcalier, ils entendirent un vieux garçon, maître du logis, qui querelloit ſa ſervante, ſur ce qu'ayant employé une allumette, elle l'avoit étourdiment jettée au feu, ſans faire attention que cette même allumette pouvoit encore ſervir par ſon autre bout. Après s'être amuſés du ſujet de la querelle, & de la véhémence des reproches, les Commiſſaires frappent, ſe préſentent au maître de la maiſon, & lui expliquent le ſujet de leur viſite. Celui-ci paſſe dans un cabinet, en apporte quatre cens guinées qu'il compte à leurs yeux, & les remet entre leurs mains. Surpris d'une généroſité à laquelle le prélude les avoit ſi peu préparés, ils ne

purent s'empêcher d'en marquer leur étonnement ; & pour le juſtifier, ils raconterent à cet homme, ce qu'ils avoient entendu. « J'ai ma façon de » ménager & de dépenſer, répondit-» il ; l'une fournit à l'autre ; & l'une & » l'autre ſatisfont également mon goût. » En matiere de bienfaiſance, ajouta-» t-il, attendez tout de ceux qui ſavent » compter ». En diſant cela, il les mit aſſez bruſquement hors de ſa maiſon & ferma la porte.

Quand les nombreux établiſſemens dont je viens de parler, ne ſubſiſteroient point à Londres, on pourroit encore regarder les Anglois comme le peuple de l'Europe, qui donne de plus grands ſecours à l'humanité affligée. Il n'en eſt point, où l'on trouve autant de réglemens utiles contre l'indigence, des loix plus ſages, plus humaines, plus équitables, autant de livres & de mémoires excellens ſur cette matiere, enfin un auſſi grand fond de généroſité & de charité. Les ſommes que produit la taxe annuelle pour les Pauvres, ſont évaluées, pour la Capitale ſeule, à plus de vingt-trois millions de notre monnoie. Chaque paroiſſe en fait la levée & la répar-

tition ; & c'eſt une des premieres charges auxquelles toutes les maiſons ſont impoſées. Il n'en eſt point que les habitans paient avec plus de plaiſir, parce qu'ils regardent ſon produit comme un fonds, dont, en cas d'adverſité, les interêts ſont aſſurés pour eux & pour leur famille. Ce ſecours pourroit être ou moins conſidérable, ou d'une plus grande reſſource pour les Indigens, ſi, comme dans tous les établiſſemens de ce genre, une infinité de gens ne s'enrichiſſoient à leur préjudice.

A ce moyen de ſoulagement, qui peut nourrir le dixieme des habitans de cette ville, ſi vous joignez les aumônes particulieres, les hôpitaux, les écoles gratuites, les maiſons de charité, où eſt élevée la vingtieme partie des enfans qui naiſſent en Angleterre ; ſi vous ajoutez la ſubſiſtance que fourniſſent les manufactures, l'entretien des grands chemins, les travaux de la marine, la culture des terres, les bâtimens publics & particuliers, vous ſerez étonnée qu'avec tant de ſecours, tant de moyens de ſubſiſter, il puiſſe y avoir encore tant de Pauvres ſur les chemins & dans les rues. Il faut donc, ou qu'il y ait de

grands abus dans l'adminiſtration de leurs revenus, ou que les loix contre la mendicité ſoient mal obſervées & trop facilement éludées. Avec les mêmes reſſources en France, en délivrant la police de ce qui fait un des principaux objets de ſa ſollicitude, on banniroit cette foule importune de mendians, qui volant le bien des véritables pauvres, vivent dans la crapule & dans la pareſſe, trompent la ſenſibilité trop crédule des gens de bien, ſuivent, inquiétent, vexent les paſſans, leur barrent le chemin, & les inſultent quelquefois pour les mettre à contribution.

On prétend que ce qui fait naître tant de Mendians en Angleterre, ſont les privileges, les maîtriſes, les communautés excluſives, la diſtribution indiſcrete, autant qu'infidele, des aumônes, l'argent répandu dans les villes & les campagnes au tems des élections, la multiplicité des cabarets, des tavernes, & autres aſyles plus infames encore de la pareſſe, de l'ivrognerie & de la débauche. Les Voleurs doivent leur origine moins à la miſere, qu'à une charité mal entendue; & la claſſe de

ommes qui ont droit aux aumônes de paroiſſe, produit plus de vagabonds : de brigands, que celle qui en eſt exue. Ce droit eſt l'encouragement & reſſource certaine de l'oiſiveté qu'on omme la mere de tous les vices.

Je ſuis, &c.

A Londres, ce 5 Septembre 1755.

LETTRE CCXXII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Nous nous promenâmes hier matin, M. Broſſier & moi, au Parc Saint-James; & après dîner nous fîmes quelques courſes dans les environs. Ce parc eſt, comme le jardin des Tuileries, à une des extrêmités de la ville, dans le quartier de Weſtminſter, entre le palais de Wittehall & celui dont il porte le nom. Le Gréen-Parc & Hyde-Parc en ſont une continuité, comme, par rapport à ces mêmes Tuileries, les Champs Eliſées & le petit Cours, avec cette différence, que nos promenades ſont plus ornées, mieux tenues, & peuplées d'un monde plus choiſi. A Saint-James c'eſt une prairie irrégulierement coupée, arroſée par des canaux, plantée de ſaules & de peupliers jettés au haſard. On y voit quelques allées d'ormes & de tilleuls, un jeu de mail, un grand canal & pluſieurs autres pieces d'eau. Cet air agreſte & champêtre eſt ce qui en fait la beauté. Si l'on en

)it les Anglois, Charles II eut en-
de l'embellir davantage, & fit venir
Paris le celebre le Notre, qui avoit
rni le deſſein des Tuileries. L'Ar-
e, après avoir bien examiné la ſim-
ité naturelle de cette promenade,
ſeilla au Roi de n'y pas toucher.
Green-Parc offre de grands étangs
ns de poiſſon, & des plants d'ar-
s qui conduiſent à Hyde-Parc, ter-
plus vaſte, & propre pour la cour-
es chevaux. Dans ces prairies, dans
es même qui ſont le rendez-vous
a Cour & du beau monde, les bonlin-
ıs ſont couverts de vaches & de che-
s, leſquelles, avec les perſonnes qui
promenent, réuniſſent, ſous un mê-
coup d'œil, avec la ſimplicité cham-
re, la foule & le luxe d'une grande
.e. A midi & le ſoir, ces vaches ſe
dent à une des portes du parc, où
ıs abreuvent les paſſans de leur lait
: ſur le champ, & ſervi aſſez propre-
ıt à un ſou la taſſe.
L'heure ordinaire pour la promena-
eſt à midi dans les beaux jours d'hi-
, & le ſoir fort tard en été. Les Da-
s y marchent comme des nymphes;
le mail eſt leur retraite favorite.

L'habit juſte à leur taille, le tablier blanc, le joli chapeau de paille leur ſied à merveille. Ce vêtement du matin releve bien mieux la beauté, que leurs robes à la Françoiſe, deſtinées aux aſſemblées du ſoir, à la Cour & aux ſpectacles. Les fêtes & les dimanches le peuple ſe promene en foule; & dans aucun tems le parc Saint-James n'eſt fermé à la populace. Pendant les trois quarts de l'année, il eſt couvert de brouillards, de fumée & de pluies qui permettent à peine de diſtinguer les objets à quatre pas; mais le goût des Anglois pour la promenade leur fait braver tous ces déſagrémens. La nôtre ſe paſſa à diſcourir ſur les Colonies, la Marine, les Finances & le Commerce de la Grande Bretagne, dont M. Broſſier paroît entendre parfaitement les intérêts.

Les Colonies ſe diviſent en iſles & en terre ferme. Les iſles ſont, 1°. celle de Terre-Neuve, dont l'Angleterre a la propriété depuis la paix d'Utrecht. C'eſt le principal établiſſement de ſes pêches immenſes, l'école de ſes matelots, & la baſe de ſa puiſſance maritime. 2°. Les Bermudes, très-propres à la culture des ſoies, très-commodes pour les relâches des

vaiſſeaux qui reviennent d'Europe. 3°. Les Antilles qui produiſent du ſucre, du café, du coton, du tabac, de l'indigo, &c. Le plus grand avantage que les Anglois en retirent, eſt de ſe procurer par eux-mêmes les productions de ces contrées, & de s'aſſurer un débouché certain pour les denrées de leur propre pays. Les Colonies de la terre ferme ſont celles de l'Amérique ſeptentrionale, qui ont déjà fait la matiere de pluſieurs de mes lettres.

Ce ſont tous ces établiſſemens qui ont donné à l'Angleterre une ſi grande influence dans les affaires politiques de l'Europe. Son commerce, reſtreint aux productions du pays & à l'induſtrie de ſes habitans, ne l'auroit jamais miſe en état d'entreprendre les guerres qu'elle a ſoutenues; & ſa marine ne s'eſt accrue, qu'à proportion de ce que ſon négoce s'eſt étendu. C'eſt à celui de ſes Colonies, à leur population, à leurs productions naturelles, à leur correſpondance réciproque, qu'elle doit cette force, cette puiſſance qui la rendent aujourd'hui ſi redoutable.

« Ce n'eſt, me diſoit M. Broſſier, » ni de filles perdues, ni de ſcélérats, ni

» du rebut des hôpitaux, que nous avons
» formé ces nouvelles habitations. De
» quoi ſeroient capables des gens élevés
» dans le crime, dans l'oiſiveté, ou dans la
» débauche, ſur-tout lorſque les fem-
» mes, ſi propres à ramener les hommes
» par leur douceur & leur exemple, ſont
» encore plus vicieuſes qu'eux ? Mais ſi
» nos Colonies ont, à cet égard, tant d'a-
» vantage ſur les vôtres, je les crois auſſi
» plus dépendantes, plus gênées dans
» leur commerce ; ce qui ne peut man-
» quer de diminuer leur attachement
» pour la Métropole. A peine ces peu-
» ples ſe regardent-ils comme des An-
» glois ; à peine les Anglois les comp-
» tent-ils parmi leurs Compatriotes ; &
» qui ſait s'ils ne deviendront pas un
» jour nos rivaux, peut-être même nos
» ennemis ? L'Angleterre, par l'émigra-
» tion de ſes habitans, verra la main
» d'œuvre augmentée : les denrées de-
» viendront plus rares ; & leur prix ex-
» ceſſif empêchera peut-être les Co-
» lons d'en acheter. Déjà pluſieurs de
» nos Marchands ont paſſé en Améri-
» que ; il en eſt parti, depuis peu de
» tems, juſqu'à cent d'une même pro-
» vince, d'une même profeſſion &

» dans le même mois. On a établi des
» manufactures dans la nouvelle Angle-
» terre; il a même été queſtion de ré-
» clamer l'autorité du Parlement, pour
» empêcher la ſortie de nos ouvriers;
» mais comment en venir à bout, ſi l'in-
» térêt les appelle ?

» La population de ces établiſſemens
» eſt devenue ſi nombreuſe depuis leur
» origine, qu'on y compte aujourd'hui
» près de trois millions d'habitans. Ils
» ſont en même tems ſi riches, ſi
» puiſſans, qu'il ſera difficile qu'ils re-
» connoiſſent long-tems les loix oné-
» reuſes, auxquelles nous ſemblons vou-
» loir les aſſujettir. D'habiles Politiques
» ont déjà prédit que le Nouveau Mon-
» de ſecouera le joug de l'Ancien, &
» que l'Amérique Angloiſe, comme la
» plus floriſſante, donnera l'exemple
» aux autres Nations. Juſqu'à préſent
» les Colons y ont conſervé les mêmes
» privileges qu'ils avoient en Europe:
» on ne peut lever ſur eux, que des im-
» poſitions accordées par eux-mêmes
» ou par leurs Repréſentans; & ce droit,
» qui leur a été confirmé par des char-
» tes, ne ſauroit leur être ôté par le
» Parlement. Dans la circonſtance de

» leur poſition, ne pouvant être repré-
» ſentées dans la Chambre des Commu-
» nes de Weſtminſter, aucune taxe ne
» leur eſt légitimement impoſée, que
» par leur légiſlation reſpective. C'eſt
» pour défendre ce même droit, dans
» ſon Iſle, que le peuple Anglois a verſé
» tant de ſang, a détrôné tant de Rois,
» a ſoulevé & bravé tant d'orages. Vou-
» droit il diſputer à trois millions de
» ſes freres, un avantage qui lui a coû-
» té ſi cher à lui-même, & qui eſt peut-
» être le ſeul fondement de ſon indé-
» pendance ?

» Nos Colonies ſe ſont établies en
» vertu d'une charte accordée par le
» Souverain, & autoriſée par le Parle-
» ment. Elle n'a point effacé le caractere
» de Citoyens, qu'avoient ceux à qui
» elle a été donnée. Leurs Deſcendans
» l'ont encore, & ſont, dans le Nouveau
» Monde, ce qu'étoient leurs peres dans
» la Grande-Bretagne. Enfans de la mê-
» me patrie, ils lui doivent ſecours &
» obéiſſance; mais des ſecours propor-
» tionnés à leur force, une obéiſſance
» de fils & non d'eſclave. Leur ſort ne
» doit ni ne peut être plus malheureux,
» que celui de leurs freres d'Europe.

» Or, perſonne en Angleterre n'eſt im-
» poſé ſans ſon conſentement. Une
» taxe, un impôt, un droit n'eſt légi-
» time, qu'autant qu'il eſt avoué ou
» par ceux qui doivent le payer, ou
» par ceux qui les repréſentent dans le
» Conſeil de la Nation. Nos Colons
» connoiſſent trop leur force, &
» combien il ſeroit de leur intérêt
» de ſe ſouſtraire à la dépendance
» de la Métropole, pour renoncer vo-
» lontairement à leurs privileges. Ils
» ont appris qu'ils pouvoient ſe paſſer
» de l'Angleterre, & que l'Angleterre
» ne pouvoit guere ſe paſſer d'eux ;
» que ſon commerce, n'étant pas lié
» avec celui de ſes Colonies, ſe ſoutien-
» droit difficilement, au lieu que le
» commerce des Colonies ſeroit plus
» floriſſant & plus utile, s'il étoit ſé-
» paré de celui de la Grande Bretagne.
» Alors il ſe porteroit plus librement
» dans toutes les parties du monde, &
» ſeroit débarraſſé des entraves, dont l'a
» inveſti la Mere Patrie. Nos habita-
» tions dans l'Amérique ſeptentrio-
» nale poſſedent toutes les denrées de
» l'Europe, à l'exception de celles dont
» les Anglois eux-mêmes ſont privés,
» mais que la France, l'Eſpagne, le

» Portugal peuvent leur fournir à » meilleur compte que la Grande Bre- » tagne.

» Telle eſt l'étendue, la population » & l'importance de ces Colonies, que » la légiſlation de la Métropole ne peut » les gouverner avec ſageſſe, ſans être » éclairée par les avis de leurs re- » préſentans. L'Angleterre a ſur elles » toute l'autorité qu'elle peut deſirer : » le pouvoir exécutif eſt entiérement » dans les mains de ſes Gouverneurs ; » on peut appeller à ſon Tribunal de » tous les jugemens civils ; ſa volonté » ſeule décide de toutes les liaiſons de » commerce qu'il leur eſt permis de » former & d'entretenir. Appeſantir le » joug d'une domination ſi ſagement » combinée, ce ſeroit replonger un » continent nouveau dans le chaos dont » il n'eſt ſorti, que par deux ſiecles de » travaux continuels ; ce ſeroit réduire » les hommes laborieux qui l'ont défri- » ché, à s'armer pour défendre des » droits qu'ils tiennent également de la » nature & des loix.

» L'Angleterre ne trouvera de ſubor- » dination dans ſes Colonies, qu'autant » qu'elle n'exercera ſur elles ni domina- » tion arbitraire, ni ſouveraineté abſo-

» lue ; qu'elle y verra des freres, des » enfans, non des ſujets ; qu'elle vo- » lera à leur ſecours contre les en- » nemis du dehors ; qu'elle s'empreſſera » d'en éloigner, d'y étcindre les divi- » ſions inteſtines ; qu'elle ne régnera » que par des raiſons, par des bien- » faits, ſur des peuples en qui la re- » connoiſſance, l'attachement tiennent » lieu de ſoumiſſion, de dépendance. » Mais vouloir impoſer le joug à un » pays floriſſant, éloigné de ſes Maî- » tres de deux mille lieues, & peuplé » de têtes Angloiſes, c'eſt le mettre » dans la néceſſité de le ſecouer. Le » pouvoir ne lui manque pas ; il en » aura bientôt la volonté.

» Le Parlement d'Angleterre exerce, » dans certains cas, ſur ces établiſſemens, » la puiſſance légiſlative ; dans d'autres, » ce ſont les Aſſemblées nationales qui » font les loix ; & cette diverſité, qui » ne peut manquer de jetter beaucoup » d'embarras dans les affaires, leur eſt » quelquefois très-préjudiciable. Cha- » que Colonie a ſon code particulier, » qui eſt entre elles une ſource intariſ- » ſable de procès. De là cette multi- » tude de Juriſconſultes qui dévorent

» les terres & les hommes de ces nou-
» veaux climats. La fortune & l'in-
» fluence qu'ils ont acquiſes en peu de
» tems, ont mis ſous le joug de leur
» rapacité, la claſſe précieuſe des Ci-
» toyens occupés de l'agriculture, du
» commerce, des arts & des travaux
» les plus indiſpenſables dans toute So-
» ciété en général, mais preſque unique-
» ment eſſentiels à une Société naiſſante.

» Le Gouverneur, quoique envoyé
» par la Cour, eſt dans la dépen-
» dance des habitans, & tient d'eux
» ſes honoraires, d'où il arrive qu'il
» eſt toujours obligé d'uſer d'adreſſe,
» pour concilier leurs intérêts avec
» ceux de la Métropole. Il faut qu'il
» fomente ſans ceſſe des factions, afin
» que balançant l'une par l'autre, el-
» les aient toutes un égal avantage à
» le ménager. L'objet des Anglois, en
» demandant de ces ſortes de gouver-
» nemens, eſt de rétablir leur fortune
» ruinée, ou de l'augmenter ſi elle n'eſt
» que médiocre. Ils paſſent en Améri-
» que avec la réſolution de revenir plus
» riches; tous l'exécutent; peu évi-
» tent le reproche d'avoir employé
» d'injuſtes moyens; & le Parlement,

· égard pour les Miniſtres qui les
)tegent, eſt preſque toujours diſpo-
fermer les yeux ſur leur conduite.
ii quelque choſe manque encore
:es établiſſemens, c'eſt qu'ils ne
ment pas tous préciſément la
me Nation. On y voit tantôt réu-
s, tantôt éparſes, des familles de
erſes contrées de l'Europe. Dans
:lque endroit que le haſard ou le
)ix les raſſemble, elles conſervent
jours la langue, les préjugés, les
)itudes de leur patrie. Des écoles
les égliſes ſéparées les empêchent
ſe confondre avec le peuple hoſ-
ılier, qui leur a ouvert un aſyle.
ujours étrangers par le culte, par
mœurs, & peut-être par les ſen-
ens, ils couvent des germes de
'enfion, qui peuvent un jour cau-
le bouleverſement & la ruine de
te la Colonie ».

diſcours amenerent inſenſiblement
cle de la Marine marchande & mi-
e. La premiere eſt, pour ainſi dire,
int de communication qui unit le
nerce du dedans à celui du dehors;
:onde le met à l'abri des inſultes.
Marins forment une claſſe d'hom-

mes qui enrichiſſent toute la Na
excepté eux ſeuls. Ils ont entr
mains de gros fonds qui ne leur a
tiennent pas ; & rarement poſſede
plus d'argent qu'ils n'en dépenſe
bravoure dans les dangers, la har
dans les entrepriſes, la gaieté au r
des plus grandes fatigues, ſont des
tés qui les caractériſent. Les tempê
font qu'exercer leur adreſſe ſans l
frayer : la mer ſemble être leur élé

Ceux qui veulent embraſſer
profeſſion, choiſiſſent pour faire
premieres tentatives, l'occaſion
voyage qui ne les éloigne pas trop
tems de leur pays. Plus ces occ
ſont fréquentes, plus elles engage
jeunes gens à eſſayer ſi ce genre
leur convient. Les voyages de
cours détruiſent les anciens ma
plutôt qu'ils n'en forment de nouv
Ceux d'Angleterre paſſent pou
meilleurs marins de l'Europe
Grande Bretagne leur doit ſes ric
& ſa ſûreté : ſoit dans la paix, ſoi
la guerre, ils ſont les fondemens ſ
quels la Nation aſſied ſes eſpér
Mais malgré les avantages qu'ils l
curent, leur ſervice n'en eſt pas

, ſur-tout dans la marine militaire
s regardent comme un eſclavage.
nd une fois ils y ſont entrés, ils y
eurent enchaînés toute leur vie,
: la douleur de voir leur famille lan-
dans l'indigence, la médiocrité de
paie ne leur permettant pas de la
ager. L'uſage où l'on eſt en Angle-
e d'enrôler de force, dégoûte
:ette profeſſion. Perſonne ne veut
eſſayer, de peur que le lende-
ı on ne l'incorpore dans la flotte
ale.
ous ſavez, Madame, que malgré la li-
é ſi vantée des Anglois, malgré cette
:té des perſonnes dont ils ne ceſſent
e glorifier, les Capitaines des vaiſ-
ıx de Roi ont droit d'enlever, ſur les
ires marchands, les matelots dont ils
beſoin pour former ou recruter
: équipage. Ils peuvent auſſi prendre
bateliers, les pêcheurs & les vaga-
ıds. Le cultivateur même eſt quel-
:fois obligé d'abandonner ſa char-
, pour aller voguer au loin ſur la
r, & n'a trouve, dans la loi, ni pro-
:ion ni ſoutien contre cette violen-
Jamais en France les enrôlemens
cés n'ont été autoriſés. Si un beſoin

preſſant les a quelquefois fait tolérer, ce n'a jamais été qu'à l'égard des vagabonds & des gens ſans aveu. Tous les Anglois ne penſent pas non plus que ces enlévemens ſoient légitimes. Ceux du parti de l'Oppoſition les condamnent hautement comme un acte d'autorité deſpotique, contraire à la liberté nationale, & une violation manifeſte de la grande charte, qui dit formellement qu'aucun homme libre ne peut être arrêté, qu'en vertu d'un jugement légal.

La coutume d'enlever les matelots des navires marchands au milieu de leur voyage a de fâcheux inconvéniens. Pluſieurs de ces vaiſſeaux n'ayant plus une chiourme ſuffiſante, périſſent dans la traverſée; d'autres, par la même raiſon, ne pouvant revenir, demeurent dans les Indes occidentales. Il naît encore de là un autre abus qui ſe commet ſur les mers éloignées par les Capitaines des vaiſſeaux de guerre : ils dégarniſſent un navire marchand de ſon équipage, & vendent enſuite à d'autres Capitaines les matelots qu'ils ont forcés.

Quelques Anglois prétendent que leur Nation étoit diſtinguée par ſes forces navales dès le tems de Jules Céſar;

d'autres ſe contentent de faire remonter les commencemens de leur pouvoir maritime au regne d'Alfred. La guerre que ce Monarque eut à ſoutenir contre les Danois, le força d'équiper une flotte ; & cent ans après on comptoit déjà plus de trois mille vaiſſeaux appartenant à des commerçans du royaume. C'étoit du nombre de ces navires, que les villes maritimes recevoient ceux qu'elles devoient prêter à l'Etat, en proportion de l'étendue de leur négoce.

Depuis la conquête des Normands juſqu'au regne d'Henri VIII, il n'y eut point, en Angleterre de marine entretenue ſur un pied fixe & permanent. Durant cet intervalle, ces mêmes villes fourniſſoient, chacune ſuivant ſes forces, un certain nombre de bâtimens lorſque le beſoin ou l'occaſion le requéroit ; & ils s'aſſembloient à un rendez-vous ſous la conduite du Roi ou de l'Amiral. Une ſemblable marine, accidentelle & momentanée, ne pouvoit guere ſe rendre redoutable. Henri VIII voyant dans ſes coffres des tréſors immenſes que ſon pere avoit amaſſés, jugea les circonſtances favorables pour

augmenter ſa puiſſance ſur mer. Il fi bâtir des arſenaux, préparer des chan tiers, & conſtruire des vaiſſeaux pou en former une flotte permanente.

Edouard VI & la Reine Marie ne ſui virent point les vues de leur pere. Eliſa beth imita long-tems leur indifférence mais la guerre qu'elle eut avec l'Eſpa gne, l'obligea de changer de ſyſtême Elle prit un ſoin particulier de ſa ma rine, & fut la premiere qui permit à de particuliers d'armer des vaiſſeaux, pou courir ſus aux ennemis de l'Etat.

C'eſt ſous ce même regne, qu'ayan commencé à étendre leur négoce, les An glois furent plus attentifs à celui de leur voiſins; & s'efforcerent de le troubler. Ils envoyerent alors des Colonies dans cette nouvelle partie du monde, qui étoit devenue le principal théatre de l'ambition Européenne, & donnerent, comme les autres, dans cet ancien pré jugé, que plus une nation étend ſon territoire, plus elle accroît ſa puiſſance. Les nouvelles découvertes, les profits immenſes du commerce dans les pays éloignés, & la néceſſité des longs voya ges occaſionnerent, en peu de tems, la conſtruction d'un plus grand nombre de

de vaiſſeaux. La mer fut regardée, dès-lors, comme un élément puiſſant, qui méritoit l'attention de tous les Peuples; & il s'éleva une nouvelle ſorte de ſouveraineté, qu'on appella l'empire des Mers.

Cet empire fut d'abord entre les mains des Portugais & des Caſtillans qui ſe le partagerent, ſans conſulter les autres Nations. Le Roi d'Eſpagne ayant réuni les deux Couronnes, voulut tenter auſſi la conquête de l'Angleterre; mais l'armée navale, qui lui avoit coûté des ſommes immenſes, fut détruite; & ce grand événement penſa renverſer pour jamais la marine Eſpagnole. Ce fut alors que les Pays-Bas ſecouerent le joug, & devinrent à la fois les Alliés & les Rivaux de la Grande-Bretagne dont ils envahirent le commerce. La France le partagea avec la Hollande; & les Anglois s'affoiblirent; ou du moins leur puiſſance n'augmenta point à proportion de l'accroiſſement de celle de leurs Voiſins. Cromwel fixa la balance du pouvoir maritime en faveur du peuple Britannique, par le fameux réglement, ſi connu ſous le nom d'Acte de Navigation. Pour avoir des navires

nationaux, il ordonna qu'aucune marchandiſe de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique ne pût être apportée que dans des bâtimens fabriqués en Angleterre. Cet acte, qui fut confirmé depuis par la Nation, & renouvellé après la mort du Protecteur, anima les Particuliers, qui tous avoient intérêt à conſtruire des vaiſſeaux. Les Anglois, qui, ſous le regne de Charles I, n'avoient pas trois navires marchands de trois cens tonneaux, devinrent les meilleurs voiliers de l'Océan; & leur Iſle fut le centre général de la marine de l'Univers.

Les Hollandois, à force d'entrepriſes, allumerent le reſſentiment de l'Angleterre; & quoique Charles II ne leur fît pas la guerre avec trop d'avantage, ils furent cependant forcés de lui céder la ſouveraineté de la mer. Une ſecrete inclination pour la France retenoit ce Prince, & l'empêcha d'agir contr'elle. Les François profiterent de ces diſpoſitions; & l'Océan fut couvert de leurs vaiſſeaux. Jacques II ne put s'oppoſer à cette puiſſance; mais notre défaite à la Hogue détruiſit nos armées navales; & dans la guerre que nous déclara la Reine Anne, les Anglois dé-

ployerent contre nous toutes leurs forces. Leur flotte royale étoit compoſée de cent vingt-deux vaiſſeaux de ligne, & d'environ cent ſoixante-deux bâtimens de différente grandeur. Parmi les premiers, on en nommoit ſept qui portoient depuis quatre-vingt-ſeize juſqu'à cent dix pieces de canon; quatorze de quatre-vingt-dix, quarante de ſoixante à quatre-vingt, & cinquante-ſept depuis quarante-huit juſqu'à ſoixante. Cette flotte étoit encore plus forte en 1746; & aujourd'hui on compte deux cens cinquante vaiſſeaux armés en guerre, & plus de quarante mille matelots. L'entretien d'une pareille marine, tant par le dépériſſement des navires, que pour les gages & la nourriture des gens de mer, monte, par an, à quatre-vingt millions; & la Nation n'a jamais fait difficulté de fournir des ſubſides pour y ſubvenir. De tout tems le gouvernement a eu moins de peine à obtenir des fonds pour armer une eſcadre, que pour lever un bataillon.

Les forces maritimes de l'Angleterre ſont ſous l'adminiſtration du Grand-Amiral ou des Commiſſaires

qui rempliſſent ſes fonctions. Ils ſont nommés par le Roi, & n'agiſſent que par ſon autorité. Ils jugent ſouverainement dans le civil & dans le militaire; & leur juriſdiction, en ce qui regarde la mer, s'étend également ſur les trois royaumes & toutes les Colonies. Le Grand-Amiral dirige les opérations de la Flotte royale; mais il eſt obligé de prendre les inſtructions de la Cour, qui lui ſont communiquées par un Secretaire d'Etat. Tous les bureaux relatifs à la marine, les magaſins, les chantiers, les hôpitaux dépendent de l'Amirauté. Le nombre des perſonnes dont ce Tribunal eſt compoſé, n'eſt point limité. Ordinairement il conſiſte en un premier Commiſſaire & ſix autres qui prennent rang ſuivant la date de leur nomination. Au reſte, le Roi reſtreint quelquefois l'autorité du Grand-Amiral en lui donnant un Conſeil; quelquefois il ſe la réſerve à lui-même, & ſe fait ſeconder par un Miniſtre.

Pour la conſtruction & le radoub des vaiſſeaux de guerre, il y a des chantiers dans pluſieurs ports de la Grande-Bretagne. Les principaux ſont à Chatham, Deptford, Woolwich, Portſmouth,

Deal, Sheerneſs, Plymouth. C'eſt à Chatham que ſe retirent les plus gros bâtimens pendant l'hiver, & qu'on voit l'arſenal, où ſe gardent les munitions néceſſaires pour la flotte du Roi. En tems de guerre, il y a auſſi un magaſin à Harwich; mais c'eſt à Woolwich, que l'on conſtruit les plus grands navires.

Les Anglois ont en ſtation, dans la mer Méditerranée & dans celle de l'Amérique, vingt-huit vaiſſeaux bien équipés, & montés par l'élite de leurs troupes. Auſſi ne ſont-ils jamais pris au dépourvu; & lorſqu'ils veulent faire quelque entrepriſe, leur opération eſt achevée avant que les puiſſances qu'elles intéreſſent en ſoient inſtruites. Ils ont, outre cela, dans leurs ports quarante vaiſſeaux de ligne tous armés, & prêts à partir au moindre ſignal. On eſt étonné que la France, qui doit connoître l'avantage de ces vaiſſeaux ſtationnaires, néglige de s'en procurer. Il réſulteroit de cet établiſſement, une très-grande utilité pour notre marine. Nos ſoldats, nos matelots, tous nos équipages plus habitués à la mer, deviendroient meilleurs navigateurs; & les Anglois ne ſe laiſſeroient plus ſi faci-

lement perſuader de nous faire la guerre, ſuivant que le demande l'intérêt de leurs Miniſtres.

Quelques perſonnes prétendent que nous n'avons pas beſoin d'une égale quantité de navires, pour diſputer à la Grande-Bretagne l'empire de la mer; qu'il n'y aucun exemple, qu'un vaiſſeau de guerre Anglois ait battu un vaiſſeau de guerre François de même force, corps à corps, pour ainſi dire; & qu'il y en a beaucoup où des flottes Françoiſes, inférieures en nombre, ont vaincu les flottes Britanniques. Outre le courage qui diſtingue nos Officiers, un de nos vaiſſeaux monté de quatre-vingt pieces de canon, armé ſuivant notre uſage, doit mathématiquement avoir une ſupériorité de trois contre deux, vis-à-vis d'un batiment d'égale force, équipé ſelon la marine Angloiſe. Il faut donc trente vaiſſeaux de ligne Anglois, vis-à-vis de vingt vaiſſeaux de ligne François, pour que les deux armées ſoient à force égale. Ainſi, s'il ſort dix bâtimens de Toulon, il faut que Gibraltar en fourniſſe quinze. S'il en part vingt de Breſt, il faut qu'il en ſorte trente de la Tamiſe; & avec ſoixante vaiſſeaux,

nous en tiendrons quatre-vingt-dix en échec. Que les Anglois ne vantent donc pas tant leur marine ; leurs efforts ſervent à l'épuiſer. Il leur faut pluſieurs eſcadres en Amérique ; il leur en faut ſur les côtes d'Afrique, dans la Méditerranée, dans la mer Baltique, dans la Manche, dans la Tamiſe. Ont-ils un nombre ſuffiſant de matelots ? Ont-ils les ſommes immenſes que ces frais occaſionnent ?

Un Membre du Parlement ouvrit ſon diſcours par la phraſe ſuivante : « On » ne doit déſormais tirer le canon ſur » mer, dans aucune partie du Monde, » ſans la permiſſion de la Grande-Bre» tagne ». On ſent combien ce propos eſt inſultant pour toute l'Europe ; combien ce peuple cherche à s'emparer de tout le pouvoir maritime. Son but eſt de détruire d'abord la marine Françoiſe ; & ce deſſein une fois exécuté, qui oſera en effet tirer un coup de canon ſur mer ſans ſon conſentement ? Les troupes qu'il a priſes à ſa ſolde, les dettes qu'il a contractées, les ſommes qu'il a ſacrifiées pour fortifier Port-Mahon & Gibraltar, la conduite qu'il a tenue lorſqu'il s'eſt

cru en état de nous attaquer, tout dévoile un projet formé depuis long-tems de ſoumettre ou d'abaiſſer les autres puiſſances. L'Europe entiere ſait qu'on afficha, à la porte du Parlement, un placard portant en termes formels: « la mer libre, ou la guerre »; & ſans remonter plus haut que quelques années, avec quelle ardeur les Marchands ne ſolliciterent-ils pas la rupture avec les Eſpagnols? Les clameurs publiques trouverent de l'appui dans quelques Ecrivains enthouſiaſtes, qui aſſuroient qu'en moins d'un an, l'Eſpagne ſeroit aux abois; qu'on prendroit tous ſes vaiſſeaux, ſon Amérique; que rien n'étoit plus aiſé que d'affamer ſon vaſte continent; qu'il ſuffiſoit pour cela, de défendre aux Anglois d'y envoyer aucune proviſion, d'y entretenir aucun commerce.

Quel a été le fruit de ces écrits extravagans? L'Eſpagne n'étant plus un marché pour les Anglois, le prix de leur bled a baiſſé, & ne s'eſt plus relevé. Les Eſpagnols ont donné de l'encouragement à la culture de leurs terres; & ils ont entamé une branche de commerce, à la faveur de laquelle les Hambourgeois & les Hollandois

: ont fait paſſer des bleds de Po-
ne & de Barbarie. La France leur a
rni du poiſſon de Terre-Neuve ; &
élevent aujourd'hui des beſtiaux,
ont les Anglois qui les y ont encou-
és en défendant de leur vendre du
uf d'Irlande. Ainſi, pour avoir voulu
r cauſer un préjudice par l'interrup-
n du négoce, on n'a fait que dé-
rner ſon cours ; & l'Angleterre l'a
du pour jamais.
Elle ne s'eſt pas moins trompée
s ſes projets de conquêtes : elle a
é une puiſſante flotte ; elle a cou-
t la mer de ſes vaiſſeaux ; elle a ſe-
ſes Iſles de Soldats : quel avantage
a-t-elle retiré ? La perte de vingt
le hommes que la maladie lui a en-
és. Elle a pris Porto-Belo ſans pou-
r le garder. L'infortune de cette
rre n'eſt venue, que parce qu'on s'y
it laiſſé engager par des préjugés
ulaires, par les déclamations d'E-
vains fanatiques, qui la firent por-
en des climats brûlans, où les Eſ-
gnols avoient la facilité de ſe re-
r dans des endroits inacceſſibles.
ſe débarraſſoient des troupes & des
adres Angloiſes, ſans leur donner

d'autres ennemis à combattre, que l'air & le ſoleil.

Il faut pourtant convenir qu'il n'y a aucun port marchand en Europe, en Afrique & en Amérique, où, de tous les bâtimens étrangers qui y entrent, le plus grand nombre ne ſoit formé par les navires Anglois. Les ports les plus commerçans de la Grande-Bretagne ſont Falmouth, Plymouth, Darmouth, Weimouth & Porſmouth ſur la Manche; Briſtoll près de l'embouchure de la Severne; Yarmouth & Hull ſur la mer du Nord; Liverpool & Witehaven ſur celle d'Irlande.

Suivant l'opinion commune, la marine marchande occupe ici ſept à huit mille bâtimens, & plus de cent mille matelots. A la déclaration d'une guerre, le Roi en enrôle tout-à-coup trente mille de force; & ces enlevemens n'apportent preſque aucune interruption ſenſible dans le commerce; ils ne l'épuiſent qu'à la longue. Lorſque la paix eſt conclue, ce même nombre de Mariniers que l'Etat licencie, trouve auſſi-tôt de l'emploi ſur les vaiſſeaux marchands.

Les inconvéniens qui réſultent de forcer les matelots pour la flotte roya-

ont fait chercher les moyens de les
ttirer volontairement, & de dimi-
er leur répugnance pour ce genre
ſervice. C'eſt un des motifs qui
engagé Guillaume III & la Reine,
épouſe, à céder leur Palais de Gren-
h, à deux lieues de Londres, pour
aire un hôpital deſtiné aux Mari-
s invalides. Outre l'eſpérance d'un
e certain, l'acte du Parlement qui
irmoit cette ceſſion, accordoit
gratification de quarante shellings
an, aux trente mille matelots qui
'éleroient les premiers.
e Palais, où l'on dit qu'eſt née la
ne Eliſabeth, eſt ſitué ſur le penchant
e colline cotoyée par la Tamiſe.
à on voit paſſer des bâtimens de
es grandeurs, qui partent de Lon-
, ou qui y arrivent de toutes les
s du monde. Le changement de ma-
uvre qu'occaſionne le coude du
ve, rallentiſſant leur marche, les
elots en profitent pour donner des
velles, ou en demander aux Inva-
s qui ſe préſentent ſur le rivage. La
verſation, qui dure tant qu'on eſt à
ée de la voix, eſt animée par cet
nchement de cœur, ſi ordinaire en-

tre de vieux Camarades qui ne ſe ſont pas vus depuis long-tems, & croyoient ne jamais plus ſe revoir.

L'hôtel de Greenwich conſiſte en deux grandes ailes, prolongées perpendiculairement à la Tamiſe, & ſéparées par une cour que termine une grille de fer. Les bâtimens néceſſaires pour les différens Officiers de la maiſon, ſont jettés derriere ces deux ailes, où les Invalides, qu'on nomme Penſionnaires, ont leurs logemens diſtribués en corridors. A droite & à gauche eſt un double rang de chambres uniformes, où il y a trois lits de chaque côté. Ces chambres ſont tellement diſpoſées, que l'air s'y renouvelle à chaque inſtant; & rien, pas même les cellules ſi vantées de nos Religieuſes, n'eſt comparable à la propreté qui y regne. Les Invalides ont du linge blanc deux fois la ſemaine, & des gratifications manuelles qu'ils emploient à leurs petits beſoins. Ils ſont ſervis ſur de grandes tables de marbre, où la propreté s'entretient plus aiſément que ſur une nappe, & ont chacun une petite armoire fermant à clef, où ils ſerrent, avec leur couvert, ce qu'il leur plaît de réſerver du dîner ou du ſouper, pour le déjeûné ou le goûté. On leur donne,

quatre fois la ſemaine, une livre de mouton, de bœuf ou de porc, une livre de pain, un quarteron de fromage & deux pintes de bierre. Les autres jours ils ont de la ſoupe aux pois, une once de beurre, une demi-livre de fromage, du pain & de la bierre à l'ordinaire.

Une pleine liberté de Religion regne dans cet aſyle; & comme le tombeau confond & réunit toutes les conditions, Greenwich réunit de même & confond toutes les communions dans un même cimetiere. Les ſeuls Catholiques ſont exclus de la charité de cette fondation. Lorſqu'il y vaque une place, ce ſont les Commiſſaires faiſant les fonctions de Grand-Amiral, qui y nomment: mais, ſi ce qu'on dit eſt vrai, la moitié de ceux qui y demeurent, n'y ont aucun droit. L'avarice fait que l'on récompenſe, aux dépens du Public, de vieux Domeſtiques que ſouvent l'on n'a eus que par faſte. Pour s'épargner des penſions, on leur donne des places qui n'appartiennent qu'à ces braves Marins, qui ont uſé leur jeuneſſe & leur ſanté au ſervice de la Patrie.

Le nombre des Penſionnaires de Greenwich eſt d'environ douze cens; à chaque centaine on admet ſix veu-

ves de Matelots qui en prennent ſoin, & reçoivent ſix livres ſterlings de gages par an. Celles qui ſervent dans l'infirmerie ont quelque choſe de plus. Il y a auſſi cent Orphelins, dont les peres ſont morts au ſervice de mer : on réſerve pour eux tout l'argent que donnent les Curieux qui vont voir l'hôtel & les peintures qui l'embelliſſent. On les admet depuis l'âge de dix ans juſqu'à treize ; ils ont un Maître qui leur apprend l'hydrographie ; & ceux qui promettent le plus, paſſent à l'école fondée dans la même maiſon par le Roi Guillaume. Au milieu de tous ces vieux Marins qui les regardent comme leurs enfans, ils apprennent les ſciences relatives à la navigation ; & après ſix années employées à cette étude, on les envoie à Porſmouth, où, deux fois par ſemaine, ils vont étudier la pratique en pleine mer.

Des objets d'émulation & d'inſtruction ſont répandus parmi les ornemens même de cet hôtel. La porte principale a deux pilaſtres ſurmontés de deux globes, l'un céleſte, l'autre maritime. Sur ce dernier eſt une ligne en or fort ſaillante, qui trace la route de l'Ami-

nſon dans ſon voyage autour du
le. Quel plaiſir pour les vieux Ma-
qui ont partagé cette expédition,
l, les yeux fixés ſur ce globe, ils
ontent les détails à leurs Camara-
Quelle leçon plus capable d'agir
magination des jeunes Eleves!
lambris & les plafonds, dans l'in-
r des appartemens, ſont chargés
ntures, où, ſous divers emblê-
on a repréſenté les triomphes de
nde-Bretagne. Au milieu des qua-
ertus cardinales, on voit Guil-
III & la Reine ſon Epouſe. La
orde eſt aſſiſe entr'eux; l'Amour
e ſceptre; le Roi préſente la Paix
Liberté à l'Europe, & foule aux
la Tyrannie & le Pouvoir arbi-
. Près d'eux eſt le Tems qui met la
é en évidence; Pallas & Hercule
ent l'Envie & la Calomnie. Les
ſignes du zodiaque ſont placés
eurs divers attributs; & au-deſſus
préſident les quatre Saiſons. Les
s voltigent autour du char du
; les roſées tombent devant lui;
figures coloſſales ſoutiennent des
es, où l'ont voit les Arts & les
es qui ont trait à la navigation.
Etoire remplit un vaiſſeau de bu-

tin & de trophées pris ſur l'Ennemi, & au-deſſous, eſt la Ville de Londres aſſiſe au bord de la Tamiſe, qui reçoit les Tréſors que lui apportent à l'envi pluſieurs rivieres. Ticho-Brahé & Copernic y paroiſſent auſſi avec leurs Syſtêmes; & près d'eux eſt un vieux Philoſophe, qui montre du doigt quelques figures de mathématiques tracées par Newton. Le célebre Aſtronome Anglois Flamſteed, y tient l'image de la grande éclipſe du ſoleil arrivée en 1715; & à côté de lui eſt ſon Diſciple Werton, qui fait une obſervation ſur un cadran. Les quatre Elémens, avec leurs divers attributs, offrent leurs différentes productions au Roi & à la Reine, pendant que la renommée annonce par-tout la gloire de ces deux Perſonnes Royales.

Dans une autre ſalle eſt la Reine Anne avec le Prince George de Danemarck ſon Epoux. Neptune donne ſon trident au Prince, comme Grand-Amiral des mers Britanniques; & les quatre parties du monde paroiſſent ſaiſies d'admiration à la vue de ce pouvoir maritime. Les autres ſujets ſont le débarquement du Prince d'Orange ſalué par la Grande-Bretagne accompagnée de la raiſon d'Etat & de l'Amour de la Pa-

& l'arrivée de George I, devant
ıccombe la Rébellion. Il eſt ſuivi
Famille Royale, & reçu avec ac-
ıtion de tout le Peuple d'Angle-
La Paix & l'Abondance ſont pla-
aux pieds de ſon trône; & une
: qui répréſente la Victoire na-
tient un grand rouleau, où ſont
tes pluſieurs belles actions des An-
ſur mer. L'Abondance verſe ſes
ſſes dans le ſein du commerce qui
is ſur des balots de marchandiſes,
t le timon d'un vaiſſeau, &c.
· la crête du côteau de Green-
, eſt bâti l'Obſervatoire, qui offre
ıs beau, le plus magnifique point
e de toute l'Angleterre. Dans une
ue de cinq ou ſix lieues en tout
dont Londres occupe le centre,
ɔraſſe la partie la plus agréable du
de la Tamiſe, au milieu de cam-
s couvertes de villages, de Palais
ıabitations ruſtiques. On prétend
i pour le nombre, ni pour le choix
ıſtrumens, il n'eſt aucun Obſer-
re auſſi complettement aſſorti;
'eſt pour ce lieu, pour ſon Ami
y qui y paſſa une partie de ſa vie,
ewton s'eſt jetté dans un travail

qui a porté le Téleſcope à ſa perfection.

Il ſe tient, dans cet hôtel, un Conſeil toutes les ſemaines, où l'on juge les affaires qui ont rapport à l'adminiſtration de la maiſon, & à la manutention de la diſcipline. Les grands Officiers de la Couronne, les Miniſtres d'Etat, ceux qui occupent les premieres Charges du Royaume, ſont les Adminiſtrateurs nés de cet hôpital. On leur aſſocie les Seigneurs les plus qualifiés, & les perſonnes les plus recommandables de la Nobleſſe. Sous leurs ordres, on nomme différens Employés qui ſont chargés du détail des affaires courantes. Les Penſionnaires ſont vêtus de bleu; ils ont de bas-Officiers diſtingués des autres par un petit galon d'or.

Pour aſſurer des revenus à cet établiſſement, tous ceux qui ſervent dans la marine commerçante & militaire, en Europe & dans les colonies, ſont aſſujettis à une contribution de ſix deniers par mois, pris ſur leur paie. En conſéquence, un Matelot bleſſé à bord d'un navire marchand en combattant contre un vaiſſeau ennemi ou contre un Pirate, eſt reçu dans cette

point les gains qu'ils enviſagent. Les uns leur paroiſſent certains, les autres douteux. Il y a d'ailleurs tant de » gens intéreſſés à ce qu'ils réuſſiſſent, » qu'il eſt preſque impoſſible qu'ils » échouent. Toute augmentation de » droits eſt toujours l'occaſion d'une » augmentation de contrebande.

» Si les Anglois ne peuvent proſ» crire entiérement ce commerce illi» cite, ils font du moins tout ce qu'ils » peuvent pour le réprimer. Ils ont éta» bli des vaiſſeaux pour courir ſur les » interlopes ; & c'eſt ſur-tout contre » ceux de France, qu'ils ont porté » tous leurs efforts. Pour la contre» bande de terre, il y a, dans les villes, » des Commis qui ont droit d'entrer » dans les maiſons, de les viſiter, d'ar» rêter, même dans les rues, les por» teurs de paquets ſuſpects. La confiſ» cation de la marchandiſe prohibée n'eſt » pas la ſeule peine qu'encoure le Dé» linquant ; il eſt encore condamné à » payer une forte amende. La rigueur » n'eſt pas moins grande contre un Ca» pitaine de vaiſſeau, dont, outre l'a» mende, on confiſque le bâtiment & » toute la cargaiſon.

» Mais ſi le bien public rend néceſſai-

pour établir un fonds deſtiné à leur e
tretien.

Il y a en Angleterre deux autres i
titutions, l'une à Deptford-Stron
l'autre à Porſmouth, dont le but eſt é
lement de faire fleurir la marine Brit
nique. La premiere, ſous le nom de c
frérie ou de maiſon de la Trinité, d
ſon origine à Henri VIII, qui, en la f
dant, l'obligea de fournir des Pilc
pour la Flotte royale toutes les
qu'elle en ſeroit requiſe, moyenn
des droits & des privileges qui lui
rent accordés. Cette Confrérie a d
ſa dépendance pluſieurs hôpitaux, d
la maiſon de Deptford-Strond
comme le Chef-lieu. On y retire
certain nombre d'Invalides, &
Veuves de ceux qui ſont morts au
vice de la flotte. Outre ces fondatio
la maiſon de la Trinité fait de pet
penſions, par mois, à deux mille M
lots & à leurs Veuves. Enfin elle é
ſes aumônes ſur tous les Gens de
qui languiſſent dans l'indigence ;
quelqu'un d'eux, mis à terre, tombe n
de, s'il manque d'argent pour aller rej
dre ſa famille, la bourſe de la Cor
rie lui eſt ouverte. Les donations

ſonnes charitables ſont les ſources
ı ſortent les fonds qui la mettent
ſtat de faire de pareilles libéralités.
conſidération des ſervices impor-
s qu'elle rend au Public, ſes Membres
iſſent de diverſes franchiſes; & les
glois ne prononcent point ſon nom,
s l'accompagner de l'épithete d'Emi-
ıte.

L'hôpital de Portſmouth a trois mille
pour autant de malades; car on ne
t jamais plus d'un malade dans un lit.
propreté y eſt la même qu'à Green-
ch; & la poſition du lieu n'eſt ni
ins avantageuſe, ni moins agréable
ur des Marins. Les malades y voient,
leurs fenêtres, l'Iſle de Wight, Spi-
ad, tout ce qui roule dans la baie,
ut ce qui entre dans Portſmouth, &
qui en ſort. Ce port eſt l'entrepôt des
incipales forces de la marine An-
oiſe. Il eſt formé par l'embouchure
une petite riviere, où, ſur une lieue
profondeur, la mer s'eſt creuſé un
aſte baſſin, avec lequel elle ne com-
ıunique que par un canal fort étroit.
'entrée de ce baſſin eſt défendue par
ne double barre ou banc de ſable, qui
e permet l'abord aux grands bâtimens,
u'en raſant un rocher hériſſé de bat-

teries. Parmi les canons qui rendent ce paſſage redoutable, on y voit cinquante pieces de quarante-huit, les mêmes qu'Eliſabeth y avoit fait placer pour recevoir la flotte de Philippe II, vous ſavez avec quel ſuccès.

Le Gouvernement Anglois ne s'eſt pas montré moins attentif à perfectionner la navigation, qu'à augmenter la marine. Le Parlement propoſa, ſous la Reine Anne, des récompenſes à ceux qui donneroient des méthodes pour découvrir les longitudes ſur mer, & établit une Commiſſion pour juger les problêmes préſentés à ce ſujet. Le paſſage à la mer du Sud par le Nord-Oueſt eſt encore un objet, ſur lequel le Parlement cherche à encourager les recherches. Ceux qui propoſent des vues ſur cette matiere, ont l'eſpérance d'obtenir une gratification, quand même leurs ouvertures n'auroient pas tout l'avantage dont on pourroit ſe flatter. Il ſuffit que leur ſyſtême puiſſe être de quelque utilité au Public, pour que les Commiſſaires aient le droit de leur aſſigner une récompenſe proportionnée au mérite de leur travail.

Je ſuis, &c.

A Londres, ce 10 *Septembre* 1755.

LETTRE CCXXIII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

VOUS attendez, Madame, quelques détails ſur les finances & le commerce de la Grande-Bretagne. Je laiſſe à M. Broſſier le plaiſir de vous ſatisfaire ſur ces deux articles : c'eſt lui-même qui va parler.

« Les anciens revenus des Rois d'Angleterre conſiſtoient d'abord dans une » grande portion des terres conquiſes, » & dans certains droits réſervés ſur » celles qui avoient été données par les » Souverains. C'eſt ainſi que ces derniers ſoutenoient la dignité du trône » ſans le ſecours immédiat de leurs peuples. Dans la ſuite la prodigalité des » Princes & l'avidité des favoris diſſiperent la plus grande partie de ces » biens ; & leurs Succeſſeurs, pour réparer ces pertes, ayant employé des » moyens tyranniques, le Parlement » fixa, pour les dépenſes de la Couronne, certaines ſommes qui furent » levées annuellement ſur les Sujets,

» On diſtingua dès-lors deux ſortes » de revenus des Rois de la Grande- » Bretagne, l'ordinaire & l'extraordi- » naire. L'ordinaire, qui étoit leur » ancien patrimoine, ſe ſubdiviſe en » revenu eccléſiaſtique & ſéculier. Le » premier eſt compoſé du produit des » Evêchés vacans. Le Roi en jouit en » qualité de Chef viſible de l'Egliſe » Anglicane. C'étoit autrefois un très- » gros article de ſes finances; mais les » Souverains ſont aujourd'hui dans l'u- » ſage de le remettre, à titre de bien- » faiſance, au nouvel Evêque après » ſon inſtallation. Ce n'eſt donc qu'un » droit purement honorifique, qui ne » rapporte rien à leur tréſor: il en eſt » de même des Annates, ou produits » entiers de la premiere année de cha- » que bénéfice. Les Papes en jouiſſoient » avant le ſchiſme d'Henri VIII; mais » depuis la réformation, les Annates » ont appartenu à la Couronne. La » Reine Anne les abandonna pour faire » un fond perpétuel deſtiné aux be- » ſoins des petits Bénéficiers.

» Le revenu ſéculier ordinaire étoit » formé de pluſieurs branches, telles que » les rentes payées à Sa Majeſté par les » terres

erres domaniales ; l'acciſe héréditai-re, qui étoit un droit ſur la bierre & autres boiſſons, impoſé par Charles II ; les amendes levées pour ſatisfaction des délits commis dans les forêts du Roi ; les tréſors trouvés en terre, les effets volés & abandonnés par le Voleur dans ſa fuite ; les animaux égarés, & que perſonne ne redemande ; les confiſcations qui tranſportent au Monarque la propriété des biens-meubles d'un délinquant, & des immeubles dans les cas de haute trahiſon ; la réverſion des terres auxquelles perſonne ne ſuccede en qualité d'héritier ; les mines royales & les débris des vaiſſeaux échoués ; car on croyoit, dans ces ſiecles barbares, que la perte d'un bâtiment entraînoit celle de la propriété. Des Loix plus humaines l'ont aſſurée non-ſeulement » aux Propriétaires, en quelque tems » qu'ils viennent la réclamer, mais en-» core à leurs Repréſentans.

» Les Rois d'Angleterre ont donné » ou tranſporté à des Particuliers, la plu-» part de leurs droits, parmi leſquels » on en remarque un fort ſingulier : ce » ſont les Poiſſons Royaux ; c'eſt-à-dire,

» la baleine & l'eſturgeon qui appar-
» tiennent au Souverain lorſqu'ils ont
» échoué ſur les côtes, avec cette ré-
» ſerve qui, par rapport à la baleine,
» pourra vous paroître originale; c'eſt
» que la tête ſeulement doit être portée
» au Monarque, la queue étant deſtinée
» à ſon Epouſe. On voit dans les ancien-
» nes Annales, la raiſon de ce partage:
» c'étoit pour que la garde-robe de la
» Reine fût ſuffiſamment fournie de
» côtes de baleine. Au ſurplus, les Poiſ-
» ſons Royaux ont été abandonnés aux
» têtes couronnées, en conſidération
» de ce qu'elles gardent & défendent
» les mers contre les Pyrates. On attа-
» choit autrefois une grande impor-
» tance à cette prérogative: elle étoit au
» nombre de celles des Rois de Dane-
» marck, de qui ceux d'Angleterre la
» tiennent vraiſemblablement.

» Ces derniers ayant ſucceſſivement
» aliéné tous ces droits, on a été obligé
» de leur fournir une nouvelle eſpece
» de revenu: c'eſt celui que les Anglois
» appellent Extraordinaire, & auquel
» on donne plus communément le nom
» de Subſide. Il eſt réglé par la Cham-
» bre-Baſſe, & compoſé de la taxe

les terres, qui assigne à chaque
ité la somme qu'il doit payer, &
impôt sur la drèche, c'est-à-dire,
x deniers par boisseau d'orge ger-
& fermentée, avec laquelle on
la biere. Ces impositions sont an-
lles; & chaque année il dépend du
ement de les accorder ou de les
ıser. Il y en a de perpétuelles, qui
viennent de la douane, de l'accise
contrôle, du sel, des ports de
res, des maisons, des fenêtres,
carrosses de place, des offices,
sions, &c.
.e droit de douane est très-ancien;
t celui que paient toutes les mar-
ndises qui entrent en Angleterre,
qui sortent du Royaume. On le
ouve au regne d'Edouard le Con-
eur, sous le nom d'Ancien Usage,
ſuma antiqua. Le droit d'accise fut
bli au tems où les Anglois combat-
ent contre leur Roi pour leur li-
té; & c'est celui dont la récep-
n arbitraire se concilie le moins
c la constitution d'un peuple libre.
ıoi de plus révoltant, en effet, que
visites que font, à toute heure du
ır & de la nuit, les Officiers de l'ac-

» cise dans les maisons des débitans ?
» Quoi de plus odieux que les juge-
» mens despotiques rendus contre les
» Fraudeurs, sans qu'ils puissent récla-
» mer le privilege commun à tous
» les Anglois, d'être jugés par leurs
» Pairs ? Ce même droit les soumet
» à des recherches à peine tolérables
» dans une Monarchie absolue. Il oblige
» un homme qui récolte du houblon,
» à déclarer le champ où il est planté,
» l'endroit où il a intention de le faire
» transporter, le tems où il a dessein de
» le mettre en sac. Sa grange, son ma-
» gasin doivent être continuellement
» ouverts aux Visiteurs, soit qu'il
» veuille le garder ou le vendre. Les
» Marchands de drèche, les Brasseurs,
» les Distillateurs sont dans le même
» cas; jugez, d'après cela, s'il est vrai
» que les Anglois soient si essentielle-
» ment attachés à leur liberté.

» Le droit de l'accise ne fut levé d'a-
» bord que sur la biere, l'huile, le cidre,
» le poiré; on l'étendit ensuite sur la
» viande, le vin, le tabac, le sucre;
» & peu à peu sur toutes les autres den-
» rées. On assure que le seul impôt sur
» le thé rapporte, tous les ans, une som-

» me de neuf millions. Ce n'eſt que ſous
» le regne préſent, que la taxe du ſel
» a été rendue perpétuelle. Celle des
» ports de lettres avoit commencé du
» tems de la République. Les Membres
» du Parlement ont leurs ports francs &
» le droit du contre-ſeing, pourvu
» cependant, que les paquets ne peſent
» pas plus de deux onces. Le contrôle ou
» le timbre s'étend non-ſeulement ſur le
» papier & le parchemin qui ſervent aux
» actes judiciaires, mais auſſi ſur les
» permiſſions de vendre du vin. Les
» almanachs, les gazettes, les affiches,
» tout ce qu'on nomme ici pamphlets
» ou petites brochures, y ſont ſujets,
» ainſi que les dez & les cartes. Ces
» deux derniers impôts ne remontent
» qu'au regne de la Reine Anne; mais
» celui des maiſons eſt d'une ancienneté
» très-reculée. Guillaume le Roux mit
» la taxe d'un ſchelling par feu ſur tous
» les habitans; c'eſt l'origine du droit
» qui ſe paie par les Propriétaires,
» tant ſur les cheminées, que ſur
» les fenêtres. Les maiſons qui n'ont
» que ſix croiſées en ſont exemptes.
» On autoriſe les Collecteurs à les
» viſiter, deux fois l'an, pour compter

» les vues pratiquées dans l'intérieur.
» Ainſi tout ce que nous mangeons, ce
» que nous buvons, ce que nous por-
» tons, la ſanté, la propreté, la cha-
» leur, tout eſt taxé pour nous épuiſer.
» Le pauvre achete le jour néceſſaire à
» ſon travail, comme le riche la lu-
» miere qui éclaire ſon oiſiveté. Le
» droit ſur la chandelle, ſur le charbon,
» nous fait payer encore une autre lu-
» miere, une autre chaleur, que celle du
» ſoleil. Ce ſont tous les jours de nou-
» velles impoſitions: il y en a ſur les
» Apprentifs, les Colporteurs, les
» mariages, les naiſſances, & juſques
» ſur les enterremens. Il n'y a que
» l'eau qui ne ſoit encore aſſujettie à
» aucun impôt.

» Ces différentes branches produi-
» ſent environ huit millions de livres
» ſterlings, ou cent quatre-vingt millions
» de votre argent. Cette ſomme ſert
» à payer, à cinq pour cent, l'intérêt de
» la dette nationale, le fonds d'amortiſſe-
» ment deſtiné à éteindre cette dette,
» les revenus du Roi, autrement dits
» la Liſte Civile: le reſte eſt pour les
» frais du Gouvernement. Cette Liſte
» Civile ne ſuffit guere, que pour
» aſſurer au Roi une convenable in-

» dépendance ; mais doit-on être ſurpris,
» au milieu même des entraves que notre
» conſtitution donne à ſon autorité, de
» le voir ſi puiſſant, quand on conſidere
» qu'il diſpoſe annuellement de plus de
» ſoixante millions en places à vie dans
» ſa Cour, dans les armées de terre &
» de mer, dans l'Egliſe, dans les Tri-
» bunaux, & dans toutes les branches
» de la régie des revenus ? Ce qui fait
» préſumer que l'Angleterre ne peut
» manquer de devenir un jour un Gou-
» vernement purement monarchique.

» La dette nationale a pris naiſſance
» dans les efforts extraordinaires, faits
» par la Grande-Bretagne, pour ſoutenir
» le nouveau ſyſtême politique après la
» Révolution. Des guerres ruineuſes,
» des Alliés avides & foibles multipliant
» les beſoins, il n'étoit guere poſſible
» d'impoſer, chaque année, des taxes
» ſuffiſantes pour y fournir. On crut
» qu'il y auroit moins d'inconvéniens à
» faire de gros emprunts, & à n'établir
» d'impôts, que pour le paiement des
» arrérages.

» L'intérêt de l'argent a ſinguliére-
» ment varié en Angleterre, & a été
» ſucceſſivement à dix, à huit, à ſix,

» à quatre & à trois pour cent; la ban-
» que en paie de trois à cinq, & la
» Compagnie du Sud trois ſeulement.

» A la mort du Roi Guillaume, notre
» dette nationale n'alloit encore qu'à
» trois cens quinze millions de livres
» tournois. Elle s'eſt accrue conſidéra-
» blement ſous le regne de la Reine
» Anne, & a toujours été en augmentant
» juſqu'à dix-ſept cens millions, qui eſt le
» taux où elle eſt aujourd'hui, tandis que
» notre eſpece numéraire ne monte, tout
» au plus, qu'à trois cens millions, c'eſt-
» à dire, à la cinquieme ou ſixieme par-
» tie de la dette. Comme celle-ci eſt re-
» connue par l'homologation du Parle-
» ment, & que les intérêts, qui ſe
» paient régulierement tous les ſix
» mois, ſont libres de toute réduction,
» de toute impoſition, la confiance pu-
» blique ſe ſoutient; & il n'y a preſque
» point de Particulier, qui n'aime mieux
» placer ainſi ſon argent, que d'acqué-
» rir des maiſons ou des terres, tou-
» jours ſujettes à des impoſitions plus
» ou moins fortes, ſuivant les beſoins
» de l'Etat.

» Une autre raiſon qui détermine en
» faveur des fonds publics, c'eſt qu'on

» peut, ſur le champ, faire de l'argent,
» ſans frais & ſans autre formalité,
» que celle d'un ſimple tranſport; au
» lieu qu'avec les hypotheques ſur les
» terres ou ſur les maiſons, il faut beau-
» coup de tems, & qu'on s'expoſe, de
» plus, à des procès ſouvent très-diſ-
» pendieux.

» Quoique les eſpeces d'or & d'ar-
» gent ne montent guere, comme je
» l'ai dit, qu'à trois cens millions, il
» arrive cependant, que cette ſomme ſe
» multiplie, pour ainſi dire, à l'infini,
» par l'habitude que la Nation a con-
» tractée, de ne vouloir toucher d'ar-
» gent, que celui qui lui eſt préciſément
» néceſſaire pour les dépenſes domeſti-
» ques. Tout ce qui excede les beſoins
» journaliers, eſt dépoſé à la Banque
» générale, qui n'exige aucun droit:
» bien différente de vos banquiers de
» France, qui, à ce qu'on m'a dit,
» prennent une piſtole par mille francs,
» & ne veulent pas même donner de
» reçu. Sous prétexte de malheurs fabu-
» leux, ils emportent l'argent des ci-
» toyens, & ont l'impudence, apres
» avoir acheté leur impunité, de ſe
» montrer au grand jour, & d'inſulter

» à l'infortune de ceux même qu'ils ont » ruinés.

» Les engagemens de la Banque d'An- » gleterre ſont ſi ſacrés, qu'aucun Par- » ticulier ne garde ſon argent dans ſon » coffre. Un homme qui a chez lui une » ſomme conſidérable, s'expoſe non- » ſeulement à ſe voir volé, mais quel- » quefois auſſi à être égorgé. D'ailleurs » les maiſons étant chargées de bois, » peuvent être conſumées en un mo- » ment, au lieu que les Banquiers ont » des caves ſouterreines, & des moyens » aſſurés pour garantir des flammes les » dépôts qu'on leur confie. Un Grand » Seigneur, qui part pour la campagne, » y laiſſe non-ſeulement tout l'argent » dont il n'a que faire, mais encore ſa » vaiſſelle, ſes diamans, ſes bijoux, & » & même les titres de ſa maiſon & de » ſes terres. Ce qu'on appelle Caiſſe de » la Banque, n'eſt formé que des ſom- » mes que chaque Particulier y dépoſe, » juſqu'à ce qu'il en ait beſoin pour ac- » quérir des fonds ou payer des dettes. » Comme elle ne prend aucun droit » pour en avoir ſoin, auſſi ne paie- » t-elle aucun intérêt, quand même elle » les garderoit pendant pluſieurs années.

ous ces dépôts réunis vont au moins
:ent millions, qui, ſi l'on en excepte
ıelques circonſtances, reſtent con-
ıuellement dans l'inaction. Si la
iſſe ſe trouve quelquefois obligée de
ire des avances à l'état, elle a ſoin
: temporiſer, & paie peu chaque
ır, juſqu'à ce que le gouvernement
çoive de quoi remplir tous ces
nds.

L'uſage de la Banque eſt de faire
s Billets au Porteur. On les voit
ıſſer de main en main pendant
s années entieres, ſans qu'on les
éſente pour le rembourſement;
rce qu'on ſait qu'il y a de l'argent
ns la caiſſe, toujours prêt dès qu'on
demande. Il eſt pourtant arrivé,
ais rarement, que cette exactitude
ait pas eu lieu, & qu'on n'ait
mbourſé que les petites ſommes &
petite monnoie. Les Banquiers par-
:uliers font auſſi leurs billets paya-
es à vue; mais ces effets ne roulent
ns les mains du Public, que quelques
naines. Cependant comme ils tien-
nt lieu d'eſpeces, on ne laiſſe pas
: les multiplier par la circulation

» continuelle que les Marchands
» donnent dans leurs paiemens.
» Pour avoir un compte ouvert
» Banque, il faut y porter de l'ar
» ou de l'or monnoyé, frappé au
» du royaume, ou des billets de la
» que même. Elle ne reçoit abſolu
» point de monnoie étrangere,
» même l'or de Portugal, dont
» compte au moins trois cens mill
» vres ſterlings en eſpeces de diffé
» tes valeurs, qui ont cours en Ar
» terre pour l'achat & pour la v
» des marchandiſes. On ne peut fc
» perſonne à les recevoir pour l'ac
» des lettres de change, ni l'offri
» Juſtice. Dans l'un & l'autre cas
» eſt obligé de ſe ſervir de l'argen
» royaume; parce que les Banquie
» les Juifs faiſant paſſer chez l'étra
» toutes les pieces de poids, il
» reſte plus que celles qui étant uſ
» ſont au-deſſous de leur valeur
» Roi ne prend point de droit de
» gneuriage ſur la monnoie. Le titi
» l'or eſt de vingt-deux carats, &
» deux carats d'alliage. L'argent e
» jet à la marque; & l'or en eſt exe
» La conduite de la Banque d'A

» terre eſt confiée à un Gouverneur en
» chef, à un Sous-Gouverneur, & à
» vingt-quatre Directeurs, dont huit
» ſe renouvellent toutes les années.
» Ces places ſont remplies par des
» Commerçans de la plus haute claſſe.
» Pour occuper les deux premieres, il
» faut avoir au moins cent mille francs
» de fonds dans la Banque, & vingt
» mille écus pour être Directeur. On doit
» y laiſſer cet argent tant qu'on eſt en
» charge, ſous peine d'être dégradé.

» Quoique cette Banque ſoit de toutes
» celles de l'Europe la plus ſolide, elle a
» pourtant vu ſon crédit ſur le point de
» diminuer. Un riche Négociant ſe trou-
» vant au moment d'un paiement con-
» ſidérable, eut recours aux Directeurs
» dont il étoit connu, & les pria de lui
» prêter, pour quelques jours, la ſom-
» me dont il avoit beſoin. Son porte-
» feuille étoit rempli de bons effets;
» mais il ne vouloit pas s'en défaire:
» il les offrit ſeulement pour la ſûreté
» du prêt. Les Directeurs le refuſerent:
» il en fut piqué: pour ſe venger, il ven-
» dit tous ſes papiers; & de leur produit,
» il ramaſſa tout ce qu'il put trouver
» de billets de banque. Comme ils ſont

» exigibles à volonté, il en fit deman-
» der le paiement ; & avec l'argent
» qu'il reçut, il prit de ſes amis d'au-
» tres billets, dont il exigea de même
» le rembourſement. Cette manœuvre,
» ſouvent réitérée, effraya les Direc-
» teurs qui virent d'où le coup partoit,
» en connurent le motif, en craigni-
» rent les ſuites, & prirent le parti
» d'appaiſer le Négociant qu'ils avoient
» irrité par leur refus.

» Les Hollandois aiment mieux pla-
» cer à trois pour cent leur argent ſur
» cette Banque, qu'à cinq dans les em-
» prunts royaux qui ſe font en France.
» C'eſt moins à cauſe de la ſûreté des
» fonds, que par la certitude invaria-
» ble des paiemens. D'ailleurs comme
» ils ont infiniment plus d'affaires avec
» les Anglois qu'avec vous, ils con-
» noiſſent mieux notre papier.

» Nos billets de banque ſont burinés
» ſur du papier ſi mince, qu'il paroît
» impoſſible d'y faire aucune charge ni
» rature. On prend encore la précau-
» tion de piquer la ſomme écrite en
» toutes lettres ; & ſi, malgré ces at-
» tentions, il s'y fait des friponneries,
» elles tombent ſur celui qui fond le

» billet. La Banque ne paie que la ſom-
» me portée ſur ſes livres.

»Les procès concernant les affaires de
»finances, ſe jugent au Tribunal de l'*É-*
» *chiquier*. Ce terme, que les Normands
» ont porté en Angleterre, ſignifie le Tré-
» ſor Royal. C'étoit anciennement une
» Cour ſouveraine de Juſtice, que
» Raoul, premier Duc de Normandie,
» ſubſtitua aux aſſemblées de la Nation
» Françoiſe dans cette Province, lorſ-
» qu'elle lui fut cédée par Charles le
» Simple. Cette Cour étoit compoſée
» des Prélats, des Comtes, des Ba-
» rons; & ſes aſſiſes ſe tenoient com-
» munément deux fois l'an. Dans la
» ſuite elle fut érigée en Parlement,
» rendue perpétuelle, & fixée à Rouen.

» Sur le modele de l'Echiquier établi
» en Normandie, les Ducs de cette
» Province, devenus Rois d'Angle-
» terre, établirent un Tribunal du mê-
» me nom, dans lequel les Prélats &
» les Grands du Royaume avoient éga-
» lement entrée. Son objet eſt reſtreint
» aujourd'hui à juger les cauſes qui
» intéreſſent les revenus de l'Etat
» les déboursemens, les impôts,
» les douanes, les amendes, &c.

» Il revient à ce que vous appellez en » France la Chambre des Comptes ; » mais il n'eſt compoſé que de ſept per- » ſonnes, ſavoir, le Grand-Tréſorier, » le Grand-Chancelier, le Lord Chef- » Baron, & quatre Barons de l'Echi- » quier.

» Ces Officiers, lorſque les fonds » du Tréſor manquent, ſont autoriſés » à donner des papiers qui peuvent ſe » négocier, & qui ſe paient de la ma- » niere ſuivante : quand il eſt entré au » Tréſor aſſez d'argent pour les rem- » bourſer, on fait afficher & publier » que dans un tel tems, on paiera tous » les billets depuis dix piſtoles, par » exemple, juſqu'à mille francs. Les » Particuliers viennent les rapporter à » la caiſe de la Tréſorerie, & en reçoi- » vent le principal avec les intérêts ſur » le pied courant. Mais comme on ne » fait pas toujours le tems où il y aura » des fonds à l'Echiquier, il eſt d'un » uſage permis & ordinaire, que les » porteurs de ces ſortes d'effets les né- » gocient à plus ou moins de perte, » ſuivant le beſoin qu'ils ont d'ar- » gent. Ces papiers regardent directe- » ment le crédit du Roi ; & il eſt de » l'habileté des Tréſoriers de l'Echi-

er, de les faire circuler, & de les imer, pour ainſi dire, lorſque, par uiſement du Tréſor, ils ſemblent voir plus de cours ni de vie.

Outre la reſſource de la Banque érale, nos Compagnies de com-ce fourniſſent d'autres ſecours qui nent encore une nouvelle activité os finances. Celle des Indes Orien-s a pris naiſſance ſous le regne liſabeth. Le Capitaine Davis qui it fait ce voyage au ſervice des llandois, s'aſſocia à des perſonnes ies de Londres, auxquelles la ar accorda le privilege excluſif xercer, pendant quinze ans, ſous le e de Marchands Aventuriers, le nmerce de l'Inde. Les retours fu-t ſi heureux, que cette Com-;nie devint, dans la ſuite, très-flo-ante. Ses premiers établiſſemens formerent du conſentement des ıples. Elle ne chercha pas d'abord ire des conquêtes: ſes expéditions furent que les entrepriſes de négo-ns humains & juſtes, qui ne veulent e ſe faire aimer; mais cet amour leur valut que quelques comp-rs, & ne les mit pas en état de ſou-

» tenir la concurrence des Nations qui » ſavoient ſe faire craindre.

» Pluſieurs cauſes ayant contribué à » leur décadence, une autre com- » pagnie s'éleva ſur les débris de la » premiere, & fut protégée par Char- » les II & Jacques II ſon ſucceſſeur; » mais malgré l'appui du Trône, des évé- » nemens malheureux lui donnerent des » échecs dont elle ne s'eſt jamais rele- » vée. Le Parlement en établit une troi- » ſieme dans une forme plus avantageuſe » à la Nation; & l'ancienne Compagnie » fut unie à la nouvelle. On en dreſſa » les articles; la Reine Anne les ap- » prouva; & cette Société ſubſiſte en- » core de nos jours ſous le nom de Com- » pagnie unie des Négocians Anglois » aux Indes Orientales.

» Nous y avons divers établiſſemens » diſtribués ſous trois Gouvernemens- » Généraux, ſavoir, Madras, ſur la » côte de Coromandel, Bombaye, au » Royaume de Viſapour, Golgotha, » dans le Bengale, diſtans les uns des » autres d'environ trois cens lieues. » A ces principales Habitations répon- » dent les comptoirs, les factoreries, » les loges que nous entretenons en

« Orient ; mais le centre de notre com-
» merce eſt dans les lieux de la réſi-
» dence des Gouverneurs. C'eſt-là que
» nos vaiſſeaux, qui négocient d'Inde
» en Inde, en Perſe & ſur la mer Rou-
» ge, apportent leurs cargaiſons, &
» que l'on charge les navires qui revien-
» nent en Europe. Les comptoirs que
» nous poſſédons à Surate ſont très-
» anciens, & ont été autrefois très-flo-
» riſſans. Avant que les Portugais,
» par le mariage de l'Infante avec
» Charles II, euſſent cédé l'Iſle de
» Bombaye à la Grande-Bretagne,
» Surate ſervoit aux Anglois d'entrepôt
» général. Le commerce de Bombaye
» s'eſt depuis fort étendu par le con-
» cours des vaiſſeaux Indiens & Ara-
» bes qui mouillent dans ſon port. Ma-
» dras eſt actuellement comme la mé-
» tropole de tous nos établiſſemens en
» Orient.

» Les vaiſſeaux qui reviennent des In-
» des apportent en Angleterre du café,
» des parfums, des perles, des pierres
» précieuſes, des drogues, des épiceries,
» du ſalpêtre, de la ſoie, des toiles pein-
» tes, du thé, de l'indigo, &c; on donne
» en échange des marchandiſes d'Eu-

» rope, des ouvrages d'orfévrerie
» clincaillerie, du papier, des dr
» du plomb, du fer, des canons
» l'or en lingot, de l'argent en
» res, des piaſtres d'Eſpagne, & m
» de la monnoie d'Angleterre battu
» Tour de Londres, pourvu qu'elle
» cede pas la ſomme de cinquante
» livres ſterlings dans chaque voya
» La plupart des Nations Europ
» nes, qui ont acquis quelque terri
» dans l'Inde, choiſiſſent pour
» fermiers des naturels du pays,
» on exige des avances ſi conſidéra
» que pour les payer, ils ſont ob
» d'emprunter juſqu'à douze pour c
» par mois, d'intérêt. L'état violer
» ces hommes avides ſe mettent vc
» tairement, les réduit à la néce
» d'abandonner leurs habitations.
» leur donne des ſucceſſeurs qui o
» même ſort; d'où il arrive qu'il r
» communément de payé, que les
» mieres avances. Les Anglois ſui
» une marche différente dans leurs
» ſeſſions; ils ont banni l'uſage des
» miers. Chaque champ eſt taxé à
» redevance annuelle; & le Chef
» famille eſt caution pour ſes pa

» Cette méthode lie les habitans les » uns aux autres, & leur donne les » moyens de ſe ſoutenir. Voilà, ſans » doute, ce qui a élevé nos établiſſe- » mens, dans l'Inde, ſi fort au-deſſus de » ceux de nos rivaux.

» Une autre cauſe de cette ſupé- » riorité, c'eſt le choix des facteurs & » des Agens que nous y envoyons. » Les principaux ſont de jeunes » gens de famille, formés dans les » bureaux de Londres, qui apportent » en Aſie la ſcience du commerce, des » mœurs, & l'habitude du travail. Les » marchands qui s'enrichiſſent ſous la » protection de la Compagnie, & les » particuliers qui la compoſent, pa- » roiſſent auſſi attachés à ſes intérêts » qu'à leur propre avantage. Elle-même » a toujours vu le commerce en grand, » & l'a preſque fait, autant comme » une Société de Politiques, que com- » me une Compagnie de Négocians. » Mais n'eſt-il pas à craindre qu'elle » n'abuſe un jour de ſon pouvoir, » & qu'ayant continuellement ſous » les yeux les Deſpotes de l'Aſie, elle » ne ſe familiariſe enfin avec des ex- » cès, qui effarouchoient d'abord l'hon- » nêteté Angloiſe? La corruption com-

» mencera par les gens de guerre
» Agens, ces Facteurs ſi bien choiſ
» ront quelque tems leurs cenſeurs;
» ils finiront par être leurs compli
» On a ſouvent demandé ſ
» établiſſemens ſont utiles ou p
» cieux à l'Etat ? Il eſt certain q
» les différentes Nations de l'Eu
» étoient réunies ſous un même (
» rien ne conviendroit mieux à leu
» térêt, que d'interdire le né
» des Indes Orientales. On ne
» guere de ces contrées éloignées
» des marchandiſes qu'il faut tou
» acheter en argent; & l'on pr
» que les Indiens ont déjà reçu de
» ropéens, plus de trois milliards
» peces, depuis la découverte du
» ſage par le Cap de Bonne-Eſpér
» Plus de la moitié de l'argent qu
» Eſpagnols tirent chaque anné
» l'Amérique, paſſe dans l'Arabie,
» la Perſe, dans l'Indoſtan, à la C
» & dans les Iſles dépendantes d
» vaſtes pays; & quand une fois il
» entré, il n'en ſort plus. On ſait
» leurs combien les étoffes en toile
» ſoie & en coton qui nous vien
» des Indes, nuiſent à nos manuf

» res ; & ce n'eſt pas le moindre incon-
» vénient de ce commerce. Mais s'il
» n'eſt pas poſſible de le défendre, il eſt
» ſûr du moins qu'on ne devroit pas le
» remettre à une Société excluſive.
» Les Marchands ſe prévalent de leur
» privilege pour acheter à très-bas
» prix & vendre fort cher. De plus,
» une Compagnie ne ſauroit ſe borner à
» un bénéfice médiocre, à cauſe des
» frais immenſes qu'elle eſt obligée de
» faire ; & ce ſurcroit de dépenſe eſt
» une taxe ſur la Nation. Enfin, pour ne
» parler que de la ſeule Angleterre, des
» Calculateurs ne craignent pas d'avan-
» cer que notre trafic, avec les In-
» diens, fait ſortir tous les ans quatre
» cens mille livres ſterling hors du
» Royaume.

» La Compagnie des Indes orientales
» eſt régie par vingt-quatre Directeurs,
» qui de tems en tems nomment un
» de leurs confreres, pour préſider à
» leurs aſſemblées. Ces Officiers ont
» la puiſſance exécutrice ; mais les Ac-
» tionnaires on le droit de veiller ſur
» leur conduite ; &, pour cet effet, les
» Directeurs ſont obligés de convoquer
» une aſſemblée générale, toutes les
» fois que neuf Actionnaires, poſſédant

» chacun pour cinq cens livres ſterling ;
» le requierent.

» Pour faciliter le commerce de la
» Compagnie, on lui a permis, dans
» l'acte de ſa création, de répandre dans
» le Public, pour quatre-vingt mil-
» lions d'actions payables à vue ſix mois
» après le jour de la date. On ne donne
» que trois pour cent d'intérêt ; & mal-
» gré cette modicité, elles ſont d'autant
» plus recherchées, qu'étant toutes au
» Porteur, on les regarde comme de
» l'argent en caiſſe. Les ſommes dont le
» Gouvernement eſt redevable envers
» cette Société, les effets & les marchan-
» diſes qui lui appartiennent en propre,
» ſont affectés pour garantir les paie-
» mens. De ſorte que s'il arrivoit qu'elle
» ceſſât ſon commerce, les Propriétai-
» res des fonds ne ſeroient en droit ni
» de rien demander, ni de rien rece-
» voir, que préalablement les Action-
» naires ne fuſſent remplis.

» Les ennemis du miniſtere lui repro-
» chent d'avoir, juſqu'à préſent, trop
» négligé les intérêts de la Nation re-
» lativement à cette Compagnie : on va
» même juſqu'à l'accuſer d'avoir moins
» enviſagé le bien des Actionnaires ;

» que

ue celui des Directeurs. Si l'on ne dit as hautement que les Miniſtres ont :çu d'eux le prix de leur condeſcen- ance, on donne à entendre que examen qu'ils ont fait de leurs comp- es, a toujours été fort ſuperficiel; u'ils n'ont jamais pris la peine de les pprofondir ni de les diſcuter, & que out l'avantage du trafic de l'Inde a té pour les Officiers de la Compa- nie, ſans que les Actionnaires ſe oient apperçus de ſes accroiſſemens. » L'autorité des Directeurs s'eſt tel- ement accrue, ſoit par l'étendue de ur commerce, ſoit par la molleſſe u miniſtere, qu'on ne peut plus au- ourd'hui raiſonnablement leur don- er le ſimple nom de Chefs d'une So- iété de marchands. Tant que leurs onctions ſe bornoient au ſeul négo- e, on avoit une entiere confiance ans leur capacité & leur intégrité; n prit une autre façon de penſer, orſque la Compagnie ſe fut engagée ans les guerres & immiſcée dans les ffaires politiques de l'Inde. Les con- uêtes qu'elles offroient, le vaſte hamp qu'elles ouvroient au pillage, xciterent l'ambition & l'avarice des

» gens riches. On voulut acquérir des » actions dans l'eſpérance de participer » à l'adminiſtration, ou de faire de gros » gains. On cabala ; & chacun ſe diſ- » puta la direction des affaires, qu'on » regadoit comme un moyen sûr de » s'enrichir. On acheta des actions, non » pour elles-mêmes, mais pour avoir » des voix dont on pût diſpoſer. On » les diviſa par portions, chacune de » cinq cens livres ſterlings ; & on » les mit ſous le nom de gens, dont » on s'approprioit les ſuffrages. Ainſi un » homme qui en poſſédoit pour cent » mille livres & n'avoit qu'une voix, » ſe trouvoit, par le moyen de cette » diviſion, en avoir deux cens en ſa » diſpoſition. Ces Actionnaires prête- » noms ſont aujourd'hui en ſi grand » nombre, qu'on peut aſſurer que dans » une aſſemblée générale, il n'y a guere » qu'un ſixieme de ceux qui la compo- » ſent, qui vote ſuivant ſes propres » lumieres.

» Les Nègres, le coton, la cire, le » poivre, le bois rouge, l'ambre gris » & la gomme ſont les objets princi- » paux du commerce des Anglois ſur » les côtes d'Afrique. Ils commencerent

» à y négocier dès l'an 1552; mais ils » n'y voyagerent, pendant plus de trente ans, qu'en aventuriers; & ce ne » fut que vers la fin de ce même ſiecle, » que quelques marchands ayant communiqué des vues plus ſages à la Reine » Eliſabeth, cette Princeſſe leur accorda des lettres-patentes pour le commerce de la Barbarie. Il ſe forma enſuite diverſes Compagnies qui eurent » le même ſort que celle des Indes » orientales; mais Charles II en compoſa une de ce qu'il avoit à la Cour » de plus illuſtre & de plus riche. La » Reine, le Duc d'Yorck, la Ducheſſe » d'Orléans furent du nombre des aſſociés; & Charles lui-même ſe réſerva, » par une clauſe expreſſe, d'y prendre » un intérêt, en mettant des fonds proportionnés dans la caiſſe commune.

» Cependant cette aſſociation, qui fut » nommée la Compagnie des Aventuriers Royaux, ayant eſſuyé des pertes conſidérables, ſe vit bientôt obligée de remettre ſa charte de fondation à la Courone, & de tranſporter » toutes ſes poſſeſſions à une nouvelle » Société qui ſe préſentoit, moyennant » une indemnité. Cette dernie:e a ſub-

» ſiſté juſqu'en 1752, ſous le nom de » Compagnie royale d'Afrique. Le Par- » lement, toujours ennemi des privi- » léges excluſifs, révoqua ſa charte, » en lui rembourſant une ſomme de » cent douze mille livres ſterlings, dont » une partie a ſervi à payer les dettes » qu'elle avoit contractées. Il chargea » en même tems les Anglois commer- » çans en Afrique, réunis en une So- » ciété libre, où chaque membre a ſes » fonds ſéparés, de veiller à l'entretien » des forts, & à tout ce qui con- » cerne le négoce dans cette partie du » monde.

» Les Anglois trouvent dans ce tra- » fic la ſource de leurs principales » richeſſes. Ils y échangent des ouvra- » ges de peu de valeur, fabriqués dans » leur Iſle, contre les marchandiſes les » plus précieuſes. L'achat des Nègres » en particulier leur procure un très- » gros bénéfice. Le nombre de ces eſ- » claves qu'ils tranſportent en Améri- » que, monte à plus de quarante mille » par an; & chaque Nègre vaut à ſon » maître, ſuivant l'eſtimation moyen- » ne, dix livres ſterlings toutes les an- » nées. L'exemple ſeul de la Virginie,

» qui a multiplié ſes productions au cen-
» tuple, depuis qu'elle eſt dans l'uſage
» d'avoir des Noirs, démontre que la
» proſpérité des Colonies Angloiſes
» dépend preſqu'entiérement de cette
» branche de commerce.

M. Broſſier parla auſſi de la Compagnie de la Mer du Sud, que je vous ai déjà fait connoître, & de celle de la baye d'Hudſon, qui mérite peu d'être connue. « La beauté des pelleteries que
» le Capitaine Hudſon rapporta de ce
» pays, ce qu'il dit de leur abondance
» & ſur-tout de la modicité de leur
» prix, excita dans pluſieurs marchands
» de Londres le deſir de s'en procurer.
» Ils crurent que ſans beaucoup de dé-
» penſe, ils pourroient former un éta-
» bliſſement de commerce, dont ils ti-
» reroient de très-gros profits, & char-
» gerent le Capitaine Nelſon de cette
» entrepriſe. Le ſuccès répondit à leur
» eſpérance; Nelſon bâtit un fort, &
» le Roi leur accorda un privilége ex-
» cluſif, dans lequel il eſt dit que les
» terres qu'il concede en Amérique aux
» Actionnaires de la Compagnie de la
» baye d'Hudſon, releveront à l'ave-
» nir de ſon château de Greenwick; qu'il

» s'en réſerve les foi & hommage, avec
» une redevance annuelle de deux élans
« & de deux caſtors noirs.

» Cette Société fut compoſée de
» quatre-vingt-dix Aventuriers, nom
» que les Anglois donnent à ceux qui
» s'engagent pour certaines Colonies.
» Ils les diſtinguent des Planteurs, c'eſt-
» à-dire, des Habitans qui s'occupent de
» la culture des terres: les autres portent
» leur argent, & le placent, pour ainſi
» dire, à l'aventure, dans l'eſpérance des
» profits qu'ils doivent en retirer par les
» dividendes; c'eſt ce que vous appellez
» en France des Actionnaires. A la tête
» de la régie on mit un Gouverneur, &
» ſous lui ſept Directeurs avec un Dépu-
» té, pour la repréſenter dans les affai-
» res qu'elle pourroit avoir à la Cour.

» Les fonds primitifs de cette Aſſocia-
» tion ne montoient pas à quatre cens
» mille francs; mais les profits ſont de-
» venus aſſez conſidérables, pour enga-
» ger le Gouvernement à la protéger.
» On lui reproche néanmoins d'avoir
» exercé un commerce, dont l'adminiſ-
» tration & le myſtère ont toujours été
» concentrés dans le petit nombre de
» quatre-vingt-dix Actionnaires intéreſ-

» ſés à en cacher le bénéfice. Le Parle-
» ment en ayant pris connoiſſance, il ſe
» trouve prouvé par les faits & les pie-
» ces qu'elle a fournies elle-même,
» qu'elle n'a mis en uſage aucun des
» moyens propres à étendre ſes liaiſons
» avec les Habitans du pays; qu'elle n'a
» établi aucune Colonie dans l'intérieur
» des terres; que contente de traiter
» d'une petite quantité de peaux & de
» fourrures, qui les ſoutenoit cheres
» en Angleterre, elle a dégoûté les In-
» diens de ce trafic, ſoit parce qu'elle
» leur en offroit des prix trop modi-
» ques, ſoit par l'éloignement de ſes
» factoreries; que les prétendus forts
» qu'elle a conſtruits, ne ſont bons, tout
» au plus, que contre les Eſquimaux; &
» que, par une infidélité odieuſe, elle
» a induit les Anglois en erreur, en
» décriant elle-même un commerce,
» qu'elle a mieux aimé partager avec
» nos ennemis, que de le faire connoî-
» tre à la Nation ».

Je ne vous ai point encore parlé de la Compagnie de Hambourg, de toutes les Sociétés Angloiſes la plus ancienne, & aujourd'hui la moins conſidérable. Les membres qui

la compoſent font le négoce ſéparément ; & n'ont de commun entre eux, que le privilege excluſif de trafiquer avec les Hambourgeois & quelques villes d'Allemagne, en obſervant certains réglemens. Le but de cette eſpece d'Aſſociation a été de rendre le débit des draps & des autres étoffes de laineries plus floriſſant, de perfectionner les qualités, & de ſe borner à de petits profits. C'eſt ſous ce point de vue, qu'on préſenta cet établiſſement ; & pour entrer dans la Compagnie, il falloit payer vingt livres ſterlings, être Anglois d'origine, ou tout au moins naturaliſé & demeurer en Angleterre.

Le commerce de la Grande-Bretagne avec la Ruſſie eſt auſſi entre les mains d'une Société de marchands, dont l'origine remonte à plus de deux ſiecles. Le droit excluſif de l'exercer à Archangel & dans toute la Moſcovie, lui fut accordé par Edouard VI, qui lui donna le nom de Compagnie d'Aventuriers pour la découverte de nouvelles terres. La charte porte qu'aucun Anglois, autre qu'un membre de la Société, ne peut négocier, ni même viſiter les pays qu'elle a découverts au Nord de la ville de Londres, ſous peine

» d'Hertford, d'Oxford, de Northamp-
» ton, de Bedford, de Berk, de Buc-
» kingham, qui fourniſſent les provi-
» ſions de la Capitale, non-ſeulement
» pour la farine, mais pour l'orge
» propre à faire de la bierre, qui eſt en-
» core un objet plus conſidérable. Le
» grand nombre de moulins élevés dans
» le pays d'Hertford, a raſſemblé, dans
» cette contrée, les marchands qui dé-
» bitent le plus de grain. Quelquefois,
» pour répondre aux demandes qu'on
» leur fait, ils ſont obligés d'avoir re-
» cours à quelques provinces mariti-
» mes, dont les récoltes étoient deſti-
» nées pour l'Etranger.

» Ce qu'on ſait, en général, au ſujet
» des grains qui ſe vendent en Angleter-
» re, c'eſt que le prix monte au quart
» de la valeur totale du commerce in-
» térieur de l'Iſle. La Grande Bretagne
» contient près de cinquante millions
» d'arpens, tant en pâturages qu'en
» terres labourables. Les Hollandois
» lui enlevent continuellement de gran-
» des quantités de bled : c'eſt avec eux
» qu'elle en fait le débit le plus cou-
» rant, & peut être le plus grand par
» la continuité. Les côtés où elle en

LETTRE CCXXIV.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

» LES véritables richeſſes de l'Angle-
» terre naiſſent des productions du
» pays, du travail de ſes manufactures,
» de ce qui croît dans ſes Colonies, &
» des différentes pêches qui ſe font ſur
» ſes côtes. Ces fonds ménagés avec
» induſtrie, ſont les inſtrumens dont ſe
» ſervent les Habitans pour trafiquer
» avec les autres Nations. On compte
» parmi les productions qui font l'objet
» de ce négoce, le grain, le chanvre,
» le lin, le ſafran, les fruits, le hou-
» blon, le fer, le plomb, l'étain, le cui-
» vre, le charbon de terre, les ſalines,
» le bétail, la laine, le cuir, le beurre,
» le fromage, &c.

» Les provinces qui occupent le mi-
» lieu de l'Iſle, s'appliquent particu-
» lièrement à la culture des terres; &
» la quantité de grain qu'elles recueil-
» lent, fait la matiere d'un très gros com-
» merce. Ce ſont les comtés de Cam-
» bridge, d'Hertford, de Glocester,

» duire une assez grande quantité pour » les besoins de la Nation. Nous sommes toujours dans la nécessité d'acheter en Hollande des toiles fines & » des cordages, en France des filets » pour la pêche & de grosses toiles, » & en Flandres une grande partie de » notre fil.

» A ces deux productions, qui sont » en quelque sorte nouvelles pour la » Grande-Bretagne, il faut ajouter les » patates & le safran, dont il se fait un » débit considérable dans l'intérieur de » l'Isle. Les patates qui ont passé d'abord » de l'Amérique dans l'Irlande, occupent aujourd'hui de grands cantons » dans les provinces d'Essex, de Surrey, » de Midlesex, d'Hertford, de Nottingham & de Lancastre. Nous les regardons comme une ressource pour » les pauvres, & comme la substance de » plusieurs mets délicats, dignes d'être » servis sur la table même des riches.

» Le safran qui croît dans nos Isles, » égale presqu'en bonté celui de l'Asie. » On donne des prix pour en augmenter » la culture; & il est devenu si abondant, » que non-seulement nous n'en tirons » plus du dehors; mais que nous en ven-

» dons même aux Hollandois.

» Les fruits que procure l'agriculture, » comme les pommes, les poires, les » prunes, les ceriſes contribuent peu à » l'étendue de notre commerce. Nous » exportons néanmoins du cidre & des » liqueurs diſtillées, dont quelques-unes » de ces productions ſont la baſe. Le » cidre d'Hertford eſt le plus eſtimé de » l'Angleterre ; & celui d'Angleterre, » le plus recherché de l'Europe : on en » envoie tous les ans plus de vingt mille » muids dans la Capitale.

» Le houblon occupe de grands » eſpaces de terrein dans pluſieurs de » nos provinces. Celui des Comtés de » Kent, de Surrey, de Worceſter eſt » le plus cher ; & il y a de ces hou- » blonnieres qui rapportent autant que » les meilleurs vignobles. Cette produc- » tion influe beaucoup ſur notre né- » goce, tant à cauſe de la prodigieuſe » conſommation qui s'en fait pour la » compoſition de la bierre double, que » parce que cette boiſſon nous épargne » l'importation des vins étrangers, dont » nous ne pourrions pas nous paſſer.

» L'Angleterre a eu des vignes an- » ciennement dans quelques cantons

» duire une aſſez grande quantité pour » les beſoins de la Nation. Nous ſom- » mes toujours dans la néceſſité d'ache- » ter en Hollande des toiles fines & » des cordages, en France des filets » pour la pêche & de groſſes toiles, » & en Flandres une grande partie de » notre fil.

» A ces deux productions, qui ſont » en quelque ſorte nouvelles pour la » Grande-Bretagne, il faut ajouter les » patates & le ſafran, dont il ſe fait un » débit conſidérable dans l'intérieur de » l'Iſle. Les patates qui ont paſſé d'abord » de l'Amérique dans l'Irlande, occu- » pent aujourd'hui de grands cantons » dans les provinces d'Eſſex, de Surrey, » de Midleſex, d'Hertford, de No- » tingham & de Lancaſtre. Nous les re- » gardons comme une reſſource pour- » les pauvres, & comme la ſubſtance de » pluſieurs mets délicats, dignes d'être » ſervis ſur la table même des riches.

» Le ſafran qui croît dans nos Iſles, » égale preſqu'en bonté celui de l'Aſie. » On donne des prix pour en augmenter » la culture; & il eſt devenu ſi abondant, » que non-ſeulement nous n'en tirons » plus du dehors; mais que nous en ven-

» dons même aux Hollandois.

» Les fruits que procure l'agriculture, » comme les pommes, les poires, les » prunes, les ceriſes contribuent peu à » l'étendue de notre commerce. Nous » exportons néanmoins du cidre & des » liqueurs diſtillées, dont quelques-unes » de ces productions ſont la baſe. Le » cidre d'Hertford eſt le plus eſtimé de » l'Angleterre ; & celui d'Angleterre, » le plus recherché de l'Europe : on en » envoie tous les ans plus de vingt mille » muids dans la Capitale.

» Le houblon occupe de grands » eſpaces de terrein dans pluſieurs de » nos provinces. Celui des Comtés de » Kent, de Surrey, de Worceſter eſt » le plus cher ; & il y a de ces hou- » blonnieres qui rapportent autant que » les meilleurs vignobles. Cette produc- » tion influe beaucoup ſur notre né- » goce, tant à cauſe de la prodigieuſe » conſommation qui s'en fait pour la » compoſition de la bierre double, que » parce que cette boiſſon nous épargne » l'importation des vins étrangers, dont » nous ne pourrions pas nous paſſer.

» L'Angleterre a eu des vignes an- » ciennement dans quelques cantons

» tions, ſont ſi gênantes, ſi tyranni-
» ques, qu'elles ont droit de ſurprendre
» dans un pays de liberté. La maiſon
» des Diſtillateurs eſt ouverte aux Com-
» mis de l'acciſe, qui ont droit de s'y
» tranſporter à toute heure. La ſeule
» obligation qu'on impoſe à ces Em-
» ployés, eſt d'avoir avec eux un Offi-
» cier de Police, que nous appellons un
» Connétable, quand ils choiſiſſent le
« tems de la nuit pour faire leur viſite. Ils
» ont le pouvoir d'enfoncer les portes,
» d'abattre une cloiſon, & même de per-
» cer un mur mitoyen, lorſqu'ils eſpe-
» rent de découvrir quelques pratiques
» contraires à la défenſe. Pour toute
» indemnité du trouble qu'occaſionnent
» ces recherches odieuſes, ils ne ſont te-
» nus qu'à réparer le dommage qu'elles
» ont cauſé, quand il ne ſe rencontre
» rien contre les réglemens. Il ſuffit, pour
» être ſoumis à des perquiſitions ſi fa-
» tigantes, d'avoir chez ſoi du cidre,
» de la mélaſſe, un alambic, &c. Un
» Diſtillateur ne peut échauffer ſon four-
» neau, ni vendre la liqueur qu'il a
» diſtillée, ſans en donner connoiſ-
» ſance à ces cruels inquiſiteurs. Il ne
» lui eſt pas permis de changer de ma-

» de vin de Languedoc & de Provence.

» Nos marchands de vin ſont les plus » grands chymiſtes du Royaume; ils con- » trefont vos vins à Londres, comme » on y contrefait vos étoffes; ou plutôt » ils y fabriquent des vins de tous les » pays. Ce qu'on appelle ici du Cham- » pagne, n'eſt le plus ſouvent qu'un mê- » lange de cidre, de poiré, de ſucre & » de quelques autres ingrédiens. On en » compoſe une autre ſorte avec vos » eaux-de-vie, ou celles qu'on tire des » cannes de ſucre & du malt. Nous » avons pluſieurs livres qui enſeignent » l'art de faire du vin ſans raiſin. Un » des motifs qui ont donné lieu à un bill » du Parlement contre les liqueurs for- » tes, a été d'augmenter, diſoit on, la » conſommation de la biere & des vins » faits dans le pays.

» Nos Diſtillateurs n'ont droit de fa- » briquer que de l'eau-de-vie de grain, » dans laquelle même ill eur eſt défendu » de faire entrer aucun extrait ni de » mélaſſe, ni d'écume de ſucre, ni de » cidre, ni d'autre matiere ſemblable. » Les précautions qu'on prend, tant » pour procurer l'exécution de ces Or- » donnances, que pour aſſurer le re- » couvrement de certaines impoſi-

ons, ſont ſi gênantes, ſi tyranni-
es, qu'elles ont droit de ſurprendre
ns un pays de liberté. La maiſon
s Diſtillateurs eſt ouverte aux Com-
is de l'acciſe, qui ont droit de s'y
anſporter à toute heure. La ſeule
ligation qu'on impoſe à ces Em-
oyés, eſt d'avoir avec eux un Offi-
er de Police, que nous appellons un
onnétable, quand ils choiſiſſent le
ns de la nuit pour faire leur viſite. Ils
nt le pouvoir d'enfoncer les portes,
abattre une cloiſon, & même de per-
r un munr mitoyen, lorſqu'ils eſpe-
nt de découvrir quelques pratiques
ntraires à la défenſe. Pour toute
lemnité du trouble qu'occaſionnent
s recherches odieuſes, ils ne ſont te-
is qu'à réparer le dommage qu'elles
nt cauſé, quand il ne ſe rencontre
n contre les réglemens. Il ſuffit, pour
re ſoumis à des perquiſitions ſi fa-
gantes, d'avoir chez ſoi du cidre,
la mélaſſe, un alambic, &c. Un
iſtillateur ne peut échauffer ſon four-
au, ni vendre la liqueur qu'il a
tillée, ſans en donner connoiſ-
ice à ces cruels inquiſiteurs. Il ne
eſt pas permis de changer de ma-

» qu'aux places dénommées d
» permiſſions, eſt condamné à l
» peine; & faute de paiement
» enfermé dans une maiſon de
» pendant deux mois, & fouett
» lement avant que d'être élargi
» La perfection à laquelle,
» toutes ces entraves, nos Diſtil
» ont porté leurs eaux-de-vie d
» & les nouvelles liqueurs qu
» compoſées, entr'autres l'élixir
» nievre, a fait oublier aux A
» vos eaux-de-vie de France. L
» tempérance ſur ce point a tel
» franchi les bornes de la modé
» que le Parlement a cru devoir,
» ſage réglemens, en prévenir le
» vais effets. Il a défendu de
» ces liqueurs en détail, ſans en

de cent mille arpens, qui juſ-
là avoient toujours été en

charbon de terre nous fournit
ranche de commerce qui nous
it, en même tems qu'elle faci-
ſoutient l'accroiſſement de no-
rine. Nos mines en produiſent
ue nous n'en pouvons conſom-
our nous chauffer, pour aprê-
s alimens, pour les travaux
tre induſtrie, pour les appro-
iemens de nos vaiſſeaux, &
a conſommation des Habitans
Colonies. Ce foſſile eſt d'une
de importance pour l'Angle-
qu'on aſſigne ordinairement,
tte production, une partie
ɔſides que la Nation accorde
es beſoins de l'Etat. Les mines
orthumberland en fourniſſent
uantité étonnante, dont l'em-
ment ſe fait à Newcaſtle; & les
ns chargés de cette marchan-
ſortent par flottes du port de
ille. La mer en eſt continuelle-
couverte; & l'on voit à Lon-
ſans interruption, plus de cinq
iſſeaux de dix à trente pieces de

» n'emploie pas moins de qui
» navires pour l'intérieur du
» me, ſans compter le grand
» de ceux qui en portent c
» tranger. Ce négoce eſt u
» niere de matelots que la flot
» enleve dans ſes beſoins.

» Sans la reſſource du charbo
» re, les Anglois, qui ont ſi pe
» leurs forêts, ſe repentiroien
» négligence à les entretenir. C
» tance utile & abondante eſt
» aliment du feu qui ſe fait dan
» ſines, dans les appartemens
» les ſalles même de parade;
» ler de ce qui ſe conſomme
» manufactures de verre, de
» de fer, de poterie, d'armes,

ur ſituation pour répandre tout
s'y fabrique dans les magaſins
s les boutiques, ſans être obli-
'emballer & de l'encaiſſer, aſ-
, à perpétuité, à cette Capitale
ncommode & épaiſſe fumée,
veloppe ſon atmoſphere, for-
nuage que le ſoleil perce rare-
& cauſe peut être aux Habitans
aladie ſi connue ſous le nom de
mption.
n'eſt pas d'accord ſur la nature
foſſile : les uns diſent que c'eſt
erre argilleuſe, pénétrée de
& de bitume; les autres que
u bois décompoſé & changé
ion emprégné de vertus vitrio-
. Quoi qu'il en ſoit, cette ma-
eſt d'un noir foncé, & les par-
ui la compoſent ſont des lames
s, étroitement unies entr'elles.
ıſiſtance, ſes effets, ſa propriété
ient ſuivant la profondeur d'où
t tirée. Il y en a de deux eſpeces :
eſt graſſe, compacte, & lente
lammer; mais enſuite elle donne
ı très-vif. L'autre eſt tendre,
e, & s'allume promptement;
ſa chaleur eſt très-légere.

» Ce minéral ſe trouve ou par cou-
» ches ou par veines dans l'intérieur de
» la terre ; & ces couches varient dans
» leur épaiſſeur, qui n'eſt quelquefois
» que de deux ou trois pouces : pour
» lors, elles ne valent pas la peine d'être
» exploitées. D'autres au contraire ſont
» très-épaiſſes, & ſuivent toujours une
» direction pararellele aux différens lits
» de pierres ou de terre qui les accom-
» pagnent. Quand on a découvert une
» mine, on y creuſe deux puits, dont
» l'un ſert à placer une pompe pour
» épuiſer l'eau, l'autre pour tirer le
» charbon ; & tous deux pour donner
» de l'air aux ouvriers, & fournir une
» iſſue aux vapeurs dangereuſes.

» Un habile Mineur doit connoître la
» conduite des foſſes, l'attaque des vei-
» nes par les galeries qu'on y ouvre,
» l'extraction de la matiere, l'art de
» prévenir les accidens ou de les répa-
» rer. Il doit ſavoir conduire l'air avec
» précaution & le diſtribuer avec intel-
» ligence. Dans les tems chauds, ou lorſ-
» que les galeries ont une certaine pro-
» fondeur, l'air ſe condenſe ; & l'on
» eſt obligé de ceſſer les opérations par
» le défaut de ſon reſſort. Comme il ne

et plus en mouvement les particules
tumineuſes qui s'élevent dans les
aleries, ces mêmes particules ſe réu-
iſſent, s'épaiſſiſſent, répandent une
apeur fétide, nuiſible, & même mor-
lle. Il y auroit alors de l'imprudence
laiſſer d'eſcendre les ouvriers dans
foſſe. Pour s'aſſurer de la nature de
ette vapeur, on met au fond d'un
anier une chandelle allumée & arrê-
e avec de la terre glaiſe; on deſcend
e panier; & ſi la lumiere réſiſte juſ-
u'au fond, il n'y a rien à craindre.

» On uſe d'une précaution à peu près
mblable par rapport aux galeries:
ouvrier met une chandelle au bout
'une longue perche qu'il porte de-
ant lui; & s'il s'apperçoit que la lu-
iere s'alonge en s'éteignant, il doit
e retirer; autrement il ſeroit étouf-
é. Pour dilater l'air dans les mines,
nt fait une grille ronde de la hau-
eur de deux pieds; on y allume du
harbon minéral; & on la ſuſpend à
a cheminée. Le feu diſſipe les va-
eurs, raréfie l'air, & le remet en
ouvement.

» Un des accidens les plus dangereux
ſt un feu de météore ſi actif, qu'il

» parcourt comme un éclair tous les ou-
» vrages. Cette inflammation ſubi
» n'arrive que dans les veines nîtreuſ
» Pour en détruire l'effet, on donne
» l'ouvrier qui entre le premier dans la
» foſſe, un habit, un maſque & des
» gants de toile. Il tient une perche, à
» l'extrêmité de laquelle eſt une lumie-
» re, ſe met ſur le ventre, & monte ſa
» chandelle juſqu'à ce que la vapeu
» ſoit allumée. Elle s'enflamme ſur le
» champ avec un bruit ſemblable à un
» violent coup de tonnerre, & va ſor-
» tir par un des puits. Cette opération
» purifie l'air; & l'on peut enſuite deſ-
» cendre dans la mine ſans courir le
» moindre danger. La violence de l'ac-
» tion de ce tonnerre ſouterrein ſe dé-
» ploie contre le toit ſupérieur de la
« mine. On prétend que ſi l'ouvrier
» qui a allumé la vapeur, étoit vêtu de
» laine, ſes habits ſeroient conſumés
» en un inſtant; car une propriété ſin-
» guliere de ce météore, eſt de ne brû-
» ler que ce qui vient du regne animal.
» Il y a quelques années qu'un pareil
» accident fit périr onze Mineurs. L'ef-
» fet de cette vapeur eſt d'appeſantir &
» d'endormir; mais elle agit quelquefois
« ſi

ſi promptement, que les Ouvriers tombent de l'échelle en deſcendant dans la foſſe. On peut les ſauver ſi l'on a ſoin de les ſecourir à tems. On les porte au grand air, où ils reſtent d'abord ſans donner aucun ſigne de vie. Le remede le plus efficace eſt de couper un gazon, de coucher le malade ſur le ventre, de façon que ſa bouche poſe ſur le trou fait dans la terre; d'appliquer enſuite ce gazon ſur ſa tête; & s'il n'a pas été expoſé trop long-tems à la vapeur, il revient peu à peu comme d'un profond ſommeil. D'autres lui font avaler de l'eau tiede avec de l'eſprit de vin. Ce mêlange lui procure un vomiſſement abondant de matieres noires; » mais ſouvent il lui reſte une toux » convulſive qui ne le quitte plus. » Heureuſement ces exhalaiſons ne regnent pas continuellement dans les » mines; & d'ailleurs on a grand ſoin » d'employer tous les moyens que l'art » peut ſuggérer, pour faciliter la circulation de l'air: mais de toutes ces méthodes, il n'y en a pas de plus ſûre, » que l'uſage du ventilateur.

» Les mines de fer ne ſont ni auſſi

» communes, ni auſſi abondantes en
» Angleterre, que celles du charbon;
» & ne fourniſſant point aſſez de ma-
» tiere pour ſuffire à tous les ouvrages
» qui s'y fabriquent, nous ſommes obli-
» gés d'en faire venir de Suede, de Ruſſie
» & de la Biſcaye. Les plaques de chemi-
» née, les canons de fer, les carcaſſes,
» les bombes ſe coulent dans la provin-
» ce de Suſſex. Celles de Surrey, de
» Staffort, de Warwick, de Gloceſter, de
» Northumberland & d'Yorck ſont re-
» nommées pour leurs forges & leurs
» fonderies. La clinquaillerie, la taillan-
» derie, la coutellerie & la batterie de
» cuiſine emploient une foule innombra-
» ble d'ouvriers, ſur-tout depuis que,
» ſous le regne de Guillaume III, on a
» élevé des martinets, & que les for-
» ges ont reçu des encouragemens en
» divers endroits du royaume. Pluſieurs
» de nos villes doivent leur luſtre aux
» manufactures de ce genre. On fait
» d'excellent acier dans le comté de Glo-
» ceſter. Les boutons de métal viennent
» de Birmingham & de Coventry. Shef-
» field, dans le comté d'Yorch, a
» cinquante mille habitans, dont les
» trois quarts ſont forgerons. On tra-

» vaille parfaitement en coutellerie à
» Newcaſtle. Londres n'a pas dédaigné
» cette même fabrique. Les ouvrages de
» clinquaillerie qui ſe font dans cette
» Capitale, effacent tous ceux des autres
» pays. Autrefois les meilleurs ci-
» ſeaux, les meilleurs raſoirs, les meil-
» leurs canifs ſe faiſoient en France ;
» aujourd'hui c'eſt l'Angleterre qui jouit
» de cette réputation. On tire de chez
» elle les meilleures ſerrures, les meil-
» leurs inſtrumens de chirurgie ; & en
» général tous les outils qui ont be-
» ſoin d'être portés à une certaine per-
» fection, ſortent des mains des ouvriers
» de Londres. On en embarque des
» quantités prodigieuſes pour la France,
» la Hollande, l'Italie, l'Allemagne, la
» Pologne & la Ruſſie. L'exportation
» annuelle de ces marchandiſes va
» au-delà de trois mille tonneaux ;
» nos Colonies ſeules en prennent
» pour cent mille livres ſterlings.

» Nous nous piquons de l'emporter
» ſur les Allemands, ſur les Liégeois, ſur
» les Hollandois pour la batterie de cui-
» ſine & les ouvrages de fer fondu.
» Ces manufactures ſe ſont tellement

» étendues parmi nous, qu'elles occu-
» pent plus de deux cens mille ouvriers
» au-delà de ce qu'elles en ont jamais
» employés. Les forges de Newcaſtle
» en entretiennent ſeules plus de trente
» mille.

» Le plomb, l'alun, le cuivre & l'é-
» tain ſont d'autres productions pro-
» pres de cette Iſle, qui forment comme
» autant de petites branches de ſon né-
» goce. La quantité qui s'en vend aux
» Etrangers, fait entrer de grandes
» ſommes dans le royaume. Les mines
» les plus riches ſont celles du pays de
» Galles : le plomb qu'on en tire four-
» nit ſoixante-douze onces d'argent par
» tonne. L'étain d'Angleterre paſſe pour
» le meilleur de l'Europe ; on vante
» principalement celui de la province de
» Cornouailles ; les ſcories même que
» rebutent les ouvriers, en produiſent
» d'auſſi bon, que celui qui vient d'Alle-
» magne. La Reine Anne a déchargé de
» tous droits le charbon de terre em-
» ployé à la fonte de l'étain dans cette
» province & dans le Devonshire. Les
» étamiers ont d'autres privileges fort
» étendus ; mais, quoiqu'ils poſſe-
» dent le plus bel étain, ils ſavent

» mal l'employer ; & quand on veut
» avoir de la belle vaiſſelle de ce métal,
» il faut la faire venir de l'étranger.

» Les mines de cuivre de Som-
» merſet, quoique moins abondantes
» que celles de plomb & d'étain,
» paſſent pour les plus riches du
» royaume. On y a trouvé une mar-
» caſſite, dont on eſt parvenu à ti-
» rer un cuivre égal à celui de Suede.
» Ce travail fait vivre aujourd'hui près
» de cent mille ouvriers ; & au lieu
» que précédemment les Anglois étoient
» obligés d'importer tous les ans du cui-
» vre étranger pour plus de deux cens
» mille livres ſterlings, ils en exportent
» préſentement pour une pareille ſom-
» me.

» Nous avons auſſi un grand nom-
» bre de foſſiles, tels que le marbre,
» l'albâtre, le cryſtal, l'amiante, la terre
» à foulon, la terre à pipe, l'ardoiſe &
» l'émeril. Ce dernier eſt une pierre
» métallique, rouge, quelquefois griſe,
» fort peſante & très-dure. Les ouvriers
» s'en ſervent pour caver & couper le
» verre, tailler le marbre & les pierre-
» ries, excepté le diamant, polir le fer
» & les miroirs d'acier, nettoyer les

» armes, &c. Les Anglois qui ſont les » ſeuls qui pulvériſent l'émeril par le » moyen de moulins à eau deſtinés à » cet uſage, font de ce minéral réduit » en poudre un très-grand trafic. Mais la » quantité qu'en fournit l'iſle de Guerne- » ſey, n'approche pas de celle qu'ils ap- » portent du Levant, & dont ils ont » coutume de leſter leurs vaiſſeaux.

» La terre à foulon eſt une argile fine » & onctueuſe, qui a quelques propriété » tés du ſavon, & dont ont fait princi- » palement uſage dans l'apprêt des étof- » fes de laine. Elle nous vient ſur-tout des » comtés de Stafford, de Surrey, de » Kent, de Suſſex & de Bedford. Ses » qualités particulieres ne contribuent » pas peu à la beauté de nos étoffes; & » le Parlement, toujours attentif à ce » qui peut procurer quelque ſupériorité » à la Nation, connoiſſant l'excellence » de cette terre, en a défendu l'expor- » tation ſous les mêmes peines que » celle des laines.

» Le ſel marin peut être mis au rang » des productions de la Grande-Bre- » tagne, quoique les Anglois ſoient » obligés de recourir à la méthode de » l'ébullition pour s'en procurer. Les

» grandes pluies & la foibleſſe des
» rayons du ſoleil ſur nos côtes, nous
» empêchent d'en avoir d'une autre
» maniere. C'eſt ainſi qu'on en fabrique
» dans l'iſle de Wiegh, dans le Cum-
» berland, le Durhum & le Northum-
» berland, d'où il ſe tranſporte à Lon-
« dres ſous le nom de ſel de Newcaſtle.

» Nous en tirons d'autre des fontai-
» nes ſalées & des mines, qui, avec ce-
» lui de Newcaſtle, ſuffit pour nos be-
» ſoins domeſtiques. Il a aſſez de force
» pour être employé dans les ſalaiſons,
» ſoit de chair, ſoit de poiſſon, en y mê-
» lant du ſel gris. Il faut excepter le
» hareng qui demande un ſel d'une qua-
» lité ſupérieure, que nous ne pouvons
» avoir que de l'Etranger. Notre anti-
» pathie pour la France nous a fait
» tenter pluſieurs fois, d'ôter au ſel
» d'Eſpagne & de Portugal l'âcreté &
» la férocité qui les rendent peu propres
» à la ſalaiſon; nous n'y avons preſque
» jamais réuſſi.

» La néceſſité d'avoir du ſel de la
» meilleure eſpece pour le hareng &
» quelques autres poiſſons qui par-
» ticipent de ſa nature, nous a fait
» faire les plus grands efforts pour

» nous en procurer ſans dépendre » d'aucune autre Nation. D'habiles » Phyſiciens ont imaginé de diſpoſer » les marais ſalans en tranchées étroi- » tes, de leur donner moins d'eau qu'on » ne fait en France, & d'élever au- » deſſus des eſpeces de couvercles qui » s'ouvrent du côté du midi. A cette » invention ils en ont joint de plus re- » cherchées; les unes & les autres n'ont » point encore produit d'heureux effets.

» Les manufactures forment une au- » tre branche de commerce, qui aug- » mente la valeur des productions natu- » relles par la maniere dont on les em- » ploie; & le débit qui s'en fait au-de- » hors, eſt la ſource la plus abondante » des richeſſes de ce royaume. Elles oc- » cupent une infinité de gens, les uns à » les fabriquer, les autres à les tranſ- » porter au-delà de la mer, ou à cher- » cher les matieres propres à les tra- » vailler, telles que les huiles, la tein- » ture, la ſoude, le ſavon, &c.

» Nos manufactures de laines méritent » d'être nommées les premieres, com- » me les plus précieuſes & en même tems » les plus anciennes du pays. C'eſt dans » le comté de Wilts, que ſe fabriquent

belles étoffes que nous envoyons
tout le monde ſous le nom de draps
pagnols, parce qu'il y entre beau-
up de laine d'Eſpagne mêlée avec la
tre. Les Comtés de Glocester & de
orceſter fourniſſent toutes les dra-
ies blanches que nous vendons en
rquie. La calmandre ſe fait à Nor-
ch, & le drap écarlate eſt teint à
oud ſur la riviere de ce nom, où
eaux, très propres à cette teinture,
t engagé à conſtruire pluſieurs mou-
s à foulon. Nos manufacturiers tra-
llent également en étoffes groſſieres
ur les pauvres, en couvertures de
, en ameublemens. Un de vos com-
triotes, connu dans le monde,
r ſes diſputes avec les Jéſuites, ſous
nom de Pere Norbert, vient d'éta-
r, à trois milles de cette Capitale,
ux manufactures de tapiſſerie de
ne, l'une d'après celle des Gobe-
s, l'autre à l'imitation de celle de
aillot près de Paris, leſquelles mé-
ent d'être protégées, ſoutenues,
couragées par le Gouvernement.
Toutes ces fabriques ſurpaſſent,
r leur nombre & leur diverſité,

» celles qui ſont en Angleterre. Il y » en a cependant de très conſidéra- » bles dans d'autres genres. Pluſieurs » villes font un fort gros trafic de bas à » l'aiguille & au métier. Avant la ré- » vocation de l'Edit de Nantes, les An- » glois recevoient de France tous leurs » chapeaux. Les Réfugiés en ont ap- » porté les manufactures avec eux : les » principales ſont établies à Leiceſter, » à Warwick, à Wandsworth & à Lon- » dres. Il y a des provinces qui s'occu- » pent uniquement du filage, & où les » femmes & les filles de la campagne ne » quittent pas le fuſeau. Nos fabriques » de lainerie emploient au moins un » million d'ouvriers, ou la huitieme » partie des habitans de la Grande- » Bretagne.

» Celles de coton & de toile devien- » nent, par leur accroiſſement, une » grande reſſource pour les pauvres » qui y trouvent à travailler. On » en tire des bafins, des futaines, » des rubans, & pluſieurs étoffes au » métier, propres à faire des jupes, » des camiſoles & des robes. La per- » miſſion de peindre & d'imprimer les » toiles pour imiter les Indiennes & les

» Perſes, a donné naiſſance à une nou-
» velle profeſſion en Angleterre. Le dé-
» bit en eſt devenu aſſez conſidérable,
» pour engager le Parlement à impoſer
» des taxes ſur cette marchandiſe. C'eſt
» M. Cromelin, Réfugié François, qui
» a porté cet art, parmi nous, à la per-
» fection où il eſt actuellement. La fa-
» brique du fil à coudre n'a pas fait les
» mêmes progrès : celle des dentelles
» a mieux réuſſi. La province de
» Buckingham eſt remplie d'ouvrieres
» qui en travaillent de différens prix. Il
» s'en fait à Blendfort d'auſſi belles
» qu'en Flandres & à Veniſe, mais leur
» quantité ne répondant point à notre
» conſommation, nous en tirons tous
» les ans de Bruxelles, de Malines & de
» Valenciennes.

» La ſoie eſt la matiere d'une autre
» eſpece de manufacture très-floriſſante
» en Angeterre. Autrefois nous en im-
» portions annuellement pour douze
» cens mille livres ſterlings ; aujour-
» d'hui nous n'en achetons pas en Fran-
» ce pour la quatrieme partie de cette
» ſomme. Nous faiſons des étoffes plei-
» nes, rayées, brochées, & à fleurs
» d'or & d'argent. L'Italie nous fournit

» de la ſoie ; & nous la travaillons dans
» notre pays. Nous en recevons auſſi
» de Perſe, de Géorgie & de Bengale.
» On fait monter à cinq cens mille li-
» vres ſterlings par an, l'importation
» totale des ſoies que nous tirons
» en métaſſe, tant de Turquie, d'Ita-
» lie, que des Indes. Le Parlement fit
» un bill il y a quelque années, pour
» engager nos Colonies à élever des
» vers à ſoie.

» Ce fut à Cantobéry, que les Ré-
» fugiés Wallons & François, attirés
» par Eliſabeth & ſes ſucceſſeurs, éle-
» verent nos premieres manufactures
» de ſoierie. Guillaume III encoura-
» gea ces fabriques & en établit de
» nouvelles. La Reine ſon épouſe, pour
» les mettre en vogue, ne voulut plus
» porter d'autres étoffes, & il y a
» cinquante ans, qu'on faiſoit déjà an-
» nuellement, pour trois cens mille li-
» vres ſterlings de taffetas noir dans la
» Grande-Bretagne.

» Les plus célebres de ces manufactu-
» res ſont à Londres même, où elles
» occupent plus de huit mille métiers.
» Il faut convenir que la manœuvre
» en eſt excellente, & qu'on ne peut

« leur conteſter ni le choix des ma-
» tieres, ni la perfection des teintures;
» mais ils ſont encore bien éloignés de
» celle du deſſein. On connoît nos étof-
» fes au manque de goût & de compo-
» ſition, & à la diſtribution des cou-
» leurs mal nuancées, ſans oppoſition,
» ſans force & ſans art, quoique très-
» belles en elles-mêmes.

» Nos manufacturiers d'étoffes bro-
» chées donnent encore dans un autre
» défaut d'autant moins pardonnable,
» que ce n'eſt pas ſeulement une er-
» reur de goût, mains d'intérêt & de
» commerce. Ils enrichiſſent, mal à
» propos, de matiere, une marchandiſe
» déjà trop chere par la façon, & pro-
» diguent la ſoie dans des ouvrages qui
» ne ſont même que trop lourds. Une
» étoffe de prix ne doit pas plus durer,
» que la fraîcheur des couleurs qui
» la décorent; elle eſt faite pour la pa-
» rure & non pour l'uſage. Cette conſi-
» dération devroit avoir d'autant plus
» de force, qu'une robe trop battue,
» trop peſante, trop ferme, habille tou-
» jours mal, ſans jeu, ſans plis, ſans
» grace, & reſſemble moins à un véte-
» ment qu'à un meuble. D'ailleurs la

» cherté d'une étoffe en diminue na-
» turellement le débit. C'eſt ſur la fa-
» çon & non ſur la matiere, qu'un
» fabricant doit établir ſon gain,
» ſur-tout quand cette matiere eſt auſſi
» chere que l'eſt la ſoie.

» Les verreries, quoique nouvelles
» en Angleterre, ont déjà atteint la
» perfection de cet art. L'habileté de
» nos ouvriers paroît ſur-tout dans les
» ouvrages en façon de cryſtal, qui ſer-
» vent aux beſoins journaliers. Les va-
» ſes & les uſtenſiles d'argent n'ont rien
» de plus agréable à la vue; & la modi-
» cité du prix leur fait donner la pré-
» férence ſur ceux des autres pays.
» Avant le regne de Guillaume III, les
» Anglois tiroient de France preſque
» tout le verre dont ils faiſoient uſage,
» aujourd'hui ils ſont en état d'en ven-
» dre à leurs voiſins. Leurs principales
» fabriques ſont établies dans les com-
» tés de Suſſex, de Sommerſet, de
» Worceſter, de Northumberland, de
» Glocester, de Midleſex & d'Yorck
» Londres eſt le ſeul endroit du ro-
» yaume, où il y ait une manufacture
» de glace.

» La poterie de terre n'avoit pas fait

grands progrès dans cette Iſle au mmencement de ce ſiecle ; mais les ins qu'on a donnés à ce travail, nt mis en état de produire des ou- ages recherchés dans pluſieurs con- es de l'Europe. On trouve aux en- ons de Londres trois ou quatre nufactures de porcelaine ; celle de elſea eſt la plus conſidérable. Un he particulier en ſoutient la dépen- ; un habile Artiſte François fournit dirige les modèles de tout ce qui fabrique. Il s'en eſt établi, depuis elque tems, une autre dans le voi- age de celle-ci, dont les ouvrages nt peints en camayeu par une ece d'impreſſion. On grave ſur e planche de cuivre le ſujet qu'on ut repréſenter. Il faut que la taille cette gravure ſoit aſſez ouverte, ur contenir une certaine quan- é de ſubſtance propre à l'opéra- n. On met ſur la planche cette me ſubſtance, qui doit être la aux de quelques métaux, mêlée verre réduit en poudre. On en t une impreſſion ſur du papier e l'on applique enſuite, par le côté primé, ſur l'endroit de la porce-

» laine que l'on veut peindre, après » l'avoir frotté d'huile de térében- » thine. On enleve enſuite propre- « ment le papier ; & l'on met l'ou- » vrage au feu. Cette façon de peindre » ou d'imprimer la porcelaine pourroit » admettre l'uſage de plus d'une cou- » leur, ſans ſe borner au camayeu. Un » ſujet une fois deſſiné & gravé devient » non-ſeulement une économie conſi- » dérable par la répétition de ſes appli- » cations ; mais, quand le deſſein eſt » bon, comme il eſt aiſé de s'en procu- » rer, il augmente l'élégance & le prix » de l'ouvrage.

» Les papeteries d'Angleterre n'ont » point encore pu nous affranchir » de l'obligation d'acheter du papier » en France & à Gênes. Le nôtre ne » le cede point en qualité à celui de » Hollande ; il le ſurpaſſe même en » blancheur. Celui d'Ecoſſe eſt d'une » grande beauté : les freres Foulis, Im- » primeurs à Gloceſter, qui envoient » chez l'Etranger pour deux millions par » an de leurs livres, lui doivent en par- » tie la réputation de leurs preſſes. » Les fameuſes éditions de Jean Bas- » kerville, de la ville de Birmingham

» dans la province de Warwich, attachent également les curieux par l'élégance & l'œil des caracteres, par la » perfection du tirage, par la couleur » uniforme de l'encre, & sur-tout par » la beauté du papier qui est d'un poli » si parfait, qu'on le croiroit composé » de soie plutôt que de chiffon. Content de la simplicité de l'Art Typographique, l'habile Imprimeur n'a pas » eu besoin d'emprunter le secours de » la gravure, ni tous ces ornemens accessoires qui servent, pour ainsi dire, » de passe-port à une foule d'insipides » productions.

» Chez nous le papier est beaucoup plus cher qu'en France; les frais » d'impression sont plus considérables; » & cependant presque tous les livres » qui sortent de nos presses, sont généralement mieux imprimés que les vôtres. Vous avez de bons Typographes, » d'excellens Fondeurs de caracteres; » mais vous ne faites point assez de » cas de ces deux professions; & leur » industrie n'est point récompensée » par la considération publique. Les » Artistes médiocres doivent être excités par l'intérêt, les grands Artistes » par l'honneur.

» On imprime autant & peut-être » plus à Londres qu'à Paris ; cependant » le négoce de la librairie d'Angle- » terre eſt bien moins étendu que ce- » lui de France. Le vôtre ſe fait avec » le monde entier ; & ce que les An- » glois vendent de livres écrit en leur » langue, eſt preſque borné à l'inté- » rieur de leur Iſle. Avides, com- » me nous le ſommes, de toutes » les productions de votre littératu- » re, nous préférerions certainement » de les acheter de vous, plutôt que des » Hollandois, ſi vous preniez plus de » ſoin de votre Typographie. Vos livres » compoſent les trois quarts des bou- » tiques de nos libraires, ſans compter » les envois qu'ils en font dans nos » Colonies.

» C'eſt un uſage très commun parmi » nous, de diſtribuer ſucceſſivement » & à meſure qu'elles ſortent de la » preſſe, les feuilles détachées d'un ou- » vrage de longue haleine ; ce qui eſt » très commode pour ceux qui aiment » à connoître une partie du livre, avant » que d'acheter le tout ; on eſt moins » effrayé du prix ; & les Libraires en » vendent un plus grand nombre d'e- » xemplaires.

a fabrication des cuirs procure
Anglois une marchandiſe qu'ils
tent en œuvre chez eux, ou qu'ils
ident à l'Etranger au grand avan-
e de leur commerce. Les régle-
is ont varié au ſujet de l'exporta-
des cuirs non travaillés. On l'a
niſe dans des tems; on l'a défen-
dans d'autres, ſuivant les diffé-
es vues du Gouvernement. Nous
ns un grand nombre de tanneries
ndues dans nos provinces; &
ieurs de nos villes ſont renom-
s par les ouvrages qu'elles dé-
nt en Angleterre, ou qu'elles
oient au dehors. Londres en fa-
ne une grande quantité; on tire
Northampton des ſouliers tout
, du comté de Sommerſet des
ts de peau pour hommes, de ce-
d'Oxford des ſelles de cheval,
royaume d'Ecoſſe les meilleurs
s de femmes, &c.
utrefois les manufactures de ta-
& les façons qu'on donnoit à cette
rée, procuroient de l'emploi à
multitude d'ouvriers; mais de-
que, dans tout le pays, on fait
ailler cette plante, le nombre en

» eſt prodigieuſement diminué. Nos » Colonnies de l'Amérique ſeptentrio- » nale produiſent des récoltes immenſes » de tabac. La France ſeule nous en ache- » te tous les ans pour plus de quatremil- » lions ; le reſte ſe diſtribue en Hollan- » de, en Allemagne, en Norvege & » dans la Baltique. Les droits qui ſe le- » vent ſur cette production à ſon entrée » dans le royaume, ſont de ſept de- » niers la livre ; cet argent ſe rend » à la ſortie, ſi elle ſe fait dans l'eſpace » de trois ans. La culture de cette plan- » te eſt défendue dans la Grande-Bre- » tagne.

» La pêche eſt encore une ſource » abondante de richeſſes pour l'Angle- » terre, & une autre branche de ſon » commerce. Yarmouth & Leſtof ſont » les deux villes qui s'occupent le plus » ſpécialement de ce négoce. Les autres » provinces maritimes ont auſſi des pê- » cheurs ; mais les côtes de Terre-Neu- » ve & de la nouvelle Angleterre ſont » pour nous des fonds intariſſables. » Nous prenons dans tous ces différens » parages une quantité infinie de morues, » de harengs & de ſardines, que nous » vendons aux étrangers. Les Ecoſſois

» ſalent, année commune, plus de ſoi-
» xante mille barrils de harengs au delà
» de ce qu'ils peuvent conſommer. Les
» côtes d'Angleterre en fourniſſent au-
» tant, ſans compter la quantité im-
» menſe qui ſe mange frais. La plus
» grande partie eſt embarquée pour la
» Hollande, la France, l'Eſpagne &
» l'Italie.

» Si l'on doit ſe fier aux rapports des
» marchands, les différentes pêches de
» morue qui ſe font par les Anglois
» dans les mers du Nord, ſur les côtes
» Occidentales & au Nord Ou-Eſt de
» l'Ecoſſe, ſur le grand banc de Terre-
» Neuve, & ſur les côtes Septentrio-
» nales de nos Colonies, en produiſent
» tous les ans plus de deux cens mille
» quintaux, qui s'envoient dans les par-
» ties Méridionales de l'Europe & aux
» Antilles. La Nouvelle-Angleterre fait
» un commerce particulier de merluche
» avec les Colonies Françoiſes, qui aug-
» mente encore le produit de cette pê-
» che. Celle du ſaumon eſt plus abon-
» dante ſur les côtes d'Angleterre, d'E-
» coſſe & d'Irlande, que dans aucun au-
» tre lieu connu. On en prend auſſi
» beaucoup dans l'île de Terre-Neuve,

» Les huîtres de Colcheſter paſſent pour
» les plus délicates de l'Europe.

» Le Gouvernement Britannique n'a
» rien négligé pour encourager la pêche
» de la baleine. Il eſt vrai qu'elle a été
» plus tard que les autres, l'objet de ſon
» attention & de ſes ſoins; car ce ne fut
» que ſous le regne de Guillaume III,
» que ſe forma la premiere Compagnie
» qui entreprit ce négoce. Le Parle-
» ment lui accorda de grandes pré-
» rogatives. On lui donna la faculté
» d'acquérir des biens en fonds de
» terre; elle eut un ſceau particulier,
» & pluſieurs privileges communs à
» tous les Corps politiques. En vertu de
» ſa charte, elle pouvoit faire le com-
» merce de la baleine dans toutes les
» mers, & notamment dans celle du
» Groënland; & ce droit s'étendoit ſur
» toutes les parties provenant de cet
» animal. Son huile & ſes ſavons étoient
» exempts de tout impôt.

» Tant d'avantages ne purent empê-
» cher la ſociété d'abandonner ſon en-
» trepriſe; mais la Reine Anne, en ren-
» dant cette pêche libre, accorda à
» tous ſes Sujets les mêmes privile-
» ges dont la Compagnie avoit joui

» Les Harponneurs furent diſpenſés » du ſervice forcé ſur la flotte royale ; » & afin que les marchandiſes euſſent » plus de débit, comme elles conſiſtent » principalement en huile, il fut défen- » du d'en brûler d'autre, que celle de » baleine, dans toute l'étendue de la » Grande-Bretagne. Enfin, il y a quel- » ques années que le Parlement paſſa un » acte, qui donne le droit de naturalité » en Angleterre, à tout Proteſtant étran- » ger qui ſervira un certain tems ſur un » vaiſſeau employé à cette pêche. Il ne » paroît pas néanmoins, qu'on ait réuſſi » à l'étendre autant que ces ſages meſu- » res font voir qu'on le deſiroit ».

Dans la crainte, Madame, que ces détails de commerce ne laſſent votre attention, j'en réſerve la ſuite pour la lettre ſuivante.

Je ſuis, &c.

A Londres, ce 17 Septembre, 1755.

LETTRE CCXXV.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

» Le commerce languit en Angleterre, faute d'activité, depuis Guillaume le Conquérant juſqu'au ſeizieme ſiécle. Le Gouvernement féodal en a long-tems retardé les progrès; & les Anglois n'ont commencé à devenir induſtrieux, que ſous le regne d'Edouard III. Ce Prince, pour encourager les manufactures, défendit l'importation des étoffes étrangeres, & mit un impôt ſur l'exportation des laines non fabriquées. Tout le négoce de la Grande-Bretagne ſe bornoit alors à porter au dehors ſon plomb, ſon étain, ſa laine, ſon beurre, ſes cuirs, ſon fer, pour leſquels elle recevoit les marchandiſes, les denrées dont elle manquoit; & Calais étoit l'entrepôt de tout ce trafic. La poſſeſſion de cette ville rendoit les Anglois rivaux des Flamands; les foires qu'ils y établirent ruinerent celles d'Anvers.

» Eliſabeth, donnant une attention plus

» plus particuliere au commerce, ac-
» cueillit les Flamands exilés de leur
» pays, & avec leur ſecours fonda
» pluſieurs Manufactures. Ses Vaiſſeaux
» allerent dans le Nouveau Monde cher-
» cher de nouvelles richeſſes; & ſes
» Colonies y cultiverent de nouvelles
» terres, tandis que par des traités avan-
» tageux, elle aſſuroit à ſes Peuples
» le trafic du Nord & du Levant. L'ex-
» portation des grains ouvrit une autre
» branche aux Négocians, & fut un
» aiguillon puiſſant pour les Cultiva-
» teurs. Enfin l'Iſle de Terre-Neuve,
» dont elle s'empara, rendit ſa Nation
» maîtreſſe de preſque toute la pêche
» de la morue.

» Pour perfectionner la qualité de
» nos draps, les Succeſſeurs de cette
» Princeſſe créerent une Chambre de
» Commerce, & engagerent les Cour-
» tiſans à s'habiller des étoffes du pays.
» L'Anarchie du regne de Charles I,
» & le Protectorat de Cromwel ne nui-
» firent point au négoce. La conquête
» de la Jamaïque, l'Acte de Navigation,
» la diminution de l'intérêt de l'argent
» ſont les trois événemens qui, dans ces

» tems de trouble, contribuerent le plus
» à ſon avancement.

» Charles II porta auſſi quelque atten-
» tion ſur les mêmes objets : l'Angle-
» terre étoit alors au comble de la proſ-
» périté : on n'y connoiſſoit que deux
» taxes, celle du pondage ou le ſou
» pour livre ſur l'entrée & la ſortie des
» marchandiſes, & celle des terres,
» qui ſe réduiſoit à un léger impôt. La
» Nation ne devoit rien, & poſſédoit
» d'immenſes tréſors : le peuple n'avoit
» jamais été plus heureux. La paſſion
» qu'eut ce Prince pour le plaiſir, ne
» lui permit guere de ſe fatiguer l'eſ-
» prit par des ſoins trop ſérieux ; ce-
» pendant, ſans qu'on ſache à qui on
» a l'obligation d'y avoir penſé, il ſe
» trouve pluſieurs bons réglemens de
» commerce établis & paſſés ſous ſon
» regne.

» Aucun Roi d'Angleterre n'a eu de
» ſi bonnes idées que Jacques II, ſur
» une matiere ſi importante. C'eſt une
» juſtice que lui rendent tous les Ecri-
» vains ; & ſur le piédeſtal d'une ſtatue
» qui le repréſente dans la Cour du Pa-
» lais de Whitehall, il eſt loué à ce titre.
» Il forma divers ſyſtêmes de négoce

t la Nation a tiré de grands avan-
:s : & il fit des augmentations con-
rables dans la Marine.

.e Roi Guillaume ne put ſuivre,
ınt qu'il l'auroit deſiré, les excel-
; principes qu'il avoit apportés de
llande. Nos guerres avec la France,
les oppoſitions perpétuelles qu'il
uva dans le Gouvernement, lui
nt abandonner pluſieurs entre-
es qu'il avoit commencées avec
cès. Cependant il prêtoit volon-
s l'oreille à toutes les ouvertures ;
il n'en rejetta aucune ſans l'avoir
ıminée. On trouve ſous ſon regne
igine de pluſieurs manufactures qui
ıt parvenues depuis à leur perfec-
n.

La Reine Anne, conduite par les
ımes vues, protégea tous ces éta-
ſſemens, en forma même de nou-
aux avec l'argent & l'induſtrie que
apporterent les Réfugiés de Fran-
; & notre commerce fit d'autres
ogrès dans la ſuite, qu'on doit ſur-
ıt attribuer à la ſageſſe des derniers
gnes. D'un peuple foible & peu re-
uté, il a formé une Nation opulen-
, capable d'entreprendre de gran-

» des choſes, & de ſoutenir de grands
» revers.

» Toute la force de l'Angleterre
» étant dans ſon négoce, on n'y rougit
» point de cette profeſſion. L'habitant
» de la Cité voit dans ſon comptoir le
» fils, le frere, le parent d'un Baron
» ou d'un Chevalier qui ſe glorifient d'a-
» voir, parmi leurs ancêtres, des Mar-
» chands dont les noms chers à la Pa-
» trie, ſont conſacrés dans les faſtes du
» commerce. Il voit tous les ans un
» homme du même état, revêtu du titre
» de Lord - Maire, jouir, pour ainſi
» dire, des honneurs de la Royauté.
» Il ſait que ſa fille ſera recherchée par
» les plus grands Seigneurs du Royaume;
» que ſon fils peut prétendre aux pre-
» mieres dignités de l'Etat; que lui-
» même, ſans être obligé de quitter
» ſes magaſins, peut aſpirer à des titres
» d'honneur. S'il voit la ſtatue de Mal-
» borough élevée en face d'un ſuperbe
» Palais, il apperçoit celles de Gres-
» ham & de Barnard, placées à la Bour-
» ſe comme des monumens éternels de
» la reconnoiſſance de leurs Compatrio-
» tes. Quelle que ſoit ſa fortune, il
» peut travailler à l'augmenter, ſans être

» obligé de lui ſacrifier l'eſpérance des
» honneurs & des places ; & ſi l'amour
» du repos lui fait abandonner ſa pro-
» feſſion, c'eſt pour la remettre à ſes
» enfans, qui s'honorent de l'état de leur
» pere, & s'y adonnent ſans ſe croire
» dégradés.

» Un de nos Ecrivains, nommé
» Seymour, cherchant l'origine de
» la plupart des grandes maiſons qui
» exiſtent aujourd'hui en Angleterre,
» a trouvé qu'un des ancêtres du
» Lord Darmouth, Thomas Leggé,
» étoit marchand de peaux, & qu'il
» épouſa la fille du Comte de War-
» wich ; que le Duc de Montague deſ-
» cend d'un Epicier, qui ſe nommoit
» Brouw ; le Comte de Rochefort d'un
» Mercier appellé Bullen ; le Duc de
» Leeds d'un Drapier nommé Olborn ;
» que le Lord de Carnawon compte
» parmi ſes aïeux un Epicier, & que le
» Comte d'Eſſex doit ſon origine à Guil-
» laume Capell, Marchand de drap ; le
» Comte de Warwich à Richard Rich,
» Marchand Mercier ; le Lord Dormer
» à un homme du même état, ainſi que
» le Comte de Coventry. Je pourrois
» en citer un plus grand nombre, dont

» on peut lire la liſte dans le même Au-
» teur. Le ſot orgueil de la naiſſance,
» qui caractériſe les petites ames, eut
» été bien ridicule, lorſque Michel de
» la Pole quittoit ſa boutique pour paſ-
» ſer dans la Chambre des Pairs en qua-
» lité de Comte de Suffolk ; lorſque
» Thomas Morus, ſimple Echevin de
» Londres, fut élevé à la dignité de
» Chancelier ; lorſque Guillaume Hol-
» lis fut crée Duc de Newcaſtle, lorſ-
» que Cranfield, ſimple Marchand, fut
» nommé Comte de Midleſex, & le
» Tailleur Fitz-William, revêtu de l'Or-
» dre de la Jarretiere.

» Pour juſtifier une deſcendance qui,
» dans vos mœurs, pourroit vous pa-
» roître déshonorante, je dois vous
» dire que nos Rois eux-mêmes ſe font
» quelquefois aggréger à l'un des douze
» corps, qui ſont les Marchands de ſoie,
» les Epiciers, les Drapiers, les Poiſſon-
» niers, les Orfevres, les Tanneurs, les
» Merciers, les Cabaretiers, les Tailleurs,
» les Regrattiers, les Marchands de fer,
» &c. d'où ſe tire chaque année le Lord-
» Maire, c'eſt à dire, le Roi de Lon-
» dres. Guillaume III, n'étant encore
» que Prince d'Orange, avoit adopté

» le Corps des Drapiers. Lorſque la Ca-
» pitale honore du droit de bourgeoiſie
» quelque étranger de conſidération, il
» eſt obligé, en recevant la patente, de
» ſe faire aggréger à l'un de ces douze
» Corps. Les Chefs de parti dans le Par-
» lement, quoique ſouvent de la plus
» haute naiſſance, briguent eux-mêmes
» cette incorporation, qui, entre eux
» & le peuple, devient un gage mutuel
» d'affection & d'attachement.

» L'eſprit Républicain s'étant emparé
» de la Nation à la mort de Charles I,
» la Nobleſſe perdit l'idée, qu'elle pou-
» voit s'avilir par le négoce. Tant que
» ſubſiſta le Gouvernement de Crom-
» wel, le Gentilhomme ne fut pas plus
» conſidéré que le Bourgeois opulent,
» & parut moins jaloux de l'ancienneté
» de ſes titres, qu'échauffé du deſir
» d'accroître ſes richeſſes. La Monar-
» chie rétablit la Nobleſſe, qui reprit
» ſon rang ſans perdre l'envie de conſer-
» ver ſon opulence, & continua à ho-
» norer le commerce, pour ne pas pa-
» roître s'être avilie en l'exerçant. Ainſi,
» ſans l'établiſſement de la République,
» jamais cette profeſſion ne ſeroit par-
» venue au degré d'eſtime où vous la

» voyez : le Gentilhomme l'auroit dédai-
» gnée ; & ceux qu'elle avoit enrichis,
» n'auroient peut-être pas manqué eux-
» mêmes de la mépriſer. L'Anglois qui
» ſait qu'elle ne le dégrade point, &
» qu'au contraire il lui doit ſa conſidé-
» ration, ſe donne bien de garde de
» rien faire qui puiſſe la lui ôter. Auſſi
» peut-on dire à la louange de nos In-
» ſulaires, qu'il n'y a peut-être pas de
» pays où il regne plus de droiture, de
» probité & de bonne foi parmi les Né-
» gocians. Nos Marchands n'ont qu'un
» prix ; ſur-faire eſt une ruſe qui leur
» eſt inconnue. Quiconque profiteroit
» de l'ignorance d'un Etranger, pour
» vendre ſa marchandiſe au-deſſus de
» ſa valeur, ſeroit deshonoré. Sans
» être puni par la Loi, il le ſeroit par
» les Papiers publics, qui, en publiant
» ſa fourberie, inviteroient les honnê-
» tes gens à lui refuſer leur confiance.
» Mais ſi, par des événemens imprévus,
» il ſe trouve dans la triſte néceſſité
» de manquer, la perſuaſion où l'on
» eſt, qu'il eſt plus malheureux que
» coupable, lui attrire auſſi-tôt les ſe-
» cours de ſes amis, de ſes proches,
» & même de ſes créanciers. Dès-

» lors, point de frais de juſtice : ce ſont
» ſes Confreres qui diſcutent ſes inté-
» rêts ; & le réſultat de leurs ſoins eſt de
» le remettre en état de travailler. Son
» honneur ne ſouffre point de ſon infor-
» tune : toute l'indignation du Public
» n'eſt que pour le banqueroutier frau-
» duleux. La Loi, dans toute ſa rigueur,
» venge le Corps des Négocians d'un de
» ſes Membres qui le déshonore, & les
» Créanciers, de la perte qu'il leur fait
» eſſuyer : point de Puiſſance qui puiſſe
» ſuſpendre ſon jugement ; point de
» protection qui puiſſe intimider ſes Ju-
» ges, point d'argent qui puiſſe les cor-
» rompre ; ils ſont, pour ainſi dire,
» eux-mêmes ſa Partie ; toute action
» qui bleſſe la bonne foi du commerce,
» leur eſt perſonnelle : d'où il réſulte,
» pour la Nation, l'avantage ſingulier
» d'un crédit immenſe, qui, dans des
» momens de criſe, met le Négociant
» à portée de venir au ſecours de l'E-
» tat.

» Au reſte, cette probité, cette bonne
» foi de nos Marchands ſe trouve juſ-
» ques dans la plus vile populace. Un
» Banquier traverſoit un jour les rues

» de Londres dans un fiacre où il avoit
» beaucoup d'argent. Un des ſacs vint
» à s'ouvrir ſans qu'il s'en apperçût ; &
» les pieces ſe répandirent par quelques
» fentes qui ſe trouverent dans le bas
» de la voiture. Des paſſans arrêterent
» le caroſſe, & ſur le champ le fiacre fut
» entouré d'une foule de peuple, qui,
» ayant fait un cercle, ne permirent à
» perſonne d'en approcher. Pas un de
» ceux qui formoient cette barriere,
» ne ſortit de ſa place, que tout l'ar-
» gent ne fût retrouvé. Le cocher ne
» quitta pas même ſon ſiege ; & il n'y
» eut pas un des ſpectateurs, qui de-
» mandât pour boire.

» L'Angleterre eſt attentive à profi-
» ter, pour ſon négoce, de tous les
» avantages de ſa ſituation. La mer qui
» l'environne, donne à ſes Habitans
» les facilités néceſſaires, pour tranſ-
» porter de toutes parts les marchan-
» diſes de leur pays, & recevoir
» celles des autres à moins de frais. Le
» point de ſes terres le plus éloigné de
» l'Océan, n'en eſt qu'à vingt-cinq
» lieues ; vous ſentez combien une diſ-
» tance ſi heureuſement proportionnée

favorable au commerce. Ses Ha-
:s ſont nombreux & excellens; &
ant une très-grande étendue de
tes, elle a auſſi néceſſairement plus
Matelots. Les peuples du continent
it obligés de fortifier des Villes &
ntretenir des Troupes; avec nos
iſſeaux nous nous mettons à l'abri
l'invaſion de nos ennemis : nos
irs de bois ſont nos ſeules forte-
ſes. Ainſi toutes les dépenſes que
us faiſons pour notre ſûreté, ten-
nt encore immédiatement à l'avan-
ge de notre négoce & de notre ma-
ie.

Joignez à cela la fertilité du ter-
in & l'abondance des productions.
ne bonne récolte peut nourrir
ute l'Iſle pendant cinq ans, &
us met en état de porter de nos
ds à ceux qui nous en fourniſ-
ient anciennement. Nous ſommes
devables de l'excellente qualité
nos laines à la température du
imat; & nous devons leur abon-
ance au profit que nous trouvons à
ourrir de nombreux troupeaux. En-
n des loix favorables à la culture des
rres, au commerce & à l'exporta-

» tion des denrées, l'induſtrie encou-
» ragée, la navigation conſervée &
» protégée, ont procuré à l'Angleterre
» des valeurs ineſtimables en produc-
» tions naturelles & en manufactures.

» Mais je doute que ma Patrie jouiſſe
» long-tems de tous ces avantages. Les
» fabriques qui s'établiſſent en Portu-
» gal, mettront bientôt ce Royaume
» en état de ſe paſſer de celles de la
» Grande-Bretagne. Autrefois nous
» fourniſſions du plomb à la France;
» mais depuis qu'on vous a appris à
» exploiter ce métal qui ſe trouve dans
» quelques-unes de vos Provinces, de-
» puis qu'on a ouvert des mines dans la
» Bretagne & dans la Navarre, nous
» voyons notre débit s'anéantir. Il n'y
» a plus que l'étain, le tabac, les flanelles
» & les bleds qui ſoient un objet de
» trafic entre les deux Nations. Encore
» nos fayances rendent-elles notre étain
» peu néceſſaire; & ſi la culture du ta-
» bac vous étoit permiſe, que devien-
» droit cette partie de notre commerce?
» On a déjà commencé en France l'ex-
» ploitation de pluſieurs mines de char-
» bon de terre, dont on eſpere le plus
» grand ſuccès. A l'égard du grain, l'ex-
» portation donnera une nouvelle ac-

» tivité à votre agriculture; & vous
» n'aurez bientôt plus beſoin de notre
» bled.

» D'un autre côté, combien l'An-
» gleterre ne paie-t-elle pas à la
» France pour ſes vins, ſes eaux-de-
» vie, ſes étoffes, ſes modes? Il n'y a
» pas cent ans, que nous étions en poſ-
» ſeſſion de toute la vente de bijou-
» terie qui ſe faiſoit en Europe, en
» Aſie & dans le nouveau-Monde:
» nous en avons conſervé une partie
» en Aſie & en Amérique; mais nous
» avons perdu celui de l'Europe. Lorſ-
» que Law arriva en France, les bi-
» joux Anglois jouiſſoient de la plus
» grande réputation: je ſais que vous
» les préfériez aux votres; mais Law
» attira de nos Artiſtes à Paris pour
» y former des éleves; & bientôt leurs
» écoliers devinrent leurs maîtres. Les
» Anglois n'avoient apporté chez vous,
» avec les principes de leur art, que
» cette perfection méchanique, qui eſt
» ſans mérite quand elle eſt dépourvue
» de goût; & le goût, il faut l'avouer,
» ne ſe trouve guere que chez les Fran-
» çois. Nos bijoux ſont riches, mais
» ſans agrémens, & ne plaiſent qu'à
» ceux qui ne connoiſſent pas les vô-

» tres. Les Anglois eux-mêmes recher-
» chent tout ce qui ſort des mains de
» vos Artiſtes ; & la préférence qu'ils
» vous donnent, eſt l'aveu le moins
» équivoque de l'infériorité de leurs ta-
» lens. Chez nous, une pierre précieu-
» ſe plait à l'avarice ſans donner aucun
» plaiſir à la vue. Les ornemens dont
» nous la chargeons, n'ont entre eux
» aucune analogie, s'écraſent récipro-
» quement, & ne produiſent aucun effet.
» Une tabatiere qu'on acheteroit pré-
» ſentement à Londres, paſſeroit pour
» avoir été faite en France ſous le der-
» nier regne. Notre orfevrerie ne s'eſt
» pas plus perfectionnée ; & notre
» argenterie de table, comme celle de
» vos égliſes, eſt travaillée en miroirs,
» en plaques, & en facettes. Les mon-
» tres que portoient autrefois le Grand-
» Seigneur, le Sophi & les Officiers qui
» compoſent la Cour de ces Princes,
» étoient de la façon de nos horlogers.
» Ils en vendent aujourd'hui beaucoup
» moins. Les François prennent leur
» place.

» Vos draps fins ont par-tout la pré-
» férence ſur les nôtres ; vous en four-
» niſſez la Turquie, la Barbarie, l'Italie

» & l'E[illegible] N en envoyons bien
» auſſi dans le L[illegible] ; mais nous ne les
» vendons que quand les vôtres ſont
» épuiſés. Nos C[illegible]nies, l'Irlande &
» notre propre pa[illegible]s ſont les ſeuls en-
» droit où nous les débitons ſans con-
» currence; & c'eſt uniquement là ce qui
» ſoutient aujourd'hui nos manufactu-
» res. Il eſt vrai que pour les gros draps,
» nous avons ſur vous tout l'avantage.
» Vous ne vendez les vôtres que dans
» vos Colonies & pour votre conſom-
» mation intérieure. C'eſt principale-
» ment dans le comté d'Yorck, que ſe
» font nos groſſes étoffes ; mais ces fa-
» briques ne ſont plus auſſi floriſſantes
» qu'elles l'étoient anciennement. Vous
» avez en France des draps que nos
» Teinturiers n'ont jamais pu imiter ; ce
» ſont ſur-tout les couleurs tendres, le
» roſe, le violet clair, le gris de lin,
» &c. Notre écarlate même n'eſt ni
» auſſi vive, ni auſſi brillante que la vô-
» tre. Telle eſt vraiſemblablement la
» cauſe du peu de débit de notre
» drap fin ; car, pour la qualité, il eſt
» pour le moins auſſi bon que le vôtre.
» Son véritable défaut, & je crois le
» plus eſſentiel, c'eſt qu'il eſt beaucoup
» plus cher que celui de France, ce qu

» vient, ſans doute, de la différence du
» prix de la main d'œuvre.

» Notre principal commerce de ſer-
» ge & d'étoffes légeres ſe fait ſur les
» côtes Occidentales de la Grande-Bre-
» tagne; c'eſt de-là que partent les vaiſ-
» ſeaux chargés de leur tranſport; mais
» cette branche-là même eſt encore
» bien diminuée. Depuis environ vingt-
» cinq ans, c'eſt vous qui fourniſſez
» preſque dans toute l'Europe, les
» étoffes propres aux habillemens des
» Eccléſiaſtiques. Pour vos droguets
» de laine, perſonne ne peut nier qu'ils
» ne ſoient plus beaux & meilleurs
» que les nôtres; & dès-lors il eſt aiſé
» de croire que nos fabriques ſeront
» bientôt abandonnées. Nos crêpes &
» crêpons de Suffolk, commencent à
» tomber, depuis que vous en faites
» de pareils. A l'égard des flanelles,
» celles d'Angleterre ſont encore les
» plus parfaites; les vôtres n'en ont ni
» le moëlleux, ni la chaleur.

» Mais qu'eſt devenu le commerce
» de chapeaux, ſi floriſſant en Angle-
» terre? Nous n'en vendons pas au-
» jourd'hui le quart de ce que nous en
» envoyons autrefois en Portugal. Ce
» ſont les François qui font ce négoce,

:n fourniſſent aux Eſpagnols, aux-
ls ils les donnent à plus bas prix.
ſt de nous à la vérité, que vous ti-
vos poils de caſtors; mais comme
z vous la main d'œuvre eſt moins
re, cette économie ne vous in-
ıniſe-t-elle pas de ce que nous
nons ſur vous dans la vente de nos
s?
)ue n'avons-nous pas fait pour en-
rager nos fabriques de toiles, &
faciliter le débit? Elles n'ont ni
lat ni le brillant de celles de Fran-
Vos toiles de Cambrai, vos linons,
bapſtites ont été imités par les An-
is; mais jamais nous n'avons pu
ſſir à vous égaler. Nos lins ſont
ır le moins auſſi beaux que les vô-
, notre filature auſſi belle; mais
ouvriers ſont moins habiles, nos
ıcheries moins parfaites.
Vos bas de ſoie ſont d'une meil-
:e qualité que ceux de Paris; mais
ıme la ſolidité n'eſt pas ce qu'on
ıerche le plus dans les objets de
e, il n'eſt point étonnant que ces
niers aient la préférence ſur ceux
ngleterre. Ils ſont d'un brillant &
ıe fineſſe de maille, que nous n'a-

travaille, mais peu agréable.
» nos moires ; elles ſont certai
» meilleures que les vôtres ; le
» en ſont plus belles, mieux
» cées ; & cependant nos femme
» roient en porter d'autres que c
» France.

» Quand une branche de not
» merce vient à languir, tous l
» de la légiſlation ſont de cher
» moyens de la ranimer. Pour
» plus d'activité aux manufact
» chapeaux qui commencent à ſ
» tir, on a ôté tous les droits ſ
» portation des peaux de caſto
» augmenté ceux de l'exportati
» a même été juſqu'à défendre
» truction des garennes, pour n
» minuer le nombre des lapins,

uſtrie. Il proſcrit les boutons de
ps, pour ſoutenir celle du Bouton-
r ; il ſaiſit les habits neufs, tant
ommes que de femmes, qui vien-
ıt du dehors, pour favoriſer les
lleurs ; il défend les étoffes étran-
es, pour faire valoir nos fabriques.
peine de mort eſt décernée contre
conque engageroit un de nos ar-
ns à paſſer chez l'Etranger ; & il
t pas rare de voir de ſimples Par-
ıliers Anglois enrichir leur patrie
découvertes & des arts des au-
s pays. C'eſt au Duc de Buckin-
ım, que l'Angleterre doit ſa ma-
acture de glace, dont il appor-
le ſecret de Veniſe. Lady Salton
prendre elle-même, en Hollande
en Flandres, la connoiſſance de la
rication & du blanchiſſement des
es. Le Lord Bolinbrock fit faire
France, & envoya à Londres, un
tier de Baptiſte pareil à ceux dont
ſe ſert à S. Quentin ; & nous avons
s cantons, où toute la Nobleſſe ſe
ınit, pour fournir tous les ans cinq
ıs rouets & cent devidoirs à ceux
auront ſemé chacun un galon de
ine de lin. Enfin le but de la Société

» venues plus chères, les Ang
» recherchent avec avidité ,
» plus précieuſes au luxe de la
» Leur débit offre un gain plus
» rable , & fait aujourd'hui la
» favorite des Contrebandiers.
» ploient toute leur adreſſe à é
» ſaiſie , ſoit en corrompant les
» ſés des douanes , ſoit en tromp
» vigilance par des ruſes ſi bie
» binées , qu'il eſt difficile qu'
» réuſſiſſent pas. Plus les riſqu
» grands , plus on deſire ces
» dont on apprécie la valeur, m
» leur qualité, que par la difficul
» avoir. Nos femmes même ,
» toute leur raiſon , ne peuve
» ter à la contagion de l'exem

: guinée. En général, on peut éva-
r ce bénéfice à cinquante pour cent
ınd on veut le faire ſûrement, &
:ent pour cent, quand on y met
ins de prudence.
Ceux qui craignent les riſques, font
ırer les marchandiſes qu'ils en-
ient en fraude ; & c'eſt ordinaire-
nt à Calais, à Boulogne, à Dun-
rque ou à Dieppe, que ſe pren-
nt ces aſſurances. Le prix ordinaire
de dix, douze ou quinze pour
nt. On eſt obligé de rendre à Lon-
:s, dans un endroit indiqué, les
)ffes aſſurées ; & pour cet effet, ou
n s'entend avec les Douaniers des
ırts, ou l'on fait marché avec le
ıpitaine du vaiſſeau, qui s'oblige de
s remettre au lieu de leur deſtina-
)n : ce ſont ſur-tout les Paquebots
ıi prennent ces ſortes d'engage-
ens ; & quand les Viſiteurs des cô-
s viennent, à quelques lieues du
)rt, s'emparer du bâtiment pour
npêcher que rien n'en ſorte avant
n arrivée en Angleterre, le Capi-
ine les gagne par argent, ou endort
ur vigilance à force de biere ou de
ıum. Si le vaiſſeau arrive au port

» avec toute ſa cargaiſon, le Douanier, » qui eſt prévenu, vient, avec ſes Pré- » poſés, faire ſa viſite. Il ſe charge lui- » même d'examiner tous les balots, » pour leſquels on auroit à craindre » trop d'exactitude, & laiſſe à ſes Com- » mis ceux qui n'ont rien à redouter.

» Quand ce ſont des vins ou des » eaux-de-vie qu'on ſe propoſe de » faire paſſer, on profite du tems » où les Employés ſont endormis; & » l'on débarque les tonneaux à quel- » ques lieues du port, par le moyen » d'une chaloupe qui les tranſporte aux » endroits de la côte, d'où le Douanier » a ſoin décarter les ſurveillans. Arrivés » à Londres, tous ces effets ſe mettent » en dépôt dans les hôtels des Ambaſſa- » deurs, ou dans les maiſons des Mem- » bres du Parlement, où les Commis » n'ont pas droit de faire la viſite. Les » Officiers de ces maiſons les y reçoi- » vent, les cachent, & ſont largement » récompenſés.

» Les droits exceſſifs que nous met- » tons ſur les marchandiſes étrangeres, » ſont, pour les Contrebandiers, un » motif puiſſant qui les rend actifs, en- » treprenans & même audacieux. Les » riſques qu'ils courent, ne balancent

t les gains qu'ils enviſagent. Les leur paroiſſent certains, les au- douteux. Il y a d'ailleurs tant de intéreſſés à ce qu'ils réuſſiſſent, eſt preſque impoſſible qu'ils uent. Toute augmentation de ts eſt toujours l'occaſion d'une ientation de contrebande.

les Anglois ne peuvent proſ- entiérement ce commerce illi- , ils font du moins tout ce qu'ils vent pour le réprimer. Ils ont éta- es vaiſſeaux pour courir ſur les lopes ; & c'eſt ſur-tout contre e de France, qu'ils ont porté leurs efforts. Pour la contre- le de terre, il y a, dans les villes, Commis qui ont droit d'entrer les maiſons, de les viſiter, d'ar- r, même dans les rues, les por- s de paquets ſuſpects. La confiſ- n de la marchandiſe prohibée n'eſt la ſeule peine qu'encoure le Dé- ant ; il eſt encore condamné à er une forte amende. La rigueur pas moins grande contre un Ca- ine de vaiſſeau, dont, outre l'a- nde, on confiſque le bâtiment & e la cargaiſon.

Mais ſi le bien public rend néceſſai-

» grandeur du bénéfice. Tout eſt
» ture, tout eſt entrepôt pour cett
» pèce de commerce. La Petite iſl
» Man en eſt le magaſin le plus ſi
» le comptoir le plus commode.
» parle ici de reprendre l'ancien p
» de réunir cette ſouveraineté au
» maine de la Couronne. Elle avoi
» donnée par Henri IV au Lord Star
» dont les héritiers, confirmés
» cette donation par les ſucceſſeu
» ce Monarque, ont conſtammen
» fuſé d'en traiter avec les Rois d
» gleterre aux conditions les plus a
» tageuſes ; mais on eſpere que le
» d'Athol, à qui cette principauté
» partient par ſon mariage avec l'h
» tiere du Comte de Derby, ſe re
» moins difficile, & que le marc

» Cette Iſle, indépendante de l'em-
» pire Britannique & de l'autorité de
» nos Cours de Juſtice, offre un aſyle
» inviolable aux Banqueroutiers, un
» refuge aſſuré aux Criminels, & eſt
» comme le dépôt de tout le commerce
» illicite & furtif des trois royaumes.
» Son climat eſt froid; les brouillards
» de la mer en font un ſéjour très-mal
» ſain; ſon ſol, qui peut à peine four-
» nir à ſes Habitans leur ſubſiſtance, ne
» produit aucun objet de trafic, & ce-
» pendant c'eſt le trafic qui la rend vi-
» vante & peuplée. Toutes les côtes de la
» Grande-Bretagne ſont abondamment
» approviſionnées de vin, d'eau-de-vie,
» de porcelaine, de tabac, de ſucre, de
» toile & de toutes ſortes de marchandi-
» ſes apportées de France, d'Eſpagne,
» de Hollande, d'Hambourg, de Dane-
» marck, de Suede & de vos Colonies
» par ces Inſulaires, qui les amenent
» pendant la nuit, ou à la faveur des
» tempêtes dont ils ſont fréquemment
» environnés.

» L'iſle de Man, ſituée au Nord de
» l'Angleterre, a eu quelque tems le ti-
» tre de royaume. Ses Habitans parlent
» une langue, ont des loix, des coutu-

» Les mêmes vues qui ont p
» Gouvernement à traiter de la r
» de cette ſouveraineté, ont fait
» divers réglemens qui tendent
» favoriſer de plus en plus notre n
» On a ſupprimé les droits de
» qui ſe levoient ſur les march
» fabriquées dans le royaume, &
» productions naturelles. On a i
» à nos Colonies de l'Amériqu
» berté d'avoir certaines manufa
» pour conſerver aux Anglois d'
» le bénéfice de la main d'œuvr
» nos guerres avec la France,
» premiers ſoins du miniſtere
» mettre nos Commerçans à l'
» vos Armateurs. Il eſt établi
» nous, que ſi un vaiſſeau ch
» marchandiſes qui ont payé les

» Un Négociant dont la fortune n'a » pas ſecondé les ſoins, & qui ſe trouve » hors d'état de ſatisfaire à ſes Créan- » ciers, après les avoir informés de ſa » faillite, produit ſes livres, ſes pa- » piers, ſes billets, montre un état fi- » dèle de ſes biens, de ſes affaires, non- » ſeulement n'eſt point mis en priſon; » mais reçoit au contraire cinq pour » cent de la valeur de ſes effets, juſqu'à » la concurrence de deux cens livres » ſterlings. En vertu de cet arrange- » ment, on lui donne une quittance; » & l'on ne peut plus uſer de la con- » trainte par corps. On ne connoît » point encore ici l'art d'arranger une « banqueroute frauduleuſe. Au moin- » dre ſoupçon de mauvaiſe foi, le pro- » cès s'inſtruit à la diligence du minif- » tere public; & les Créanciers ne ſe » trouvent point expoſés à doubler leur » perte, par la néceſſité de ſe rendre » parties.

» On contraint par corps pour la » dette la plus légere. Les loix ſont ſi » dures à cet égard, qu'un créancier » qui fait arrêter ſon débiteur, n'eſt pas » tenu de pourvoir à ſa ſubſiſtance. Il y » avoit anciennement des lieux privi-

» légiés, où l'on ſe réfugioit en cas
» d'inſolvabilité. L'encouragement que
» ces aſyles donnoient aux frippons,
» engagea le Parlement à les ſuppri-
» mer. Nous n'avons point de ce que
» vous appellez en France la Juſtice
» Conſulaire. Les débats qui ſurvien-
» nent pour affaire de commerce, ſe
» diſcutent devant les Cours ordinai-
» res ; mais les procédures ſont beau-
» coup plus courtes quand il s'agit de
» Lettres de Change & de Billets à
» Ordre.

» Le Marchand Anglois eſt dans
» l'uſage de faire une remiſe de vingt
» pour cent à ceux qui achetent en
» gros & argent comptant : ſi vous
» prenez cent livres de ſucre, vous
» n'en payez que quatre-vingt. On ne
» peut d'ailleurs rien voir de plus hon-
» nête, qu'un Boutiquier de Londres :
» vous n'achetez pas pour un ſchel-
» ling, qu'il ne vous offre d'envoyer
» chez vous ce qu'il vous a vendu. Son
» amour pour le gain eſt le principe de
» cette affabilité, qui le rend poli & pré-
» venant même envers les Domeſti-
» ques. Il eſpere qu'en leur faiſant des
» careſſes & même des préſens, il

» gagnera la confiance des Maîtres.
» Mais autant il paroît ſouple & com-
» plaiſant lorſqu'il travaille à ſa fortune,
» autant, quand elle eſt faite, il oublie &
» foule aux pieds les regles de la ſubor-
» dination & de la bienſéance. Cette
» arrogance a pour principe le droit de
» propriété que donne la conſtitution
» du pays.

» L'aſſiduité du Négociant lui rend
» aiſées les entrepriſes les plus difficiles; & ſa conſtance au travail lui
» applanit tous les obſtacles. Il n'eſt cependant pas ennemi du plaiſir : il jouit
» de tous ceux de l'aiſance, & n'écarte
» que ceux de la frivolité & du faſte. Ses
» amis, ſa famille, voilà, à peu-près, le
» cercle où ſe trouvent ſes amuſemens.
» Ce n'eſt pas chez le Marchand de la Ci-
» té, qu'on rencontre, ou des Hiſtrions
» qui ſe croient ſes égaux, ou des
» Grands qui le mépriſent. Sa fortune
» eſt toujours au-deſſus de ſes entrepri-
» ſes, parce que ſes deſirs ſont toujours
» au-deſſous de ſes richeſſes. Il eſt géné-
» reux par ſentiment, économe par
» principe, jamais libéral par orgueil,
» ni prodigue par inconſidération. Il eſt
franc, vrai, honnête, ennemi de la

» difficulté, plus ennemi de la fraude ;
» ne faiſant acception de perſonne, tou-
» jours fidèle à ſa parole ; & c'eſt parce
» que notre commerce a ſu ſe défendre
» de la corruption des autres Etats, que
» ſa proſpérité ſe ſoutient.

» Cette proſpérité s'annonce par l'o-
» pulence des Négocians, par la rapidi-
» té, par l'immenſité des fortunes, com-
» parables à celles que procure ailleurs
» le maniement des deniers publics. Ces
» richeſſes operent en Angleterre, ce
» que font parmi vous les tréſors amaſ-
» ſés en finance : ou elles relevent les
» anciennes maiſons, en y apportant
» des biens immenſes avec des parens
» embarraſſans ; ou elles en forment de
» nouvelles, qui, à peine nées, veulent
» aller de pair avec les anciennes. D'ail-
» leurs l'économie qu'impoſe le com-
» merce, les ſoins qu'il demande, les
» dangers qui l'environnent, inſpirent
» des principes auſſi favorables à une
» maiſon naiſſante, qu'eſt dangereux
» l'eſprit diſſipateur & faſtueux des en-
» fans de vos Publicains.

» Chaque Banquier, chaque Négo-
» ciant a communément un Aſſocié,
» dont l'unique fonction eſt de tenir les

» livres & les écritures. Ils ont auſſi des » Eleves qui, ſous le nom d'Apprentifs, » paſſent ſept ans dans cette eſpece de » noviciat. On le commence, pour l'or- » dinaire, à quatorze ans ; & on le fi- » nit à l'âge de vingt & un, qui, pour » tous les états, eſt en Angleterre le » terme de la minorité. Les autres ap- » prentiſſages ne peuvent pas durer » moins ; & tous ces Eleves forment » dans Londres un corps nombreux, » qui a tenu ſon coin dans toutes les » révolutions. Ils ſont le ſecond Ordre » dans une ville, où le premier eſt com- » poſé de Marchands & d'Artiſans par- » tagés en communautés, & munis de » privileges. Ces corporations ont cha- » cune des Officiers annuels, pris dans » le corps dont ils maintiennent la po- » lice ».

Les approches de notre dîner nous firent changer de converſation, & mirent fin à notre promenade.

Je ſuis, &c.

A Londres, ce 20 Septembre 1755.

LETTRE CCXXVI.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

NOUS entrâmes dans une auberge voiſine du parc, où l'on nous ſervit un dîner à l'Angloiſe. Malgré tout ce qu'on a pu vous dire de l'excellente qualité de la viande de ce pays, je ne lui trouve ni la fermeté, ni la fineſſe, ni le ſuc de celle de France. Le veau eſt moins fait & moins délicat : le bœuf & le mouton dégoûtent par trop de graiſſe. Les Anglois commencent déjà à s'éloigner un peu de cette ſimplicité, & à ſe nourrir à la Françoiſe. On obſerve même, dans quelques maiſons, l'ordre des ſervices ; & tous les termes de la cuiſine Angloiſe ſont aujourd'hui tirés de notre langue. On vous a dit que ces Inſulaires ne mangent ni ſoupe ni bouilli : il eſt vrai qu'on en ſert peu dans les petits ménages ; mais j'en ai vu dans toutes les bonnes maiſons. On en fait même parmi le peuple pour les Malades ou pour les Etrangers qui ne ſauroient s'en paſſer. Mais le bœuf, totalement

ouillé de ſes ſucs, ne paroît jamais
a table. Celui qui ſert de bouilli, ne
: ſur le feu, que le tems néceſſaire
r le cuire; & l'on en jette le bouil-
Si on l'y laiſſoit plus long-tems,
ouillon pourroit ſervir; mais la
de ne ſeroit pas mangeable. La
r étant moins compacte, moins ſo-
, moins ſucculente qu'en France, il
opter entre le bon bœuf ou la
ne ſoupe, & ſe réſoudre à perdre
viande ou le bouillon. La volaille
auſſi d'une qualité très inférieure à
ôtre.
e pain qui ſe fait à Londres eſt bon
élicat. Les Anglois ont imaginé les
iers d'uſer de la levure de biere au
de levain. Le beurre & le thé dont
nt leur déjeûné ordinaire, occa-
nt plus de conſommation de pain
leurs autres repas. La quantité
n François en mange chaque jour,
roit ſuffire à quatre Anglois. Ces
ne vivent preſque que de viande.
œuf eſt leur nourriture la plus or-
ire; & ils l'eſtiment à proportion
graiſſe dont il eſt chargé. D'après
oût national, les Médecins regar-
le pain comme le moins digeſtif de

tous les alimens. C'eſt ce qui met ces Inſulaires en état d'exporter cette prodigieuſe quantité de froment, qui prouve moins la ſurabondance, que le défaut de conſommation. Auſſi la cherté du grain fait-elle ordinairement peu de ſenſation, même parmi le peuple, qui ſe paſſe plus aiſément de pain que des autres denrées; & ſi quelquefois elle excite des clameurs, jamais elle ne cauſe de famine. Le Parlement ne s'en occupe que ſur de longues & vives inſtances de la part de la populace ameutée; & toutes les meſures qu'il prend à cet égard, ſe réduiſent à fermer les ports au bled du pays, & à les ouvrir pour quelques mois aux grains étrangers.

Le pain vaut à Londres ſix ſols la livre, la viande dix ſols, le lard vingt, le beurre vingt-ſix, &c.; mais cette cherté eſt moins l'effet de la diſette des vivres, que de l'abondance de l'argent, de ſa prodigieuſe circulation, de l'énormité des impôts, & de l'avarice des monopoleurs. Les Anglois, qui murmurent du prix exceſſif des denrées, ſeroient les premiers à crier à la tyrannie, ſi le miniſtere entreprenoit de limiter le gain des marchands, en les aſ-

ſujettiſſant à une police rigoureuſe, qui réprimeroit leurs vexations.

Les Artiſans de Londres, plus réglés dans leur conduite, & ſe faiſant mieux payer que ceux de Paris, ſeroient auſſi beaucoup plus riches, ſi les vivres étoient moins chers. Ils ſont d'ailleurs mieux vêtus, ſe nourriſſent mieux & multiplient d'avantage. Ainſi, s'ils gagnent plus, ils dépenſent à proportion. Il eſt d'uſage parmi eux, comme dans les autres claſſes de Citoyens, de prendre du thé deux fois le jour avec de petites tranches de pain fort minces, entre leſquelles ils étendent du beurre frais. Ce goût eſt ſi généralement répandu dans les trois royaumes, qu'on ne peut, pour ainſi dire, plus louer un vallet de charrue, ſans convenir avec lui, qu'il aura ſon thé matin & ſoir, à moins qu'ils n'aime mieux le recevoir en argent.

Ce fut en 1666, que les Lords Arlington & Oſſory introduiſirent cette boiſſon en Angleterre. Ils apporterent du thé d'Hollande; & leurs femmes le trouverent délicieux. C'étoit une nouveauté; toutes les autres les imiterent. On vendoit alors trois guinées la livre

de thé, qui ne coûtoit aux Hollandois qu'une piſtole. Ce breuvage devint ſi commun, qu'on en fit une branche de commerce. La Compagnie des Indes en acheta à la Chine même, d'où la Hollande le tiroit par Batavia. Les Chinois voyant la grande conſommation qui s'en fait aujourd'hui en Europe, prennent moins de précaution pour empêcher qu'il ne s'y mêle d'autres herbes, & ne l'épluchent avec ſoin, que pour l'Empereur & les Seigneurs du pays. Le thé commun de la Compagnie coûte à Londres neuf francs la livre. Il s'en conſomme plus en Angleterre & en Hollande, que dans le reſte de l'Europe, peut-être même que dans toute la Chine, quoique, comme je l'ai dit, pluſieurs Domeſtiques le prennent en argent.

Leurs gages ſont au moins le double de ce que les nôtres gagnent en France. On paie une Servante ordinaire cinquante écus, & une cuiſiniere médiocre douze guinées. Les Anglois, à qui toute ſorte de dépendance eſt inſupportable, ſont les gens les moins propres que je connoiſſe pour le ſervice: auſſi leurs valets ont-ils l'air gauche

& les manieres mauſſades. On tire mieux parti des Etrangers, & ſpécialement des François, qui ſont fort nombreux dans ce pays, où l'on ſe plait à parler notre langue, à imiter nos mœurs, à copier nos uſages. La préférence que leur donnent ces Inſulaires, fait naître de petites guerres, dont retentiſſent, de tems en tems, les papiers publics. On lit, quelques fois, dans les gazettes, des rendez-vous indiqués aux Domeſtiques nationaux par leurs camades, pour concerter les moyens d'obliger leurs Maîtres de chaſſer les Valets étrangers. Il faut toute la prudence d'un Juge de Paix, pour diſſiper ces eſpeces de conjurations.

L'aſſiduité, les attentions, la propreté, le travail, ſont les vertus que les Anglois exigent principalement de ceux qui les ſervent; la propreté ſur-tout, parce qu'elle caractériſe à la fois la richeſſe de la Nation, & l'aiſance du Citoyen. La vaiſſelle, les meubles, les appartemens, les portes, les eſcaliers ſont chaque jour lavés, écurés, nettoyés, frottés; & toutes les pieces de la maiſon ont des tapis pour recevoir la boue qu'on apporte du dehors.

Le grand défaut que les Etrangers reprochent aux Domeſtiques Anglois, & ſinguliérement aux gens de livrée, eſt cette avidité qui met à contribution tous ceux qui ſont reçus à la table de leurs Maîtres. Vous ſavez qu'en Angleterre on ne va dîner nulle part, chez ſes amis même, chez ſes parens, ſans donner aux Gens, en ſortant, plus ou moins d'argent, ſuivant la bonté du dîner, ou la qualité de celui qui traite. Vous les voyez tous rangés en haie ſur votre paſſage, depuis le Maître-d'Hôtel juſqu'aux valets de cuiſine, tendre la main d'un air auſſi délibéré que dans une auberge, & attendre que vous les gratifiez, chacun ſelon ſon rang, ou la réputation que vous voulez vous faire de généroſité ou d'opulence. Quelque forts que ſoient leurs gages, ils ſont encore au-deſſous de ce caſuel journalier (1).

Tandis que vous diſtribuez vos libéralités, le Maître de la maiſon qui vous reconduit, tourne la tête à chaque fois, comme s'il rougiſſoit de vous voir

(1) L'uſage de donner de l'argent aux Domeſtiques eſt aboli depuis le retour du Voyageur.

payer le repas que vous venez de prendre. Un Officier qui dînoit ſouvent chez un Miniſtre dont les Gens le mettoient ainſi à contribution, lui demanda un jour le nom de tous ſes Valets. « Pourquoi cela, dit le Miniſtre ? C'eſt, reprit l'Officier, que n'étant pas en état de payer pour tous les repas que je prends chez Votre Excellence, je veux me ſouvenir de ces Meſſieurs dans mon teſtament ». Le moins qu'on puiſſe leur donner, s'ils ſont une douzaine, c'eſt une guinée, tandis que pour ſix francs à l'auberge, on fait pour le moins auſſi bonne chere. Il y a même à Londres des tables d'hôte, où l'on vit très-bien pour trente ou quarante ſous, ſans le vin.

On a publié des écrits très-ſérieux pour & contre une coutume, qui, n'étant pratiquée par aucune autre Nation, attire aux Anglois des railleries de la part de tous les Peuples de l'Europe, & gêne la communication entre les amis, en l'aſſujettiſſant à un impôt ſouvent très-onéreux. Les uns ſentant le ridicule de cet uſage, ſont convenus d'augmenter les gages de leurs Gens, pour les empêcher de mettre à contribution leurs hôtes & leurs convives ;

les autres ſachant qu'il ſe formoit une ligue pour abolir cette pratique, ont déclaré publiquement, que s'il ſe trouvoit des Valets qui refuſaſſent de recevoir des généroſités de leur part, ils regarderoient ce refus comme une inſulte que leur Maître chercheroit à leur faire, & ne mettroient plus les pieds dans la maiſon. « On eſt du moins ſûr, diſent-» ils, qu'en conſervant cette coutume, » toute l'attention des Domeſtiques en » Angleterre ſe porte ſur les Etrangers, » & que les Valets ne les font pas lan-» guir éternellement, comme en Fran-» ce, après un verre ou une aſſiette ».

Un uſage que les Anglois feroient bien d'abandonner, c'eſt celui de renvoyer leurs femmes vers la fin du repas. Elles paſſent dans une autre piece pour cauſer, jouer, prendre du thé, tandis que les hommes boivent, fument, & s'enivrent entre eux de vin, de tabac & de liqueurs. Elles ſont à peine ſorties, qu'on ôte le couvert & la nape; on apporte des bouteilles, des verres, des pipes, & quelquefois des pots-de-chambre. On boit à la ſanté des femmes de la ville, au tein de celle-ci, aux beaux yeux de celle-là, au pied, à la gorge, &c; laides & jolies, Angloiſes, Etrangeres,

toutes ſont également célébrées ; & cet exercice dure juſqu'à la nuit. On va enſuite retrouver les Dames, prendre avec elles le thé ou le café, faire leur partie & ſouper : car ici on boit & mange continuellement.

L'Anglois ne s'éloigne de la compagnie des femmes, que parce qu'il ne croit rien trouver en elles qui ſoit capable d'amuſer ſon eſprit. Il préfere le plaiſir de boire dans un cabaret, à celui de cauſer avec elles dans un cercle. S'il devient amoureux, c'eſt avec violence ; mais il ne demande que des jouiſſances aiſées ; & ce n'eſt pas à des ſoins qu'il veut devoir les faveurs. Ses bonnes fortunes ſont celles qui lui coûtent le moins ; il ne connoît point de milieu entre une entiere familiarité & un reſpectueux ſilence.

De leur côté, les Angloiſes ſont plus tendres que paſſionnées, & inſpirent plus le ſentiment, qu'elles n'allument les deſirs. C'eſt peu les connoître, que de chercher auprès d'elles d'autres plaiſirs que ceux du cœur ; & lorſqu'elles ſe livrent à celui des ſens, c'eſt preſque toujours ſans le partager. L'intérêt, même parmi cette eſpece

de créatures dont l'état eſt d'être complaiſantes & de mettre à prix leurs faveurs, ne les rend ni plus vives, ni plus ſenſibles ; & ce n'eſt qu'au défaut des Courtiſannes Françoiſes ou Italiennes, que celles de Londres ſont admiſes dans les orgies.

Le ſexe, qui d'abord eſt fort réſervé, ſe familiariſe inſenſiblement, & en vient juſqu'au badinage. Le grand agrément que je lui trouve, c'eſt une modeſtie, une timidité qui le fait rougir & baiſſer les yeux à chaque parole. Les Angloiſes ſont douces, franches, naïves, & en général un peu pareſſeuſes ; mais les maris n'exigent pas qu'elles travaillent. Auſſi s'ennuient-elles aiſément ; & cette inaction les rend curieuſes, avides de prédictions & crédules à l'excès. Elles n'en ſont cependant ni moins jalouſes de plaire à leurs époux, ni moins attachées à l'éducation de leurs filles. Une jeune perſonne accompagne ſa mere, va par-tout avec elle ; & on lui fait goûter, par degrés, tous les plaiſirs de la ſociété. Si ſon cœur devient ſenſible, la mere eſt communément ſa premiere confidente. Rarement on conſulte l'intérêt, lorſqu'il s'agit de

lui donner un mari ; & le flambeau de l'Hymen eſt preſque toujours allumé par celui de l'Amour.

Chaque Nation veut dans les femmes une beauté particuliere. Une peau fine & très-blanche, des couleurs tendres & légeres, de la fraîcheur dans le teint, un embonpoint ſeulement de ſanté, un viſage plus ovale que rond, un nez un peu alongé, mais d'une belle forme, aſſez comme l'antique, des yeux grands, moins vifs que touchans, plus intéreſſans que ſpirituels, une bouche gracieuſe ſans ſourire, d'un tour même un peu boudeur, qui lui donne à la fois de la dignité & un air voluptueux, des cheveux propres, mais ſans poudre, une taille avantageuſe & droite, le cou long & dégagé, les épaules quarrées & plates, la gorge ſaillante, des mains preſque toujours un peu maigres, voilà ce qu'on trouve de beau dans les Angloiſes. On peut dire, en général, qu'elles ont peu de phyſionomie, & preſque toutes m'ont paru avoir la même coupe de viſage.

On leur reproche de ne prendre aucun ſoin de leurs dents ; ce qui eſt d'autant plus condamnable, qu'elles

mangent peu de pain & beaucoup de viande. Elles aiment à ſe couvrir le viſage de mouches ; & les plus vieilles ne ſont pas les moins attachées à cette mode. Elles n'ont pas encore appris des Françoiſes l'art de déguiſer la nature au point de la rendre méconnoiſſable par le fard & le vermillon. Adiſſon leur reprochoit d'avoir emprunté de nos Dames la coutume de s'habiller en homme. Il eſt vrai que dans la belle ſaiſon, elles renoncent aux parures de leur ſexe, & ne conſervent de leur vêtement naturel, que ce qu'elles croient ne pouvoir abandonner ſans renoncer à la modeſtie. L'habit d'homme leur paroît plus commode pour la campagne, & moins embarraſſant pour monter à cheval. Elles ſavent d'ailleurs que pour peu qu'une femme ſoit bien faite, elle a, ſous cet habillement, quelque choſe de piquant, qu'elles ne veulent pas négliger.

A la chûte du jour on voit les Filles de Joie garnir les trotoirs des grandes rues de Londres, la plupart fort honnêtement miſes. Les boutiques à biere leur ſervent de réfuge & d'attelier dans un arriere cabinet conſacré à leur exer-

. Souvent elles attaquent en plein
r les paſſans, ſur-tout les Etrangers,
e cachent ſi peu, que l'on débite
liquement la liſte de celles qui font
nétier avec le plus de diſtinction,
y lit leurs noms, leurs adreſſes, &
détails les plus précis ſur leur figure,
taille, & les talens qu'elles ſavent
ieux faire valoir. Ce catalogue ſe
ouvelle chaque année, & ſe vend à
trée des ſpectacles, avec le nom de
iteur au frontiſpice.
Ce qu'on appelle *Bagnos* en Angle-
e, ſont des endroits où l'on arrange
parties de débauche, ſoit avec les
mes publiques, ſoit avec celles qui
ont les mœurs, ſans en avoir tout-
it le renom. Ces lieux ſont auſſi d'un
nd ſecours pour les Amans gênés
contraints. La Maîtreſſe s'y rend
c myſtère à l'inſu de ſes parens ou
ſon mari; & là, dans le plus grand
et, elle peut ſe livrer à toute ſa ten-
ſe, ſans craindre ni curioſité, ni in-
rétion. Les chambres occupées ſont
lement reſpectées, & par les gens de
naiſon, & par ceux du dehors. On y
t; on y mange; on y couche même;
jamais le Maître du Bagnos ne ſe

plaint d'un trop long ſéjour, pc
qu'on paie bien tout ce qu'il fo
Le prix de la chambre, du lit
bain eſt fixé ; mais celui de la b
chere & du vin eſt arbitraire ; i
donner tout ce qu'on demande. Cl
Bagnos a un certain nombre de
dont il peut diſpoſer. Des Valets
les chercher, & les prennent de
de la taille, de la couleur, de la fi
& de la Nation qu'on les deſire
il en eſt de tous les pays, dont
vent le nom & la demeure. Si
qu'on amene ne conviennent
on paie la chaiſe-à-porteurs ; &
renvoie. D'autres leur ſuccèden
peuvent être renvoyées de même
que ces petites humiliations occ
nent le moindre murmure. On ſ
qu'on donne à celles qu'on retier
Meſſager eſt convenu de prix avec
le Maître de la maiſon n'a rien à y
& ne ſe mêle point de ces ſor
marchés. Si la propoſition ne pla
à la Demoiſelle, ou même ſi qu
choſe la rebute dans celui pour
on la fait venir, elle a égalemen
berté de ſe retirer ſans qu'on puiſſ
de violence à ſon égard. On s'ex

roit à de mauvaiſes affaires, ſi on ſe permettoit la moindre inſulte.

Quoiqu'en général, les filles publiques paroiſſent inquiéter aſſez peu la Police de Londres, cependant les Magiſtrats ſont attentifs à ce qui ſe paſſe dans les Bagnos; & il y a peu de jours qu'un propriétaire d'une de ces maiſons fut mis au carcan, pour avoir ſouffert des ſcènes trop ſcandaleuſes. Les Anglois ont une façon ſinguliere de punir les femmes qui donnent dans ces excès. Ils les attachent ſur une chaiſe à bras, placée à l'extrêmité d'une ſolive, ſur un pivot en forme de baſcule, & les plongent pluſieurs fois dans l'eau pour amortir en elles les feux trop violens de la concupiſcence.

On remarque à l'honneur de la Cité de Londres, qu'elle n'a jamais permis, dans ſon diſtrict, l'établiſſement de ces lieux de débauche, tandis que dans le quartier de Weſtminſter, où ſéjourne la Cour, on en compte juſqu'à dix ſur une ſeule paroiſſe. Avant Henri VIII, il y avoit déjà des maiſons de cette eſpece, appellées Etuves publiques. Ce Monarque les abolit, ordonnant que les femmes de mauvaiſes mœurs fuſſent privées

des ſacremens pendant leur vie, & de la ſépulture après leur mort. Ces étuves appartenoient anciennement au Lord-Maire qui les donnoit à ferme à des matrônes. Ces mêmes lieux avoient des marques qui les faiſoient reconnoître : c'étoient des figures peintes ſur le mur, telles qu'une cloche, des clefs en ſautoir, un chapeau de cardinal, &c.

Les filles entretenues n'ont jamais été auſſi nombreuſes en Angleterre, ni la débauche montée ſur un ton auſſi ruineux qu'elles le ſont préſentement Les gens du grand monde ſe piquent de ne point vivre avec leurs femmes ; & l'on ne veut voir ſes maîtreſſes que dans des palais. Celles-ci dédaignent tout autre ſpectacle que l'opéra, & n'y paroiſſent qu'en grande loge. Leurs équipages ſont leſtes & brillans ; on les diſtingue à l'élégance, à la richeſſe de leur train & de leur parure. Une d'entre elles eut, au commencement de l'hvier, un petit rhume qui l'empêcha de voir le monde. On compta ſur la liſte de ſon portier, en un ſeul jour, ſix Pairs du royaume, & autant de Membres de la Chambre des Communes qui s'y étoient fait écrire. Une autre a depuis peu introduit

roduit la mode de ſe faire apporter le hé au ſpectacle. Cette innovation auſa d'abord une petite rumeur, qui ut bientôt étouffée par des applaudiſſenens; & l'on s'y eſt enfin accoutumé. Cette même fille deſira de manger des raiſes au mois de Février; il ne s'en rouva que chez un jardinier qui poſédoit d'excellentes ſerres chaudes; nais il n'y en avoit que pour un petit panier dont on demanda vingt guinées. On les donna ſur le champ pour ſatisfaire la belle Miſs; & ce fait fut auſſitôt rendu public par la voie des gazettes. Lorſqu'elle va ſe promener au parc Saint-James, elle eſt toujours parée comme une des premières Princeſſes de l'Europe.

Le frein de la décence empêche rarement un Anglois de ſuivre ſes caprices, même dans les engagemens les plus ſacrés. Un Maître épouſe ſa ſervante; la fille d'un Duc devient la femme d'un ſimple ſoldat, ſans reſpect pour les bienſéances, ſans que perſonne en paroiſſe ſurpris. L'hiſtoire d'Angleterre offre une foule d'exemples auſſi illuſtres qu'nombreux, d'alliances peu aſſorties, contractées dans un âge mûr & à l'abri

de la ſéduction. Les jeunes gens qui ont encore leurs peres & leurs meres, ne peuvent ſe marier ſans leur agrément; mais on y ſupplée par la clandeſtinité, en bravant les loix qui la réprouvent. Ces loix, qui ſont à peu près les mêmes qu'en France, n'exiſtent que depuis l'année derniere; encore ne regardent-elles ni l'Ecoſſe, ni les Quakers, ni la famille royale, ni les Juifs. Juſques-là rien n'avoit gêné les mariages clandeſtins. Une fille engageoit, par ſes careſſes, ſon amant à dire qu'il la choiſiſſoit pour ſa femme; & un Miniſtre évangélique, gagné par argent, ſe trouvoit à point nommé, pour ſerrer dans le moment ces indignes nœuds. Lorſqu'elle ne pouvoit rien par ſes ſollicitations ou par ſes charmes, elle avoit une autre reſſource; c'étoit d'enivrer ſon Amant, qui, en ſe levant, ſe trouvoit quelquefois le mari de la perſonne qu'il mépriſoit le plus. Un Prêtre avoit mis ſur ſa fenêtre cet écriteau: « Ici » l'on marie à bon marché ».

Ce ſont ces alliances frauduleuſes, qui viennent d'être proſcrites par un Bill du Parlement. Aujourd'hui il faut que la publication des bans précede

la célébration du mariage ; que cette célébration ſoit faite par un Prêtre, dans une égliſe ou une chapelle, à moins qu'on n'ait obtenu de l'Archevêque de Cantorbéry, comme Primat du royaume, de ſe marier en d'autres lieux. Au jour & à l'heure indiqués par le Miniſtre, les époux futurs ſe rendent à l'égliſe accompagnés des parens & des amis de la famille, & entourés, l'un de jeunes garçons, l'autre de jeunes filles. Arrivés dans la nef, le Fiancé ſe place à droite, & la Future ſe met à gauche. Le Miniſtre debout devant eux, leur fait une exhortation, qui roule ſur les devoirs & la ſainteté de cette union. Il finit par demander ſi l'on a connoiſſance de quelque empêchement qui puiſſe y mettre obſtacle. S'il ſe préſente des oppoſans, il faut, pour ſuſpendre la célébration, qu'ils dépoſent le montant des frais que cette oppoſition pourra occaſionner aux Mariés, ou qu'ils donnent caution pour cette ſomme ; & en cas de refus, le Miniſtre paſſe outre, & acheve la cérémonie. Ceux qui craignent quelque obſtacle, vont ſe marier dans les pays qui ne ſont point nommés dans le

trop orageuſe & le voyage en
trop long, c'eſt à l'iſle de Gue
que l'on donne communément
férence; & le port de Southam
celui où l'on s'embarque pou
nouvelle Cythère.

Dans la célébration des mari
dinaires, le Prêtre demande au
Epoux s'ils veulent mutuellem
de l'autre? Le Fiancé dit à la f
lui prenant la main: « je te choi
» ma femme, & promets de
» ſelon les Commandemens d
» juſqu'à la mort ». La Fiancée
autant; mais après la promeſſe
elle ajoute: & de t'obéir. Suit
monie de l'anneau, après laqu
Conjoints ſe mettent à genoux,
bénis par le Paſteur.

plaiſir & à la joie. A l'heure du coucher, les garçons ſe diſputent les jarretieres de la jeune épouſe & ſe les partagent. Les filles la deshabillent, & ont attention de jetter toutes les épingles qui lui ont ſervi, bien perſuadées que ſi elles en conſervoient une ou par imprudence ou par oubli, elles ne ſeroient pas mariées de l'année. Vient enſuite ce qu'on appelloit anciennement le chaudeau. C'eſt un compoſé de vin, de muſcade, de lait, d'œufs & de ſucre, qui ſe donne auſſi le lendemain aux nouveaux Epoux.

Pour qu'un mariage ſoit valide aujourd'hui en Angleterre, il faut que les Conjoints, habiles à contracter, s'engagent dans les formes & avec la ſolemnité requiſes par la loi. Les cauſes d'incapacité ſont la conſanguinité, l'affinité & les infirmités corporelles. Les unes & les autres rendent le mariage nul; mais cette nullité, pour avoir un effet civil, doit être prononcée par le Juge Eccléſiaſtique.

Autrefois on avoit fixé à quatorze ans pour les hommes, & à douze pour les femmes, l'âge où l'on pouvoit ſe marier; aujourd'hui la loi veut que l'homme & la femme aient au-delà de vingt

ans, à moins que les parens ne préſident à leur union ; car, dans ce cas, ils peuvent contracter à douze & à quatorze. Plus jeunes, quand même les autres conditions auroient été remplies, ils ſont en droit de demander le divorce.

Un Miniſtre qui marieroit avant l'âge requis, ſans le conſentement du Tuteur ou des Parens, & ſans publication de bans, ſeroit condamné à une forte amende. Un homme qui, ſans ce même conſentement, épouſeroit une fille au-deſſous de ſeize ans, ſeroit amendé de même, ou mis en priſon pour cinq ans, & les biens de la femme paſſeroient à ſon plus proche parent pendant la vie de ſon mari. Ce n'eſt que ſous ce regne, à cauſe des abus qui ſe commettoient, qu'on a établi la néceſſité abſolue du conſentement des parens, de la publication des bans, & de la célébration dans une égliſe. Les Anglois regardent ces nouveaux réglemens comme contraires à la population, parce qu'ils reſtreignent les mariages du peuple, & comme nuiſibles à la morale, parce qu'ils encouragent la débauche dans les deux ſexes.

Une fille qui devient mere, & veut

ſe débarraſſer de ſon enfant, ſe rend, quelques jours avant que de le mettre au monde, chez un Juge de paix, lui déclare ſon état, en accuſe qui elle veut; & le Juge fait venir l'Accuſé, qui quelquefois ne l'a jamais vue. On préſente à cette fille une bible; elle affirme ſon accuſation, & le prétendu pere, condamné à lui payer une certaine ſomme, eſt encore obligé de ſe charger de l'enfant, auquel il faut qu'il aſſure une ſubſiſtance honnête.

La ſingularité dont ſe piquent les Anglois, ſe fait remarquer par la maniere dont pluſieurs ſe marient. Un Négociant des Colonies écrivoit à ſon correſpondant de Londres: « attendu que » je ne trouve pas ici de parti qui me » convienne, ne manquez pas de m'en» voyer une femme avec les qualités & » la forme ſuivante. Une taille moyenne » & bien proportionnée, une phyſio» nomie agréable, un caractere doux, » une réputation ſans tache, une bonne » ſanté, une conſtitution aſſez forte » pour ſupporter le changement de cli» mat, afin de n'être pas bientôt obligé » d'en chercher une autre, ce qu'il faut » prévenir autant que faire ſe pourra,

» vu la grande diſtance & le danger des » mers. Quant à la dot, je n'en demande » point; j'exige ſeulement que la Future » ſoit d'une honnête famille, & n'ait » pas plus de vingt-cinq ans, ni moins » de vingt. Si elle arrive conditionnée » ainſi que ci-deſſus, avec la préſente » lettre endoſſée par vous, je m'oblige » de l'acquitter, & d'épouſer la por- » teuſe à quinze jours de vue ».

Le Correſpondant ayant rempli ſa commiſſion, écrivit à ſon ami : « en » conſéquence de vos ordres, je vous » envoie une fille de vingt-un ans, dans » la qualité, forme & condition, com- » me par ordre, ainſi qu'il conſte par » les atteſtations qu'elle produira ». Notre Américain ſe trouvant au débarquement du vaiſſeau, vit paroître une perſonne très-aimable, qui, l'ayant entendu nommer, lui dit : « Monſieur, » j'ai une lettre de change à laquelle » j'eſpere que vous ferez honneur ». Après avoir reconnu la ſignature, le Négociant répondit : « Je n'en ai jamais » laiſſé proteſter aucune ; je ne com- » mencerai pas par celle ci ».

Un riche particulier prit tout d'un coup la réſolution de ſe marier. Il fu-

moit alors, & voulut avoir le conſentement de la perſonne, avant que d'avoir fini ſa pipe. Il alla en conſéquence trouver une Demoiſelle, lui expliqua l'objet de ſa viſite, & la pria de lui donner, à l'inſtant même, une réponſe poſitive. Le parti convenoit à la fille; mais elle ne put ſe réſoudre à ſe décider ſi promptement. L'Anglois, qui ne vouloit pas de retard, alla chez une autre, qui accepta, ſans balancer, l'offre qu'il lui fit de ſa main; & l'hymen fut conclu avant que la pipe fût achevée. Le lendemain il reçut une lettre, par laquelle la premiere Demoiſelle agréoit, mais trop tard, ſa propoſition.

Les Juriſconſultes de ce pays regardent le mari & la femme comme ne faiſant plus, aux yeux de la loi, qu'une même perſonne. De cette indiviſibilité découlent les devoirs de l'épouſe envers le mari, ceux de l'époux envers ſa femme; l'autorité de l'un, la dépendance de l'autre. La loi rend l'homme maître abſolu du bien de ſa femme; il ne lui en doit aucun compte; pourvu qu'il lui fourniſſe le néceſſaire, conformément à ſon état & à ſon rang, il a

rempli ſes obligations. Dans le cas où il y manqueroit, les dettes que l'épouſe contracteroit pour ſe le procurer, il faudroit qu'il les payât, pourvu qu'elle ne l'eût pas quitté pour s'attacher à un autre. La polygamie eſt punie de mort dans le mari comme dans la femme; & les enfans ſont déclarés bâtards.

Si une femme eſt attaquée dans ſes biens ou injuriée dans ſa perſonne, c'eſt à ſon mari à en demander la réparation; c'eſt en ſon nom, & non en celui de ſon épouſe, qu'il intente le procès. Si l'un & l'autre commettent enſemble ou de concert quelque délit, il faut en excepter le meurtre & le crime de haute trahiſon, le mari ſeul eſt condamné & puni. L'impunité de la femme eſt une ſuite de la dépendance où elle eſt de ſon époux; car on préſume que c'eſt lui qui l'a forcée à ce crime. Il eſt même reſponſable des outrages qu'elle peut avoir commis de paroles ou de faits; & la réparation s'en pourſuit contre lui ſeul. Il eſt donc juſte qu'il ait le pouvoir de la retenir par la crainte, & de la châtier même

pour la corriger. La loi lui donne ce droit, & veut que la punition ſoit proportionnée au délit, telle, par exemple, que la priſon pour les fautes de peu de conſéquence ; & pour des cas plus graves, la fuſtigation. Depuis le regne de Charles II, les mœurs Angloiſes ont beaucoup perdu de leur ſévérité. La galanterie a rendu les hommes plus indulgens ; & s'ils n'ont pas renoncé au droit de châtier leurs épouſes, ils en ont ridiculiſé l'uſage ; de ſorte que le fouet n'eſt plus employé que parmi le peuple. Encore ſi le mari abuſe de ce droit, les autres femmes ne manquent guere de venger l'épouſe fuſtigée. On les voit parcourir les rues de Londres, portant attachée à une grande perche la figure du mari, ſurmontée de deux cornes, accompagnée d'un tambour, & ſuivie d'une nombreuſe populace, qui fait un charivari affreux avec des pincettes, des poëles, des chaudrons ; & la proceſſion arrivée devant ſa maiſon, on danſe à ſa porte le branle des Cocus.

Un mari & une femme une fois unis par les liens de l'hymen, ne peuvent faire entre eux aucun acte légal. L'é-

pouſe n'ayant rien en ſa puiſſance, n'a rien à donner à ſon époux; parce que ce dernier, à qui tout appartient, ne peut ſe faire ni vente, ni donation à ſoi-même. Il n'en eſt pas ainſi d'un legs par teſtament: comme ſon effet ne doit avoir lieu qu'après la déſunion des deux Conjoints, le ſurvivant a droit de la recueillir, parce qu'alors ſon exiſtence légale eſt ſéparée de celle du Teſtateur.

Un mari eſt obligé de reconnoître tous les enfans que ſa femme met au monde pendant qu'il eſt dans le royaume, quand même il prouveroit qu'il a été abſent des années entieres. Les Angloiſes ont encore le privilege de ne pouvoir être convaincues d'adultere, à moins qu'elles ne ſoient priſes ſur le fait de la maniere la moins équivoque. Mais il s'eſt trouvé des hommes qui, n'ayant pas les loix pour eux, ont eu recours à d'autres expédiens. Une femme ſe ſentant ſur le point de mourir, pria ſon mari de lui pardonner une faute qu'elle ne voulut avouer qu'après avoir obtenu l'aſſurance du pardon. Celui-ci la lui promit; & elle lui fit la confidence de pluſieurs infidélités. « Hélas, dit le » mari, vous n'avez pas lieu d'être plus

» contente de moi ; je vous promets » donc de ne conſerver aucun reſſenti- » ment de vos fautes, ſi vous voulez » bien vous-même à votre tour, me » pardonner le mal que je puis vous » avoir fait ». Elle y conſentit volontiers, auſſi ſurpriſe que ravie de l'excès de bonté de cet époux, qui lui apprit que s'étant apperçu de ſes galanteries, il l'avoit empoiſonnée, & qu'elle mouroit de ſa main.

Le mariage n'ôte point à la fille d'un Duc ou d'un Comte les honneurs de ſa naiſſance. Si elle épouſe un ſimple Ecuyer, elle conſerve le titre de Mylady avec ſon nom de baptême. Les veuves qui ſe remarient jouiſſent du même avantage; c'eſt ce qu'on appelle la Courtoiſie Angloiſe. Une Ducheſſe garde ſon titre & ſes honneurs. On l'appelle votre Grace, qui eſt la qualification réſervée aux Ducs, à leurs femmes, & aux Archevêques. Votre Seigneurie ou votre Grandeur eſt celle des Evêques, des Comtes & des autres Pairs. Vous voyez que l'étiquette & le cérémonial ſont plus compliqués en Angleterre, qu'on ne l'imagineroit d'une nation libre & philoſophe. Les Inférieurs y par-

lent preſque toujours à la troiſieme perſonne ; on y donne aux Eccléſiaſtiques *la Révérence* ; & le moindre petit Juge ſe fait appeller *votre Vénération*.

Les Gens d'Egliſe, depuis l'Evêque juſqu'au moindre Chapelain, donnent preſque tous dans le mariage. La femme du Miniſtre devant être, à bien des égards, le ſecond perſonnage de la paroiſſe, on forme ſa maiſon en conſéquence ; on éleve les Enfans d'une maniere proportionnée au revenu actuel ; en un mot, ſi le bénéfice rapporte deux ou trois cens guinées, on vit comme ſi l'on avoit les mêmes rentes en fonds de terre ; & le Paſteur ainſi monté venant à mourir, il ne reſte à ſes Enfans que des dettes, avec l'impuiſſance de gagner leur vie par le travail que le ſyſtême de leur éducation les a accoutumés à regarder comme au-deſſous d'eux. Dans ce déſaſtre, la condition des filles eſt la plus à plaindre. Ne pouvant ſe réſoudre à travailler, rougiſſant de mandier ou de ſervir, elles cherchent dans le libertinage une vie qui les en diſpenſe.

On croit que ces Demoiſelles fourniſſent principalement les bagnos &

les rues de Londres, malgré la quête qui ſe fait tous les ans pour ces malheureuſes orphelines. Elle ſe leve dans l'égliſe de Saint-Paul ſur les ames pieuſes ou curieuſes, qu'y attire un motet exécuté par tout ce que cette Capitale a de plus grands Muſiciens. Le chant eſt coupé par un ſermon, où l'on cherche à émouvoir la générosité des Spectateurs; & comme cette ſcene n'a lieu qu'une fois l'an, elle eſt ſuivie d'un monde prodigieux. Dès le matin, l'égliſe eſt barricadée de maniere, qu'on ne peut entrer qu'à la file entre de grandes poutres qu'on parcourt dans leur longueur, & à l'extrêmité deſquelles ſont placés des baſſins pour recevoir les aumônes qui ſe montent quelquefois à vingt mille guinées. Pluſieurs veuves & filles de Curés rentrent, par des mariages, dans l'etat où le ſort les a fait naître. Ces mariages ſont recommandés & encouragés par les riches propriétaires, qui ont des bénéfices à leur nomination.

La liberté qu'ont les Prêtres de ſe marier en Angleterre, & la deſtruction des Monaſteres n'ont pas peu contribué à la grande population de ce royau-

me. Ajoutez-y cette foule de François mécontens, qui s'y réfugiérent à la révocation de l'Edit de Nantes. A la fin du ſiecle paſſé la Grande-Bretagne ne renfermoit que cinq millions d'habitans ; aujourd'hui il paroit conſtant qu'elle en compte huit millions. Ses armées de terre n'ont jamais été nombreuſes ; & il eſt démontré que la guerre de mer eſt la moins deſtructive. D'ailleurs le ſoldat Anglois n'eſt pas forcément célibataire ; il peut ſe marier & laiſſer après lui des deſcendans qui rendent ſa perte inſenſible.

Si les mœurs Britanniques ne ſont plus auſſi ſimples, auſſi pures qu'elles l'étoient anciennement, l'altération qu'en a ſouffert la population n'a pas été générale : elle s'eſt fait plus ſentir dans les villes que dans les campagnes. Les Provinces étant moins corrompues, le luxe y eſt moins grand que dans la Capitale, & conſéquemment le peuple plus nombreux. Le nombre des enfans n'épouvante point les Anglois ; s'ils demeurent dans les villes, ils ont, pour aſſurer leur ſubſiſtance, la reſſource perpétuelle & sûre du commerce, & celle de l'agriculture, s'ils habitent les campagnes.

Une autre cauſe de cette population eſt l'uſage où ils ſont d'avoir à leur ſervice beaucoup plus de femmes que d'hommes, de ſouffrir & même de faciliter le mariage de leurs domeſtiques. Plus jaloux de procurer des Sujets à l'Etat, que d'imiter l'excès de notre luxe, vous ne voyez pas autour d'eux cette foule de valets d'une taille haute & choiſie, d'une parure recherchée, repouſſant avec inſolence l'humble Citoyen qui veut pénétrer juſqu'à leurs maîtres, riſquant audacieuſement, en une ſeule ſéance de jeu, leur ſalaire d'une année, & portés quelquefois à la fortune par la corruption & le crime, tandis que leurs peres, leurs freres, courbés ſous le poids des beſoins, tracent de pénibles ſillons, & n'ont pas même une portion ſuffiſante de ces moiſſons, que la terre n'accorde qu'à leur ſueur.

Je ſuis, &c.

A Londres, ce 24 Septembre, 1755.

NOTRE dîné finit à deux he
contre l'ordinaire des Anglois, c
mettent à table beaucoup plus
Nous vîmes, ce jour-là & les
ſuivans, les maiſons de Chelſea
Kenſington, d'Hamptoncourt, d
chemont & de Vindſor.

Chelſea, ainſi appellé d'un v
de ce nom eſt l'hôtel des Invalide
terre, comme Greenwich celui de
rins. Il fut commencé par Charle
continué par le Roi Jacques, & ac
par Guillaume III. C'eſt un très
édifice ſitué à deux milles de Lon
au milieu d'un parc qu'arroſe la Ta
La face du bâtiment qui regarde
viere, contient, d'un côté, une gr
ſalle, & de l'autre, une chapelle
un beau pavillon qui les ſépare. Le
valides, dont le nombre eſt de cin

miſes par ſemaine ; & chaque année tous les lits ſont renouvellés à neuf. La place de premiere Blanchiſſeuſe eſt un des poſtes les plus importans & des plus lucratifs de l'Hôtel. Outre ſon logement, & un bon équipage, elle a douze mille livres d'appointement, & le rembourſement de toutes ſes avances. Le Gouverneur & les autres Officiers occupent divers appartemens répandus dans le parc.

L'uniforme des Penſionnaires eſt un juſte au-corps rouge doublé de bleu. Ils dînent à midi, ſoupent à ſix heures, ſe retirent à neuf dans leurs chambres, & vont à la chapelle deux fois par jour. Ils mangent enſemble quatre à quatre dans la grande ſalle, & on leur fert à dîner pour les quatre, deux livres de pain, quatre livres de bœuf ou de mouton, & autant de pots de biere. A ſouper ils ont la même quantité de pain, une livre de fromage, & de la biere comme à dîner. Le mercredi & le vendredi on leur donne, le matin, un plat de ſoupe aux pois, un quarteron de beurre, une livre de fromage, du pain & de la biere comme les autres jours. Le ſouper eſt toujours le même, excepté les jours

de fête, où ils ont de la viande matin & ſoir, & de la biere forte. Les dimanches & les jeudis les tables ſont ſervies de linge blanc. Les Domeſtiques ont la même nourriture que les Penſionnaires ; & pour ſubvenir à toutes ces dépenſes, on prend un ſol par livre ſur la paie des troupes. Charles II a formé cet établiſſement à l'imitation de notre Hôtel Royal des Invalides. Sa ſtatue en bronze, élevée ſur un piédeſtal de marbre, ſe voit encore au milieu de la cour.

Près de-là, eſt le jardin des plantes, que le Chevalier Sloane a fondé pour les apothicaires de Londres, & dans lequel ils lui ont auſſi érigé une ſtatue. Le cimetiere du même lieu eſt orné d'un autre monument conſacré à ſa mémoire: c'eſt une grande urne d'une forme élégante, autour de laquelle ſont entortillés deux ſerpens qui indiquent la profeſſion de ce Médecin.

Kenſington n'étoit d'abord que la maiſon d'un particulier, ſituée dans le voiſinage de la Capitale. Guillaume III l'acheta pour y réſider pendant l'hiver, & éviter la fumée de Londres, que ſa foible ſanté avoit peine à ſupporter. Il

fit faire un chemin éclairé de lanternes, qui communique à cette ville ; & Kenſington eſt devenu une maiſon royale. Le château, bâti de brique, eſt peu régulier. On y entre par un veſtibule qui conduit à un eſcalier orné de peintures. Les appartemens ſont grands & bien meublés. Des tableaux du Baſſan & du Tintoret enrichiſſent une des galeries ; dans une autre, on voit les portraits des Rois & des Reines d'Angleterre depuis Henri VIII. De-là l'œil admire de grandes pieces d'eau plates, & des boulingrins fort vantés par la beauté du gazon. D'un mont artificiel, entouré de pins, on pourroit découvrir un aſſez beau point de vue, ſi le belvédere qui le termine, n'étoit offuſqué par les arbres qui l'environnent. Un eſpace planté d'ifs & de cyprès, avec des portiques formés des mêmes arbres, le tout exactement taillé, mais triſte comme le plus lugubre cimetiere, exiſte encore ſous les fenêtres même du château : on l'appelle la citadelle du Roi Guillaume.

La maniere dont les Anglois compoſent aujourd'hui & décorent leurs jardins, peut être placée parmi les ſingularités qui caractériſent le génie libre de

cette Nation. La ſymmétrie, depuis le fameux le Notre, étoit généralement regardée comme le principe fondamental de cet art. Ce peuple a ſecoué le joug de cette régularité monotone, pour n'imiter que la ſimplicité, les déſordres & les tableaux variés de la nature. Ce goût particulier eſt moderne dans la Grande Bretagne. Kent, Artiſte célebre, comme Peintre & comme Architecte, eſt le premier qui oſa s'écarter de la route battue ; & ſes compatriotes, qui aiment paſſionnément la vie rurale, reçurent avec tranſport un genre ſi analogue à leur caractere ennemi de l'uniformité. Les progrès du nouvel art furent très-rapides, & ſes productions ſe ſont depuis perfectionnées & multipliées. Tout Anglois qui poſſede une maiſon des champs, quel que ſoit ſon rang ou ſa fortune, eſt jaloux de ſe procurer des jardins, & de les rendre remarquables par quelque ſingularité qui ne s'éloigne point de la nature.

Je crois vous avoir dit ailleurs, que cette méthode, dont Kent n'eſt point l'inventeur, a été pratiquée de tout tems par les Chinois. Leur premiere

attention ſe porte ſur la forme du ſol : il peut être égal & uni ; il peut être en pente & en talus, inégal & montueux, ſec ou marécageux, coupé par des canaux & des rivieres, ou entiérement dépourvu d'eau. Ils remarquent ces qualités avec ſoin, pour en tirer tout le parti poſſible, à moins de frais, pour en faire ſortir les beautés naturelles, & en cacher les défauts. Comme ils ne goûtent guere le plaiſir de la promenade, on trouve rarement chez eux ces belles & grandes avenues qui décorent nos maiſons de plaiſance. Tout leur art conſiſte à faire contraſter la variété des ſcenes. Ils aiment à vous conduire par des détours & des labyrinthes, à différens points de vue bornés par des objets intéreſſans, ſoit par une montagne bizarrement taillée, ſoit par une colline agréable ou quelque bel édifice.

Les Jardiniers Chinois s'attachent à produire trois effets particuliers, le merveilleux, l'horrible & l'agréable. Quelquefois ils font paſſer ſous terre un courant d'eau, dont la chûte bruyante étonne l'oreille, ſans que l'œil puiſſe la découvrir. Quelquefois ils arran-

gent, ils oppoſent des rochers, des cavernes, des bâtimens; de maniere que le vent, réfléchi de l'un à l'autre, produit tantôt un bruit ſourd, tantôt un murmure plaintif, tantôt des éclats qui vous épouvantent.

Pour rendre ces compoſitions terribles, ils les entre-mêlent de plantes extraordinaires, & de différentes eſpeces d'animaux monſtrueux. Au milieu de ces ſcenes effrayantes, vous voyez des rochers ſuſpendus, dont la chûte menaçante ſemble prête à vous écraſer, des cavernes affreuſes par la nuit qui y regne, d'impétueuſes cataractes, qui ſe précipitent avec violence du haut des montagnes, des arbres à demi renverſés, qui paroiſſent briſés & tordus par la fureur des vents & des tempêtes. Ici ils interceptent le cours des torrens; là vous les croiriez frappés de la foudre, brûlés & fendus en pieces. Quelques-uns des édifices tombent en ruines; d'autres paroiſſent conſumés par le feu, tandis que de triſtes cabanes, placées ſur la montagne, ſervent à peindre la miſere des habitans & l'horreur du lieu.

A ces objets affreux ſuccedent ordinairement

dinairement des ſcenes riantes. Les Chinois, qui ſavent avec quelle force l'ame eſt affectée par les contraſtes, ménagent conſtamment des tranſitions imprévues, des oppoſitions frappantes dans les formes, les ombres & les couleurs. D'un point de vue borné, ils vous font paſſer à des perſpectives étendues: au ſortir des lacs & des rivieres, vous trouvez des montagnes, des plaines, des côteaux, des forêts; & toutes ces choſes ſont oppoſées & diſtribuées avec tant d'art, que chacune d'elles vous paroît auſſi diſtincte, que l'enſemble eſt frappant & en même tems naturel. Dans les grands jardins, on imagine différentes ſcenes pour le matin, le midi & le ſoir; & l'on y éleve des bâtimens qui déſignent chaque partie du jour. Dans les jardins moins étendus, l'art de diſpoſer les mêmes objets ſous des aſpects divers, produit à peu près le même effet. On imite la nature en diverſifiant, à ſon exemple, les bords des rivieres & des lacs. Tantôt vous les voyez eſcarpés, & tantôt couverts de bois, de fleurs, de gazon ou de ſable. D'un côté, ce ſont des prairies où paiſ-

tagne coupée en terrasse, a u
ſituée au milieu d'une piece
une caſcade, à une grotte, à u
à une caverne, où des torre
cipitent à grand bruit, diſpar
vont ſortir à cent pas au-deſſo

En retraçant cette image d
de la Chine, j'ai voulu do
idée de ceux d'Angleterre, qui
pourtant qu'une foible copie.
méthode avoit été pratiquée
par notre célebre Dufreny,
vues ſur cette matiere n'av
de commun avec celles qu'
de ſon tems. Il ne travailloit a
que ſur un terrein inégal; il
des obſtacles à vaincre; &
Nature ne lui en offroit pas, il
noit à lui-même: c'eſt-à-dire

Sous Jacques II, la coutume des Anglois étoit de chamarrer leurs parterres, & de les enjoliver par des nœuds de fleurs. La triſte famille des ifs paſſa la mer avec le Prince d'Orange : le goût Hollandois eut la vogue ; on ne vit plus que des canaux à perte de vue, des rangées d'arbres toujours verds & taillés ſymmétriquement : l'Angleterre, pour marquer ſa déférence à ſon nouveau Souverain, ſe traveſtiſſoit en maréca-ges Hollandois. Les jardins royaux de Kenſington, d'Hamptoncour & de Richemont donnerent le ton juſqu'au regne de George I, que s'introduiſit la méthode Chinoiſe.

Aujourd'hui la Nation entiere a du goût pour les plantations, & s'adonne au jardinage. Le Payſan aiſé & le Bourgeois opulent, les Grands de l'Etat & beaucoup de Philoſophes en font leur occupation favorite. On ne cultive nulle part les fruits & les légumes avec plus de ſoin & d'induſtrie ; & ſi le climat n'eſt pas auſſi favorable qu'en France, l'art eſt pouſſé beaucoup plus loin. On trouve à la halle de Londres des petits pois plutôt qu'à Paris, & des ananas en toute ſaiſon. Les jardins des environs de la Capitale pro-

duiſent des melons de tous les pays. On y mange d'excellentes pêches, & même d'aſſez bonnes figues. On voit auſſi en Angleterre une quantité prodigieuſe de ces arbres, qui n'ont d'autre mérite que la beauté ou la ſingularité de leur forme. On en fait venir à grands frais des différentes parties du monde; & s'ils réuſſiſſent en pleine terre, on les naturaliſe pour en orner les jardins. Ce qui donne à ces Inſulaires tant de goût pour les plantations, c'eſt que les Grands & les perſonnes riches vivent plus à la campagne qu'à la ville; le Payſan plante à l'envi de ſon Seigneur, &, comme lui, embellit ſon héritage en l'enrichiſſant.

Les Anglois donnent à toutes ſortes d'arbres les formes les plus monſtrueuſes & les plus groteſques. D'un houx ils font un éléphant avec ſa tour ſur le dos; ils repréſentent un renard en bois avec des chiens qui courent après, & taillent un if en un géant formidable. La ſimplicité leur déplait, tandis qu'un arbre couronné d'un oiſeau groſſièrement ébauché les charme, parce qu'il les étonne. Un Auteur, pour ſe moquer de ce goût puérile & ridicule, dit qu'il

noît un Jardinier, qui repréſente au urel toute une famille. Il offre en- e la liſte de pluſieurs arbres taillés cet Artiſte, & invite les Curieux à aller voir dans ſon attelier. « C'eſt n ſaint George de bouis, dont le ras n'eſt pas encore aſſez long, mais ui ſera en état de percer le dragon au ois d'Avril prochain; c'eſt une Tour e Babel dans un if; un Edouard, ou le rince noir en cyprès; un ours de urier à thym en fleurs, avec un Chaſſeur de genievre en fruits; une eine Eliſabeth en philaria dans ſon ntier accroiſſement; divers Poëtes odernes en laurier un peu gâté; un ochon en lavande, & l'Arche de oé en houx, arrêtée ſur une mon- gne ».

Vous voyez qu'au lieu d'imiter la ture, ces Inſulaires ne font ſervir t qu'à la défigurer. Ils vantent, avec ſon, la beauté de leur verdure, & pargnent rien pour entretenir ces gnifiques boulingrins, qui rendent rs jardins ſi agréables; mais parce le verd eſt beau dans ce pays, t-il que tout y ſoit en gazon? t-il que pour avoir devant ſa maiſon

un tapis d'une grande étendue, on éloigne tellement les boſquets, qu'on n'y puiſſe aller trouver l'ombre en été, ſans s'expoſer à être brûlé par le ſoleil? Autant cette verdure continue eſt agréable à l'œil, autant elle incommode les pieds par ſon humidité.

Les Anglois font conſiſter la beauté de leurs Parcs dans la multitude des allées, qui ne ſont que des routes de forêts, formées au haſard, d'arbres de toute eſpece & de toute grandeur. Celles même qu'on deſtine à la promenade, imitent les petits ſentiers des bois, & par leurs ſinuoſités, & par la maniere dont elles ſe coupent ou ſe communiquent. L'art ſe montre à peine dans la compoſition des maſſifs qui les ſéparent, & ne paroît que dans le choix des arbres & des arbuſtes qui rempliſſent ces maſſifs. Des marguerites, des violettes en forment la bordure. A ces fleurs ſuccedent des roſiers, des myrthes, des genêts, &c. Les étages ſuivans ſont compoſés de cèdres, de pins & d'autres arbres qui s'élevent, par une hauteur graduée, juſqu'à ceux qui fourniſſent les tiges les plus hautes. Par cette diſpoſition, ces maſſifs offrent une

forme pyramidale; & les ſentiers qui les côtoient, ſont de petites allées qui ne courent jamais l'eſpace de deux toiſes ſur la même ligne ni ſur le même plan.

On voit encore quelques charmilles dreſſées & taillées comme en France, & que ces Peuples conſervent comme un échantillon de notre mauvais goût. Ils préferent à nos eaux jailliſſantes, leurs eaux plates comme plus naturelles, une ravine qui ſe trouve par haſard dans un parc, à une caſcade faite à grands frais, & les promenades tortueuſes aux allées droites, dont l'œil apperçoit trop tôt la fin. Ils font même ſerpenter les canaux, pour leur donner un air de vérité, & en ombragent inégalement les bords revêtus de gazons, par des arbres courbés, tels que la nature en produit.

Il eſt étonnant que des Gens, qui ne négligent aucun objet utile, paroiſſent ſi indifférens pour la décoration des vergers, dont l'aſpect offre une image parfaite de l'abondance jointe à l'agrément. Les arbres qui les compoſent, conſervent leurs feuilles, comme

ceux qui ne ſont deſtinés qu'à la décoration. L'air eſt parfumé des douces odeurs qu'exhalent leurs fleurs ; & leurs fruits ſont un des plus beaux préſens de la Nature. Les Anciens, dont les goûts étoient plus ſimples que les nôtres, mettoient les vergers au nombre des parties les plus importantes de leurs jardins. Il eſt ſingulier que les Anglois, qui ſont de tous les peuples modernes, ceux qui ont pouſſé plus loin l'admiration pour l'antiquité, l'aient toujours négligée ſur cet article. Les vergers peuvent ſe prêter à toute l'irrégularité de leurs jardins. Rien ne ſeroit plus agréable, que des ſcènes compoſées d'arbres fruitiers de toute eſpece, ſoit qu'elles couvriſſent le ſommet d'une colline eſcarpée, ſoit qu'elles occupaſſent le fond d'un vallon. Ces arbres, quoiqu'ils paruſſent jettés au haſard, ſeroient ingénieuſement contraſtés, & offriroient toutes les variétés dont ils ſont ſuſceptibles par leurs formes & leurs couleurs. De pareilles ſcènes ſeroient également intéreſſantes depuis le Printems juſqu'à l'Automne. Mais je reprends la ſuite de mes courſes.

Le palais d'Hamptoncour, ſitué ſur la Tamiſe à onze milles de Londres, fut bâti par le Cardinal de Voſſey, Miniſtre & Favori d'Henri VIII, à qui ce Prélat en fit préſent. Guillaume III habita ce Château & l'embellit; & ſi l'on acheve jamais de le rendre régulier & uniforme, l'Angleterre pourra ſe vanter d'avoir un des plus beaux Palais de l'Europe. De vaſtes bâtimens qui environnent quatre grandes cours, contiennent quinze cens chambres magnifiquement meublées. On nous fit voir, dans une des principales pieces, les ſept fameux Cartons de Raphael, repréſentant les Actes des Apôtres, dont on prétend que Louis XIV avoit offert deux millions. Non-ſeulement l'intérieur des appartemens ſatisfait la curioſité; mais la campagne y préſente à la vue des dehors enchanteurs. On y trouve encore quelques veſtiges de cette ancienne régularité ſymmétrique, que les Anglois ont abandonnée. L'avenue qui y mene eſt magnifique. Un grand canal, bordé d'arbres, traverſe les jardins plantés d'ifs.

Richemont eſt un village ſur la Tamiſe, à quelques lieues de Londres,

où Edouard III, d'autres disent Henri VII, fit bâtir une maison royale. Ce dernier y est mort, ainsi que sa petite-fille la Reine Elisabeth. Une vaste terrasse, couverte de gazon, qui regne sur la riviere, fait l'ornement principal de ce Palais. Des bosquets nombreux & agréables offrent un grand espace, appellé la Forêt, où, pour mieux imiter la nature, l'art a planté, sans ordre, de grands arbres, tantôt droits, tantôt courbés, & a divisé le parc en prairies, en terres labourées, en pieces d'eau & en monticules d'où l'on découvre la Capitale. Des canaux menent à une grotte, dont les pierres, brutes au dehors, forment en dedans, une voûte ornée de sculpture. La feue Reine, qui chérissoit les lieux souterreins, en fit construire une autre en labyrinthe, où des allées étroites, obscures & tortueuses conduisent les Curieux. On y rencontre des figures de Voyageurs qui semblent marcher, en tremblant, vers la caverne où l'on suppose que réside l'enchanteur Merlin. Une porte basse, gothique & pleine d'hiéroglyphes, mene à ce lieu redoutable, où l'on descend par un chemin de

rocaille, couvert de mouſſe. Le Magicien eſt aſſis devant un trépied chargé de livres & de ſpheres armillaires. Anne de Boulen & la Reine ſa fille le conſultent accompagnées de leurs Nourrices.

Les jardins & le parc que la Princeſſe de Galles a formés à Kiow, dans le voiſinage de Richemont, réuniſſent tout ce que le goût Anglois peut produire de plus riche & de plus varié. Ce ſont des boſquets, dans l'un deſquels eſt une chapelle gothique, dans un autre un temple en rotonde d'architecture Grecque. Ici, c'eſt un portail antique, appuyé ſur des reſtes de maçonnerie. Là, c'eſt une tour octogone, entiérement conſtruite à la Chinoiſe. Le milieu du parc, autour duquel ſont diſtribués ces boſquets, forme une immenſe eſplanade, où l'on voit une prairie, une riviere, un pont, & des troupeaux de vaches, de brebis & de chevres, qui ajoutent infiniment à la richeſſe du payſage. Parmi les ſingularités que raſſemble ce jardin, il ne faut pas oublier une nombreuſe collection de plantes étrangeres; mais ce parc & celui de Richemont n'ont point de bâtimens qui répondent à cette magnificence. Kiow

communique à une petite maiſon, où eſt élevée la famille royale (1). Bradfort, vaſte Château des Ducs de Northumberland, fait partie de cette belle campagne. C'étoit originairement une maiſon de Religieuſes, qui portoit le nom de Sion. Chaſſées de leur patrie, ces filles paſſerent en Portugal, & y bâtirent un couvent où elles conſervent encore la clef de celui que leurs meres habitoient en Angleterre. Une tradition maligne dit que des Moines, voiſins de Sion, viſitoient ſecretement ces Religieuſes par une voûte encore exiſtante ſous la Tamiſe.

Le Château de Windſor, qu'arroſe cette riviere, ne fut d'abord qu'une maiſon de chaſſe, bâtie par Guillaume le Conquérant : Edouard III l'érigea en Palais, & y fonda l'Ordre de la Jarretiere, qui y poſſede encore ſa chapelle. C'eſt un très-bel édifice gothique, dont la hardieſſe ſurprend les connoiſſeurs. Dans le chœur ſont vingt-ſix places pour autant de Chevaliers. Leur inſtallation ſe fait dans cette égliſe, & le feſtin dans la ſalle de S. George, conſ-

(1) Le Roi régnant fait aujourd'hui ſa réſidence à Richemont.

truite à ce deſſein. Un tableau y repréſente Edouard, ſurnommé le Prince Noir, montrant à ſon pere notre Roi Jean, priſonnier à Windſor. On fait voir, dans la chapelle, les tombeaux de pluſieurs Rois de la Grande Bretagne, & en particulier ceux d'Henri VIII & de Charles I. Quoiqu'un des plus anciens & des plus richement meublés d'Angleterre, ce Palais n'a ni fontaines, ni jardins, ni avenues, ni architecture, ni ſymmétrie extérieure; c'eſt une maſſe brute, qui n'offre de beau que les appartemens. Charles II l'orna de ſculptures & de peintures des meilleurs maîtres, & y ajouta une terraſſe ſpacieuſe, d'où l'on découvre une plaine féconde que parcourt la Tamiſe. Je ne vous parlerai point de la forêt de Windſor; Pope l'a chantée dans ſes vers; & vous connoiſſez les vers de Pope.

Les autres Palais des Rois d'Angleterre ſont dans Londres même; mais de toutes les maiſons royales qui ſe voient dans l'étendue de Weſtminſter, il n'en eſt reſté que deux en leur entier, Saint-James & Sommerſet. La premiere eſt ſituée près du parc de ce nom, qui la rend très agréable. Ce n'eſt d'ailleurs qu'un aſſemblage de bâtimens fort ſim-

ples, ſans ſuite & ſans accord. Ce Palais a été fort augmenté depuis que l'incendie de Witte-Hall a obligé les Rois d'y réſider. La Princeſſe de Portugal, épouſe de Charles II, y avoit établi un couvent & fondé une chapelle pour les Catholiques. La chapelle ſubſiſte encore; mais elle ne ſert plus qu'aux Proteſtans François & Hollandois, qui s'y aſſemblent tour à tour. Le Palais de Sommerſet, ainſi appellé du Duc de ce nom, oncle & tuteur du dernier des Edouard, qui l'a bâti, n'eſt habité aujourd'hui que par des Particuliers, à qui le Roi y donne des logemens. C'eſt une maiſon aſſez commune, qui a un jardin ſur la Tamiſe.

Il n'eſt reſté de Witte-Hall, conſumé par l'embraſement de 1698, que la partie qu'on appelle la Salle des Banquets, édifice ſuperbe, converti préſentement en égliſe. Ce Palais, heureuſement ſitué à la tête du canal à perte de vue, que forme la Tamiſe, ſemble annoncer, par ſa poſition, le ſéjour d'un Souverain qui régneroit ſur l'empire des mers. Il avoit d'abord porté le nom d'Yorck, que lui avoit donné, en le bâtiſſant, Walter-Gray,

Archevêque de cette ville. Le Cardinal de Wolſey l'acquit de lui ; mais ce Miniſtre étant tombé dans la diſgrace, Henri VIII s'en empara, y fit des réparations, & le nomma Witte-Hall, ou Salle Blanche. Ses Succeſſeurs l'agrandirent ; & ce fut Jacques I, qui, ſur les deſſeins du fameux Architecte Inigo Jones, fit conſtruire cette belle Salle des Feſtins, où ſon apothéoſe eſt peinte ſur le plafond par Rubens. Un des côtés des murs repréſente l'Envie, l'Héréſie & la Diſcorde gémiſſantes & enchaînées ; ſur l'autre, on voit l'union des trois royaumes, époque fameuſe du même regne. A l'exception de ce beau morceau d'architecture, le palais de Witte-Hall n'offre plus que des briques & un tas de maiſons ordinaires, ſans goût, ſans beauté, ſans magnificence. Charles I paſſa de plein pied, d'une des fenêtres de cette ſalle, ſur l'échafaud où il fut décapité. Les Rois y donnoient audience aux Ambaſſadeurs, y recevoient les Adreſſes du Parlement, lavoient les pieds des pauvres le Jeudi-Saint, & touchoient les Malades attaqués des écrouelles.

Nous viſitâmes toutes ces maiſons

à notre retour de Windsor ; & les jours ſuivans furent employés à la revue des édifices, des places, des ſtatues & autres monumens de Londres & de Weſtminſter. On ne reproche point aux Anglois d'épargner la dépenſe dans leurs bâtimens ; peu de nations prodiguent l'argent avec moins de regret ; mais ils manquent de goût & d'élégance dans l'exécution. Qu'on examine leurs édifices, on trouvera toujours les plus belles pieces d'architecture mal diſpoſées pour la vue, cachées dans des coins & des trous, comme ſi l'ouvrage étoit fait à la dérobée, ou que les Artiſtes euſſent honte de leur travail. S'ils ont quelques morceaux de meilleur goût, ils ſont imparfaits, comme ſi l'on n'avoit point eu d'autre vue, que d'en faire de ſimples eſſais ; & ils demeureront vraiſemblablement dans ce même état, juſqu'à ce que le feu ou le tems les réduiſe en cendres ou en pouſſiere.

La Tour de Londres, ainſi appellée à cauſe de la tour blanche & quarrée qui eſt au milieu, n'a d'admirable que ſa grandeur & ſon antiquité, & de reſpectable, qu'une batterie de cent canons

du plus fort calibre, qui en défendent les approches. J'y joindrai, ſi vous voulez, ſa ſituation, qui forme un ſpectacle agréable pour ceux qui traverſent la Tamiſe. Le Peuple fréquente ce lieu avec plaiſir, par la ſatisfaction qu'il reſſent à la vue des grilles & des cachots, où tant de Rois & de Seigneurs du plus haut rang ont été reſſerrés, & d'où la plupart ne ſont ſortis que pour aller au ſupplice : la grandeur y eſt encore plus humiliée que dans le tombeau.

Cette fameuſe forteresſe, environnée d'une vieille muraille, avec un foſſé large & profond, bâtie par Guillaume le Conquérant, & non par Jules Céſar, comme le diſent quelques Anglois, a un mille de circuit, & renferme les Priſonniers d'Etat, les archives, la monnoie, la ménagerie & l'arſenal, où les armes artiſtement rangées forment, ſur les murs, des ſoleils, des ſerpens, des têtes de méduſe & mille autres objets terribles & bizarres. On y voit auſſi, en grandeur naturelle, les figures de trente ou quarante Rois à cheval, armés de toutes pieces; & l'on y montre la hache, avec laquelle on a coupé la tête à pluſieurs Reines d'Angleterre.

La Tour de Londres commande la Cité & la riviere; & tous les jours on y envoie une Compagnie de Soldats pour monter la garde. Elle touche aux murs de la ville, à peu près comme la Baſtille à Paris; mais elle ſert à plus d'uſages. On y conſerve tous les attributs de la royauté, couronne, ſceptre, épées, globes, éperons, bracelets, Sainte Ampoule, &c. que tout le monde peut voir moyennant quelques pieces de monnoie. On y garde auſſi les archives de la Couronne, les originaux des traités faits avec les Princes étrangers, les mémoires des principaux exploits du peuple Anglois contre ſes ennemis, & principalement contre la France & l'Ecoſſe, les originaux de pluſieurs anciennes loix du pays, les hommages rendus par les Ecoſſois aux Souverains de la Grande-Bretagne, le droit que prétendent ces derniers au titre de Roi de France, les franchiſes, immunités, privileges accordés aux villes de leurs Etats, les fondations, donations, diſſolutions des abbayes, des couvens, des Communautés religieuſes ou eccléſiaſtiques, &c. A l'exception des dimanches & des fêtes, ces regiſtres ſont

ouverts tous les jours à certaines heures ; & il y a ſans ceſſe du monde pour recevoir ceux qui veulent les conſulter.

Le Gouverneur de cette place importante eſt communément un homme de la premiere qualité, dont les appointemens ſont au moins de vingt mille francs, indépendamment des profits conſidérables qu'il retire des Priſonniers, & du privilege de diſpoſer des emplois ſubalternes. Un Duc détenu dans ce fort, paie, à ſon entrée, deux cens livres ſterlings ; & les autres à proportion. Tous les ſoirs les clefs ſe portent chez le Gouverneur. Il commande les Gardes qui ſont en faction ; & en cas de danger, il y a certains quartiers dépendans de la Tour, dont la milice eſt obligée, au premier commandement, de venir renforcer la garniſon. Tous les navires qui paſſent devant cette forteresſe, la ſaluent de trois coups de canon, & elle n'en rend qu'un.

Si la Tour de Londres eſt le plus ancien bâtiment de cette Capitale, la Cathédrale de ſaint Paul peut paſſer pour un des plus grands & des plus beaux édifices de l'Europe. Les deux

faces du Nord & du Sud ſont des chefs-d'œuvre d'architecture : le côté de l'Eſt, quoique moins parfait, mérite auſſi beaucoup d'éloge. Les deux tourelles placées à l'Oueſt, le portique, les degrés, le dôme qui s'éleve vers le centre du bâtiment, compoſent un ſpectacle qui n'a peut-être rien d'égal ; mais toutes ces beautés n'effacent pas les défauts, qui ſont encore en plus grand nombre.

Le premier de tous eſt que cette riche conſtruction manque de vue. On ne commence à la voir qu'au moment qu'on y touche. On y arrive par la rue du Stand, qui eſt toute de biais ſur la façade, dont à peine on découvre le fronton. Le portail n'eſt précédé d'aucune place, mais ſeulement d'un petit terrein, entouré d'une grille de fer de mauvais goût, où l'on voit la ſtatue en pied de la Reine Anne, avec quatre figures médiocres, aſſiſes ſur les conſoles du piédeſtal. Par un grand perron à deux repos, on monte au périſtile, où une ſeule porte ſe fait chercher au travers des colonnes. Le plan de l'égliſe forme une croix, trop longue pour la proportion de ſes branches. La nef a près de cinq cens pieds de long, &

pas tout-à-fait cent de large à l'entrée, ni plus de cent vingt-cinq à la croix. Du rez-de-chauſſée, pavé de marbre, au haut du dôme, on en compte trois cens quarante.

On blâme l'Architecte d'avoir diviſé le frontiſpice & même tout le bâtiment en dehors, par deux rangs de colonnes, l'un au-deſſus de l'autre, de la même grandeur, qui lui donnent plutôt l'air d'un Palais à deux étages, que d'une égliſe. On imagine que cette diviſion eſt la même dans l'intérieur; & rien ne paroît plus contraire au but qu'on s'eſt propoſé de donner une hauteur extraordinaire à la voûte.

Il faut convenir néanmoins, que le deſſein général de ce portail n'eſt point à mépriſer, & que l'exécution en eſt aſſez heureuſe, à l'exception de la principale figure, celle de S. Paul, qu'il faut mettre au rang de ces miſérables productions qui déshonorent la Grande-Bretagne. Cet habit gothique, roide & preſque ſans forme, cette attitude forcée, ce viſage & ces bras ſans vie & ſans expreſſion, ſont des défauts qu'on ne peut ni ſouffrir ni pardonner.

J'ai déjà fait ſentir que cette Egliſe manque de l'élévation & de la largeur

ne Auguſtin, convertit en égliſe le temple de Diane; & ſes ſucceſſeurs s'appliquerent à l'envi à embellir cet édifice. Il fut conſumé par un incendie dans le douzieme ſiecle; & un Evêque, nommé Maurice, le rebâtit ailleurs, dans le même tems qu'un Maurice de Sully jettoit à Paris les fondemens de Notre-Dame. Si l'on en croit les Anglois, leur ſeconde Cathédrale étoit tout à la fois le plus beau monument gothique, & le plus ſuperbe temple du monde Chrétien. On y faiſoit, avec la plus grande pompe, les obſeques des Rois & des Empereurs; & les principales fêtes y étoient célébrées avec autant de dignité que de magnificence. Le jour de la Converſion de ſaint Paul, il étoit éclairé par quinze cens flambeaux; & Henri III fit nourrir quinze mille pauvres dans le cimetiere.

L'horrible accident qui embraſa la ville de Londres, ayant réduit en cendres cette immenſe conſtruction, on ſe détermina à bâtir, dans le même lieu, une nouvelle égliſe qui répondît à la grandeur de l'ancienne. Elle fut commencée & finie dans l'eſpace de trente-cinq ans, tandis que ſaint Pierre de Rome,

Rome, le ſeul bâtiment qu'on puiſſe lui comparer, en a employé cent quarante-cinq, ſous douze différens architectes, avec toute l'aſſiſtance du Saint Siege, & à l'aide des plus habiles Artiſtes de l'Univers. On fait monter les frais de Saint Paul de Londres à dix-huit millions : un léger impôt ſur le charbon de terre a preſque ſuffi pour fournir cette ſomme, & élever cette vaſte architecture, moins immenſe pourtant, moins belle & plus peſante que l'Egliſe de Saint Pierre, ſon modèle.

Un ſordide intérêt tient celle de Londres toujours fermée, excepté à l'heure des Offices, pendant leſquels un battant des portes collaterales demeure entr'ouvert. Aux autres heures, on n'y entre qu'en payant ; & cette contribution ſe leve à toutes les portes, à tous les eſcaliers qui conduiſent aux parties ſupérieures, où l'on a raſſemblé diverſes curioſités qui méritent peu ce nom. On montre une galerie, appellée du Murmure, où les ſons s'accroiſſent à un tel point, que le bruit qu'on fait en fermant les portes, eſt auſſi fort, à une certaine diſtance, que celui du tonnerre. Le moindre chuchottement s'en-

tend dans toute la circonférence ; & ſi quelqu'un parle en s'appuyant contre le mur, vous l'entendez du côté oppoſé, quoiqu'éloigné de cent cinquante pieds. On paſſe enſuite à la Bibliotheque, où il n'y a guere que le plancher qui mérite quelque attention. Il eſt artiſtement parqueté ſans cloux ni chevilles, & paroît auſſi uni qu'une table de billard. De là vous allez voir le modèle, ſur lequel l'architecte Wren avoit d'abord propoſé de bâtir cette cathédrale, & qu'on s'eſt repenti pluſieurs fois de n'avoir point exécuté.

Sans m'attacher à l'ordre des rues, je dirai un mot de quelques autres bâtimens de Londres à meſure qu'ils s'offriront ſous ma plume. La Bourſe eſt ſans contredit un des plus beaux édifices de cette Capitale, quoiqu'à parler naturellement, il fourniſſe autant de ſujet de critique que d'éloge. Un monument ſi vaſte & ſi élevé devoit être ſitué dans un lieu plus ouvert, d'où l'œil pût embraſſer tout le plan & la proportion exacte de ſes différentes parties. On eſt forcé de diviſer ce qui devroit être vu tout à la fois ; & la confuſion que cauſe ce par-

tage ſe communiquant à l'eſprit, l'empêche de porter un jugement ſûr. Cependant il faut convenir que l'entrée de ce bâtiment a quelque choſe de noble & d'auguſte. La voûte paſſe pour un chef-d'œuvre. La tour qui eſt au-deſſus ſe fait moins admirer : ſi le deſſein de l'Architecte étoit de faire briller ſon habileté en affermiſſant une maſſe ſi peſante ſur des fondemens incapables, en apparence, de la ſupporter, il devoit croire qu'on lui tiendroit peu de compte de cette idée, lorſqu'un certain embarras, qui naît de la crainte de la voir tomber, eſt le premier ſentiment qu'on éprouve en contemplant ſon ouvrage.

L'intérieur, exécuté avec un agrément qui répond à la beauté générale du deſſein, eſt conduit, par un goût excellent, au degré de perfection qui convient à chaque partie. J'en excepte les ſtatues des Rois & des Reines d'Angleterre depuis Edouard III juſqu'à George II, placées dans des niches entre les arcades. S'il y a peu d'édifices à Londres qu'on puiſſe comparer à la Bourſe, il n'y a rien à la Bourſe, ni peut-être dans Londres même, d'auſſi ridicule que ces miſérables eſſais de ſculpture.

Au milieu de la cour, eſt une autre ſtatue en pied de Charles II, vêtu à la Romaine, très-bien faite, avec une inſcription glorieuſe pour ce Monarque. J'ai déjà parlé de celles des Chevaliers Gresham & Bernard, qui figurent avec honneur dans le même lieu. Le premier avoit bâti à ſes frais une maiſon de Change, que l'incendie de Londres a détruite, & que le corps des marchands a remplacée par ce vaſte & ſuperbe monument. Il eſt ouvert depuis midi juſqu'à trois heures, & ne laiſſe qu'un tems limité aux ſpéculations de commerce, qui, ſans cette précaution, ne finiroient jamais. Les affaires qui ne ſont qu'ébauchées, ſe terminent dans les Cafés répandus aux environs.

La Bourſe de Londres eſt le rendez-vous général de tous les Négocians, non-ſeulement de l'Angleterre, mais de tout le monde commerçant. Toutes les Nations y ont une place marquée, ainſi que toutes les eſpeces de négoce. Aucun peuple n'y eſt étranger; aucun particulier n'en eſt exclus; aucune ſecte n'y eſt excommuniée. C'eſt le trône de la tolérance, ou ſi l'on y prononce des anathêmes, ce n'eſt que contre les Banqueroutiers & les Frippons.

Ce qu'on appelle ici le Monument, eſt une colonne d'Ordre Dorique, canelée & creuſe, de deux cens pieds de haut & de quinze de diametre, que Charles II fit ériger dans l'endroit, où commença le fameux embraſement qui réduiſit en cendres la plus grande moitié de cette Capitale. On monte, par un eſcalier de pierre, qui regne juſqu'au ſommet, à une baluſtrade de fer qui a vûe ſur toute la ville. Sur un des côtés du piedeſtal on lit une ample deſcription, qui, en termes fort aigres, accuſe les Papiſtes d'être les auteurs de l'incendie. Jacques II la fit effacer; mais les Anglois l'ont rétablie en caracteres ineffaçables. Il n'y a point de colonnes modernes, qui puiſſent entrer en comparaiſon avec cette étonnante pyramide. En effet, où trouver quelque choſe de plus noble & de plus hardi, de plus magnifique & de mieux proportionné dans toutes ſes parties? Les bas-reliefs de la baſe ſont de la plus grande beauté; & ſi l'on en retranchoit les inſcriptions calomnieuſes, ce ſeroit peut-être un ouvrage parfait. A la vérité, ſa ſituation eſt ridicule; car il importoit peu que ce Monument fût

placé dans le lieu même où avoit commencé l'embraſement; & puiſqu'on vouloit lui donner une ſi prodigieuſe élévation, le bon ſens ne permettoit pas de choiſir l'endroit le plus bas de la ville.

Le Temple-Bar eſt le nom d'une porte, & celui d'un des principaux Colleges de Londres. Nous ne nous ſervons guere du mot de College, que pour ſignifier les écoles où l'on enſeigne aux Jeunes Gens les langues & les Belles Lettres. En Anglois, l'uſage de ce mot eſt plus étendu : on l'emploie auſſi à l'égard de certaines maiſons, où demeurent les Officiers de judicature & les Juriſconſultes. Ils ont leurs chambres à part, pour y travailler hors du bruit & de l'embarras de leur famille, & où leurs Cliens vont les trouver. Ils mangent enſemble pendant les ſéances des Cours de Juſtice, ont une Egliſe pour leurs dévotions publiques, & un jardin pour ſe promener. Les Etrangers ne peuvent trop louer cette maniere de loger les Conſeillers, les Avocats & autres Gens de loix. Les Anglois ſont le ſeul peuple de l'Europe, chez lequel cette ſorte d'établiſſement

ſoit uſité. Ils ont d'autant plus de raiſon de s'en faire honneur, que cette diſtinction pour les Interpretes & les Miniſtres du Droit, les privileges qu'ils leur accordent, la tranquillité qu'ils leur procurent, ſont autant de marques de leur amour pour l'ordre, & de leur ſoumiſſion à la Loi.

La porte de ce lieu reſpectable, par laquelle on entre dans la Cité, eſt la plus belle de la ville. Si j'y remarque quelques défauts, c'eſt dans le ſommet, qui, étant rond comme l'arche inférieure, ne forme point ce contraſte ſi eſſentiel à la beauté d'un ouvrage. Les ſtatues de Charles I & de Charles II, placées en dedans, celles d'Eliſabeth & de Jacques I, miſes en dehors, des deux côtés du paſſage, plaiſent univerſellement à ceux qui ont le goût de l'ancienne ſculpture. C'eſt à cette même porte, qu'on attache la tête des perſonnes décapitées pour crime de trahiſon. On y voit encore celles des principaux Seigneurs qui, en 1746, ayant ſuivi le parti du Prétendant, furent pris les armes à la main. Les Anglois ſont perſuadés que la chûte de chacune de ces têtes doit être le ſigne de quelque révolution dans l'Etat.

Quoique le Temple-Bar, qui ſervoit autrefois d'égliſe & de logement aux Templiers, l'emporte, par ſon étendue, ſur les autres colleges de juriſprudence, il n'approche point, pour la beauté, de celui de Lincon's-Inn. Ce dernier conſiſte dans un grand quarré, qui, à la vérité, eſt ouvert d'une part, ou du moins n'eſt fermé que par un grillage de fer; mais ce défaut même ſe change en ornement, en laiſſant voir un jardin qui remplit agréablement cet eſpace. Il n'y a point de cour entretenue avec plus de ſoin, ſoit pour la propreté pendant le jour, ſoit pour la clarté pendant la nuit. La fontaine, qui eſt au milieu, produit un nouvel agrément. De la terraſſe du jardin, on a la vue d'une des plus grandes places de l'Europe. Vous y voyez quatre jets d'eau, du centre deſquels s'éleve une colonne, avec une horloge qui montre les heures de tous côtés. Les maiſons royales & tous les édifices publics, ſacrés & profanes, procurent au peuple le même avantage. Les fondemens de cette place qui porte le nom du College, ont été jettés par Inigo Jones, dont le projet étoit de bâtir toutes les maiſons de la même

forme & dans le même goût. Il en reſte encore quelques-unes, conſtruites ſur le premier plan, qui reprocheront éternellement aux Anglois de l'avoir abandonné. Le college de Grays-Inn eſt particuliérement remarquable par ſa belle place, ſon jardin agréable, & une terraſſe dont la vue donne ſur la campagne.

Ces maiſons ſont à Londres, pour les Gens de loix, ce que ſont à Paris pour les Théologiens, celles de Sorbonne & de Navarre, & ont comme elles, des revenus aſſurés, tant en rentes, qu'en fonds de terre & en bâtimens. Il en coûte, pour y être reçu, environ dix mille francs en droits de réception, en repas & en préſens. Les Jeunes Gens ſuivent les Aſſiſes que les Grand-Juges vont tenir dans les provinces: ils y font l'eſſai de leurs talens; &, en cas d'abſence, ces Magiſtrats y trouvent des ſuppléans. C'eſt de ce même Ordre, que ſe tire l'Orateur de la Chambre des Communes.

On compte, dans ces trois Colleges, près de ſix cens Etudians, parmi leſquels ſont pluſieurs Gentilshommes qui apprennent le droit, non dans le deſſein de l'exercer ou de le profeſſer, mais pour

s'en ſervir dans leurs propres affaires. La connoiſſance des loix eſt un des grands chemins qui conduiſent à la fortune. Auſſi cette route eſt elle ſuivie par les Cadets des meilleures maiſons des trois Royaumes, qui joignent les talens au goût du travail.

On nomme encore huit autres Colleges de Chancellerie, qui dépendent des trois dont je viens de parler; & il y a en Angleterre plus de quarante mille perſonnes qui vivent de procès, comme Procureurs, comme Avocats, ou comme Juges. La claſſe des Avocats offre un état honnête & même aſſez lucratif à ceux qui, engagés dans cette carriere, ne peuvent parvenir aux premieres places. Les conſultations, les écritures, les plaidoyeries ſont payées très-cherement. Tout ce qui ne regarde que l'inſtruction, eſt du département des Procureurs : chaque Cour en a un certain nombre, qui lui eſt attaché au choix des Juges. La chicane, a auſſi ſa langue particuliere, qui joint à la barbarie Saxonne, toutes les pointilleries du peuple Normand.

La Faculté de Droit fournit autant de Romanciers & de Poëtes, que d'Avo-

cats & de Juriſconſultes. C'eſt la pépiniere des Beaux Eſprits de Londres, dont pluſieurs ſont aux gages des Libraires: ces derniers leur font faire des livres, comme les Marchands commandent des étoffes. Tout l'art conſiſte à donner un titre qui attire l'attention du Public. Les jeunes Ecrivains eſſaient leurs talens dans la Gazette qui paroît deux fois le jour, & où ils ne manquent jamais d'inſérer quelque diſſertation ſur les objets qui occupent les eſprits dans le moment.

Je ſuis, &c.

A Londres, ce 28 Septembre 1755.

LETTRE CCXXVIII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Le plan de Londres eſt un modele d'irrégularité ; mais comme ce défaut lui eſt commun avec toutes les anciennes villes qui s'agrandiſſent, je n'y aurois pas fait attention, ſi, lors du cruel embraſement qui conſuma cette Capitale, il n'eût pas dependu des habitans de la reconſtruire ſur un autre deſſein. Ce fut encore Chriſtophe Wren, cet architecte célebre dont j'ai parlé tant de fois, qui le propoſa au Parlement. Les opinions furent partagées : les uns prétendoient qu'il falloit ſe conformer à l'ancien plan ; d'autres vouloient qu'on adoptât celui de Wren dans toute ſon étendue, & d'autres qu'on n'en ſuivît que quelques parties. On rebâtit cependant cette grande cité ſans s'aſtreindre à aucun ordre ; les Particuliers ne voulurent jamais ſacrifier leur terrein ; & Lôndres, qui devoit ſortir de ſes cendres la plus belle Ville du monde, perdit ainſi le ſeul avantage qu'elle pouvoit tirer de cet accident.

Il faudroit aujourd'hui des ſommes immenſes, pour changer en beautés les défauts eſſentiels qui la déparent (1). La plupart de ſes grandes rues n'aboutiſſent à aucune place; & les égliſes, dont quelques-unes m'ont paru d'une aſſez belle architecture, ſont ſi mal ſituées, qu'on peut à peine les appercevoir. Si la rareté du terrein ne permettoit pas de les conſtruire dans des poſitions plus avantageuſes, au moins pouvoit-on en choiſir de plus convenables. Le Parlement a aſſigné des ſommes immenſes pour en bâtir plus de cinquante; & à peine y en a-t-il cinq ou ſix, dont l'œil ſoit ſatisfait, & qui méritent la moitié de l'argent qu'elles ont coûté.

Il faut convenir cependant, que depuis le malheur qui réduiſit cette ville en cendres, on voit de belles & larges rues, & des maiſons de briques & de pierres, dans les endroits où il n'y en avoit que de bois. On prétend de plus, qu'avant cette époque, Londres étoit ſujette à des maladies épidémiques, à cauſe du peu de largeur de ſes rues, & qu'elle n'y a plus été expoſée depuis.

(1) Ceci ne regarde guère que les anciens quartiers.

Si ce fait eſt vrai, on doit regarder cet incendie comme un événement heureux pour cette Capitale.

Londres eſt ſituée, en forme de croiſſant, ſur la rive gauche & ſeptentrionale de la Tamiſe, à vingt lieues de l'embouchure de ce fleuve dans la mer d'Allemagne. C'eſt une des plus grandes, des plus riches, des plus peuplées & des plus floriſſantes villes du monde; mais on n'a débité que des fables ſur l'origine de ſa fondation: ce qu'on ſait avec certitude, c'eſt qu'elle eſt très-ancienne. On conjecture qu'elle exiſtoit avant que l'art de l'écriture fût connu en Angleterre, & que dans le tems de la deſcente de Céſar, les Gaulois, les Grecs & les Phéniciens venoient y acheter les productions du pays.

En 1368, elle fut ceinte d'une muraille & de pluſieurs tours, dont il ne reſte preſque plus de veſtiges; & plus de ſix cens ans après, on conſtruiſit un pont de bois ſur la riviere qu'on n'avoit, juſques-là, traverſée qu'en bateau. Une communauté de prêtres en fit les frais: elle avoit ſuccédé à un couvent de Religieuſes, fondé par l'Héritiere d'un batelier que ce paſſage avoit

enrichi. Un autre Prêtre en commença un ſecond en pierre, qui dura trente-trois ans, & fut achevé par les habitans. Ce pont a été ſouvent détruit par les glaces, & autant de fois réparé. Quoiqu'on en ait agrandi quelques arches, il forme encore une barriere, qui empêche les navires de remonter juſqu'où la Tamiſe pourroit être navigable.

Qu'y auroit-il de plus admirable, que de voir cette riviere couverte de vaiſſeaux dans toute ſa longueur, puiſque le port, quoiqu'il n'aille que juſqu'au pont, ne laiſſe pas que d'offrir encore un des plus beaux coups d'œil de l'Univers? L'affluence prodigieuſe de bâtimens qui y abordent de toutes les parties du monde, ou qui partent pour les mêmes pays, le nombre d'hommes employés au ſervice de ces bâtimens, leur mouvement perpétuel, leur continuelle circulation préſentent l'image d'une grande ville. Un Négociant de Londres, pour faire ſentir à Jacques I les avantages de cette riviere, les richeſſes qu'elle apporte, les commodités qu'elle procure, répondit à ce Monarque, qui, dans un moment d'humeur, menaçoit de tranſ-

porter ailleurs le ſiege de l'empire; « au moins, Sire, Votre Majeſté nous » laiſſera-t-elle la Tamiſe ». Tant au-deſſus qu'au deſſous de la ville, ce fleuve donne encore aux campagnes qui l'environnent, un ſpectacle auſſi animé que continu, dans une foule de bateaux & de batelets ornés avec autant de goût que de dépenſe, & très-ſouvent accompagnés de muſique.

Mais pour jouir, à Londres, de ce ſuperbe coup-d'œil, il faut entrer dans les maiſons; car il ſemble qu'on ait pris toutes les meſures, pour dérober aux yeux la vue de la riviere. Ses bords ſont occupés par des teinturiers, des tanneurs & autres manufacturiers qui ont l'eau de la premiere main; & les ponts n'ont l'aſpect de la Tamiſe, qu'au travers des parapets qui, avec une file de modillons ſurmontés d'une corniche, forment un corps de plus de huit pieds de haut. Celui de Weſtminſter, bâti ſeulement depuis quelques années, a été arrangé ſur le même modèle, de peur, dit-on, que le goût des Anglois pour le ſuicide, ne les portât à ſe jetter dans le fleuve, ſi on leur en laiſſoit la facilité.

Ce pont est un des chefs-d'œuvre de nos jours. Sa construction étoit difficile, à cause des marées qui sont très-fortes dans cet endroit de la Tamise; mais par des méthodes nouvelles & un travail assidu de douze années, que la nuit même n'interrompoit pas toujours, il a été heureusement achevé sans batardeaux, sans détourner la riviere, sans embarrasser la navigation, sans qu'il en ait coûté la vie à un seul homme.

On doit commencer incessamment un troisieme pont entre ceux de Londres & de Westminster. On croit qu'il surpassera les deux premiers en hardiesse & en magnificence, & sera fini avant dix ans. L'Architecte se propose de ne le fermer que d'un accoudoir à jour, à hauteur d'appui. Il faut espérer que les Anglois se détermineront aussi à dégager le fleuve, à lui ouvrir des communications, à le border de quais, dans le corps desquels on pourra ménager les entrepôts nécessaires pour les chargemens des marchandises sur les vaisseaux, & pour les déchargemens. Ces quais une fois ouverts, les personnes opulentes s'empresseront

d'y bâtir de [illegible] comme à Paris ; & la Tamise trouva enfin le même accueil que la Seine.

Londres est composée de trois villes, qui sont la Cité, Westminster & Southwark que les Anglois prononcent Southric. Westminster, situé au couchant, étoit à un mille de Londres au commencement de l'autre siecle ; mais depuis le regne de Charles I, cet espace s'est rempli ; & l'on y a bâti de fort belles rues : aujourd'hui les deux villes, partagées en vingt-six quartiers, se touchent, & seroient confondues en une seule, si chacune n'avoit gardé son gouvernement particulier & ses Magistrats. Le fauxbourg de Southwark, qui s'étend à la droite de la Tamise, en est séparé par cette riviere, & y est joint par les ponts dont je viens de parler. Ces trois lieux réunis forment la Capitale d'Angleterre, qui est à peu près de la grandeur de Paris quant à la circonférence ; mais elle s'étend en longueur ; & Paris approche de la figure du cercle. On compte, dans cette derniere ville, la moitié moins de maisons, la moitié moins de rues, la moitié moins de paroisses ; mais on y voit plus de palais,

plus d'edifices ſomptueux, de plus beaux jardins, de plus belles places, de plus beaux ponts, de plus belles égliſes; les maiſons y ſont plus ſpacieuſes, plus élevées; il y a plus d'équipages, plus de luxe qu'à Londres. Quant à la population, elle eſt à peu près la même: on fait monter à huit ou neuf cens mille ames le nombre des habitans dans l'une & l'autre de ces deux villes. Suivant le tableau qui vient d'être fait de la conſommation de Londres, on y tue, par an, cent mille bœufs, huit cens mille moutons, deux cens mille veaux, deux cens mille cochons, &c.

Une partie de cette Capitale eſt ſituée ſur un côteau élevé, & par conſéquent plus ſain que Weſtminſter qui occupe un lieu bas. Son étendue, d'Orient en Occident, eſt d'environ deux grandes lieues; & ſa largeur n'a guere que le quart de ſa longueur. Les belles rues d'Holbourn, de Cheapſide, du Strand, paralleles à la riviere, mais ſans alignement, traverſent la moitié de la ville. Celles d'Oxford, de Piccadilly, de Thames, du Pall-Mall ne ſont pas moins remarquables par leur étendue. Cette derniere & les autres du quar-

tier de la Cour, habitées par tous les grands Seigneurs, n'ont point de portes cocheres. Ce ſont de petites entrées de quatre pieds de large, uniformément décorées de deux colonnes chargées d'un lourd fronton. Des rues détournées ſervent d'entrepôts aux écuries & aux remiſes.

Juſqu'au regne de George II, les Seigneurs des trois Royaumes, fixés dans leurs terres, ne prenoient à Londres, lorſque des affaires publiques ou particulieres les y appelloient, que des appartemens de louage, & regardoient leur éloignement de la Cour comme le plus bel apanage de leur indépendance. Sentant mieux qu'ailleurs ce qu'ils étoient par eux-mêmes, leur grandeur étoit plus en eux que dans leur faveur. Ils ne ſe montroient ni flatteurs ni courtiſans, & ne s'abaiſſoient jamais vis-à-vis d'un Miniſtre, parce que leur fortune & leur conſidération ne dépendoient ni de la bienveillance d'un Favori, ni de l'intimité d'une Maîtreſſe. Si leur empreſſement actuel à bâtir dans la Capitale, vient à gagner le reſte de la Nobleſſe, cette ville ſera doublée dans fort peu de tems.

Les rues de Londres ſeroient inabordables, ſi, pour la facilité des Allans & des Venans, elles n'avoient pas, de chaque côté, un trottoir de quatre à cinq pieds de large, & pour la communication de l'un à l'autre, de petites chauſſées en dos d'âne, qui les traverſent. Il eſt aiſé d'imaginer de quelle incommodité ſont ces chauſſées pour les voitures. Le milieu de ces mêmes rues eſt conſtamment enſeveli ſous des flots de boue, qui éclabouſſent les Paſſans, & couvrent tout le bas des maiſons. Auſſi chaque matin les apprentifs ſont-ils employés à laver les façades de leurs boutiques. Le pavé eſt formé de morceaux de roches, qui roulent & ſe heurtent ſans ceſſe dans cette boue. Tout l'art du paveur conſiſte à placer l'un auprès de l'autre, de maniere qu'indépendamment de la ſaleté qui y regne, il eſt preſque impoſſible d'y tenir en carroſſe. Les chars même les mieux ſuſpendus ont toute l'incommodité des charrettes, ſoit par le chaotement qu'occaſionnent, à chaque pas, l'inégalité & l'inſtabilité du pavé, ſoit par le danger continuel d'être éclabouſſé, ſi l'on ne tient pas

toutes les glaces levées. On parle de paver toute la ville en pierres de grès, qu'on doit faire venir à grands frais des extrêmités de la Grande-Bretagne (1); & les Anglois ſe flattent qu'à cet égard, elle pourra l'emporter ſur Paris même.

Malgré la peſanteur & la longueur démeſurée des voitures, qui vont ſans ceſſe de la ville au port, & du port dans les magaſins, on ne rencontre cependant pas de fréquens embarras, par la raiſon que marchant en ſens contraire ſur deux rangs, elles ne ſe croiſent ni ne ſe coupent preſque jamais. Le meilleur attelage, dès qu'il s'y trouve engagé, eſt obligé de ſuivre la file, quelque motif qu'il ait de faire diligence; ou ſi l'on eſt abſolument preſſé d'arriver, on quitte le carroſſe; & l'on ſe jette parmi la foule qui remplit les trotoirs. Les plus Grands Seigneurs voudroient en vain ſe prévaloir du poids de leur nom ou de la dignité de leur rang.

Pour ſe garantir de la mal-propreté & de l'embarras, on trouve des allées,

(1) Londres eſt en effet très-bien pavé depuis quelques années.

cours ou des paſſages couverts,
is de boutiques, comme à Paris le
de Geſvres, & indiqués par la mul-
le qui y paſſe continuellement. Le
ix, l'arrangement, le brillant des
ages en étoffes, en bijoux, en di-
les ſortes de marchandiſes, & ſur-
en jolies filles de boutique, ſuffi-
nt ſeuls pour déterminer les gens
pied à s'y jetter de préférence, in-
endamment de la propreté & de la
té. Ces boutiques, & ſur-tout celles
Strand, qui eſt la rue la plus paſſagere
la plus commerçante, ſont fermées
grandes glaces, & offrent, par leur
gante diſpoſition, un coup-d'œil au-
l notre rue même Saint-Honoré n'a
t-être rien de comparable.

Cet avantage perd infiniment de ſon
x par l'incommodité de la fumée,
, mêlée avec un brouillard perpé-
l, couvre & enveloppe toute la
le. Les vapeurs, dont eſt chargée
atmoſphere, entraînent dans leur
ûte les parties les plus peſantes,
forment des pluies d'encre, qui
iment les habits. Auſſi Londres eſt-
rempli de boutiques de dégraiſſeurs
cupés à une leſſive continuelle. Les
timens même ne ſont point à l'abri

de ce dommage. Les plus conſidérables, comme la cathédrale, quoique bâtis de pierre de Portland, qui reſſemble aſſez à la nôtre par ſa blancheur & la fineſſe de ſon grain, ont pris la couleur du charbon. Les meubles des maiſons ſont également affligés par les parties les plus ſubtiles de la fumée. Les livres ſur-tout ont à ſouffrir de ſes ravages : les reliures les plus ſoignées y perdent bientôt tout leur éclat, ſi l'on n'a ſoin de les enfermer hermétiquement ſous glace ; encore faut-il les eſſuyer très-ſouvent. J'ai vu, en été même, faire du feu dans les bibliotheques, pour les mettre à couvert des atteintes de l'humidité.

Les nouveaux quartiers de Londres ne reſſemblent à l'ancienne ville, que par les trottoirs qui ſont dans toutes les rues. Inſenſiblement formées depuis la révolution, ces rues s'étendent & s'accroiſſent tous les jours; & ce qui n'étoit anciennement qu'un amas de petites boutiques, eſt maintenant un aſſemblage des plus belles maiſons de cette Capitale. Les bâtimens alignés, uniformes & conſtruits de brique, n'ont que deux

ou

tout au plus trois étages, non com-
une eſpece de ſouterrein qu'occu-
t les cuiſines & les offices. Ces pie-
baſſes ont jour ſur un foſſé de trois
ds de large, qui ſépare la maiſon de
ue; & le trottoir qui le borde, porte
une voûte. Au moyen d'une pierre
ſe leve, on y introduit tout le cha-
i néceſſaire, ſoit pour la cuiſine, ſoit
ir les appartemens: commodité très-
ortante pour la propreté, dans un
's où l'on ne brûle preſque pas de
s. Ce trottoir eſt ſéparé du foſſé par
grillage de fer, d'où ſortent deux
eces de pilaſtres de même matiere,
font une ſorte d'avant-porte, &
tiennent deux lanternes que cha que
iſon doit fournir pour éclairer la
e pendant la nuit.
Le terrein eſt fort cher à Londres;
es loyers ſont un objet de très-gran-
dépenſe. Excepté quelques mai-
s au centre de la Cité, preſque tou-
les autres appartiennent à des En-
preneurs qui bâtiſſent ſur des empla-
nens pris à bail pour quarante, cin-
ante ou ſoixante ans, à condition de
nettre, à ſon expiration, au proprié-
re du terrein, le bâtiment en l'état

où il ſe trouvera. Auſſi les Bâtiſſeurs prennent-ils ſi bien leurs meſures, que la maiſon ne dure guere au-delà du tems dont on eſt convenu. Celles qui ſont aux moindres termes, n'ont des murs que de l'épaiſſeur d'une brique; & ces briques ſont faites de la premiere terre qui tombe ſous la main; on dit même que les vuidanges des commodités entrent, à certaine doſe, dans leur compoſition. Le dedans du bâtiment eſt traité avec la même légéreté que l'extérieur : des brins de ſapin tiennent lieu de poutres; & toutes les boiſeries ſont de planches très-minces, qui rendent les incendies preſque inévitables. La profonde impreſſion que produiſit, dans les Habitans, celui de 1666, a donné lieu à un établiſſement très-utile. On aſſure les maiſons contre ces ſortes d'accidens; le prix de l'Aſſurance ſe regle ſur celui des loyers; & les dangers du feu ſont au compte des Aſſureurs. Les Locataires ont le même avantage pour les meubles, que des Compagnies garantiſſent au bas de l'inventaire. On n'aſſure aucun bâtiment pour toute ſa valeur, mais ſeulement pour une ſomme dont on convient, & qui ſe paie lorſqu'elle

vient à brûler : il en eſt de même pour les meubles.

La plupart des maiſons de Londres n'étant pas ſuſceptibles de beaucoup d'ornement, ont du moins un mérite analogue à leur deſtination, c'eſt d'être extrêmement commodes dans leur petiteſſe. L'eſcalier eſt dans le milieu de l'emplacement, & n'eſt pas plus expoſé à l'intempérie de l'air, que toutes les autres pieces du logis. La cour eſt preſque toujours derriere la maiſon. Ailleurs les appartemens commencent à l'entrée de l'anti-chambre, en Angleterre ils commencent à la porte de la rue. Les gens un peu aiſés, & tout le monde ſe pique de l'être dans cette ville, occupent le plus ſouvent une maiſon entiere ; ce qui fait que n'ayant rien de commun avec d'autres Locataires, ils jouiſſent, ſans obſtacles, de la plus grande propreté. Une porte à ſimple battant, où l'on arrive par trois ou quatre marches, eſt la principale entrée du logis. Dans preſque toutes les maiſons Angloiſes, chaque piece, ainſi que l'eſcalier, eſt boiſée. Ce n'eſt que depuis quelques années, que s'eſt introduit, chez les gens riches, l'u-

ſage des tapiſſeries. Il eſt encore devenu plus général, par la facilité d'acquérir, à peu de frais, des tentures de papier peint & verni, ou fabriqué à l'imitation des velours d'Utrech. Les appartemens ne ſont point ſcrupuleuſement diſtribués en anti-chambres premiere & ſeconde, ſalle de compagnie, ſallon, cabinets, garde-robes, &c. Preſque toutes les maiſons, excepté les plus conſidérables, ſont compoſées, ſur chaque plein pied, de deux chambres & d'un très-petit cabinet. Celles qui ont un plus grand nombre de pieces à chaque étage, fourniſſent des ſalles d'étude, comme les Anglois les appellent, des ſalles de toilettes, outre le ſallon qui eſt toujours le lieu de repréſentation. La ſalle à manger eſt au rez-de-chauſſée; ce n'eſt ni la moins commode, ni la moins propre que l'on choiſit en Angleterre pour cette intéreſſante opération. Là eſt auſſi le veſtibule qui mene à l'eſcalier, ſert d'anti-chambre, & fait le ſéjour ordinaire du Portier & des Valets.

Les nouveaux quartiers de Londres ſont ornés de places quarrées, dont pluſieurs ont une très-grande éten-

due. Fermées, pour la plupart, comme la Place Royale l'eſt à Paris, les unes ſont décorées de boulingrins ou de pieces d'eau, les autres, de pyramides ou de ſtatues des derniers Rois; quelques-unes, comme celle de Groſvenor, ont un jardin diſtribué en allées. Les maiſons qui bordent toutes ces places, ne ſont point aſſujetties à une exacte uniformité. Parmi les façades, on en voit de plus ou moins ornées, ſuivant le caprice ou le goût du Propriétaire. Ce même caprice ſe manifeſte dans les ornemens qui chargent les enſeignes & les étalages des Marchands. Ce ſont des corps d'architecture, dont les colonnes, les pilaſtres, la friſe, la corniche reſſemblent preſque autant à la porte d'un petit temple, qu'à celle d'un magaſin. Ces boutiques offrent un aſpect brillant & agréable, qui ne contribue pas peu à la décoration de cette grande ville. Tout eſt frotté, tout eſt entouré de grands vitrages, dont les chaſſis, ainſi que les autres boiſeries, toujours nouvellement peints, produiſent un air d'étoffe & d'élégance. De grandes enſeignes, richement dorées, ſont ſuſpendues à

des ouvrages de ſerrurerie ſi grands & ſi lourds, qu'ils ſemblent menacer d'entraîner, par leur poids, le foible mur de brique où ils ſont attachés.

Dans tout Londres, vous ne trouveriez pas ſix maiſons de Particuliers, comparables aux grands hôtels qui ornent les quais & les rues de Paris. Chaque Anglois qui bâtit veut être ſon architecte; cette fantaiſie fait partie de la liberté nationale, d'où réſultent, dans les édifices de la plus grande dépenſe, les plus bizarres irrégularités.

Le goût de la bonne architecture fut apporté dans ce pays par le célebre Inigo Jones, Artiſte Anglois, que de longues études en Italie avoient formé aux principes de ſont art. Cette ville a pluſieurs édifices plublics élevés ſous ſa direction. Le plus ſingulier eſt le temple de Covent Garden, bâti en forme de halle, avec un portique & une porte à ſes deux extrêmités. Mylord Burlington fit ériger à cet Architecte une ſtatue dans ſa belle maiſon de Chiſwik. La grande allée des jardins qui accompagnent ce palais, eſt terminée par un portail que Jones avoit conſtruit, à neuf ou dix lieues de cet endroit, pour un bâtiment qui de-

puis a été abandonné. Le Lord Burlington acheta ce portail, & le fit transporter, par parties, où on le voit aujourd'hui. Une inſcription conſtate ce fait, comme un témoignage de vénération pour les monumens de ce grand Artiſte.

Jones eut pour ſucceſſeur de ſes travaux & de ſa réputation, le Chevalier Chriſtophe Wren qui a bâti l'égliſe de S. Paul; mais, ſi l'on en croit quelques connoiſſeurs, aux proportions près, qu'il a même très-mal obſervées, Wren n'a fait que réduire le plan de S. Pierre de Rome aux deux tiers de ſa grandeur, & eſt tombé dans des fautes groſſieres, par-tout où il s'eſt écarté de ſon modele.

Mylord Burlington, qui a joint les exemples aux préceptes, ſoit par l'hôtel qu'il s'eſt bâti lui-même à Londres, un des plus beaux de cette capitale, ſoit par quelques écrits qu'il a donnés ſur cet art, a tâché d'en communiquer le goût à ſes Compatriotes. Il ne les a pas rendus plus habiles; car toutes les fois qu'ils veulent être autre choſe que copiſtes, ils n'élevent que de peſantes maſſes de pierre. Les Anglois ne connoiſſent ni la juſteſſe des proportions,

ni l'élégance des formes, & ne réuſſiſſent pas mieux dans le goût des meubles, que dans celui des autres ornemens de leurs maiſons. Leur génie manque de cette ſoupleſſe qu'exigent les arts. Comme ils ont plus de jugement que d'imagination, ils préferent les études ſérieuſes, les ſciences profondes, aux connoiſſances agréables, que les François & les Italiens, plus vifs, plus ſaillans, doivent chérir naturellement. D'ailleurs le commerce, qui eſt l'ame de cette Iſle, ôte aux Artiſtes cette conſidération perſonnelle, dont ils ſont ſi dignes & ſi jaloux. Comme la richeſſe y fait une des principales diſtinctions, les arts qui s'allient rarement avec l'opulence, y ſont moins en honneur. On s'en amuſe, ſans trop eſtimer ceux qui s'y exercent. Ils ne ſont point, comme parmi nous, l'objet de l'attention publique, & il n'y a point d'établiſſement en leur faveur, ni de la part du Gouvernement, ni de celle de la Cour. Un ſeul peintre à Londres jouit d'une penſion : c'eſt le Peintre du Roi. Tous les Ambaſſadeurs que Sa Majeſté envoie dans les différentes Cours de l'Europe, emportent avec eux un por-

trait de ce Monarque, pour le quel ils ſont obligés d'employer cet Artiſte, & de lui donner cinquante guinées.

Il ne faut pas chercher ici de grands Peintres d'Hiſtoire : la Religion n'y fait aucun uſage des ſecours de cet art pourinſpirer la dévotion. Les égliſes y ſont, tout au plus, décorées d'un tableau d'autel ; les appartemens, de portraits ou d'eſtampes ; les cabinets des curieux de tableaux étrangers, moins remarquables par leur perfection, que par leur nombre. Le ſeul peintre Anglois de ce genre, qui mérite d'être nommé, eſt le célebre Hogarth, dont les ouvrages ne feront jamais généralement admirés des Etrangers, parce que leur grande beauté conſiſtant dans la vérité de l'expreſſion, les ſujets qu'ils repréſentent ſont particuliers à ſa Nation. Tout eſt vivant, tout eſt animé dans ſes tableaux ; jamais les paſſions n'ont eu ſur la toile ce mouvement, cette chaleur que l'on trouve dans ſes chefs-d'œuvres. Jamais peintre n'a été ſi utile à ſa patrie, parce qu'il a toujours travaillé à dégouter du vice, par l'horrible portrait qu'il en a tracé. Ses ſujets ſont ordinairement tirés des ſcenes de folie

& de débauche, dont il n'y a qu'un trop grand nombre tous les jours, & ſpécialement toutes les nuits, dans cette Capitale. L'Angleterre eſt remplie d'eſtampes gravées d'après cet habile Maître ; & ſes tableaux s'y vendent au plus haut prix.

Il y a beaucoup d'eſprit & de génie dans les compoſitions de Thornhill ; la partie allégorique y eſt ſavamment traitée, quoiqu'un peu trop chargée de figures. Ses défauts ſont d'autant plus excuſables, qu'il n'a pris de perſonne des leçons de ſon art : la nature l'avoit fait peintre ; il n'a dû à aucun Maître l'uſage de ſon talent. Son goût le portoit à l'Hiſtoire ; mais ſon intérêt le ramenoit plus ſouvent au Portrait. Le dôme de Saint Paul eſt d'une maniere grande & belle. Ce même Artiſte a peint l'eſcalier & un des plafonds du palais d'Hamptoncourt, ainſi que la plupart des tableaux de Kinſington ; mais ſon plus bel ouvrage eſt le réfectoire & le ſalon de l'hôpital de Greenvik.

Le portrait eſt le genre de peinture le plus en vogue en Angleterre : c'eſt une politeſſe d'uſage de ſe donner le ſien réciproquement, même entre hom-

mes. Jugez de la prodigieuſe quantité qui s'en fait, tout les ans, dans toute l'étendue du royaume. On montre dans une des ſalles du château de Windſor, une ſuite de tableaux des plus jolies femmes qui firent l'ornement de la Cour du voluptueux Charles II. Quand un Artiſte eſt un peu occupé, il ſe contente de peindre la tête, & charge quelque autre de tout le reſte. Il y en avoit un à Londres, très-habile pour les draperies, auquel on envoyoit des toiles de toute grandeur, où étoient peints pluſieurs viſages, avec une ample deſcription des tailles, groſſes ou menues, grandes ou petites, des mains, des bras, des cuiſes, des jambes qu'il falloit leur donner.

Soit que le climat d'Angleterre s'oppoſe à la conſervation du paſtel, ſoit que l'eſprit de commerce y faſſe apprécier les ouvrages par leur durée, plutôt que par le talent des Artiſtes, les portraits de ce genre ne ſont point eſtimés; & le prix en eſt très-modique. La peinture en émail y a été très-recherchée du tems de Zink, Artiſte Suédois, qui n'a point laiſſé d'éleves. On y peint auſſi ſur verre avec aſſez de ſuccès. Cet

art conſacré aux vitres d'égliſe, & que le préjugé vulgaire s'obſtine à regarder comme perdu, éclate encore chaque jour par de nouvelles productions. A l'égard de la miniature, elle eſt fort médiocre, & preſque tombée depuis Cooper, cet Artiſte admirable, qui, ſous Cromwel, l'avoit portée à un ſi haut degré de perfection. Il y a quelques Peintres de payſages & de marine : c'eſt la mode de repréſenter ſur la toile le vaiſſeau de guerre, que l'on montoit dans une occaſion périlleuſe, d'où l'on s'eſt tiré avec honneur.

Il ſe fait très-fréquemment ici des ventes de tableaux, dans de grandes ſalles uniquement deſtinées à cet uſage. Elles ſont hautes & iſolées, afin que tous les côtés puiſſent être également éclairés par un vitrage qui l'environne ſans interruption. Un particulier qui a raſſemblé une quantité ſuffiſante de morceaux précieux, pour en faire une vente publique, les y place ſuivant leur prix, chacun avec ſon numéro. Le même ordre eſt obſervé dans un catalogue imprimé, où ſe trouve le ſujet du tableau, avec le nom vrai ou ſuppoſé de quelque grand Maître. Ces catalogues, qui ſe diſ-

tribuent *gratis*, fixent la ſomme, au-deſſous de laquelle l'enchere n'eſt pas admiſe. Quand les tableaux ſont étalés & la vente affichée, on laiſſe la ſalle ouverte pendant deux ou trois jours; & tout le monde peut y entrer, excepté la populace: un Officier de Police, revêtu des marques de ſa charge, en garde la porte. Le Public de Londres ſe fait un amuſement de cette expoſition, à peu près comme celui de Paris, de celle de l'Académie de Peinture au Sallon du Louvre.

Le jour de la vente à midi, la ſalle ſe trouve pleine d'hommes & de femmes aſſis ſur des bancs, qui ſont face à une eſpece de chaire où ſe place le Crieur. Il prend ſon catalogue, fait apporter le premier article, l'annonce, le crie; & avec un petit marteau d'ivoire, il frappe un coup ſur ſa chaire, pour déclarer que l'article eſt adjugé. Là, on voit un brocanteur faire acheter en ſecret ce qu'il décrie ouvertement, ou bien, pour tendre un piege dangereux, feindre de deſirer avec avidité, un morceau qui lui appartient. Tel, par pique ou par gloire, paie un article cinquante guinées, qu'il n'auroit pas acheté vingt-cinq, s'il

n'avoit craint la honte de céder en préſence d'une nombreuſe Aſſemblée. Ces ſortes de ventes, qui ne ſont guere en uſage à Londres, que depuis vingt-cinq ou trente ans, y ont rendu le goût des tableaux très-général. On y apprend à connoître les différentes Ecoles, & les ouvrages des meilleurs Maîtres.

La Sculpture n'a été regardée longtems en Angleterre, que comme un ornement funébre : l'Egliſe de Weſtminſter réunit ce que la Capitale poſſede de plus parfait en ce genre. Les morceaux les plus diſtingués portent les noms de Schemaker, de Rysbrak & de Roubillac. J'ai parlé des monumens de Shakeſpeare, de Newton & du lord Stanhope ; celui du Capitaine Cornwal, placé auprès de la grande porte, s'empare le premier des regards ; la magnificence & l'appareil avec leſquels il eſt traité, conviendroient mieux à un catafalque, qu'à un monument fixe & permanent.

Ce n'eſt guere que depuis un ſiecle, que ces Inſulaires emploient la ſculpture à d'autres uſages. Du tems de Charles II, ils poſſédoient un Artiſte très-habile, Gabriel Cibber, pere du Comédien de

nom, vivant, retiré du théatre, &
ète de la Cour. Ce Cibber étoit un
emand qu'ils comparoient à Praxi-
e. On voit de lui deux grandes fi-
es de ronde-boſſe, couchées ſur le
ton de l'Hôpital des Fous. Les mo-
nens publics, érigés en l'honneur
Souverains, n'honorent pas égale-
nt ce bel art. Les ſtatues des der-
s Rois qui ornent les places de
dres, n'ont de remarquable que
lat du cuivre dont elles ſont com-
ées.

Les Anglois ont un nouveau genre de
pture dans des médailles en ivoire,
repréſentent les têtes de leurs Grands
mmes. Ils les arrangent ſous glace,
un fond de velours noir, & en or-
t leurs cabinets. Ces morceaux tra-
lés dans le meilleur goût, ont à l'œil
te la ſoupleſſe de la cire. La ſculp-
en bois eſt aſſez recherchée; mais
orure, ainſi que le galon, pêche par
urée & par la couleur.

La gravure en acier, pour la fabri-
on des médailles & de la monnoie,
rien ici qui diſtingue les Artiſtes.
gravure en maniere noire a peu de
iſans. La gravure en pierre compte

quelques habiles Maîtres. Comme on aime mieux faire valoir ſon argent, que de l'employer à la décoration de la table, on a peu de vaiſſelle plate, & par conſéquent peu d'Orfèvres en état de fournir des morceaux bien remarquables. Rien cependant n'eſt plus brillant que leurs boutiques : tout y eſt en étalage dans de grandes armoires fermées de glaces. Quant à la jouaillerie & à la bijouterie, les Anglois n'auroient pas de fréquentes occaſions d'exercer leurs talens, s'ils ne travailloient que pour leurs pays. A l'égard des ouvrages d'acier poli, leur réputation eſt également établie & méritée ; mais leurs Artiſtes ſont inférieurs aux nôtres, excepté dans la fabrique des outils & des inſtrumens. Chez eux, l'utilité eſt l'idée dominante ; en France, c'eſt le goût : nous imaginons ; & l'Anglois exécute. Il excelle dans les choſes de commodité, & nous dans celles d'agrément. De la réunion de ces talens divers, il réſulteroit des ouvrages parfaits.

Dans les travaux de menuiſerie, vous admireriez également la patience & l'induſtrie de ces Inſulaires : nos meil-

leurs Orfevres n'achevent pas avec plus de ſoin la charniere d'une boîte, qu'on ne finit ici celle d'une armoire. Pour tout ce qui regarde la propreté & la ſolidité, en quelque genre que ce ſoit, l'Artiſan ne s'écarte jamais du degré de perfection où il peut atteindre ; & l'Ouvrier le plus vil penſe noblement du métier qu'il profeſſe. Mais malheureuſement, je le répete, il manque de goût ; & ſes ouvrages n'ont ni cette élégance ni cette grace, qui font le charme de la plupart de nos ameublemens.

Le luxe des Grands eſt tout d'oſtentation ; c'eſt un aſſemblage de choſes rares & bizarres, un mêlange confus d'or & d'argent, employé ſans art, & placé au haſard avec l'éclat des pierreries, qui ne fait preſque aucun effet. Pas la moindre commodité dans les appartemens ; ce ſont de grandes pieces, vaſtes & iſolées, décorées d'ornemens antiques, mêlés avec des modernes ; un buſte Grec, entouré de figures Chinoiſes ; des parcs plantés ſans ordre, ſans projet, & où la nature imitée eſt défigurée par des formes qui lui ſont étrangeres. Tout cela étonne ſans plaire : parce qu'on y voit plus de grandeur que de goût.

Le luxe des Bourgeois de la Cité eſt plus ſolide que frivole, moins fondé ſur la vanité que ſur les beſoins. On y voit régner une grande abondance, un ſuperflu même très-délicat, & non une ſomptuoſité faſtueuſe, ni une recherche outrée de ce qui caractériſe l'opulence. Les dorures, les glaces, les bronzes ſont des ornemens qu'on ne trouve ici qu'en fort peu de maiſons. On ne ſe pique pas même de briller par l'habillement & les équipages; & les meubles, quoique très-propres, ſont auſſi ſimples, que des loix ſomptuaires pourroient le preſcrire : il faut même convenir que malgré cette grande propreté, l'ameublement Anglois a toujours l'air triſte aux yeux de ceux qui n'y ſont pas accoutumés. Les tables, ſans qu'il y regne la même délicateſſe qu'en France, ſont le principal objet du luxe national, non, comme je l'ai déjà dit, par la richeſſe de l'argenterie; l'oſtentation ridicule, avec laquelle on étale aſſez généralement ſur un buffet, pendant le repas, quelque peu de vaiſſelle inutile, eſt une marque de ſa rareté parmi les gens même d'un état conſidérable. La porcelaine

de la Chine, ſcrupuleuſement aſſortie, & plus ou moins belle, ſuivant le goût & les moyens du Maître, tient lieu d'un ſervice plus riche. La fineſſe, la blancheur & l'extrême propreté du linge achevent le faſte agréable de cette décoration. Les Anglois ont conſervé l'uſage des fourchettes d'acier à deux pointes, comme plus aiſées à nettoyer. On les change à chaque ſervice, ſouvent à chaque plat, ainſi que les couteaux & quelquefois les ſerviettes. Pour les plus petits morceaux, ſur leſquels cette fourchette n'a point de priſe, on ſe ſert du couteau élargi & arrondi à ſon extrêmité. Il y a peu de différence, à cet égard, entre les meilleures maiſons de Londres & celles de la bourgeoiſie.

Je ſuis, &c.

A Londres, ce premier Octobre, 1755.

LETTRE CCXXIX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

IL me reſte, Madame, à vous faire connoître quelques autres édifices de la ville ou des environs de Londres, tels que Bedlam ou l'Hôpital des Fous, l'Hôtel-de-Ville, la Douane, le Palais du Lord-Maire, &c.

Le premier, que je puis nommer les Petites-Maiſons de l'Angleterre, eſt un des plus beaux, des plus vaſtes bâtimens qui décorent le voiſinage de cette Capitale. Il a pour avenue une place de la plus grande étendue ; & ſa deſtination eſt annoncée par les deux figures du ſculpteur Cibber, poſées ſur le fronton de la porte principale. L'une repréſente un homme accablé d'une mélancolie ſombre, & l'autre une perſonne qui eſt dans l'accès de la frénéſie. Ce ſont les Habitans de Londres qui ont doté cette maiſon, dont les fonds, qui augmentent tous les jours, procurent aux Malades les ſoins, les attentions & les ſecours que demande leur état.

J'ai parlé ailleurs de quelques Hôpitaux qui doivent leur inſtitution à divers particuliers, tels que celui des Enfans Trouvés, ſi nouveau dans une ville où il étoit ſi néceſſaire. Dans l'Hôpital de Chriſt, fondé par le dernier des Edouards, il y a une école latine pour de jeune garçons qu'on deſtine, les uns à étudier dans les Univerſités, les autres à des profeſſions différentes ou aux mathématiques, & principalement à la navigation. Tous les ans on en envoie en mer dix ou douze, pour joindre la pratique à la théorie.

Les malades, les eſtropiés, les bleſſés ſont traités & entretenus avec ſoin dans l'Hôpital de S. Barthelemi, inſtitué par un ſimple Bourgeois de Londres, au commencement du douzieme ſiecle. Je crois vous l'avoir dit : l'amour de l'humanité n'éclate nulle part autant qu'en Angleterre, ſur-tout dans ces maiſons de charité. Il eſt vrai que tous les Malades, ſans exception de pays, de religion, d'infirmité, n'y ſont pas reçus comme à l'Hôtel-Dieu de Paris : les difficultés qu'on leur fait, empêchent une infinité de malheureux de profiter de l'intention des Fondateurs ; & les incurables en étant rejettés,

demeurent ſans ſecours : mais au moins ceux qu'on y admet, y ſont bien ſoignés, bien traités, bien ſervis. Le premier ſoin du Gouvernement eſt de réprimer l'avidité de ces hommes dénaturés, qui s'engraiſſent de la ſubſtance des Pauvres, & ne ſont heureux, que des douleurs de leurs ſemblables ; qui dévorent ce qui leur reſte de vie, &, par une avarice perfide, achevent ce que la maladie a commencé. D'ailleurs des Hôpitaux, dont la porte reſte ouverte lors même qu'ils ſont pleins, loin d'être des maiſons de ſanté, deviennent des ſources d'infection, où les Malades paient trop ſouvent par leur mort, le peu de ſoins qu'ils y reçoivent. Au lieu que ceux de Londres n'étant pas obligés de prendre plus de monde, qu'ils ne ſont arrangés pour en contenir, le nombre des Malades eſt toujours proportionné à la place deſtinée pour les recevoir ; & l'on n'y craint ni la corruption ni le manque de ſecours, effets ordinaires de la multitude.

L'Angleterre a auſſi des maiſons de Correction pour les Domeſtiques inſolens, les femmes proſtituées & les gens de mauvaiſe vie. On les fait travailler ;

& on ne leur donne, pour toute nourriture, que du pain & de l'eau, à moins que par leur induſtrie & leur bonne conduite, ils ne faſſent voir qu'ils méritent un meilleur ſort.

Le même eſprit qui préſide au Gouvernement des Hôpitaux, veille également à celui des lieux de correction. Auſſi n'y voit-on pas cette image de l'enfer, comme dans preſque toutes les maiſons de force, où ſix cens malheureux, preſſés les uns ſur les autres, opprimés de leur miſere, de leur infortune, de leur haleine mutuelle, de la vermine qui les ronge, de leur déſeſpoir, & d'un ennui plus cruel encore, vivent dans la fermentation d'une rage étouffée, & gémiſſent autant de fois qu'ils reſpirent. Auſſi n'entend-on pas dire à Londres, qu'aucun d'eux commette des homicides ſur les Geoliers, ſur les Chirurgiens, ſur les Prêtres qui les viſitent, dans la ſeule vue de ſortir de ce lieu d'horreur, & de repoſer plus librement ſur la roue de l'échafaud.

La différence de nos maiſons de force à celles d'Angleterre n'eſt pas la même dans les priſons. A Londres comme à Paris, elles ſont d'un aſpect

affreux. L'air qu'on y reſpire eſt infect; & dans le petit eſpace qu'elles occupent, elles contiennent un nombre incroyable de malheureux. Tous les maux qui affligent l'humanité, ſemblent s'y être renfermés avec eux, pour leur faire deſirer le ſupplice comme le terme de leur miſere, & les ſecours même qu'on leur donne, comme une cruauté, puiſqu'en prolongeant leur vie, ils multiplient leurs tourmens. Quand ils n'ont pas d'argent à diſtribuer aux Geoliers, ils ſont traités avec une dureté qui fait horreur; mais s'ils ont de quoi ſatisfaire leur avidité, ils peuvent ſe livrer à tous les excès de la débauche. Les égards ſont pour le Scélérat qui paie, avec le bien d'autrui, la condeſcendance de ſes Gardiens; & les femmes les plus débauchées peuvent partager & égayer ſa ſolitude. Le Marchand que la fortune a trahi, que la mauvaiſe foi a trompé, porte les mêmes chaînes, que ceux qui ont commis les crimes les plus atroces; & le Débiteur inſolvable ſe trouve enfermé dans la même priſon, que le Voleur & l'Aſſaſſin qui doivent repréſenter à Tyburn.

Du côté extérieur de la priſon de Newgate,

Newgate, on voit des figures qui repréſentent la Liberté, la Paix, l'Abondance; & dans l'intérieur, la Force, la Sévérité, la Juſtice. La curioſité m'ayant conduit dans un de ces caveaux, dont les voûtes retentiſſent de gémiſſemens & de cris lugubres, mon cœur ſaigne encore au ſouvenir des objets qui s'offrirent à ma vue. J'interrogeai ces Infortunés ſur les cauſes de leurs malheurs; & un d'eux, qui portoit dans ſes regards la mélancolie la plus ſombre, me dit: « J'ai été poſſeſ-» ſeur d'une fortune conſidérable, juſ-» qu'au jour où j'ai fait connoiſſance » avec un Homme de Loi. Celui-ci jetta » les yeux ſur de vieux écrits de ma » famille, & découvrit certains par-» chemins, qui me donnoient des droits » ſur la propriété de mon voiſin. L'hon-» nête Juriſconſulte me conſeilla d'in-» tenter un procès à ce paiſible Poſſeſ-» ſeur. Il pourſuivit cette affaire pen-» dant vingt ans avec tant de paſſion, » qu'il fit ſa fortune, réduiſit mon voi-» ſin à la mendicité; & je n'eus pas plu-» tôt gagné ma cauſe, que mes Créan-» ciers ſe ſaiſirent de nos deux propriété-» tés, & m'envoyerent jouir de ma vic-

» toire au fond de ce cachot. Le Roi » eût en vain déployé toute ſon auto- » rité pour me ravir un arpent de terre: » le Payſan eſt deſpote dans ſon champ; » & mon Juriſconſulte me fit perdre » tout mon bien, en s'autoriſant des » mêmes loix qui devoient faire ma » ſûreté. La juſtice ſe vend ici comme » une autre marchandiſe; & il y a moins » à perdre, pour un Citoyen, d'aban- » donner ſes droits, que de plaider pour » les ſoutenir ».

Revenus, à l'égard des Priſonniers, à des ſentimens plus humains, les Anglois ont pris la réſolution d'abattre les anciennes priſons, pour en rebâtir d'autres & plus commodes & moins malſaines. Mais, pour dire encore un mot de l'hôpital de Bedlam, ſitué dans le plus beau point de vue du monde, & bâti dans le goût le plus élégant, s'il eſt permis de faire remarquer quelques défauts dans un ſi bel édifice, j'ai trouvé que le principal corps-de-logis n'étoit point aſſez long pour un bâtiment de cette étendue, & avoit d'ailleurs trop de largeur avec les ailes; ce qui produit une ennuyeuſe uniformité.

La Maiſon de Ville de Londres, que Anglois appellent Guid-Hall, ou

ille dorée, eſt un bâtiment d'aſſez
elle apparence, où ſe tiennent les
ours de Juſtice de la Cité. La princi-
ale ſalle, celle qui donne le nom à
out l'édifice, eſt ornée de portraits;
: l'on y expoſe les drapeaux & les
endards pris ſur l'ennemi.

Les métiers de Londres, diviſés en
ixante-deux corporations, ont chacun
n Bureau qui porte auſſi le nom de
alle, & où ſe font tous leurs réglemens. Pluſieurs de ces maiſons ont de
eaux frontiſpices, des cours ſpacieuſes,
es chambres ornées de ſculpture, aſſez
aſtes pour contenir deux ou trois cens
erſonnes, aſſez décorées pour y recevoir des Têtes couronnées. Le Bureau
es Drapiers a un jardin bien entretenu,
t ouvert à toutes les perſonnes au-deſus du commun. La ſalle des Tailleurs
ſt fameuſe par les repas qui s'y donent tous les ans aux grandes Sociétés,
t particuliérement à l'Artillerie. La
Banque ſe tient dans la maiſon des Epiiers, qui eſt le grand dépôt de toutes
es richeſſes de l'Angleterre, & la caiſſe
ommune de la Nation; mais le Roi
n'en a pas la clef.

La Douane, où l'on reçoit les droits

d'entrée & de ſortie de toutes les marchandiſes, eſt un édifice uniforme & commode, bâti par Charles II, entre le pont & la Tour, après que l'ancien fut conſumé dans le grand incendie. Les marchés de Londres ſont une des grandes commodités de cette Capitale. On y compte douze boucheries toujours fournies d'excellente viande, outre celle qui ſe crie dans les rues, & quantité d'Étaleurs particuliers, répandus de côtés & d'autres, pour la facilité des perſonnes trop éloignées de ces marchés. On y trouve auſſi toutes ſortes de gibier & de volailles dans tous les tems de l'année. Il y a un autre lieu pour le poiſſon que les Marchands achetent en gros, & revendent en détail par toute la ville; deux marchés pour les herbes potageres, les fruits, les fleurs & les ſimples, l'un près de la Bourſe, l'autre à Covent-Garden dans Weſtminſter; deux pour le grain, deux pour la farine, deux pour le foin & la paille, un pour le bétail & pour les chevaux, un pour les cuirs, & un autre pour les draps. Enfin, le long de la Tamiſe, on trouve du bois de charpente, du bois à brûler, du charbon & des pierres dans la plus grande abondance.

Je ne dois pas oublier de vous faire part d'une anecdote concernant la ſtatue équeſtre de Charles II, qui décore un de ces marchés, connu ſous le nom de Stocſmarket. Ce monument eſt d'une figure ſi ridicule & ſi abſurde, qu'il eſt impoſſible d'y jetter les yeux ſans quelque indignation contre ceux qui l'ont fait élever. Mais ſi l'on en cherche l'hiſtoire, ce qui n'étoit que mépriſable, devient plaiſant. On prétend que cette ſtatue avoit été faite dans ſon origine pour Jean Sobiesky, Roi de Pologne; mais quelque accident la fit reſter dans la main de l'Ouvrier. Vers le même tems, la Ville de Londres voulut ériger une ſtatue à ſon Roi: Celle de Sobiesky ſe trouvant prête & à bon marché, on convertit le Roi de Pologne en Roi d'Angleterre; & l'on changea le Turc, qui étoit ſous les pieds du cheval, en Olivier Cromwel. Perſonne ne s'eſt aviſé depuis d'y trouver à redire; mais le malheur eſt, qu'un miſérable turban qu'il porte autour de la tête, fait voir clairement que ce n'eſt point, celle de Cromwel, & ſert de preuve à la vérité de cette hiſtoire.

Il ſeroit difficile de déterminer le

nombre des tavernes, des cabarets à biere & des cafés. Ces derniers ſont le rendez-vous & des Gens d'Affaires & des fainéans; de maniere qu'on demande plutôt quel eſt le café d'un tel, que la maiſon où il loge. On y fume, on y joue, on y apprend les nouvelles, & ſouvent on y en fait. C'eſt où l'on décide du gouvernement, de l'intérêt des Princes, de l'honneur des Maris. En un mot, c'eſt où les Anglois diſcourent librement de toutes choſes, & où l'on peut les connoître en peu de tems. Vous ne les voyez ni s'interrompre, ni parler pluſieurs à la fois. On fait valoir ces cafés aux Etrangers, comme un des plus grands agrémens de Londres. Ce ſont en effet des endroits commodes, par la facilité de trouver les perſonnes à qui l'on a à faire, mais du reſte fort dégoûtans, fort mal-propres, & toujours pleins de fumée comme des corps-de-garde. Les Gens de métier y vont fréquemment; & pour un ſou, ſi l'on ne veut pas dépenſer davantage, on a la facilité de lire toutes les gazettes qui paroiſſent régulièrement à la même heure. Dans pluſieurs de ces cafés on vous fournit celles de France, d'Allemagne, d'Hollande; & pendant la tenue du

Parlement, on a chaque jour les réſolutions de la Chambre-Baſſe, imprimées & publiées par ſon ordre, ainſi que mille autres nouvelles en tout genre.

Un autre avantage de cette ville eſt le grand nombre de fiacres, de carroſſes de louage, de chaiſes qui vous tranſportent en diligence d'un quartier à l'autre, & dont le prix eſt tellement réglé, que ceux qui vous menent, ſont preſque toujours contens & ne demandent rien de plus. On a de ces voitures par-tout, dans le moment & à bon marché. Les cochers ſe tiennent ſur leur ſiege, attentifs aux perſonnes qui paſſent, & accourent au moindre ſignal. Si vous préférez d'aller par eau, vous avez le long de la riviere, tous les jours, excepté le dimanche, une infinité de batelets d'une légéreté ſinguliere, pour une ſomme modique, également fixée par la Loi. Les Anglois diſent que c'eſt d'eux, que Paris a emprunté l'uſage des fiacres & des chaiſes à porteurs, & que ces dernieres ont été apportées en France par un nommé Monbrun, bâtard du Duc de Belle Garde.

On leur doit auſſi l'idée de la Petite

Poſte, par laquelle ils envoient non-ſeulement des lettres, mais des paquets au-deſſous du poids d'une livre, & même juſqu'à la valeur de dix livres ſterlings en argent. On ne paie qu'un ſou pour chaque envoi ; & c'eſt de là que vient le nom de Peny-Poſt, ou Poſte d'un Sou. Si un paquet ſe perd, c'eſt au Bureau à en répondre. Outre le Bureau général, il y en a cinq particuliers, qui ont chacun plus de cent perſonnes qui en dépendent, outre cinq ou ſix cens boîtes où l'on porte les lettres, & d'où on les enleve à toutes les heures. La Nation eſt redevable de cette invention à un Négociant nommé Dockwra, qui fit cet établiſſement à ſes propres frais en 1680. Mais lorſqu'il eſpéroit recueillir le fruit de ſon induſtrie, le Duc d'Yorck, à qui Charles II avoit donné le produit des Poſtes, lui fit un procès comme ayant uſurpé ſes droits, & lui ôta le Peny-Poſt. C'eſt à préſent un des revenus de l'Etat, qui rapporte trente à quarante mille livres de notre argent.

Je ne vous parlerai plus que d'un édifice de Londres, l'hôtel du Lord-Maire. La dignité de ce premier Magiſtrat, les prérogatives de ſa charge, méri-

toient, ſans doute, que la ville lui érigeât un palais; mais ce bâtiment, qui, heureuſement, malgré ſon volume, eſt aſſez caché, ne donne pas une haute idée du goût des Anglois pour la bonne architecture. Rien en effet n'eſt ſi ridicule dans preſque toutes ſes parties; & comme le Conſeil qui a choiſi l'Architecte, n'eſt compoſé que de Négocians, c'eſt une nouvelle preuve du peu d'analogie qui ſe trouve entre le goût des arts & l'eſprit de commerce.

Le Lord-Maire exerce une juriſdiction étendue & ſans appel en pluſieurs cas. Il jouit de preſque tous les honneurs de la Royauté: il a des Gardes, des équipages dont la magnificence ſemble annoncer la pompe d'un Souverain. Il tient table ouverte, & donne des repas où le Roi lui même eſt quelquefois le premier Convive. Sa Cour eſt compoſée de pluſieurs Officiers; & l'on porte toujours devant lui l'Epée de Juſtice. Il ne paroît en public qu'en robe de pourpre, avec une longue chaîne d'or, dans un carroſſe à ſix chevaux, ſuivi de deux autres voitures occupées par des Shérifs. Ce carroſſe, qui eſt à huit places, differe peu, pour la magnificence, de celui du Monarque; &

c'eſt dans cet équipage, que ce Magiſtrat va prendre ſéance au Parlement. Le Roi ne peut entrer dans la Cité ſans ſa permiſſion; & même, dans ce cas, il faut qu'il la traverſe ſans ſuite. Enfin le Lord-Maire a, ſur la ville de Londres, une influence qui a plus d'une fois alarmé les Souverains d'Angleterre, & préparé, conſommé même les plus importantes révolutions. A la mort du Roi, il eſt la premiere perſonne de l'Etat, juſqu'à ce que le Succeſſeur ſoit proclamé. Sa place lui rapporte annuellement près de deux cens cinquante mille livres de notre monnoie; & la ville entretient une meute de chiens pour ſes plaiſirs: il a droit de chaſſe dans les Provinces de Suſſex, de Surrey & de Midleſex. Son regne ne dure qu'un an, mais il peut être nommé de nouveau pluſieurs années de ſuite. La Cour n'a qu'une influence très-éloignée ſur ſon élection, qui ſe fait ſouvent d'une maniere abſolument oppoſée à ſes vues. Il a été déclaré par Henri VII, le Conſervateur de la Tamiſe. Son pouvoir ſur cette riviere s'étend depuis le pont juſqu'à l'embouchure du Medway.

La qualité de *Bailli*, donnée par les

Normands à ce principal Magiſtrat de Londres, fut changée en celle de Maire par Richard I, vers la fin du douzieme ſiecle. Le premier qui exerça la Mairie, Henri Fitzalwin, Marchand Drapier, occupa cette charge pendant vingt-quatre ans. D'autres furent auſſi continués dans cette même place juſqu'au quinzieme ſiecle; mais depuis cette époque, je vois chaque année un nouveau Maire, élu le 29 Septembre par ceux qui compoſent le Bureau de la ville.

Un mois après l'élection, on fait la cérémonie de ſon inſtallation. Il ſe rend par eau, dans une barque magnifiquement décorée, au palais de Weſtminſter, accompagné des Aldermans en robe de pourpre, doublée d'hermine, avec des chaînes d'or qui leur tombent ſur l'eſtomac. Les premiers Officiers des douze Corps de Marchands le ſuivent dans des bateaux, qui tous ſont ornés de bannieres, de rubans & de peintures. Cette marche, qui a quelque choſe d'impoſant, ſe fait au bruit du canon, & au ſon de nombreux inſtrumens de muſique.

Après que tout ce cortege a débarqué à Weſtminſter, où le Lord-Maire prête ſerment de fidélité, ce dernier paſſe dans

la grande ſalle dont il fait le tour, s'arrête à tous les Corps de Judicature, harangue ceux qui y préſident, & prête ſerment à celui qui tient la Cour de l'Echiquer. En revenant, il invite tous les Juges des différens Tribunaux au feſtin qui ſe donne à l'Hôtel-de-Ville. A ce dîner aſſiſtent auſſi le Chancelier, les Miniſtres étrangers & la Nobleſſe. On a vu des Rois & des Reines d'Angleterre ne pas dédaigner d'y prendre place.

On revient par eau juſqu'à la moitié du chemin, où, ſans quitter l'habit de cérémonie, tout le cortege monte à cheval. Cette magnifique cavalcade eſt précédée & ſuivie de diverſes Compagnies de Milice, de celles des Corps de Métiers proprement vêtues, & toutes occupées de la décoration de cette fête. De côté & d'autre, les fenêtres, les balcons, les échafauds ſont remplis d'une foule de Spectateurs; &, quoiqu'en plein jour, on tire des fuſées, on jette des ſerpentaux, qui, tombant ſur les perruques & les cornettes, font retentir l'air d'une joie bruyante. Le ſoir il y a un grand bal au palais du Lord-Maire: ſa femme ou ſa fille en fait les honneurs. Ce jour là les différens Corps de Marchands donnent ſéparément un grand

r dans ('on appelle leur
ſſemblée.

Les Aldermans ſont, après le Lord-
re qui ſe tire de leur Compagnie,
plus conſidérables du Corps munici-
. Leurs emplois ſont à vie ; & ils ont
s eux un certain nombre d'Officiers,
mi leſquels ils choiſiſſent leurs Sub-
uts. Ce ſont les Habitans de chaque
rtier, qui éliſent leur Alderman. Le
effier de la Ville eſt en même tems
e-Aſſeſſeur, Avocat-Général & Ora-
r, fonctions qui demandent une gran-
connoiſſance des Loix & des Cou-
nes.

Les Shérifs ou Echevins ſont auſſi
tie de cette Magiſtrature. Ils ſont élus
s les ans à la Saint Jean par la Bour-
ɔifie ; mais ils ne commencent à en-
r en charge, qu'à la S. Michel. Leurs
ctions ſont de faire exécuter les or-
s du Roi & les Arrêts de mort. Cette
ce eſt ſujette à de grands inconvé-
ns ; car comme ils ſont gardiens des
ſons, ils répondent, envers les créan-
rs, des ſommes dues par ceux qui
:happent. Auſſi ne peut-on ſe diſpen-
d'accepter la charge, qu'en payant
: amende de quatorze mille francs au
ſor de la Ville, ou en prouvant qu'on

n'a pas trente-quatre mille livres de bien. Peu de gens s'en excuſent, parce qu'on ne peut devenir Lord-Maire, ſans avoir exercé le Shériffat.

Le Tréſorier, que les Anglois appellent Chambellan, occupe une place d'importance ; car tous les deniers de la Ville ſont entre ſes mains. Une partie des fonctions de ſa Charge regarde auſſi les Apprentifs, ſur leſquels il a beaucoup d'autorité. Nul d'entre eux ne peut s'engager à un Maître ſans ſon aveu, ni ouvrir boutique ou exercer ſon métier, ſans avoir prêté ſerment devant lui. S'ils ſe conduiſent mal, il eſt en droit de les punir ; & ſi le Maître les maltraite, il leur fait rendre une prompte juſtice.

Le Conſeil commun qui repréſente tous les Habitans de la Cité, eſt compoſé de deux cens trente-ſix Membres choiſis par les Jurés de chaque quartier. Ces Jurés ſont des Habitans, qui, après avoir fait leur apprentiſſage, ont droit à la maîtriſe, ou ſont reçus dans quelqu'une des Corporations. Ils donnent auſſi leurs voix dans les élections des Membres de la Chambre-Baſſe.

Le Gouvernement municipal de la Cité de Londres reſſemble à celui de la Nation. Le Lord-Maire y tient la place

le Roi occupe au Parlement. Les ermans & les Shérifs y repréſentent hambre-Haute, & le Conſeil des ix-Cens-trente-ſix, celle des Comes. Ces deux eſpeces de Chambres : les Loix, auxquelles tous les Bourgis ſont obligés de ſe ſoumettre. Il t pas néceſſaire qu'elles ſoient apuvées ou par le Roi, ou par le Parlet. Mais cette Juriſdiction ne s'étend juſqu'à Temple-Bar, qui ſépare la é de cette autre partie de la Ville, demeurent les Gens de la Cour & x qui ne ſont d'aucune Corporation; cun peut y faire le commerce, & rcer toute ſorte de métier, ſans ir beſoin de cette maîtriſe.

Weſtminſter n'a, dans ſon Gouvernent, ni Maire, ni Aldermans, ni ievins, ni Shérifs. Le Chef de ſes giſtrats a le titre de Grand-Maître; & le prend toujours dans la plus haute bleſſe. Il a le droit de nommer un puté, pour faire, en ſon abſence, fonctions de la charge; mais le choix ce dernier doit être confirmé par le yen & le Chapitre de Weſtminſter; deux Officiers ſont à vie. Après eux nt le Grand-Bailli, devant qui ſe fai ection des Membres du Parlemen

pour cette partie de la Ville de Londres. Toutes les amendes & les confiſcations lui appartiennent. Le Grand-Connétable eſt un autre Magiſtrat de Weſtminſter, qui a, ſous ſa dépendance, les autres Connétables ou Commiſſaires. Quatorze Bourgeois y rempliſſent les mêmes fonctions que les Aldermans dans la Cité. Chacun d'eux a l'inſpection d'un Quartier. Deux d'entre eux prennent le nom de Premier Bourgeois, & ont le droit de ſiéger immédiatement après le Grand-Bailli.

Il faut dire auſſi un mot du Gouvernement militaire. Pendant long-tems les Rois d'Angleterre n'ont eu de troupes ſur pied, qu'autant qu'ils en avoient beſoin pour faire la guerre. A la paix ils les licencioient toutes, à l'exception d'un très-petit nombre, qu'ils conſervoient pour la garde de quelques places, & pour celle de leur perſonne. C'eſt ce qui a été encore plus exactement obſervé, depuis que la Nation s'eſt attribué l'autorité légiſlative. Dans la crainte d'être aſſervis par leurs Souverains, les Anglois ſe ſont toujours oppoſés à une Milice nombreuſe. En 1732, George II demandant que les Troupes fuſſent augmentées, la Chambre des Communes lui repréſenta

que les Rois ſes prédéceſſeurs n'avoient jamais eu, pendant la paix, que ſept à huit mille hommes. Cependant cette même Chambre ſe rendit au deſir du Monarque; & il fut réglé que l'Etat en ſoudoieroit dix-ſept à dix-huit mille pour la défenſe & la ſûreté particuliere de la Grande-Bretagne. Quelques années après, les Communes conſentirent encore à la levée de dix mille Soldats pour le ſervice de mer, & fixerent à vingt-ſix mille hommes les Troupes de terre, pour leſquelles elles accorderent dix-huit millions à Sa Majeſté: le nombre a varié depuis, ſelon les circonſtances & les beſoins. Les Officiers-Généraux des Troupes de terre ont ſuivi la même variation. On comptoit, en 1744, un Capitaine-Général qui étoit le Duc de Cumberland, quatre Généraux, vingt-quatre Lieutenans & trente-trois Majors-Généraux des Armées.

Les Anglois ſont aujourd'hui fort occupés du projet d'avoir, outre des Corps réglés, une Milice nationale toujours prête à prendre les armes pour la défenſe de l'Etat. Ce projet qui ſans doute ne tardera pas d'avoir lieu, vu ſon extrême utilité, renferme pluſieurs articles, dont les principaux ſont, que le

Roi ſera autoriſé à créer, dans toutes les Provinces, des Lords-Lieutenants ; qu'ils auront le pouvoir d'enrôler & d'armer des Miliciens dont les Officiers ſeront à la nomination de Sa Majeſté, qui pourra les déplacer à ſon gré ; que ces Lieutenans auront le principal commandement de la Milice aſſemblée dans chaque Comté ; qu'il y aura, ſous eux, des Colonels tenus de juſtifier qu'ils poſſedent au moins ſix cens livres ſterlings, & les autres Officiers à proportion, & que les hommes qui ſeront enrôlés, prêteront ſerment pour trois ans de ſervice. Les Officiers ayant commiſſion, les Membres des Univerſités, les Gens de Loi, & les Soldats ou Matelots ſervant dans la Marine, en ſeront exempts. En cas d'invaſion, de danger imminent, ou de rébellion, le Roi, après en avoir conféré avec ſon Parlement, pourra faire enrégimenter ces Milices, & les employer toutes, en commençant par celles qui ſeront le plus près du lieu où ſe trouvera le danger. Elles reſteront, juſqu'à leur retour, ſous les ordres des Lords-Lieutenans payés par Sa Majeſté comme les autres Commandans d'infanterie ; & leurs Officiers prendront le même rang, que ceux des Troupes

réglées. Nul de ces Soldats ne ſera forcé de ſervir hors du Royaume; & la Ville de Londres ne pourra jamais être aſſujettie à la Milice.

Le Cardinal de Richelieu diſoit que pour ruiner l'Angleterre, il ſuffiroit de l'obliger d'entretenir une Armée. La guerre la mettra toujours dans un état de contention, qui lui étant étranger, doit altérer néceſſairement la bonté de ſa conſtitution. La paix eſt ſon état naturel; elle ſeule peut accroître ſa force & ſa vigueur, d'où dépendent la richeſſe & le nombre des Habitans. Cette même paix fait fleurir le commerce & la culture des terres, qui ſont les deux ſources de leur opulence, & fortifie la Marine qui eſt la ſeule force de la Nation.

Lorſque l'Angleterre avoit de grandes poſſeſſions dans le continent, il falloit qu'elle fût plus guerriere que commerçante; ſes peuples devoient etre plus Soldats que Cultivateurs. Mais aujourd'hui qu'elle ne poſſede plus en Europe qu'un terrein iſolé, toute guerre offenſive, quand même elle paroîtroit avantageuſe, ſera toujours imprudente & deſtructive. Les Anglois ſont braves & courageux, j'en conviens; mais leur courage, leur bravoure ſont-ils préſen-

tement ce qu'ils étoient, avant que le goût du commerce ſe fût établi dans leur Iſle ? Ce goût donne l'ambition des richeſſes ; les richeſſes produiſent le luxe, & le luxe la molleſſe. Une de leur manie, lorſqu'ils ſont en guerre avec nous, eſt de vouloir faire des deſcentes dans nos Provinces. Le peu de ſuccès de ces entrepriſes depuis pluſieurs ſiecles, devroit les avoir détournés de ces tentatives, moins ruineuſes pour nous que pour eux. Ils n'ont point de forces aſſez conſidérables, pour former un établiſſement ſolide en France ; & ſans établiſſement, toute deſcente faite dans un pays ennemi, eſt plus nuiſible à celui qui la tente, qu'à celui qui la ſouffre.

La Nation Angloiſe n'étant plus un peuple guerrier, l'état militaire y eſt moins brillant que chez ſes voiſins. L'Officier eſt bien payé, mais peu conſidéré. On craint de le trop favoriſer, de peur qu'il ne devienne dangereux ; & comme il eſt naturellement vendu à la Cour, parce qu'il tient & attend tout d'elle, on affecte de ne lui laiſſer prendre aucune ſupériorité ſur les autres Citoyens. Sa paie, comme celle du Soldat, eſt le double de celle de France.

Ce dernier eſt bien vêtu ; & s'il tombe malade, il eſt bien traité, bien ſoigné. L'autorité de l'Officier eſt preſque deſpotique ; il fait obſerver la diſcipline avec la derniere rigueur : le fouet & la priſon ſont les punitions ordinaires. Anciennement on condamnoit à mort les Déſerteurs ; le Roi régnant a preſque aboli cet uſage cruel. Un Soldat qui déſerte, paſſe par les baguettes : s'il récidive, on le tranſporte dans les Colonies, où il eſt vendu & traité en eſclave.

Les Troupes Angloiſes ſont, en général, compoſées de fort beaux hommes, ſur-tout les Régimens des Gardes. On les exerce continuellement ; & il y a peu de Soldats en Europe, qui manœuvrent avec plus de préciſion. Les Régimens rapportent beaucoup aux Colonels : ces derniers ſont chargés de l'habillement & des fournitures. Les Gardes-du-Corps, tant Infanterie, que Cavalerie & Dragons, ſont vêtus richement, leurs chevaux très-bien choiſis ; & généralement parlant, la Cavalerie Angloiſe eſt mieux montée que celle de France. Avant Charles II, les Rois d'Angleterre n'avoient point d'autre Garde qu'une Compagnie de cent Gentilshommes penſionnaires, établis par

Henris VII. Charles créa un Régiment de Cavalerie & un d'Infanterie, auxquels on a joint dans la ſuite celui de Dragons.

On attribue, à toutes ces Troupes, autant de fermeté à ſupporter les travaux de la guerre, que d'intrépidité dans les dangers ; mais de l'uſage où l'on eſt, de leur donner de l'eau-de-vie avant que de les mener à l'ennemi, on a malignement conclu, que cette liqueur faiſoit partie de leur courage. On raconte que dans un jour de bataille, le Prince Eugene, qui commandoit l'Armée des Puiſſances confédérées, ayant fait dire au Duc de Malboroug de commencer l'action, le Général Anglois répondit : « l'eau-de-vie n'eſt pas encore » arrivée ».

Je ſuis, &c.

A Londres, ce 3 Octobre 1755.

LETTRE CCXXX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

POUR ne vous rien laiſſer à deſirer ſur les différentes parties de l'adminiſtration Britannique, je vais entrer dans quelques détails au ſujet de l'Etat & du Gouvernement Eccléſiaſtique d'Angleterre. Le Clergé eſt diviſé en trois ordres, les Evêques, le Clergé titré & le bas Clergé, qui tous enſemble compoſent deux Métropoles, l'une de Cantorbéry & l'autre d'Yorck. La premiere contient vingt-deux Dioceſes, & la ſeconde cinq, y compris l'Evêché de Man. Les deux Archevêques prétendent à la Primatie ſur toute l'Egliſe Anglicane, & chacun d'eux ſur les Evêques de leur Province. Celui de Cantorbéry a même quelque avantage ſur celui d'Yorck, puiſqu'il peut le citer à un ſynode national; mais ni l'un ni l'autre n'en peuveut convoquer que ſuivant les ordres de la Cour; & ce qu'on y détermine, doit être revêtu de la ſanction du Roi & de celle du Parlement. Pour décider

de toutes les affaires eccléſiaſtiques dans les deux Provinces, il y a des Tribunaux dont les Juges & les Officiers ſont à la nomination des deux Archevêques.

Les Evêques ſont les Inſpecteurs du Clergé & des peuples. Ils ont le pouvoir de conférer l'ordination ; c'eſt par leur autorité, qu'un Eccléſiaſtique eſt établi Miniſtre d'une Paroiſſe, & qu'il entre en poſſeſſion de ſon Bénéfice. Tous les trois ans ils font la viſite de leur Dioceſe, & recherchent principalement ceux de leurs Prêtres, qui ont violé les regles de la ſobriété & de la juſtice. Dans le College épiſcopal, les Evêques de Londres, de Durham & de Wincheſter tiennent le premier rang après les deux Archevêques. Les autres ſe placent ſuivant l'ordre de leur conſécration. Londres étoit anciennement un Archevêché, qui fut transféré à Cantorbéry lorſque les Saxons eurent conquis la Grande-Bretagne.

Les Evêques d'Angleterre tenterent pluſieurs fois de rendre leur dignité indépendante de la Puiſſance Royale. Le Moine Dunſtan, élevé ſur le ſiege de Londres, refuſa de rendre compte au Roi

Roi de ſon adminiſtration L'Europe étonnée vit avec indignation l'imbécille Jean Sans-Terre, proteſterné aux genoux du Légat Pandolfe, ſe reconnoître feudataire du Saint-Siége. Cet engagement ſubſiſta juſqu'au regne d'Edouard III, qui en ſentit le ridicule & le ſupprima.

On vante avec raiſon la régularité des Evêques Anglois. Leurs équipages ſont ſimples, leurs habits modeſtes, leurs maiſons ſans faſte, leurs tables ſans ſomptuoſité, leurs domeſtiques peu nombreux. Si quelques-uns ont des Maîtreſſes, on l'ignore; un Evêque qui en auroit publiquement, ne ſeroit reçu dans aucune maiſon. S'ils ſe répandent trop dans les ſociétés, ils perdent toute diſtinction perſonnelle. S'ils mangent hors de chez eux, c'eſt avec leurs parens. On ne les voit ni dans les aſſemblées où l'on joue, ni aux promenades, ni au ſpectacle. Leurs femmes, leurs enfans ne ſont ni moins retenus, ni moins modeſtes: auſſi jouiſſent-ils de la même conſidération. Outre la décence de leur conduite, pluſieurs Evêques ſe ſont rendus recommandables par de bons ouvrages.

Avant la Réforme, les grands ſieges dévolus à la haute Nobleſſe, étoient ſouvent remplis par les freres ou les fils du Souverain. Depuis le ſchiſme, les Evêchés ſont devenus la récompenſe du mérite; &, ſans égard à la naiſſance, les Rois les diſtribuent à des Eccléſiaſtiques diſtingués, ou dans les Lettres ou dans l'exercice du miniſtere. Il eſt rare qu'un homme de qualité entre aujourd'hui dans cet état. Le dévouement du Clergé aux volontés de la Cour, le rend tellement odieux à la plus grande partie de la Nation; les différentes ſectes tolérées en Angleterre, ont jetté tant de mépris ſur les Chefs même de l'Egliſe, que la Nobleſſe dédaigne d'en partager les honneurs. On eſt donc obligé de donner les grands bénéfices à des Docteurs d'Univerſité, qui, conſervant toujours l'eſprit du collége, n'en perdent ni les principes ni les manieres. Auſſi cet Ordre, dans le choix des Sujets, n'établit-il point entre le haut & le bas Clergé, ces diſtinctions odieuſes, qui, en les ſéparant l'un de l'autre, éteignent l'émulation à laquelle l'égliſe a dû, dans tous les tems, dans tous

les pays, ces Prélats célebres qui l'ont éclairée & défendue.

Quand il s'agit d'élire un Evêque, le Roi recommande au Chapitre du siége vacant, le Sujet qu'il croit le plus capable de le remplir. Si les chanoines ne jugent pas à propos de l'admettre, ils alleguent les raisons de leur refus; & dans le cas où Sa Majesté les trouve valables, elle en nomme un autre; si au contraire elle persiste dans sa volonté, le Chapitre est obligé de s'y conformer. Ces Prélats reçoivent leurs bulles de la Cour, qui exerce, à leur égard, le droit de régale. Leurs héritiers ont aussi à essuyer quelquefois, pour les réparations, les chicanes qui ont presque toujours lieu en France, & qui déterminent souvent à renoncer à la succession des grands bénéficiers.

Les Evêques d'Angleterre donnent au Roi ce que les nôtres paient au Pape sous le titre d'Annates. Le produit de ce droit est appliqué à la construction des églises, ou à des supplémens en faveur des pauvres Curés. A l'égard des impositions, les Ecclésiastiques y contribuent comme tous les autres Sujets du royaume.

Ce qu'on appelle ici le Clergé titré, ſont les Doyens & les Archidiacres, qui tiennent le milieu entre le Corps épiſcopal & le bas Clergé. Dans toutes les égliſes cathédrales & collégiales, le Doyen eſt le chef des Chanoines, & jouit d'une double prébende. A ſa mort le Roi donne au Chapitre le pouvoir d'élire ſon ſucceſſeur, confirme ce choix; & le nouveau Doyen eſt inſtallé par le mandat de l'Evêque. Il y a quelques diocèſes, où l'on ne procede point par voix d'élection : c'eſt le Roi ſeul qui nomme aux bénéfices.

Le Doyen & les Chanoines ſont obligés de réſider dans leur égliſe, d'aſſiſter aux prieres publiques, de prêcher les fêtes & les dimanches, de donner la communion, & d'aider l'Evêque dans ſes fonctions épiſcopales. Chaque diocèſe a un ou deux Archidiacres pour l'expédition des affaires eccléſiaſtiques, pour la viſite des paroiſſes, pour la réparation des égliſes. Ils rendent compte à l'Evêque de tout ce qui ſe paſſe dans l'étendue de leur juriſdiction. Les Doyens ruraux ont inſpection ſur un certain nombre de Prêtres, convoquent le Clergé, lui ſignifient les ordres de l'E-

vêque, &, dans l'abſence de l'Archidiacre, ſont chargés d'en faire les fonctions.

Le bas Clergé, qui ne poſſede aucune dignité eccléſiaſtique, eſt compoſé de Recteurs, de Vicaires, de Curés & de ſimples Diacres. Pour entendre cette diſtinction, il faut ſavoir qu'Henri VIII ayant chaſſé les Moines d'Angleterre, les paroiſſes, dont ils étoient en poſſeſſion, tomberent entre les mains des Laïques. On y mit des Prêtres, pour les deſſervir ſous le nom de Vicaires; au lieu que les autres portent celui de Recteurs. Le ſubſtitut d'un Recteur ou d'un Vicaire s'appelle Curé. Le Recteur n'eſt en quelque ſorte, que le Surintendant de la paroiſſe. Tout ſon travail ſe réduit à prêcher quand bon lui ſemble : les détails ſont abandonnés au Miniſtre en ſous ordre, qui, moyennant cinq ou ſix cens livres qu'il tire de l'égliſe, remplit toutes les charges curiales. Les places de Recteur ſont communément la récompenſe des Chapelains de la Cour, & le ſéminaire de l'épiſcopat. On y joint ſouvent des canonicats, & quelquefois même d'autres égliſes paroiſſiales, au moyen d'une diſpenſe qui s'obtient ai-

ſément de l'Archevêque de Cantorbéry. Le diaconat eſt l'Ordre par lequel on eſt initié dans le ſervice de l'égliſe. Un Diacre a le pouvoir d'y lire la parole de Dieu, d'adminiſtrer le baptême & la cene ; mais il ne donne que la coupe à ceux qui communient.

Les enterremens forment le principal revenu des curés. Les droits en ſont d'autant plus conſidérables, que dans toutes les conditions, la magnificence des funérailles fait la partie capitale du luxe Anglois. Nulle part elles ne ſont plus follement ſomptueuſes que dans ce pays. Si un Artiſan meurt ſans avoir la certitude d'être conduit en terre dans un carroſſe à ſix chevaux, comme un Pair du royaume ou un Marchand de la Cité, il peut du moins ſe flatter qu'il y ſera porté en voiture. Sa femme & ſes enfans ſe paſſeroient de pain, vendroient leurs meubles, plutôt que de permettre que ſon cercueil traverſât à pied les rues de Londres. Plus le carroſſe eſt magnifique & le cortege nombreux, plus la famille ſe croit honorée. On diſtribue des anneaux funéraires, ornés d'inſcriptions, de bieres, de ſquelettes, groſſiérement travaillées quand c'eſt

pour le peuple, mais ſi finis, ſi recherchés pour les perſonnes riches, qu'on en vend aux Etrangers comme des bijoux de fantaiſie.

De grands feſtins ſuivent, pour l'ordinaire, la cérémonie de l'enterrement. On but pour quarante mille écus de vin aux obſeques de Cromwel, & pour ſoixante mille à celles du Général Banniere, dont toute la fortune ne montoit pas à trois cent mille francs. Ici les peres ruinent leurs enfans après leur mort, comme ailleurs les enfans ruinent leurs peres pendant leur vie.

Les grandes villes ont des magaſins fournis de tous les ornemens mortuaires, néceſſaires aux convois. On y trouve des bieres de toute grandeur & de tout prix, des cercueils peints, ſculptés, garnis de bronze, &c. Il y a des entrepreneurs d'enterremens, comme de bâtimens; & l'on y traite avec eux, même de ſon vivant, de ſa pompe funebre. Ils ont des boutiques élégamment décorées de têtes de mort, d'oſſemens en ſautoir, & d'autres accompagnemens de ce genre, éclairées le ſoir, comme celles de nos bijoutiers, pour tenter les paſſans, qui pourroient être dégoûtés de la vie.

Les Anglois ont une loi de police, qui oblige les Vivans à conſtater juridiquement l'état des Morts. Aucun cadavre ne doit être mis en terre, que des Experts n'aient certifié, que ni le fer ni le poiſon n'ont abrégé les jours du défunt. Un crime affreux a donné lieu à cette loi. Une Marchande de Londres avoit eu ſucceſſivement ſix maris : un Anglois fut aſſez hardi pour l'épouſer en ſeptieme noces. L'amour la rendant indiſcrete, elle faiſoit, dans les bras de ſon nouvel Epoux, la ſatyre de ſes Prédéceſſeurs, qu'elle n'avoit, diſoit-elle, jamais regrettés ni pleurés, parce qu'ils étoient ivrognes & infideles. Curieux de connoître le caractere de ſa femme, le mari affecte de s'abſenter ſouvent, de rentrer tard, & de paroître toujours comme un homme ivre. D'abord on ne lui fait que des reproches ; les menaces ſuccedent ; mais rien ne ſemble devoir le corriger, principalement ſur l'article du vin. Un ſoir qu'elle le croit plus ivre qu'à l'ordinaire, & qu'il feint de dormir, elle détache un plomb de la manche de ſa robe, le fait fondre, & s'approche pour le lui verſer dans l'oreille. Le mari ne doutant plus de ſa ſcélérateſſe, l'ar-

rête, crie au ſecours, appelle la Juſtice. Les ſix cadavres exhumés dépoſent contre cette femme criminelle, & la font condamner à mort.

Pour revenir à la liturgie Anglicane, on y diſtingue trois Ordres particuliers, le diaconat, le ſacerdoce & l'épiſcopat. L'ordination ſe fait quatre fois l'an : c'eſt alors un tems de jeûne & de prieres, pour implorer la bénédiction du Ciel ſur ceux qui doivent prendre les Ordres. On peut être Diacre à vingt-trois ans, Prêtre à vingt-quatre, & Evêque à trente ; mais outre l'âge néceſſaire, il faut encore un certificat du collége où l'on a fait ſes études, ou de trois Théologiens de bonne réputation, qui atteſtent que la perſonne qui ſe préſente eſt un homme de bonnes mœurs, qui a de la capacité pour le miniſtere, & dont les ſentimens ſont conformes à la doctrine de l'Egliſe Anglicane.

L'ordination des Diacres ſe fait dans une égliſe par l'Evêque aſſiſté de quelques Eccléſiaſtiques. Après les prieres, ſuivies d'un ſermon ſur les devoirs des Paſteurs, on préſente au Prélat le jeune aſpirant, auquel il fait pluſieurs queſtions relatives aux engage-

mens qu'il va contracter. On demande à l'assemblée, si personne n'a d'empêchemens à opposer à sa réception; & sur le silence général, il prête le serment de Suprématie; c'est à-dire, qu'il renonce à l'autorité du Pape, & reconnoît le Roi d'Angleterre pour unique Chef de l'Eglise. L'Evêque lui impose les mains, lui donne la communion, & tout se conclut par la bénédiction épiscopale. L'ordination des Prêtres differe peu de celle des Diacres.

Il y a environ trente ans, qu'il s'éleva en France une dispute théologique, où l'on vit naître plusieurs écrits, les uns pour prouver, les autres pour combattre la validité de ces ordinations. L'Auteur qui parut avec le plus d'éclat dans cette controverse, est le fameux Pere le Courayer, Chanoine régulier de sainte Genevieve, dont les ouvrages furent condamnés par un Mandement de M. le Cardinal de Noailles, alors Archevêque de Paris. Le Prélat déclare cependant « qu'il ne prononce point sur le fond » de la question; il avertit seulement le » Pere le Courayer, qu'un Théologien » Catholique doit parler avec plus de » respect de la pratique commune de

» l'Egliſe, lui propoſer ſes doutes &
» ſes réflexions avec modeſtie, atten-
» dre ſa déciſion avec un eſprit ſoumis,
» ne lui pas preſcrire des loix avec hau-
» teur, & ne point traiter d'ignorance
» tout ce qui eſt contraire à ſon ſenti-
» ment ». C'eſt ainſi que le Cardinal de Noailles caractériſe en général les écrits du Génovéfain; & il les condamne enſuite, « comme contenant une doctrine
» fauſſe, erronnée, ſcandaleuſe, injurieuſe à l'Egliſe & au Saint-Siege, favoriſant le ſchiſme & l'héréſie, &
» même contraire, en pluſieurs points,
» à la Doctrine Catholique ».

Le fond de la queſtion, ſur lequel l'Archevêque ne prononce point, eſt de ſavoir ſi les Evêques qui, depuis le ſchiſme, ont rempli ſucceſſivement, juſqu'à nous, les ſieges de l'Egliſe d'Angleterre, ont été de véritables Evêques; s'ils ont pu validement conférer les ordres en cette qualité; en un mot, ſi leur conſécration & l'ordination des Prêtres qu'ils ont faits, étoient valides? Le Pere le Courayer prétend que de ſavans Catholiques l'ont jugé ainſi; que M. Boſſuet penſoit de même, & que l'Egliſe de Rome n'a jamais décidé

le contraire ; mais ce n'eſt ni le ſentiment de la Sorbonne, ni celui de pluſieurs Catholiques de Londres, avec qui je me ſuis entretenu plus d'une fois de cette matiere ; & voici les raiſons ſur leſquelles ils fondent leur opinion.

« Henri VIII, en ſe ſéparant de l'E-» gliſe Romaine, retrancha du rituel le » ſerment que les Evêques faiſoient au » Pape dans leur conſécration : à ce » changement près, il retint toutes les » cérémonies. Sous Edouard VI, on » abandonna le pontifical Romain ; & » on lui ſubſtitua un formulaire nou-» veau pour les ordinations, qui, à la » vérité, fut révoqué ſous le regne de » Marie ; mais un des premiers ſoins » d'Eliſabeth, fut de remettre les choſes » ſur le pied où elles étoient du tems » d'Edouard ; & elles y reſterent juſqu'à » la mort de Charles I, que le Parlement » paſſa un Bill pour l'abolition de l'épiſ-» copat. Charles II fit revivre les uſages » qui ſubſiſtoient avant les troubles ; & » le rituel, auquel il fut fait encore quel-» que changement, s'eſt toujours con-» ſervé depuis dans l'Egliſe Anglicane.

» Il s'agit de ſavoir préſentement, » ſi, parmi toutes ces variations, la

» ſucceſſion des Evêques s'eſt con-
» ſervée validement en Angleterre ? Il
» faut remonter au fameux Docteur
» Parker, que la Reine Eliſabeth éleva
» ſur le ſiege de Cantorbéry : comme
» ce Prélat, de l'aveu des deux partis,
» eſt la tige & la ſource du nouveau mi-
» niſtere, ſi l'on peut prouver qu'il n'a
» jamais été véritablement Evêque, les
» autres conſécrations tombent d'elles-
» mêmes, ainſi que toute la Hiérarchie
» de cette Egliſe. C'eſt donc à ce fait
» particulier, qu'on doit s'attacher,
» comme au ſeul qui puiſſe décider la
» queſtion ; mais on ne s'accorde pas
» trop dans la maniere dont ont le ra-
» conte.

» Si l'on en croit nos adverſaires, &
» en particulier le Pere le Courayer,
» rien ne manquoit à l'ordination de
» Parker. Il fut ſacré, diſent-ils, par
» Guillaume Barlow, Evêque de Bath,
» aſſiſté de trois autres Evêques ; ils
» rapportent l'acte de conſécration, &
» tous les détails de cette cérémonie ;
» mais on en conteſte l'authenticité ;
» & on leur oppoſe une autre relation,
» qui dit que la Reine Eliſabeth ne pou-
» vant trouver aucun Evêque qui vou-
» lût ſacrer Parker, employa toutes

» ſortes de moyens envers le Primat » d'Irlande, alors priſonnier à la Tour » de Londres, pour l'obliger à lui im- » poſer les mains ; mais le ſaint Prélat » aima mieux languir dans les chaînes, » que d'acheter ſa liberté par un ſacri- » lege.

» D'autres Evêques apporterent la » même réſiſtance ; & enfin, après » pluſieurs difficultés, ce fut Barlow » qui l'ordonna ; mais on doute que » ce Barlow fût lui-même réellement » Evêque. Auſſi cette ordination a-t-elle » toujours été conteſtée par les Catho- » liques, dont quelques-uns, comme » témoins oculaires, ont ſoutenu qu'el- » le avoit été faite furtivement dans un » cabaret. D'autres ont prétendu, qu'en » ſuppoſant même qu'elle eût été régu- » liere, elle n'en étoit pas, pour cela, » plus valide du côté de la forme ordon- » née par le rituel d'Edouard VI.

» Le Pere le Courayer combat cette » relation, & entreprend de prouver » que le Conſécrateur de Parker étoit » véritablement Evêque ; que rien n'a- » voit manqué, ſoit du côté de la ma- » tiere, ſoit du côté de la forme, à la » conſécration de ce dernier. Selon lui, » Barlow fut ſacré du tems d'Henri VIII,

» & par conſéquent ſuivant le pontifi-
» cal Romain. Tous ſes contemporains
» l'ont regardé comme Evêque ; & au-
» cun d'eux ne lui a reproché de ne pas
» l'être. « A l'égard de la forme ordon-
» née par le rituel d'Edouard, ajoute
» le Pere le Courayer, elle n'eſt point
» différente, quant à l'eſſentiel, de celle
» des Catholiques, puiſque l'eſſence de
» l'ordination eſt l'invocation du Saint
» Eſprit, ou la priere par laquelle on
» demande, pour le Prélat élu, les
» lumieres & les graces néceſſaires de
» ſon miniſtere. Or cette invocation,
» continue-t-il, & cette priere ſe trou-
» vent, quoiqu'en différens termes,
» dans le rituel d'Edouard, comme dans
» le pontifical Romain ».

« Telles ſont, à peu près, les raiſons
» alléguées de part & d'autre, pour éta-
» blir ou pour détruire la validité des
» ordinations Angloiſes. Si vous vou-
» lez préſentement que je vous diſe
« mon avis, je ne trouve ni juſteſſe ni
» bonne foi dans les raiſons du Pere le
» Courayer. Les doutes ſur le fait ſuf-
» firoient, pour ne point recevoir com-
» me valides les ordinations de la com-
» munion Anglicane ; parce qu'il eſt

» de principe, qu'une ordination dou-
» teuſe doit être réitérée, ſans quoi on
» ne peut admettre aux fonctions du ſa-
» cerdoce ceux qui l'auroient reçue.
» Mais ces ordinations ſont encore plus
» vicieuſes du côté de la forme, qui a
» été changée dans le rituel Anglois, où
» l'on n'a voulu conſerver aucune idée
» du ſacrifice. Il eſt néanmoins néceſſai-
» re que la forme du Sacrement de l'Or-
» dre ait rapport au Sacrifice de l'Autel.
» Le Pere le Courayer a prétendu s'au-
» toriſer du ſentiment de M. Boſſuet &
» d'autres grands Théologiens ; mais
» pour n'être point partial, il eût fallu
» ajouter que les Théologiens Catholi-
» ques démontrent que M. Boſſuet, le
» Cardinal du Peron & autres cités par
» le Pere le Courayer, ont enſeigné le
» contraire de ce qu'il leur attribue.

» Ce Religieux, qui vit encore en
» Angleterre, avoit écrit au Cardinal
» de Noailles, avant de quitter la
» France, qu'il acquieſçoit ſans réſerve
» à la doctrine Catholique ; qu'il con-
» damnoit ſincérement toutes les erreurs
» contraires, & étoit très-mortifié du
» ſcandale que ſes ouvrages avoient
» cauſé ».

» Malgré ces diſpoſitions, ce même » Religieux perſiſta dans ſon opinion » ſur la validité de la ſucceſſion des » Evêques Anglois ; & pour juſtifier « ſa retraite dans ce royaume, il man- » da au Supérieur-Général des Gé- » novéfains, que « la crainte de l'op- » preſſion, la menace d'une nouvelle » pourſuite, la néceſſité où il croyoit » être de réfuter le Mandement de » M. de Noailles, l'impoſſibilité de le » faire en France, l'avoient engagé à » prendre ce parti ; mais qu'il ſeroit à » Londres ce qu'il étoit à Paris, plein » d'amour pour la religion, & d'eſtime » pour ſon Ordre, qu'il conſerveroit » toujours les mêmes relations avec » ſes Supérieurs, & leur rendroit comp- » te de toutes ſes démarches ; qu'en » quittant les ſignes extérieurs de ſes » engagemens, il tâcheroit d'en con- » ſerver l'eſprit, & de ne s'écarter ja- » mais de ſes obligations, autant qu'elles » ſeroient compatibles avec ſon nou- » veau genre de vie ».

» Cette lettre fut rendue publique, » & donna lieu à un autre Mande- » ment de la part du Cardinal de Noail- » les, qui déplorant le ſort de ce Moi-

» ne, ſemble craindre que le pays » qu'il habite, l'attachement qu'il con- » ſerve pour ſes ouvrages, ſes préven- » tions en faveur de la doctrine des « Anglois ne l'uniſſent un jour à leur » Egliſe ».

Le ſacre d'un Evêque ſe fait ici par le Métropolitain aſſiſté de deux autres Prélats, qui lui préſentent le Récipiendaire revétu d'un ſimple Rochet. La cérémonie commence par la lecture d'un ordre du Roi, qui enjoint de le recevoir. Il fait le ſerment de Suprématie & celui d'obéiſſance à ſon Archevêque, qui, aſſis dans un fauteuil, examine, pour la forme, le Candidat ſur ſa vocation & ſa capacité. Le Poſtulant ſe met à genoux; & les Prélats lui impoſent les mains en diſant: « Recevez le Saint » Eſprit, & ſouvenez vous de reſſuſci- » ter la Grace de Dieu qui vous eſt » donnée par cette conſécration ». On l'exhorte enſuite à ſe conduire en Paſteur fidèle des brebis du Seigneur, à ſoutenir les foibles, & à ſe remplir de charité & de miſéricorde. L'Archevêque ſe donne la communion; tous les Evêques & le nouveau Confrere en font de même; & ainſi finit cette cérémonie.

Pour obtenir un bénéfice, il faut s'être procuré, par des voies légitimes & ſans ſimonie, la nomination du Collateur. Le Poſtulant la porte à l'Evêque Diocéſain, avec le certificat ſur lequel il a reçu les Ordres; & après un court examen, on lui fait ſigner une eſpece de Formulaire, par lequel il reconnoît « qu'aucun Prince étranger, Prélat, » Etat, Potentat, n'a de juriſdiction, » de pouvoir, d'autorité, de préémi- » nence ſpirituelle ou eccléſiaſtique » dans le Royaume; & il promet de ſe » conformer à l'Egliſe Anglicane, telle » qu'elle eſt établie par les loix». Il jure enſuite ſolemnellement, « qu'il n'a nulle » connoiſſance, directe ou indirecte, » d'aucun accord fait avec le Patron du » bénéfice, & que s'il s'eſt paſſé à ſon » inſu quelque contrat ſimoniaque en » ſa faveur, il le déſavoue formelle- » ment ».

L'Evêque envoie ſon mandat à l'Archidiacre du lieu, pour mettre le Poſtulant en poſſeſſion de ſon égliſe. Dans l'eſpace de trois mois, celui-ci doit y lire publiquement les trente neuf articles contenus dans la confeſſion de l'Egliſe Anglicane, & déclarer à haute

voix, qu'il y adhere ſincérement, & de bonne foi. Il eſt encore tenu, trois mois après ſon inſtitution, de publier pendant le ſervice divin, le mandat de l'Evêque, ainſi que la déclaration & le ſerment qui le lui ont fait accorder. Toutes ces formalités doivent être atteſtées par les Notables; & s'il manquoit à aucun de ces devoirs, il perdroit ſon bénéfice.

Les revenus du Clergé d'Angleterre ſont peu conſidérables : ſous le regne d'Henri VIII, ils montoient à cinq millions de notre monnoie; & aujourd'hui toutes ces Prélatures reunies ne rapportent annuellement que quatre cens mille francs. On donne des doyennés & d'autres bénéfices aux pauvres Evêques, & il eſt paſſé en proverbe, en parlant de tous ces revenus en général, que « pluſieurs en ont » aſſez, que peu en ont trop, & que » beaucoup en ont trop peu ». Combien de malheureux n'ont pas même de quoi ſe vêtir ? Ce ſont des eſpeces de Miniſtres à gages, obligés de gagner leur vie par les moyens les plus abjects.

Mais de tous ces états, le plus humiliant eſt celui de Chapelain d'un

Grand Seigneur. Il n'obtient l'honneur d'être admis à la table du Maître, qu'à condition d'y jouer le rôle de flatteur, de bouffon ou d'eſclave. Les Pairs du Royaume ont tous un certain nombre de ces honnêtes Domeſtiques, qui attendent & achetent, par des complaiſances de tout genre, les bénéfices ſur leſquels ces Seigneurs ont droit de patronage. Les Prêtres de campagne ne paroiſſent pas d'une ſociété plus diſtinguée. Ces bonnes gens ne ſont à leur aiſe qu'entre eux; & d'ordinaire, ils aiment moins à ſe trouver à la table du Maître de la maiſon, que de boire & de fumer à celle de ſon Intendant ou de ſon Cocher.

Outre le Corps épiſcopal, le Clergé d'Angleterre eſt compoſé de vingt-ſix Doyens, de ſoixante Archidiacres, de cinq cens ſoixante-ſeize Chanoines, & d'environ dix mille Prêtres, Recteurs ou Vicaires, chargés en chef ou en ſecond, de la deſſerte des paroiſſes.

L'office Anglican eſt plus long que le bréviaire Romain. « Ils veulent de » longues prieres, diſoit la Reine Eliſa» beth; il faut les ſervir ſuivant leur » goût ». Cet office ſe récite tous les jours dans les cathédrales, les collégiales & les égliſes paroiſſiales; dans les

premieres, par les Chanoines eux-mêmes; dans les autres, par un Miniſtre ou un Chantre preſque toujours ſeul. Les dimanches tout eſt rempli; & les paroiſſiens, rangés près de l'orgue, ou placés ſur un amphithéatre, font retentir les voûtes de leur chant. Ces prieres ſont ſuivies d'un ſermon que lit froidement un Prédicateur, qui ne s'eſt pas donné la peine de l'apprendre. De pareilles lectures, dénuées d'action & de geſtes, ôtent tout le pathétique du diſcours; & l'on y dort avec d'autant plus de facilité, que chaque famille eſt enfermée dans un banc clos de toutes parts à la hauteur de cinq à ſix pieds. Ces bans rempliſſent toute l'égliſe, à l'exception de trois paſſages aſſez étroits, l'un dans le milieu, & les autres dans chacune des deux ailes.

On permet à Londres, ou l'on tolere quelques chapelles catholiques. On aſſure même qu'il y a des couvens de filles, qui paſſent pour des maiſons de penſionnaires. Les Profeſſes, vêtues ſimplement, vivent en commun, font tous les exercices de leur regle, vont dans le monde & dans leur famille. Enfin on prétend que les Catholiques ont juſqu'à des Evêques, que toute l'Angleterre connoît pour tels. Les particu-

liers de la même religion jouiſſent de la conſidération attachée à la naiſſance & aux richeſſes ; mais ils n'ont ni voix, ni ſéance au Tribunal de la Nation. Le Duc de Norfolk eſt une preuve continuelle de la rigueur des loix, qui excluent du Parlement ceux qui refuſent les ſermens qu'elles exigent : ils ont d'ailleurs toute la liberté dont jouiſſoient les Chrétiens ſous les Empereurs les plus tolérans. Ils chôment ſcrupuleuſement toutes les fêtes preſcrites dans le calendrier Romain ; & aux jeûnes de commandement, ils en ajoutent de ſurérogation. Ils ſont gouvernés & dirigés, dans les trois Royaumes, par des Prélats qui tiennent leur miſſion du Saint-Siege.

Les Réfugiés François, quoiqu'unis aux Puritains par le Calviniſme, ne font point corps avec eux. Ils ont leurs prêches, leurs Miniſtres & leur liturgie qui eſt celle de Genêve. Leur office, qui ſe fait en françois, eſt un mêlange de pſeaumes, de ſermons & de prieres. Ils ne connoiſſent d'autre patrie que la France ; & à l'oraiſon qu'ils adreſſent au Ciel pour le Roi d'Angleterre, ils en joignent une autre auſſi attendriſſante que meſurée, par laquelle ils deman-

dent à Dieu de fléchir les cœurs des Souverains irrités contre ſon peuple.

Pendant les guerres civiles du regne malheureux de Charles I, il s'eſt élevé, dans la Grande-Bretagne, une ſecte connue ſous le nom de Quakres ou Trembleurs, parce qu'en faiſant leurs prieres, ils affectent un tremblement de tout leur corps. Un Cordonnier du comté de Leiceſter, nommé Fox, homme ſombre & atrabilaire, ne trouvant d'amuſement qu'à lire l'Ecriture-Sainte, en chargea tellement ſa mémoire, que ſes diſcours n'étoient qu'un tiſſu de citations & de paſſages. Sa vie ſolitaire augmenta ſa mélancolie; & en parlant le langage des Prophêtes, il crut en avoir l'eſprit & la miſſion. Bientôt ce ne furent qu'extaſes, que viſions, que raviſſemens. Il érigea en révélations tous les écarts d'une imagination déréglée; & dans le commerce qu'il crut avoir avec le Ciel, il ne douta pas que Dieu ne lui fît connoître le véritable eſprit du Chriſtianiſme. Il quitta alors ſa profeſſion de cordonnier, trop vile pour un homme inſpiré, & voulut jouer le rôle d'apôtre.

pôtre. Il feignit des miracles pour accréditer ſes prédications, auxquelles la nouveauté, & je ne ſais quel air d'enthouſiaſme, ne donnoient déjà que trop de vogue.

Fox propoſa peu d'articles de Foi, il ſe bornoit à la morale, prêchoit la charité mutuelle, l'amour de Dieu, & une attention ſoigneuſe à obſerver tous les mouvemens intérieurs. Il vouloit un culte ſimple & une religion ſans cérémonies ; tout ſe réduiſoit à attendre dans le ſilence l'inſpiration du Saint-Eſprit. Le nombre de ſes Diſciples groſſiſſoit chaque jour, & devint aſſez conſidérable, pour compoſer une Société. Alors ils commencerent à former des aſſemblées régulieres, dans leſquelles, ſuivant leur doctrine, on ne pratiquoit aucune cérémonie religieuſe. L'endroit où elles ſe tenoient, ne différoit point d'un lieu profane : c'étoit là que, les bras croiſés, le chapeau ſur les yeux, la tête baiſſée, & dans le plus profond recueillement, les Quakres méditoient les grandes vérités de la Religion, & attendoient qu'il plût à l'Eſprit Saint de les gratifier de quelque inſpiration particuliere. Celui d'entre

eux, dont l'imagination étoit la plus prompte à s'échauffer, entroit dans une eſpece de convulſion, dont la violence le faiſoit trembler de tous ſes membres. En cet état, il annonçoit ce que lui ſuggéroit l'Eſprit dont il étoit animé; & ſon diſcours rouloit ſur le renoncement à ſoi-même, ſur la néceſſité de faire pénitence, d'être ſobre, juſte, bienfaiſant, &c. Les Aſſiſtans ne tardoient pas à reſſentir les effets de cette ſubite inſpiration. Ils s'échauffoient & trembloient à leur tour: l'enthouſiaſme devenoit général: tous parloient à la fois; & c'étoit à qui ſe feroit le plus entendre. Ils ſortoient de ces aſſemblées avec une gravité, un recueillement, un ſilence dont la multitude étoit édifiée.

L'Angleterre fut bientôt inondée d'une foule de fanatiques qui dogmatiſoient avec emportement, & faiſoient, dans tous les états, une multitude de proſélytes. On les voyoit trembler & propéhtiſer dans les places publiques. L'ardeur de leur zele les emportoit juſqu'à troubler le ſervice divin, inſulter les Miniſtres, invectiver contre l'Egliſe Anglicane. Les Magiſ-

·ats, après avoir employé les remon-rances, eurent recours aux voies de igueur. Les Quakres battus, empri-onnés, dépouillés de leurs biens, ſup-orterent avec une opiniâtreté indomp-able ces mauvais traitemens; & la vio-ence ne ſervit qu'à donner un nouvel iclat à leur ſecte. Fox envoya des let-res paſtorales dans tous les lieux où lle commençoit à s'établir, & écrivit tous les Souverains de l'Europe pour es engager à l'embraſſer.

Le fond de ſa doctrine étoit un grand recueillement, des Paſteurs ſans ordination & choiſis par l'aſſemblée, un culte ſans ſacremens, ſans cérémo-nies, ſans prieres publiques. Il embraſ-ſoit l'opinion des anabaptiſtes touchant le baptême; il établiſſoit que l'ame eſt une partie de la ſubſtance de Dieu, que Jeſus Chriſt n'a point d'autre corps que ſon Egliſe; que tous les hommes ont une lumiere ſuffiſante pour le ſalut, & ſont juſtifiés par leur propre juſtice; que tout doit être commun entre eux; que nul homme ne peut avoir de ſupé-riorité ſur un autre, & qu'on ne doit rendre hommage qu'à Dieu ſeul. Les Quakres ne ſaluent perſonne, tutoient

tout le monde, & n'admettent aucune diſtinction de maître & de ſerviteur. La naiſſance, les dignités, les richeſſes ne ſont point, parmi eux, des titres de recommandation. Ils parlent à un Grand, à un Miniſtre, à un Prince, auſſi librement, auſſi familierement qu'à un Particulier. Tout ſerment leur eſt interdit, même en juſtice. Lorſqu'ils ſont appellés en témoignage, leur ſimple affirmation ſuffit, mais en matiere civile ſeulement. Ils ne doivent uſer d'aucune ſuperfluité dans leurs habits, ni de tout ce qui ſert à l'ornement & à la vanité. Le jeu, la chaſſe, les divertiſſemens, les ſpectacles leur ſont défendus. Ils ne peuvent ni plaider, ni porter les armes, ni faire la guerre, ni même ſe défendre lorſqu'on les attaque. Conſéquemment à ces principes, ils ſont tous honnêtes gens. Ce ſont les ſeuls fanatiques qui ne cherchent point à troubler la ſociété, qui reſpirent la tranquillité & la paix.

Ainſi que tous les Sectaires, les Trembleurs ont eu leurs écrivains & leurs hommes célebres. Robert Barclai employa ſes talens & ſes lumieres pour réduire en ſyſtême théologique les ex-

travagances du Cordonnier de Leiceſter, & paſſa en Hollande pour y faire des proſélites. Je vous ai parlé autrefois de Guillaume Pen, qui donna ſon nom à une des Colonies Angloiſes de l'Amérique ſeptentrionale, où il ouvrit un aſyle à tous les Quakres bannis de leur pays. Ceux d'Angleterre écrivirent à Jacques II une lettre pleine de ſageſſe, de ſincérité & de courage, qui eût peut-être maintenu ce Prince ſur le trône, s'il avoit ſuivi leurs conſeils.

» Nous venons, lui diſoient-ils, te » témoigner la douleur que nous reſ- » ſentons de la mort de notre bon ami » Charles, que nous eſpérons que tu » imiteras dans tout ce qui eſt hon- » nête. Nous apprenons que tu n'es » pas de la Religon Anglicane, non » plus que nous; c'eſt pourquoi nous te » demandons la même liberté que tu » prends pour toi-même. Nous eſpé- » rons qu'en cela & en toute autre cho- » ſe, tu procureras le bien de ton peu- » ple; & nous prierons que ton regne » ſoit long & heureux ».

Cette lettre, malgré la liberté familiere qui y regne, fut bien reçue. Jacques II leur permit l'exercice de leur re-

ligion, & les diſpenſa même de prêter le ſerment de fidélité. Le regne de Guillaume III ne leur fut pas moins favorable.

Depuis ce tems-là, les Quakres vivent paiſiblement ſous la protection des loix. Leurs aſſemblées reſſemblent aſſez aux Coteries Angloiſes par le ſilence & l'attention qui y regnent. On y entre; on s'y tient le chapeau ſur la tête; on s'y place ſans ſaluer ni l'aſſemblée ni ſes voiſins; &, les deux mains croiſées ſur la pomme de ſa canne, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, on ferme les yeux; on ſe tait; on médite. Tout Quakre eſt prédicateur, dès qu'il ſe ſent inſpiré. L'eſprit agit ſur les femmes même; & alors elles prêchent comme les hommes. J'en vis une, dans le voiſinage de Londres, qui avoit appris par cœur un mauvais lieu commun contre les fontanges, les rubans, les dentelles; & c'étoit là tout ce qu'elle ſavoit. Pour la faire prêcher, il n'y avoit qu'à amener quelques Dames dans l'aſſemblée: auſſitôt qu'elle appercevoit un ruban, ſaiſie de ſon eſprit, de ſa fureur, de ſon tremblement, elle montoit ſur quelque cuve renverſée, ſoupiroit, gémiſſoit,

ſouffloit, murmuroit & debondoit en galimatias.

La beauté de la plupart de ces femmes, ſoutenue de toute la propreté Angloiſe, eſt encore relevée par la ſimplicité de l'ajuſtement. Leur linge, leurs robes, leurs chapeaux ſont tout unis, ſans garnitures, ſans falbalas, ſans pompons; ce qui n'exclut point, pour celles qui ſont riches, la fineſſe de la toile & le choix des étoffes, dont les couleurs néanmoins ſont toujours modeſtes.

A l'égard de la probité, de l'humanité & des autres vertus morales qui forment la baſe de la religon de cette ſecte, on aſſure qu'elles ne ſe ſont jamais démenties; & l'on en cite plus d'un exemple.

Un charriot de bagages militaires paſſoit ſur le pont de Londres. Les Commis chargés de la perception du droit de paſſage l'avoient arrêté. Ce fut un ſujet de querelle avec les Soldats qui l'eſcortoient, & ne vouloient rien payer. Des injures ont alloit en venir aux coups. Un Quakre qui ſe trouvoit là par haſard, paya tranquillement le droit conteſté, dit aux Soldats de con-

tinuer leur chemin, & s'en alla.

On avoit ouvert une ſouſcription pour les Priſonniers François qui paſſoient l'hiver en Angleterre pendant la dernière guerre : on imprima l'état des ſouſcripteurs : les Quakres y étoient pour vingt guinées : pluſieurs ne voulurent point être connus. Un de ces anonymes fit mettre ſur le regiſtre, *par un ami des hommes.*

On croit néanmoins que ces gens ne ſont plus auſſi vertueux ni auſſi ſimples, qu'ils l'étoient dans les premiers tems. L'hypocriſie & l'intérêt leur ont ſeulement fait garder un extérieur bizarre ; & ſous prétexte de certaines miſſions, ils envoient des Emiſſaires dans toutes les villes pour eſpionner les Commerçans, & attirer toutes les affaires à ceux de leur parti. Ils couvrent les reſſorts de leur politique du voile de la religion ; & en conſéquence des principes qu'ils ont adoptés, dans quelque danger que ſoit l'Etat, ils refuſent de s'armer pour ſa défenſe, ſans que perſonne le trouve mauvais. Mais quel droit peuvent avoir, en tems de paix, à la protection du Gouvernement, des gens qui, pendant la guerre,

ne veulent pas contribuer à la ſûreté publique ?

» J'ai ſouvent aſſiſté, diſoit M. Broſ-» ſier, à des jugemens civils, où ces » Trembleurs étoient cités comme té-» moins ; & j'ai remarqué qu'ils ne » donnoient jamais de réponſe poſitive » contre leurs amis. Toute l'adreſſe de » l'Avocat de la partie adverſe ne ti-» roit d'eux que des ambiguités. Ils ſont » eux-mêmes perſuadés, ainſi que les » Juges, qu'une affirmation n'a pas la » même force qu'un ſerment. Auſſi, » quel que ſoit ſon crime, un homme » ne peut être condamné à mort, ſur la » ſimple affirmation d'un Trembleur ; » & jamais Quakre n'a refuſé d'exiger » le ſerment requis, quand il a été queſ-» tion de ſe venger d'un Voleur qui l'a-» voit attaqué & dépouillé. Il eſt donc » clair que les loix, & les Trembleurs » même, regardent ce privilege comme » un abus, puiſqu'ils mettent cette dif-» férence entre les affaires civiles & les » matieres criminelles ».

Je ne ſais ſi je dois vous parler de deux ſectes modernes, qui ſont peu de ſenſation à Londres, parce qu'elles ne ſont compoſées que d'Artiſans & de

gens du peuple. Vous connoiſſez même déja la premiere, les Hernhutes ou les Freres Moraves, dont j'ai fait mention dans mes lettres ſur le Groënland. Le même eſprit regne dans la ſeconde, les Méthodiſtes, qui doit ſon origine au Docteur Withefield. Ce dernier, qui e propoſoit la réforme des mœurs & ſe rétabliſſement du dogme de la grace, lvoit choiſi les rues & les places de ao dres pour théatre de ſon zele. Le Clergé le traita de viſionnaire, le dénonça comme fanatique, & le fit accueillir à coups de pierres, dans tous les endroits où il ouvroit la bouche pour haranguer le Peuple. Il tint bon cependant; & cette perſévérance forma des proſélytes, dont le nombre, joint à la conſtance du Chef, en impoſa à la populace. Le troupeau s'accrut inſenſiblement: de nouveaux coopérateurs s'aſſocierent aux premiers Diſciples: les uns & les autres unirent leurs travaux à ceux de leur Fondateur, & ſe firent, ſous le nom de Tabernacle, un lieu d'aſſemblée, autour duquel ils voulurent tous être logés.

Le fond de leur liturgie eſt le même que celui de l'Egliſe Anglicane, auquel ils ont ajouté des cantiques compoſés

par un Poëte de leur ſecte. Leurs ſermons traitent principalement de l'eſprit intérieur, de la grace qui ſanctifie toutes les actions, & de la foi qui, ſelon eux, ſuffit pour la juſtification & pour le ſalut. On vante leur ferveur dans le ſervice divin, la décence de leur maintien, leur attention au prêche, & l'édification de leur conduite. Ils dépoſent, dit-on, entre les mains de leurs Chefs, tout leur gain journalier, & ne ſe réſervent que le plus étroit néceſſaire. Ces fonds ſervent à l'entretien des Miniſtres, à la conſtruction des Egliſes, à la ſubſiſtance des pauvres, & aux dépenſes qu'entraînent leurs miſſions, pour leſquelles ils marquent beaucoup de zele.

Les Juifs de Londres ont une très-belle ſynagogue dans le voiſinage de la Tour. Ceux qui la compoſent ſe diſent deſcendans de ces familles Juives, que l'Inquiſition a fait ſortir d'Eſpagne & de Portugal, pour venir jouir de la tolérance Angloiſe dans la Capitale de cette Iſle. Malgré leur grande opulence, ils n'ont pas encore pu obtenir la naturaliſation qu'ils ſollicitent depuis nombre d'années. Elle leur avoit été accordée en 1752; mais le bill fut

annullé peu de tems après ; & l'on ne prévoit pas que le Parlement ſe rende à de nouvelles inſtances. A cela près, les Juifs d'Angleterre, répandus dans les différentes claſſes du commerce, partagent les charges publiques avec les autres Marchands, entre leſquels ils ſe diſtinguent même par leur probité. Leurs richeſſes ſont partie du capital de la Nation, & contribuent à ſa ſplendeur. Ils y ont éprouvé anciennement, & principalement ſous le regne de Richard I, des perſécutions, comme dans tous les Etats de l'Europe, qui ont plus d'une fois enſanglanté ce Royaume ; mais depuis leur rétabliſſement par Cromwel, ils n'ont eu qu'à ſe louer des procédés du Gouvernement.

Depuis le regne d'Eliſabeth, la Religion Catholique a toujours été odieuſe aux Anglois : elle eſt-la ſeule dont ils ne tolerent pas le culte. Cette antipathie eſt une ſuite de l'idée où ils ſont, que le Clergé Romain eſt néceſſairement intéreſſé à l'établiſſement du deſpotiſme des Princes. Il faut pourtant convenir, que les loix qu'ils ont faites contre les Catholiques depuis la Réformation, ne ſont ni cruelles, ni ſanguinaires, & n'ont d'autre effet, que de bannir de

leur isle, les plus entreprenans. Ceux au contraire qui se contentent de professer leur croyance, sans vouloir combattre celle du pays, jouissent de tous les droits des Citoyens, tant pour la sûreté de leurs biens, que pour celle de leur personne. Seulement les taxes qu'ils paient, sont du double plus fortes que celles des protestans; mais ils peuvent cultiver paisiblement leurs terres, & faire tranquillement leur commerce. Le Gouvernement n'ignore pas qu'ils sont très-nombreux dans les trois royaumes; mais il ne les inquiete point sur leur religion, parce qu'il connoît leur attachement à la constitution nationale, & leur respect pour les loix du pays. D'ailleurs il les intéresse pour l'Etat, en leur conservant leur bien; il mortifie leur amour propre, en les privant des honneurs; & il arme leur avarice contre leur croyance, en doublant leurs impositions.

Je suis, &c.

A Londres, ce 6 Octobre 1755.

Fin du Tome XVIII.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

LETTRE CCXIX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

LOGEMENS de Londres, page 5
L'abbaye de Weſtminſter, 7
Grande ſalle de cette abbaye, *ibid.*
Evénemens ſinguliers, 8
Cérémonies du ſacre du Roi, 9
Les divers ornemens, 10
Serment du Roi à ſon ſacre, 11
La Sainte Ampoule d'Angleterre, 12
Cérémonie du couronnement, 13
Les grands Officiers, 14
Leurs prétentions, 15
Egliſe de l'abbaye de Weſtminſter, 16
Chapelle d'Henri VII, 17
Tombeaux de Weſtminſter, 18
Les beaux eſprits y ſont inhumés, 19
Tombeau de Newton, 20
Epitaphe de Chaucer & de Spenſer, 21
Tombeau de Dryden & de Butler, *ibid.*
Monument du poëte Gay, 22
Saint Evremont & le poëte Owens, *ibid.*

Cowley, Adiſſon, Oldfield, Thomas Par, 23
Comment on obtient ces tombeaux, 24
Honneurs rendus à Madem. Oldfield, *ibid.*
Jugement des Lords à Weſtminſter, 25
Fonctions du Grand Sénéchal, 26
Deſcription de la ſalle où l'on juge, 27
On y entre par billets, 28
Cérémonie qui s'y obſerve, 29
Arrivée du coupable, les témoins, 30
Les grands ſont diſpenſés du ſerment, 31
Chacun eſt jugé par ſes Pairs, *ibid.*
Les Jurés en matiere criminelle, *ibid.*
Le Chef de la Juſtice, 32
Punition des prévaricateurs, *ibid.*
Confrontation des témoins, 33
Subtilités des Avocats, *ibid.*
Comment ſe fait le Jugement, 34
Récuſation des témoins, 35
Ce que c'eſt que le bénéfice du clergé, *ibid.*
Douceur de la Juſtice en Angleterre, 37
Le Roi ſigne les ſentences de mort, 38
Sort des priſonniers condamnés, *ibid.*
Peines capitales chez les Anglois, *ibid.*
On emploie rarement la queſtion, 39
En quoi conſiſte cette queſtion, *ibid.*
Comment ce font les exécutions, 40
Comment les criminels s'y préparent, 41
Supplices pratiqués en Angleterre, 42
Le pilory, *ibid.*
Crimes de haute trahiſon, 43
Formule de ſentence, 44

LETTRE CCXX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

PREMIERS poëtes dramatiques Anglois, 45
Premieres troupes de comédiens, 46
Leur ſuppreſſion, 47
Le théatre floriſſant ſous Shakeſpeare, *ibid.*
Il reſte fermé ſous Cromwel, 48
Wcherley, poëte dramatique, *ibid.*
Caractere des drames Anglois, 49
Corruption de leur goût, 50
Ces pieces manquent de ſimplicité, *ibid.*
Elles pechent contre les regles, 51
Cauſe de leur atrocité, *ibid.*
Maniere d'enlever les cadavres, 52
Mélange de tragique & de bas comique, *ibid.*
Scenes d'horreurs, 53
Tragédies hiſtoriques, *ibid.*
Pieces chargées d'intrigues, 54
Détails ſur Shakeſpeare, 55
Il ſe marie & ſe fait comédien, 56
Génie de ce poëte dramatique, 57
Prologue des pieces Angloiſes, *ibid.*
Epilogue de ces mêmes pieces, 58
Critique du théatre Anglois, 59
Ironie ſur les regles dramatiques, *ibid.*
Diſpoſition ironique des actes, 60
Regle des vingt-quatre heures, 61
Apparition des revenans, 62
Groſſiereté du dialogue, *ibid.*
Chants & danſes de démons, 63
Batailles & prodiges, *ibid.*

DES MATIERES. 449
ces & bouffonneries, 64
ands & inſtrumens de ſupplice, 65
le de prologue, *ibid.*
rançois traduits en ridicule, 66
ergé rendu mépriſable, 67
ion contre les moines, *ibid.*
s de cabaret & de priſon, 68
s de libertinage & de débauche, *ibid.*
des drames Anglois, 69
acles de Londres, *ibid.*
du célebre Garrick, 70
pe de Cowent-Garden, 71
tere de la déclamation Angloiſe, 72
nus des comédiens, *ibid.*
raires des auteurs, 73
tre de Londres, école du vice, *ibid.*
ſoumis à la cenſure, 74
e des ſpectacles de Londres, 75
pajeurs, *ibid.*
e théatre des actrices, 76
ra de Londres, *ibid.*
es angloiſes ſur des airs italiens, 77
lebre muſicien Hendel, 78
roduit à Londres les Oratorio, 79
que nationale Angloiſe, 80
eu de ſuccès pour l'exécution, 81
ine du combat des gladiateurs, 82
ils au ſujet de ce combat, 83
es preſcrites aux gladiateurs, 84
mbat n'exiſte plus à Londres, 85
fut long-tems à la mode, 86
ment les Anglois le juſtifient, 87
bat des chiens, *ibid.*
bat des coqs, 88
Vaux-Hall Anglois, 89

Deſcription de la ſalle, 90
Origine de ce nom, *ibid.*
Salle & jardin de Renelagh, 91
Marybonne, autre jardin, 91
Guinguettes de Londres, *ibid.*

LETTRE CCXXI.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

COTERIES Angloiſes, nommées *Clubs*, 93
Cabarets ou tavernes, *ibid.*
Regles obſervées dans les coteries, 94
Statuts de ces ſociétés, 95
Coterie des boiteux, 96
Coterie Catonienne, *ibid.*
Ce qui donne lieu à ces coteries, 97
Les ſantés qui ſe boivent appellées toſtes, 98
Origine de ce mot, 99
Le zele Anglois s'anime à la taverne, 100
Coteries, origine des Francs-Maçons, *ibid.*
Hiſtoire de cet ordre, 101
Détails ſur cet ordre fameux, 102
Signes pour ſe reconnoître, *ibid.*
Réception d'un Frere Maçon, 103
Diverſes cérémonies, 104
Les Loges de la table, 105
Le but des Francs-Maçons, 106
Coteries tournées en ridicule, 107
Coteries femelles, *ibid.*
Société en faveur de la vieilleſſe, 108
En faveur des garçons tailleurs, 109
En faveur de la religion & des mœurs, 110
Société des arts, *ibid.*

Son objet & ſon origine, 111
L'eſprit qui l'anime, 112
Elle s'oppoſe aux monopoles, 113
Société de la marine Angloiſe, 114
Pépiniere de bons matelots, 115
Société des antiquaires, 116
Artiſtes Anglois peu encouragés, *ibid.*
Cabinet d'hiſtoire naturelle, 117
Bibliotheque Catonienne, *ibid.*
La muſée Britannique, 118
L'hôtel de Montaigu, *ibid.*
Gens de Lettres mariés par ſouſcription, 119
Les Anglois honorent les Lettres, 120
Exemples de libéralités Angloiſes, 121
Hôpital de Sulton, *ibid.*
Hôpital de la petite vérole, 122
Autres hôpitaux, *ibid.*
Singularité ſur celui de Bedlam, 123
Réglemens concernant les pauvres, 124
Moyens de ſoulagement, 125
Abus dans l'adminiſtration des aumônes, 126

LETTRE CCXXII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Le parc Saint-James, 128
Green-Parc, 129
Tems de la promenade, 130
Entretien ſur les Colonies Angloiſes, *ibid.*
Avantage que les Anglois en retirent, 131
Ce qu'ils en doivent craindre, 132
Etat floriſſant des Colonies, 133
Ce qu'elles ont droit d'attendre des Anglois, 134

Leurs obligations mutuelles, 135
Droit du Parlement sur les Colonies, 137
Leur gouvernement, 138
Abus qui s'y commettent, dangers à craindre, 139
La marine marchande & militaire, *ibid.*
L'Angleterre lui doit ses richesses, 140
Les enlevemens de force, 141
Inconvéniens de ces enlevemens, 142
Origine de la marine Angloise, 143
Progrès de cette marine, 144
L'Acte fameux de Navigation, 145
Anglois souverains des mers, 146
Nombre de leurs vaisseaux, 147
De l'amirauté Angloise, 148
Chantiers pour les vaisseaux, *ibid.*
Vaisseaux stationnaires, 149
Marine Angloise comparée à la nôtre, 150
Vues ambitieuses des Anglois, 151
Leurs écrits extravagans, 152
Leurs projets échoués, 153
Ports marchands d'Angleterre, 154
Nombre des vaisseaux marchands, *ibid.*
L'hôpital de Greenwich, 155
Description de cet hôpital, 156
Traitement des invalides, 157
Ornemens de cet hôpital, 158
Sujet des peintures, 159
L'observatoire, 161
Les officiers de cette maison, 162
Ses revenus, 163
Autres institutions pour la marine, 164
L'hôpital de Portsmouth, 165
Description de ce port, *ibid.*
Récompenses proposées aux marins, 166

LETTRE CCXXIII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

ANCES d'Angleterre, 167
nus du Roi, 168
ts royaux, 169
ſitions & ſubſides, 170
eur du droit d'acciſe, 171
nſion de ce droit, 172
ts ſur les maiſons, les cheminées, 173
uit de ces différens droits, 174
tte nationale, 175
érêt de l'argent, *ibid.*
é des fonds publics, 176
anque générale, 177
ts qu'on lui confie, 178
é de la banque, 179
ces numéraires, 180
iers de la banque, 181
dote au ſujet de cette banque, *ibid.*
iance des étrangers, 182
ts de banque, *ibid.*
hiquier, 183
ts de l'Échiquier, 184
pagnies des Indes orientales, 185
gouvernemens généraux, 186
merce de ces Compagnies, 187
tement avec les gens du pays, 188
ix des facteurs, 189
ité de ces établiſſemens, 190
iers de la Compagnie, 191
emprunts, 192
roches faits au miniſtere, 193

Autres abus à ce ſujet, 194
La compagnie d'Afrique, *ibid.*
Compagnie nouvelle, 195
Commerce de cette Compagnie, 196
La Compagnie de la baye d'Hudſon, 197
Commerce de cette Compagnie, 198
Reproches qu'on lui fait, 199
Compagnie de Hambourg, *ibid.*
Commerce avec la Ruſſie, 200
Inconvéniens des Compagnies, 201

LETTRE CCXXIV.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

COMMERCE de l'Angleterre; ſes productions, 202
Commerce des grains, 203
Commerce du chanvre & du lin, 204
Les patates & le ſafran, 205
Les fruits, 206
Le houblon, *ibid.*
L'Angleterre manque de vignes, 207
Les Anglois font du vin factice, *ibid.*
Fabricateurs d'eau-de vie de grain, 208
Loix tyranniques à ce ſujet, 209
Réglemens contre les liqueurs fortes, 210
Le charbon de terre, 211
Son abondante conſommation, 212
Nature de ce foſſile, 213
Maniere de l'exploiter, 214
Dangers de cette exploitation, 215
Maniere de s'en garantir, 216
Les mines de fer, 217
Ouvrages faits de ce métal, 218

nerce qui s'en fait en Europe, 219
s de plomb & d'étain, 220
s de cuivre, 221
eril, *ibid.*
re à foulon, 222
l marin, *ibid.*
ere dont le font les Anglois, 223
ıfactures Angloiſes, 224
ication des étoffes de laine, 225
chapeaux, 226
s de coton, *ibid.*
elles, 227
merce de ſoie, *ibid.*
ıfactures de ſoieries, 228
ut de ces fabriques, 229
erreries, 230
oterie, la porcelaine, 231
ere de la peindre, *ibid.*
apeteries, 232
ditions de Baskerville, *ibid.*
té du papier, 233
merce de librairie, 234
e de librairie à Londres, *ibid.*
ication des cuirs, 235
ufactures & commerce de tabac, *ibid.*
êches d'Angleterre, 236
harengs, les ſardines, la morue, 237
êche de la baleine, 238
ouragemens pour cette pêche, 239

LETTRE CCXXV.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

STOIRE du commerce d'Angleterre, 240
ès de ſon progrès, 241

Proſpérité du regne de Charles II, 242
Les regnes ſuivans, 243
Combien le commerce eſt conſidéré, 244
Origine des grandes maiſons, 245
Rois aggrégés aux corps des marchands, 246
La nobleſſe Angloiſe a fait le commerce, 247
Bonne foi des marchands Anglois, 248
Probité même du peuple, 249
Situation avantageuſe de l'Angleterre, 250
Abondance de ſes productions, 251
Diminution de ſon commerce, 252
Vente de bijouterie, 253
Nos ouvriers travaillent mieux, 254
Vente d'étoffes, 255
Les nôtres valent mieux, *ibid.*
Commerce de ſerge & de chapeaux, 256
Toiles & bas de ſoie, 257
Moyens de ranimer le commerce, 258
Marchandiſes de France, 260
Commerce prohibé, 261
Comment ſe fait la contrebrande, 262
Précautions pour l'empêcher, 263
L'iſle de Man la favoriſe, 264
Deſcription de cette iſle, 265
Réglemens favorables au négoce, 266
Contraintes par corps pour dettes, 267
Remiſe faite par les marchands, 268
Conduite des marchands Anglois, 269
Leur proſpérité, leur opulence, 270
Apprentiſſage du commerce, 271

LETTRE

LETTRE CCXXVI.

UITE DE L'ANGLETERRE.

ALITE' de la viande du pays, 272
.nglois mangent peu de ſoupe, *ibid.*
angent peu de pain, 273
loutent peu la cherté du grain, 274
les vivres, *ibid.*
rtiſans de Londres, 275
: général du thé, *ibid.*
nerce de cette denrée, 276
s des domeſtiques, *ibid.*
me les domeſtiques François, 277
ité des domeſtiques Anglois, *ibid.*
: de leur diſtribuer de l'argent, 278
l'un officier à ce ſujet, 279
eut abolir cet uſage, *ibid.*
:mmes ſortent de table avant les hom-
s, 280
ommes restent & boivent, *ibid.*
ment ils penſent des femmes, 281
ière des Angloiſes, *ibid.*
portrait, 283
négligent leurs dents, *ibid.*
parure, leur habillement, 284
lles de joie, 285
l'on appelle les Bagnios, 286
e de Londres au ſujet de ces filles, 287
en uſage à leur égard, *ibid.*
des courtiſannes de Londres, 288
nces peu aſſorties, 289

Nouvelles loix au sujet des mariages, 290
Cérémonie de la célébration, 291
Comment on élude les nouvelles loix, 292
Ce qui rend le mariage valide, 293
Punition contre ceux qui contractent illégitimement, 294
Comment une fille se défait de son enfant, 295
Singularité des mariages Anglois, *ibid.*
Autre exemple de cette singularité, 296
Devoirs réciproques des époux, 297
Dépendance de la femme, 298
Punition des maris qui en abusent, 299
Privileges des femmes, 300
Exemple à ce sujet, *ibid.*
Titres des femmes mariées, 301
Les ecclésiastiques Anglois se marient, 302
Sort de leurs filles, *ibid.*
Quête pour les orphelines, 303
Causes de population, 304
Mariages des domestiques, 305

LETTRE CCXXVII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

CHELSEA ou Chelsey, hôtel d'invalides, 306
Détails sur cette maison, 307
Jardin des plantes, 308
Kensington, maison royale, 309
Jardins Anglois, *ibid.*
Jardins Chinois, 310

ernicrs ſont de trois ſortes, 311
erveilleux, *ibid.*
rrible, 312
éable, 313
propoſés par Dufreſny, 314
tions au ſujet des jardins, 315
goût bizarre, 316
é de la verdure d'Angleterre, 317
arcs dans ce pays, 318
érence pour les vergers, 319
agrément, 320
lais d'Hamptoncour, 321
dais de Richemont, 322
rdin & le parc de Kiow, 323
âteau de Bradford, 324
âteau de Windſor, *ibid.*
s palais des Rois d'Angleterre, 325
s de Witte-Hall, 326
aiſe exécution des bâtimens Anglois, 327
our de Londres, 328
u'elle renferme, 329
ernement de cette forteresſe, 331
drale de Saint Paul, *ibid.*
éfauts, 332
ortes, 334
ien modele, 335
ienne cathédrale, 336
'entre à S. Paul qu'en payant, 337
rentes choſes à y voir, 338
timent de la Bourſe, *ibid.*
és des Rois d'Angleterre, 339
es de Gresham & de Barnard, 340
nblée de la bourſe, *ibid.*
onument, 341

Se. inſcriptions calomnieuſes, *ibid.*
Le Temple-Bar, college, 342
Temple-Bar, porte de la Cité, 343
College de l'Incoln's-inn, 344
A quoi ces colleges ſont deſtinés, 345
Les gens qui les habitent, 346
Avocats & Procureurs, *ibid.*
La faculté de droit, 347

LETTRE CCXXVIII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

PLAN de Londres, 348
Ses défauts, 349
Origine de cette ville, 350
Son pont, *ibid.*
Vûe de ſon port, 351
Beauté de la Tamiſe, 352
Le pont de Weſtminſter, *ibid.*
Commencement d'un nouveau pont, 353
Londres eſt compoſé de trois villes, 354
Etendue de cette capitale, *ibid.*
Comparaiſon avec Paris, 355
Belles rues de Londres, *ibid.*
Quartier habité par les grands ſeigneurs, 356
Caractere des ſeigneurs Anglois, *ibid.*
Trotoirs, boues & pavé de Londres, 357
Ordre dans les rues, 358
Les boutiques, 359
Incommodité de la fumée de charbon, *ibid.*
Quartier nouvellement formé, 360
Deſcription des maiſons, 361

Maniere de bâtir, *ibid.*
On assure les maisons contre le feu, 362
Commodité de ces maisons, 363
Distribution des appartemens, 364
Places des nouveaux quartiers, 365
Enseignes & portes des boutiques, *ibid.*
Il y a peu de beaux hôtels à Londres, 366
Inigo Jones, architecte, *ibid.*
Christophe Wren, architecte, 367
Mylord Burlington, savant en architecture, *ibid.*
Les Anglois sont peu propres aux beaux arts, 368
Ils n'encouragent pas les artistes, *ibid.*
Ils ont peu de peintres d'histoire, 369
Le peintre Hogarth, ses tableaux, *ibid.*
Le peintre Thornill, 370
Les Anglois aiment les portraits, 371
Ils sont peu curieux du pastel, *ibid.*
Autres genres de peinture, 372
Vente publique de tableaux à Londres, *ibid.*
Manœuvre des brocanteurs, 373
La sculpture, 374
Le sculpteur Cibber, 375
Sculpture en ivoire & en bois, *ibid.*
Différentes gravures, 376
Ouvrages de menuiserie, 377
Luxe des grands & des bourgeois, 378
Luxe de table, 379

LETTRE CCXXIX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

L'HÔPITAL des fous, 380
Autres hôpitaux de Londres, 381
Maiſons de correction, 382
Les priſons de Londres, 383
Priſon de Newgate, 384
Avidité des gens de loi, 385
La maiſon de ville de Londres, 386
Les bureaux des corps de métiers, 387
La douane, *ibid.*
Les marchés de Londres, 388
Anecdote ſur la ſtatue de Charles II, 389
Les caſés de Londres, 390
Les fiacres & chaiſes-à-porteurs, 391
Les batelets, *ibid.*
La petite poſte, 392
Hôtel du Lord-Maire, 393
Prérogatives de cette charge, *ibid.*
Sa dignité, *ibid.*
Cérémonie de ſon inſtallation, 394
Son retour à ſon hôtel, 395
Charges du Bureau de la ville, 396
Les Shérifs, *ibid.*
Le tréſorier, le conſeil commun, 397
Gouvernement municipal de Londres, 398
Gouvernement de Weſtminſter, 399
Gouvernement militaire, 400
Milice nationale, 401
Inconvéniens de la guerre en Angleterre, 402

Ses deſcentes en France, 403
Sort de l'Etat militaire, 404
Courage des troupes Angloiſes, 405

LETTRE CCXXX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Le clergé Anglois, 407
Juriſdiction des évêques, 408
Entrepriſes des anciens évêques, *ibid.*
Régularité des évêques Anglois, 409
Les grands ſieges donnés au mérite, 410
La nobleſſe les dédaigne, 411
Election des évêques, *ibid.*
Impoſitions ſur le clergé, 412
Le clergé titré, doyens, archidiacres, *ibid.*
Le bas clergé, curés, vicaires, &c, 413
Les enterremens, 414
Luxe dans les funérailles, 415
Loix de police au ſujet des morts, 416
Ordinations Angloiſes, 417
Fameuſe diſpute ſur leur validité, 418
Mandement de M. de Noailles, 419
Les ſentimens ſont partagés, 420
Raiſons pour & contre, 421
Ordination de Mathieu Parker, 422
Sentiment du Pere le Courayer, 423
Ce religieux paſſe en Angleterre, 424
Autre Mandement à ce ſujet, 425
Sacre des évêques Anglois, *ibid.*
Nomination aux bénéfices, 426
Priſe de poſſeſſion, 427

Revenus du clergé d'Angleterre, *ibid.*
Etat humiliant des Chapelains, 428
Nombre des ecclésiastiques Anglois, 429
L'office de l'église Anglicane, *ibid.*
Les Catholiques d'Angleterre, 430
Les Réfugiés François, 431
Les Quakres, *ibid.*
Le cordonnier Fox, leur chef, 432
Assemblée des Trembleurs, 433
Ils éprouvent des persécutions, 434
Le fond de leur doctrine, 435
Leurs écrivains & leurs hommes célebres, 436
Lettre des Quakres à Jacques II, 437
Leurs prédications, 438
Leurs vertus morales, 439
Leurs principes au sujet du serment, 440
Les Hernhutes & les Méthodistes, 441
Doctrine & liturgie des Méthodistes, 442
Les Juifs de Londres, 443
Conduite envers les Catholiques, 444

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, les tomes XVII & XVIII du *Voyageur François*, &c, par M. l'Abbé de la Porte, & je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion ; au contraire je penſe que l'exactitude avec laquelle M. l'Abbé de la Porte s'eſt attaché à préſenter les mœurs des peuples dont il rapporte les uſages, fera recevoir ces deux volumes avec plaiſir. A Paris, ce 12 Août 1773. *Signé*, LALAURE.

HE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT
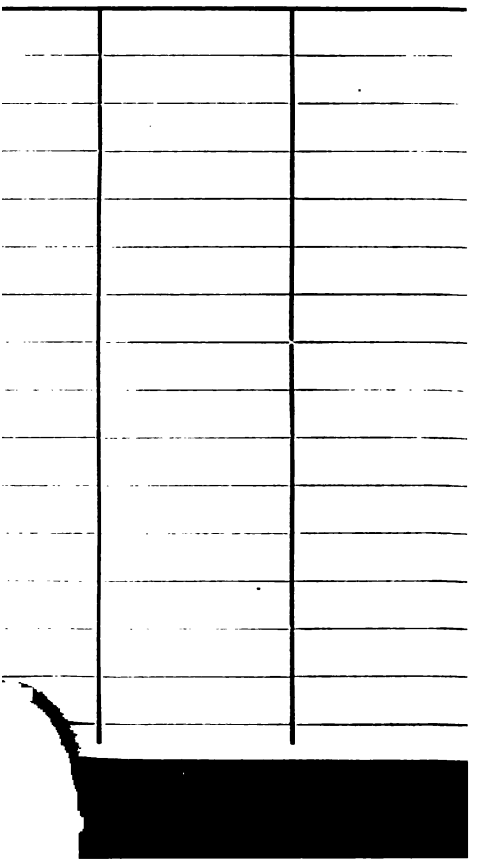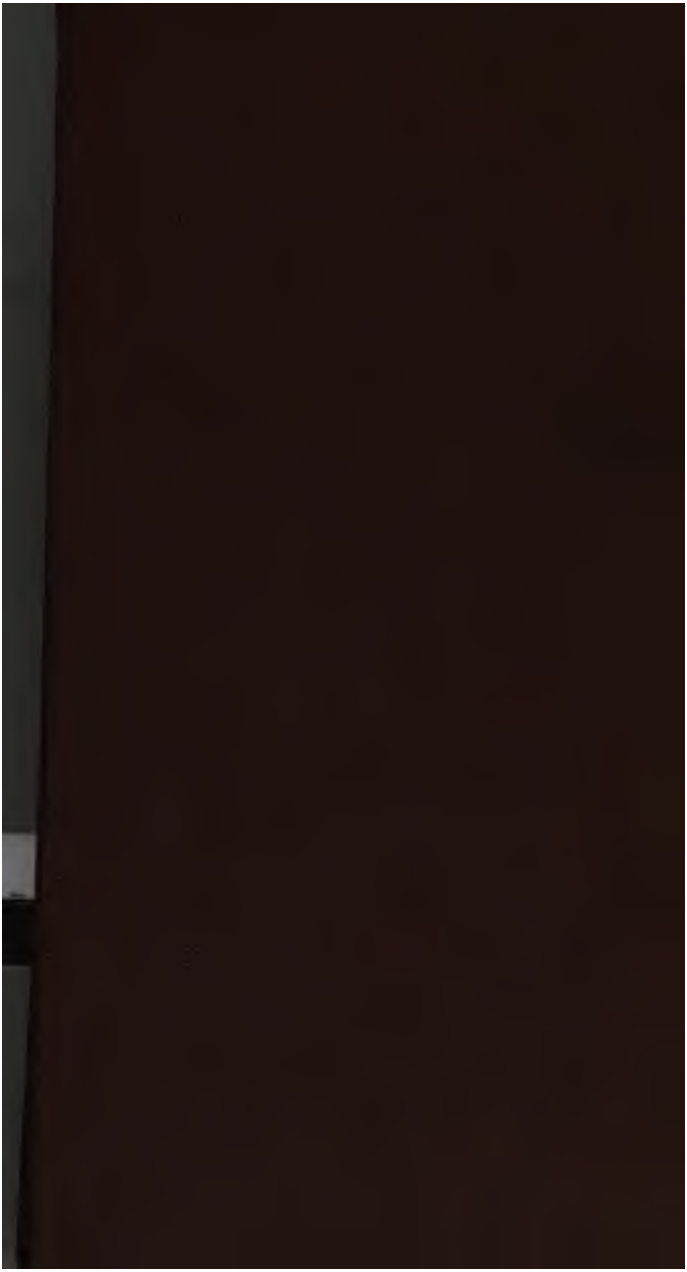
This book is under no circumstances to be taken from the Building